



**MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES
NATIONALES**

**Rapport de suivi annuel 2019
du Programme de développement stratégique
de l'éducation de base
(PDSEB)**

Janvier à Décembre 2019

VERSION DEFINITIVE

MARS 2020

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
TABLEAUX	10
ENCADRES.....	11
GRAPHIQUES	12
LISTE DES ANNEXES	12
INTRODUCTION	14
PROCESSUS D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PDSEB ..	16
I. RESUME DU RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE 2019 DU PDSEB	17
I.1 EXECUTION PHYSIQUE DU PLAN D'ACTION DU MENAPLN.....	17
I.2 EXECUTION FINANCIERE DU BUDGET ETAT ET DU CAST/FSDEB	17
I.3 RESULTATS OBTENUS	19
I.4 PERFORMANCE GLOBALE DU PDSEB	37
I.5 SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES INDICATEURS DE LA PART VARIABLE DE L'ALLOCATION PME 40	
II. DOTATIONS BUDGETAIRES	49
II.1 RESSOURCES ALLOUEES AU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION.....	49
II.2 EVOLUTION DES DOTATIONS DU MENAPLN DE 2015 A 2020	49
II.3 ETAT D'EXECUTION DU BUDGET DU MENAPLN DE 2015 A 2020	52
II.4 RESSOURCES FINANCIERES TRANSFEREES AUX COMMUNES EN 2019	53
II.5 PROJETS INTERVENANT AU MEPAPLN EN 2019.....	55
III. PROGRAMME 01 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION FORMELLE	56
III.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS.....	56
III.2 SYNTHESE DES DISCUSSIONS SUR LE THEME PRIORITAIRE DE LA MCS-7	80
III.3 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME MCS PAR LE GROUPE ACCES	82
IV. PROGRAMME 02 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION FORMELLE	83
IV.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS.....	84
IV.2 SYNTHESE DES DISCUSSIONS SUR LE THEME PRIORITAIRE DE LA MCS-7	120
IV.3 SUIVI DES ACTIONS A POURSUIVRE POUR L'ACHEVEMENT DE CERTAINES RECOMMANDATIONS DE LA SIXIEME MCS 123	
IV.4 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME MCS	124
V. PROGRAMME 03 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE	125
V.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS.....	126
V.2 SYNTHESE DES DISCUSSIONS SUR LE THEME PRIORITAIRE DU GTDENF	144
V.3 SUIVI DES ACTIONS A POURSUIVRE POUR L'ACHEVEMENT DE CERTAINES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME MCS 146	
V.4 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA SIXIEME MCS PAR LE GROUPE ENF	147
VI. PROGRAMME 04 : PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DE L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE.....	149
VI.1 RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS.....	149
VI.2 SYNTHESE DES DISCUSSIONS SUR LE THEME PRIORITAIRE DU GTP	170
VI.3 SUIVI DES ACTIONS A POURSUIVRE POUR L'ABOUTISSEMENT DES RECOMMANDATIONS DE LA SIXIEME MCS ..	172
VI.4 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME MCS PAR LE GROUPE PILOTAGE	173
ANNEXES.....	174

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

3 E	: Espaces d'Eveil éducatif
A3F	: Apprentissage du Français Fondamental et Fonctionnel
AASU	: Attaché d'Administration scolaire et universitaire
ADEA	: Association pour le Développement de l'Education en Afrique
AFID/N2	: Alphabétisation Formation Intensive pour le Développement/Niveau 2
AGR	: Activités génératrices de Revenus
AI	: Alphabétisation Initiale
AI/N1	: Alphabétisation Initiale/Niveau 1
AISU	: Attaché d'Intendance scolaire et universitaire
ALFAA	: Apprentissage de la Langue française à partir des Acquis de l'Alphabétisation
AMBF	: Association des Municipalités du Burkina Faso
AMT	: Apprentissage en Milieu de Travail
APC	: Approche par les Compétences
APENF	: Association pour la Promotion de l'Education Non Formelle
API	: Approche pédagogique intégratrice
APS	: Appui psycho-social
ASE	: Activités socio-éducatives
BEP	: Brevet d'Etudes professionnelles
BEPC	: Brevet d'Etudes du premier Cycle
BID	: Banque islamique de Développement
CAADES	: Commission d'attribution des autorisations de diriger, d'enseigner et de surveiller
CAET	: Certificat d'Aptitude à l'Enseignement technique
CAM	: Commission d'Attribution des Marchés
CAP	: Certificat d'Aptitude pédagogique
CAP-CEG	: Certificat d'Aptitude pédagogique des Collèges d'Enseignement général
CAPES	: Certificat d'Aptitude pédagogique de l'Enseignement secondaire
CAPET	: Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement technique
CASEM	: Conseil d'Administration du Secteur ministériel
CAST	: Compte d'Affectation spéciale du Trésor
CAST/FSDEB	: Compte d'Affectation spécial du Trésor/Fonds de Soutien au Développement de l'Education de Base
CASU	: Conseiller d'Administration scolaire et universitaire
CCEB	: Chef de Circonscription d'Education de Base

CCEB- BF	: Cadre de Concertation des ONG actives en Education de Base
CE	: Cours élémentaire
CEAP	: Certificat élémentaire d'Aptitude pédagogique
CEB	: Circonscription d'Education de Base
CEBNF	: Centre d'Education de Base non formelle
CEEP	: Centre d'Eveil et d'Education préscolaire
CEFTP	: Collège d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels
CEG	: Collège d'Enseignement général
CEM	: Continuum de l'éducation de base multilingue
CENAMAFS	: Centre national des Manuels et de Fournitures scolaires
CEP	: Certificat d'Etudes primaires
CEP	: Commissions pour l'Enseignement privé
CERPAMAD	: Centre de Recherche panafricain en Management pour le Développement
CETFP	: Centre d'Enseignement technique et de Formation professionnelle
CFE	: Centre de Formule enchainée
CFP	: Centre de Formation professionnelle
CID	: Circuit intégré de la Dépense
CIOSPB	: Centre national de l'information, de l'Orientation scolaire, professionnelle et des Bourses
CISU	: Conseiller d'Intendance scolaire et universitaire
CM	: Cours moyen
CMLS	: Comité ministériel de Lutte contre le SIDA
CMS	: Collège multilingue spécifique
CNE	: Conseil national de l'Education
CNPD	: Commission nationale de Planification du Développement
CNPS	: Commission nationale des Programmes scolaires
CNSE	: Coordination nationale des Syndicats de l'Education
COC	: Cadre d'Orientation du Curriculum
COGES	: Comité de Gestion d'Ecole
CONFEMEN	: Conférence des Ministres de l'Education nationale
COREP	: Commission régionale de l'enseignement privé
CP	: Cours préparatoire
CPAF	: Centre permanent d'Alphabétisation et de Formation
CPES	: Conseiller pédagogique de l'Enseignement secondaire
CPI	: Conseiller pédagogique itinérant
CPR	: Centre de Promotion rurale

CQP	: Certificat de Qualification professionnelle
CRAADE	: Commission régionale d'attribution des autorisations de diriger et d'enseigner
CRS	: Catholic Relief Services
CRSN	: Centre de Recherche en Santé de Nouna
CSD-EF	: Cadre sectoriel de Dialogue-Education et Formation
CST	: Culture scientifique et technique
CTV	: Comité technique de Validation
DAD	: Direction des Archives et de la Documentation
DAF	: Direction de l'Administration des Finances
DAJC	: Direction des Affaires juridiques et du Contentieux
DAMSSSE	: Direction de l'Allocation des Moyens spécifiques aux Structures éducatives
DCMEF	: Direction du Contrôle des Marchés et des Engagements financiers
DCPM	: Direction de la communication et de la Presse ministérielle
DDC	: Direction du Développement et de la Coopération
DDEPEP	: Direction du Développement de l'Education préscolaire et de l'Enseignement primaire
DENFA	: Direction de l'Education non formelle des Adolescents
DEP	: Direction de l'enseignement privé
DGEC	: Direction générale des Examens et Concours
DGEFG	: Direction générale de l'Education formelle générale
DGENF	: Direction générale de l'Education non formelle
DGEFPLIC	: Direction générale de l'Encadrement pédagogique et de la Formation initiale et continue
DGESS	: Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
DGREIP	: Direction générale de la Recherche en Education et de l'Innovation pédagogique
DNE	: Dispositif national d'Evaluation
DPEPPNF	: Direction provinciale de l'Education préscolaire, primaire et non formelle
DPEPS	: Direction provinciale des Enseignements post- primaire et secondaire
DREPPNF	: Direction régionale de l'Education préscolaire, primaire et non formelle
DREPS	: Direction régionale des Enseignements post-primaire et secondaire
DRH	: Direction des Ressources humaines
DRS	: Direction régionale de la Santé
DSI	: Direction des Services informatiques
E2C	: École de la Seconde Chance
EAS	: Evaluation des Acquis scolaires

ECOM	: École Communautaire
EdB	: École du Berger et de la Bergère
EDUCO	: Education et Coopération
EFA	: Ecole franco-arabe
EFTP	: Enseignement et Formation techniques et professionnels
EG	: Enseignement général
EJE	: Educateurs de jeunes Enfants
EMC	: Enquête multisectorielle continue
EMC	: Education morale et civique
ENAM	: Ecole nationale d'Administration et de Magistrature
ENEП	: Ecole nationale des Enseignants du Primaire
ENF	: Education non formelle
ENS-K	: Ecole normale supérieure de Koudougou
EPB	: Ecole primaire bilingue
EPE	: Educateurs de la petite Enfance
EPFEP	: Ecole privée de Formation des Enseignants du Primaire
EPT	: Education pour Tous
EQAmE	: Ecole de Qualité Amie des Enfants
ESU	: Education en Situation d'Urgence
FAIB	: Fédération des Associations islamiques du Burkina
FCB	: Formation complémentaire de Base
FCB/FE/N2	: Formation complémentaire de Base/Formule enchainée/Niveau 2
FCFA	: Franc de la Communauté financière africaine
FDC	: Fondation de Développement communautaire
FECOP/EFTP	: Formation d'Enseignants et de Conseillers pédagogiques de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels
FEME	: Fédération des Églises et Missions évangéliques
FONAENF	: Fonds national pour l'Alphabétisation et l'Education non formelle
FONER	: Fonds national pour l'Education et la recherche
FONRID	: Fonds national de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement
FTS	: Formation Technique Spécifique
GHM	: Gestion hygiénique des Menstrues
GPEC	: Gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences
GTDENF	: Groupe Thématique Développement de l'Education Non Formelle
GT-ESU	: Groupe de travail pour l'Education en situations d'urgence
HKI	: Helen Keller International
IAC	: Instituteur adjoint certifié

IDS	: Institut des Sciences
IEJE	: Inspecteurs d'Education de jeunes Enfants
IEP/ENF	: Inspecteurs de l'Enseignement primaire et de l'Education non Formelle
IEPD	: Inspecteurs de l'Enseignement du premier Degré
IEPE	: Inspecteur d'Education de la petite Enfance
IES	: Inspecteurs de l'Enseignement secondaire
IFADEM	: Initiative francophone pour la Formation à Distance des Maitres
IIPE	: Institut international de Planification de l'Education
INFPE	: Institut national de la Formation des Personnels de l'Education
INFTS	: Institut national de Formation en Travail social
INSS	: Institut des Sciences de Sociétés
IP	: Instituteur principal
IRFPE	: Institut régional de Formation des Personnels de l'Education
ISSP	: Institut supérieur des Sciences de Population
IST	: Infections sexuellement transmissibles
ITS	: Inspecteur technique des Services
JIA	: Journée internationale de l'Alphabétisation
JICA	: Agence japonaise de Coopération internationale
M/PC	: Mathématique/ Physique-Chimie
M/SVT	: Mathématique/ Sciences de la Vie et de la Terre
MASSN	: Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale
MATDC	: Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale
MCIA	: Ministère du Commerce de l'industrie et de l'Artisanat
MCS	: Mission conjointe de Suivi
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEBA	: Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation
MEJE	: Moniteurs d'Education de jeunes Enfants
MENAPLN	: Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MESSRS	: Ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique
MFPTPS	: Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale
MFSNFAH	: Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire
MINEFID	: Ministère de l'Economie des Finances et du Développement
MJPE	: Ministère de la Jeunesse et la Promotion de l'Entrepreneuriat
MPP-GRH	: Manuel des Processus et Procédures de Gestion des Ressources

	humaines
MS	: Ministère de la Santé
ND	: Non Disponible
ODD	: Objectifs du Développement durable
OIF	: Organisation internationale de la Francophonie
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONG Andal & Pinal	Organisme Non Gouvernemental Andal & Pinal
ONG/AD	: Organisation non gouvernementale/Association de Développement
OSEO	: Œuvre suisse d'Entraide ouvrière
OXFAM	: Oxford Committee for Relief Famine
PA	: Plan d'Actions
PA/PDSEB	: Projet d'Appui au Programme de Développement stratégique de l'Education de Base
PAAQE	: Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education
PAC	: Plan d'Amélioration collectif
PADEJ-MR	:
PAFAJA	: Programme d'Alphabétisation/Formation en faveur des Adolescents, Jeunes et Adultes
PAG	: Personnel d'Administration et de Gestion
PAI	: Plan d'Amélioration individuel
PAM	: Programme alimentaire mondial
PAP	: Projet annuel de Performance
PCD	: Plans communaux de Développement
PCIE	: Projet de construction d'infrastructures éducatives
PCS	: Projet Cantines scolaires
PDSEB	: Programme de Développement stratégique de l'Education de Base
PE	: Professeurs des Ecoles
PEJEN	: Programme « Emplois-Jeunes » pour l'Education nationale
PER	: Programme d'Education par la Radio
PME	: Partenariat mondial pour l'Education
PNDES	: Plan national de Développement économique et social
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PRCJ	: Projet de Renforcement des Capacités des Jeunes
PREFA	: Projet d'appui à l'Enseignement primaire bilingue franco-arabe
PSS	: Prise en charge psychosociale
PTF	: Partenaire technique et financier
PTR-HIMO	: Projet Travaux Routiers à Haute Intensité de Main d'Œuvre

RAENF	: Responsable de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle
RAMAA	: Recherche-Action des Mesures des Apprentissages des bénéficiaires des programmes d'Alphabétisation
REFLECT	:
Savane TV	: Savane Télé Vision
SDI	: Schéma Directeur informatique
SENF	: Service de l'Education Non Formelle
SeSECI	: Semaine scolaire d'Education à la Citoyenneté
SIFCEEP	: Stratégie intégrée de Formation continue des Enseignants et Encadreurs pédagogiques
SIG	: Service d'Information du Gouvernement
SIGARD	: Système intégré de Gestion des Archives et de la Documentation
SIMP2	: Système intégré des Marchés publics, deuxième version
SIREP	: Stratégie intégrée de Renforcement de l'Encadrement pédagogique
SNEC	: Secrétariat national de l'enseignement catholique
SP/ENPU	: Secrétariat national des Engagements nationaux et Programmes d'Urgence
SPSR	: Secrétariat Permanent Sous Régional
SSA/P	: Stratégie de Scolarisation accélérée / Passerelle
SSDS	: Système de surveillance démographique et de Santé
SSEZDS	: Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à forts Défis Sécuritaires
ST-ESU	: Secrétariat technique de l'Education en Situation d'Urgence
TAP	: Taux d'Admission au Primaire
TBA	: Taux brut d'Admission
TBA	: Taux brut d'Admission
TBS	: Taux brut de Scolarisation
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UNEEPL	: Union nationale des établissements d'enseignement privés laïcs
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'Enfance
USDA	: United States Department of Agriculture
VIH/SIDA	: Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome d'immunodéficience acquise

TABLEAUX

TABLEAU N° 1: EXECUTION FINANCIERE DU BUDGET ETAT PAR PROGRAMME (HORS DEPENSES DE PERSONNEL)	18
TABLEAU N° 2: EXECUTION FINANCIERE DU CAST-FSDEB PAR PROGRAMME	18
TABLEAU N° 3: EXECUTION DU CAST/CANTINE SCOLAIRE DU SECONDAIRE.....	18
TABLEAU N° 4: NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ET DE SALLES DE CLASSE EN 2018/19	19
TABLEAU N° 5: EFFECTIFS DES AUDITEURS ET DES ELEVES PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, PAR SEXE SELON LE STATUT EN 2018/19	22
TABLEAU N° 6: TAUX BRUT D'ADMISSION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT EN 2018/19.....	25
TABLEAU N° 7: TAUX BRUT DE SCOLARISATION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT EN 2018/19.....	26
TABLEAU N° 8: RATIO ELEVES/CLASSE ET RATIO ELEVES/MAITRE (AUDITEURS/ENCADREUR) EN 2018/19.....	29
TABLEAU N° 9: TAUX D'ACHEVEMENT PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET INDICE DE PARITE EN 2018/19	30
TABLEAU N° 10: TAUX DE TRANSITION AU POST-PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE EN 2018/19.....	32
TABLEAU N° 11: TAUX DE SUCCES AUX EXAMENS EN 2019.....	34
TABLEAU N° 12: PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ALLOCATIONS (INITIALE ET SUPPLEMENTAIRE).....	40
TABLEAU N° 13: CIBLES PREVUES ET REALISEES DES INDICATEURS DU DOMAINE DE L'EFFICIENCE	41
TABLEAU N° 14: MOYENS DE VERIFICATION DES INDICATEURS DU DOMAINE DE L'EFFICIENCE	42
TABLEAU N° 15: CIBLES PREVUES ET REALISEES DES INDICATEURS DU DOMAINE DE L'EQUITE	43
TABLEAU N° 16: MOYENS DE VERIFICATION DES INDICATEURS DU DOMAINE DE L'EQUITE	44
TABLEAU N° 17: CIBLES PREVUES ET REALISEES DES INDICATEURS DU DOMAINE DES ACQUIS SCOLAIRES/APPRENTISSAGES	45
TABLEAU N° 18: MOYENS DE VERIFICATION DES INDICATEURS DU DOMAINE DES ACQUIS SCOLAIRES/APPRENTISSAGES	46
TABLEAU N° 19: SITUATION DES DECAISSEMENTS DE L'ALLOCATION PME	48
TABLEAU N° 20: EVOLUTION DES RESSOURCES DU SECTEUR DE L'EDUCATION (EN MILLIONS DE FCFA).....	49
TABLEAU N° 21: INDICATEURS DE MESURE DE L'EFFORT NATIONAL DU SECTEUR EDUCATION	49
TABLEAU N° 22: EVOLUTION DES DOTATIONS DU MENAPLN Y/C SECTION 98 (HORS FINANCEMENT EXTERIEUR, HORS CAST)	49
TABLEAU N° 23: EVOLUTION DES FINANCEMENTS EXTERIEURS DU MENAPLN	50
TABLEAU N° 24: EVOLUTION DES DOTATIONS DU CAST/FSDEB	51
TABLEAU N° 25: EVOLUTION DES DOTATIONS DU CAST/CSS	51
TABLEAU N° 26: EVOLUTION DES DOTATIONS DU MENAPLN	51
TABLEAU N° 27: SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET DU MENAPLN Y/C SECTION 98 (HORS FINANCEMENT EXTERIEUR, HORS CAST)	52
TABLEAU N° 28: SITUATION D'EXECUTION DES FINANCEMENTS EXTERIEURS (PROJETS)	52
TABLEAU N° 29: SITUATION D'EXECUTION DU CAST/FSDEB	53
TABLEAU N° 30: SITUATION D'EXECUTION DU CAST/CSS	53
TABLEAU N° 31: TRANSFERT DE RESSOURCES FINANCIERES AUX COMMUNES 2019 (MILLIERS DE FCFA)	54
TABLEAU N° 32: SITUATION D'EXECUTION FINANCIERE DES RESSOURCES TRANSFEREEES (EN MILLIERS FCFA)	54
TABLEAU N° 33: SITUATION DES PROJETS INTERVENANT AU MENAPLN (MONTANTS EN MILLIONS DE FCFA)	55
TABLEAU N° 34: SITUATION D'EXECUTION DU PIP	55
TABLEAU N° 35: EVOLUTION DU TAUX DE REALISATION DU PROGRAMME ACCES DE 2017-2019	56
TABLEAU N° 36: SITUATION DES INFRASTRUCTURES AU TITRE DE LA MOD	57
TABLEAU N° 37: SITUATION DES INFRASTRUCTURES AU TITRE DE LA MO DIRECTE	58
TABLEAU N° 38: SITUATION D'EXECUTION DES INFRASTRUCTURES SUR TRANSFERT AUX COMMUNES	59
TABLEAU N° 39: RECAPITULATIF DES REALISATIONS D'INFRASTRUCTURES EN 2019	59
TABLEAU N° 40: PROGRAMMATIONS DES INFRASTRUCTURES DES PROJETS ET PROGRAMMES DE 2019	61
TABLEAU N° 41: REALISATION GLOBALE DES INFRASTRUCTURES 2018	62
TABLEAU N° 42 : ENSEIGNANTS/EDUCATEURS SORTANTS EN 2019 APRES CONCOURS DIRECTS SUIVIS DE FORMATION	65
TABLEAU N° 43:SITUATION DES ACQUISITIONS DES VIVRES PAR LES COMMUNES	69
TABLEAU N° 44: ACQUISITIONS LIVREES AVANT ET APRES LA RENTREE	70
TABLEAU N° 45: REPARTITION DE LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES.....	70
TABLEAU N° 46: SITUATION DES ACQUISITIONS AU TITRE DE LA CANTINE DU POST PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE	71
TABLEAU N° 47: SITUATION DES ETABLISSEMENTS VISITES PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT	78
TABLEAU N° 48: NIVEAU DE REALISATION ANNUEL DES ACTIVITES DE LA QUALITE PAR ACTION DE 2018 ET 2019	83
TABLEAU N° 49: RECAPITULATIF DES PARTICIPANTS AUX DIFFERENTES CONFERENCES PAR NIVEAU	87
TABLEAU N° 50: SITUATION DE VISITE DE CLASSE AU PRESCOLAIRE PUBLIC ET DES VISITES DE CEEP PUBLICS	91

TABLEAU N° 51: RESSOURCES BUDGETAIRES ALLOUEES PAR L'ETAT ET LES PARTENAIRES A LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES DE 2015 A 2019	102
TABLEAU N° 52: LISTE DES LANGUES CODIFIEES	103
TABLEAU N° 53: EVOLUTION DU NOMBRE D'ECOLES BILINGUES ET DE LEURS EFFECTIFS DE 2015 A 2019	104
TABLEAU N° 54: SITUATION DE L'OUVERTURE DES CENTRES EN 2018-2019.....	106
TABLEAU N° 55: TAUX DE REUSSITE AU CEP AVEC ET SANS LES CANDIDATS LIBRES	110
TABLEAU N° 56: RESULTATS DES CANDIDATS AU CEP DES ECOLES BILINGUES	111
TABLEAU N° 57: RESULTATS AU CEP DES ECOLES MULTIGRADES	112
TABLEAU N° 58: RESULTATS AU CEP DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES.....	112
TABLEAU N° 59: RESULTATS STATISTIQUES DE L'ENTREE EN 6^{EME}, OPTIONS ENSEIGNEMENT GENERAL ET ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SESSION DE 2019	114
TABLEAU N° 60: EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ADMIS AU CONCOURS D'ENTREE EN CLASSE DE 6^{EME} DES 5 DERNIERES ANNEES	114
TABLEAU N° 61: RESULTATS DU CERTIFICAT ELEMENTAIRE D'APTITUDE PEDAGOGIQUE (CEAP).....	115
TABLEAU N° 62: RESULTATS DU CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE (CAP).....	115
TABLEAU N° 63:: RESULTATS GLOBAUX DU BEPC DE LA SESSION DE 2019	116
TABLEAU N° 64: RESULTATS DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP	117
TABLEAU N° 65: RESULTATS AUX EXAMENS DE L'EFTP DE LA SESSION DE 2019	118
TABLEAU N° 66: RESULTATS GLOBAUX DU BAC DE LA SESSION DE 2019 PAR REGION	118
TABLEAU N° 67: RESULTATS DE L'EXAMEN SPECIAL DU CEP SESSION 2019 (AVEC CANDIDATS LIBRES)	119
TABLEAU N° 68: RESULTATS A LA SESSION SPECIALE DU BEPC SESSION 2019.....	119
TABLEAU N° 69: MOYENNE/100 PAR DISCIPLINE ET PAR NIVEAU.....	120
TABLEAU N° 70: NIVEAU DE REALISATION DES ACTIVITES PAR SOUS-PROGRAMME	125
TABLEAU N° 71: NIVEAU DE REALISATION DES CHANTIERS	127
TABLEAU N° 72: SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PROMOTION DE L'ENF	130
TABLEAU N° 73: EVOLUTION DES INDICATEURS SUR L'ALPHABETISATION (ADOLESCENTS-JEUNES ET ADULTES)	131
TABLEAU N° 74: EVOLUTION DES INDICATEURS SUR LA FORMATION/RECYCLAGE DU PERSONNEL	134
TABLEAU N° 75: EVOLUTION DES INDICATEURS SUR L'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE EN ENF	136
TABLEAU N° 76: SITUATION DES APPRENANTS DES CEBNF EN NOVEMBRE 2019	137
TABLEAU N° 77: SITUATION DES SPECIALITES	138
TABLEAU N° 78: TAUX DE DEPERDITION (%) PAR SEXE.....	138
TABLEAU N° 79: TAUX D'ABANDON (%) PAR SEXE.....	139
TABLEAU N° 80: EVOLUTION DES INDICATEURS SUR LES CURRICULA ET PROGRAMMES DE L'ENF	140
TABLEAU N° 81: EVOLUTION DES INDICATEURS SUR LA SITUATION DES MANUELS ET GUIDES DES CENTRES	140
TABLEAU N° 82: EVOLUTION DES INDICATEURS SUR L'EVALUATION ET LA CERTIFICATION DES APPRENANTS	141
TABLEAU N° 83: TAUX DE REUSSITE (%) PAR SEXE	142
TABLEAU N° 84: REALISATION PHYSIQUE DU PROGRAMME PILOTAGE PAR ACTIONS DE 2017 A 2019	149
TABLEAU N° 85: SITUATION DETAILLEE DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS ISSUS DU PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE LE 27 JANVIER 2018 ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA CNSE AU 31 DECEMBRE 2019	151
TABLEAU N° 86: REPARTITION DES RESSOURCES PAR COMPETENCE TRANSFEREE EN 2019	153
TABLEAU N° 87: SITUATION DES RECRUTEMENTS DES PERSONNELS DU MENAPLN 2019	160
TABLEAU N° 88: PREVISION DES MISES A DISPOSITION D'ENSEIGNANTS/EDUCATEURS/ENCADREURS EN 2020.....	161
TABLEAU N° 89: TRAITEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER DE LA BONIFICATION/AVANCEMENT ET DE L'AMELIORATION DES ACCESSOIRES DE SALAIRE AU 31 DECEMBRE 2019	163
TABLEAU N° 90: EVOLUTION DE L'INCIDENCE FINANCIERE LIEE A L'AMELIORATION DES INDEMNITES ET A LA BONIFICATION A TITRE EXCEPTIONNEL DE SEPTEMBRE 2018 AU 31 DECEMBRE 2019.....	163
TABLEAU N° 91: NOUVELLES INTEGRATIONS.....	164

ENCADRES

ENCADRE 1 : COMMENT ASSURER DE FAÇON OPTIMALE, L'INSCRIPTION OU LA REINSCRIPTION DES ENFANTS ET ELEVES DEPLACES ?	28
ENCADRE 2 : ENGAGEMENTS TRACEURS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION SUR LA PERIODE 2016-2019	60
ENCADRE 3 : EFFET DES AFFECTATIONS POUR NECESSITE DE SERVICE SUR LE DEFICIT EN ENSEIGNANTS.....	65
ENCADRE 4 : L'EFFET DE L'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE SUR LA REUSSITE SCOLAIRE	93
ENCADRE 5 : STRATEGIE DE MUTUALISATION DES RESSOURCES ET DES STRUCTURES EDUCATIVES	127

ENCADRE 6 : LA FORMATION A LA CARTE DANS LES CEBNF	135
ENCADRE 7 : LE CONTINUUM EDUCATION/FORMATION EN ENF	143
ENCADRE 8 : DIALOGUE SOCIAL : REALITE AU SEIN DU MENAPLN	151

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : TAUX D'EXECUTION DES PLANS D'ACTIONS ANNUELS DU MENAPLN	17
GRAPHIQUE N° 2 : EVOLUTION DE L'INDICE DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS BASE 100 EN 2014/15	20
GRAPHIQUE N° 3 : EVOLUTION DE L'INDICE DU NOMBRE DE SALLES DE CLASSE BASE 100 EN 2014/15	20
GRAPHIQUE N° 4 : NOMBRE DE CENTRES D'EDUCATION NON FORMELLE PAR SOURCE DE FINANCEMENT EN 2018/19	21
GRAPHIQUE N° 5 : EVOLUTION DE L'INDICE DU NOMBRE DE CENTRES D'EDUCATION NON FORMELLE BASE 100 EN 2014/15	21
GRAPHIQUE N° 6 : EVOLUTION DE L'INDICE DES EFFECTIFS SCOLAIRE BASE 100 EN 2014/15	23
GRAPHIQUE N° 7 : EVOLUTION DE L'INDICE DES EFFECTIFS SCOLAIRES DE L'EFTP BASE 100 EN 2014/15	23
GRAPHIQUE N° 8 : REPARTITION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS DE L'EDUCATION NON FORMELLE PAR TYPE DE CENTRE SELON LE SEXE EN 2019	24
GRAPHIQUE N° 9 : EVOLUTION DE L'INDICE DES EFFECTIFS DES APPRENANTS DE L'EDUCATION NON FORMELLE BASE 100 EN 2015	24
GRAPHIQUE N° 10 : EVOLUTION DU TAUX BRUT D'ADMISSION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2014/15 A 2018/19	25
GRAPHIQUE N° 11 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE FILLE/GARCON DU TBA PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2014/15 A 2018/19	26
GRAPHIQUE N° 12 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2014/15 A 2018/19	27
GRAPHIQUE N° 13 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE FILLE/GARCON DU TBS PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2014/15 A 2018/19	27
GRAPHIQUE N° 14 : EVOLUTION DES RATIOS ELEVES/MAITRE (AUDITEURS/ENCADREURS) DE 2014/15 A 2018/19	30
GRAPHIQUE N° 15 : EVOLUTION DU TAUX D'ACHEVEMENT PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2014/15 A 2018/19	31
GRAPHIQUE N° 16 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE FILLE/GARCON DU TACH PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE 2014/15 A 2018/19	31
GRAPHIQUE N° 17 : EVOLUTION DU TAUX DE TRANSITION AU POST-PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE	32
GRAPHIQUE N° 18 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE FILLE/GARCON DU TAUX DE TRANSITION DE 2014/15 A 2018/19	33
GRAPHIQUE N° 19 : PROFIL DE SCOLARISATION TRANSVERSAL EN 2017, ET 2019	33
GRAPHIQUE N° 20 : PROFIL DE SCOLARISATION TRANSVERSAL SELON LE SEXE EN 2018/19	34
GRAPHIQUE N° 21 : EVOLUTION DES TAUX DE SUCCES AU CEP ET AU BEPC DE 2015 A 2019	35
GRAPHIQUE N° 22 : EVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE FILLE/GARCON DU TAUX DE REUSSITE AU CEP ET AU BEPC DE 2015 A 2019	35
GRAPHIQUE N° 23 : EVOLUTION DE L'INDICE BASE 100 DU NOMBRE DE DECLARES ALPHABETISES	37
GRAPHIQUE 24 : EVOLUTION DES RESULTATS AU CEP DE 2015 A 2019	113
GRAPHIQUE 25 : EVOLUTION DU TAUX DU BEPC ET DES EFFECTIFS DES CANDIDATS DU BEPC DE 2010 A 2019	117

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : TAUX DE REALISATION DU PLAN D'ACTION DU MENAPLN	174
ANNEXE 2 : ENSEIGNANTS DU POST-PRIMAIRE GENERAL ET TECHNIQUE RECRUTES SUR MESURES NOUVELLES EN 2019 (PEJEN)	175
ANNEXE 3 : SITUATION DE LA COMPOSANTE ENEP DE KAYA DU PCIE/JAPON AU 31 DECEMBRE 2019	175
ANNEXE 4 : SITUATION DES VISITES DE CLASSE AU PRESCOLAIRE PUBLIC	176
ANNEXE 5 : SITUATION DES VISITES DE CEEP PUBLICS	176
ANNEXE 6 : SORTIES DES ACTEURS CEB DANS LE CADRE DES PAI/PAC AU TITRE DE 2018-2019	176
ANNEXE 7 : NOMBRE DE VISITES DE CLASSE REALISEES PAR REGION	177
ANNEXE 8 : NOMBRE DE STAGIAIRES DE L'ENSK ET DE L'IDS BENEFICIAIRES DE VISITES PEDAGOGIQUES	177
ANNEXE 9 : REPARTITION DU MONTANT DESTINE AUX TRENTÉ ET UN (31) ETABLISSEMENTS D'EFTP PUBLICS FONCTIONNELS A LA RENTREE SCOLAIRE 2019/2020	177
ANNEXE 10 : REPARTITION DU MONTANT DESTINE AUX SIX (06) ETABLISSEMENTS D'EFTP PUBLICS OUVERTS DANS L'ENSEIGNEMENT GENERAL, FONCTIONNELS A LA RENTREE SCOLAIRE 2019/2020	178
ANNEXE 11 : TAUX DE REUSSITE AU CEP AVEC LES CANDIDATS LIBRES	178
ANNEXE 12 : TAUX DE REUSSITE AU CEP SANS LES CANDIDATS LIBRES	178

ANNEXE 13 : RESULTATS AU CEP DES ECOLES PRIVEES	179
ANNEXE 14 : RESULTATS AU CEP DES ECOLES PUBLIQUES	179
ANNEXE 15 : STATISTIQUES DE L'ENTREE EN 6^{EME}, OPTION ENSEIGNEMENT GENERAL SESSION DE 2019	179
ANNEXE 16 : STATISTIQUES DE L'ENTREE EN 6^{EME} OPTION ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SESSION DE 2019.....	180
ANNEXE 17 : RESULTATS GLOBAUX DU BEPC DE LA SESSION DE 2019 PAR REGION	180
ANNEXE 18 : RESULTATS DES ELEVES DE LA SESSION DE 2019, SANS LES CANDIDATS LIBRES	180
ANNEXE 19 : RESULTATS DES CANDIDATS LIBRES PAR REGION	180
ANNEXE 20 : REPARTITION DES RESSOURCES PAR PROGRAMMES DE LA COMPETENCE « CONSTRUCTION »	181
ANNEXE 21 : NOMBRE DE CENTRES PAR REGION.....	181
ANNEXE 22 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS JEUNES ET DES ADULTES PAR REGION	181
ANNEXE 23 : NOMBRE DE STRUCTURES FONCTIONNELLES DE L'ENF DES ADOLESCENTS PAR REGION.....	182
ANNEXE 24 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS DES ADOLESCENTS PAR REGION	182
ANNEXE 25 : TAUX DE DEPERDITION PAR REGION	183
ANNEXE 26 : TAUX D'ABANDON PAR REGION	184
ANNEXE 27 : EFFECTIFS DES EVALUDES PAR REGION	184
ANNEXE 28 : TAUX DE REUSSITE PAR REGION	185
ANNEXE 29 : DECLARES ALPHABETISES PAR APPROCHES /FORMULES	186
ANNEXE 30 : SITUATION DES RECRUTEMENTS DES PERSONNELS PAR EMPLOIS ET PAR OPTION EN CONCOURS PROFESSIONNELS ET DIRECTS 2019	186
ANNEXE 31 : REPARTITION DES BENEFICIAIRES DE BOURSES PAR ECOLES ET PAR OBJET DE FORMATION	187
ANNEXE 32 : EVOLUTION DES INDICATEURS DU PDSEB	189
ANNEXE 33 : TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS DU PDSEB	190
ANNEXE 34 : MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS DU PSEF	193

INTRODUCTION

La situation de mise en œuvre du Programme de développement stratégique de l'éducation de base 2012-2021 (PDSEB) est régulièrement faite dans les rapports de suivi semestriel et annuel.

Le rapport annuel rend compte de la performance réalisée au cours de l'année en faisant le point des indicateurs stratégiques avec une analyse prospective sur les contraintes et les réalités du système éducatif burkinabè, principalement du sous-secteur de l'éducation de base et du secondaire.

Au niveau de chaque programme¹ du PDSEB, le présent rapport annuel fait le bilan global et analytique de la mise en œuvre du plan d'actions 2019 et antérieurs, couvrant les niveaux préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire pour tous les systèmes d'enseignement ainsi que l'éducation non formelle.

La mise en œuvre du PDSEB en 2019 a été durement marquée par la crise sécuritaire et les mouvements d'humeur observés au niveau du personnel du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), des gestionnaires des ressources humaines au niveau du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale (MFPTPS) et des enseignants au niveau du Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN).

La crise sécuritaire a eu pour corollaire des assassinats et tueries des forces de défense et de sécurité et de personnes civiles dont des femmes, des hommes, des enfants, des blessés et des personnes déplacées internes. Dans cette crise, le MENAPLN, est touché et affecté. Des enseignants et apprenants sont assassinés, d'autres sont chassés de leurs postes de travail, des établissements sont endommagés, totalement détruits ou fermés avec pour conséquence, une privation totale du Droit à l'éducation.

Les mouvements d'humeur observés au niveau du MINEFID ont retardé le processus de passation des marchés et de contractualisation des conventions MOD. Ainsi, au 31 décembre 2019, la plupart des chantiers sont en cours d'exécution. De même, le traitement des dossiers d'intégration des sortants des écoles de formation a été bloqué suite au mouvement d'humeur des gestionnaires des ressources humaines. Enfin, les mouvements d'humeur ont eu pour conséquence la non évaluation des élèves pendant plusieurs mois, la suspension des cours, et la non délivrance des actes administratifs.

Pour faire face à cette situation, le Burkina Faso a pris des mesures fortes dans la perspective d'arriver à bout du terrorisme. Le programme d'urgence pour le Sahel (PUS) 2017-2020, la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires au Burkina Faso (SSEZDS) 2019-2024, la mise en place d'un plan d'aide humanitaire sous l'égide des Nations Unies sont entre autres des mesures prises.

En dépit de cette situation alarmante, les acteurs et partenaires de l'éducation ont tenu haut le flambeau national et sont restés mobilisés pour la poursuite de la mise en œuvre des actions éducatives. Les réformes éducatives engagées au MENAPLN se poursuivent notamment les engagements traceurs du Chef de l'Etat, le développement accéléré de l'éducation préscolaire, la réforme curriculaire, la restructuration des écoles de formation des enseignants, le redimensionnement des Circonscriptions d'Education de Base (CEB), les établissements polyvalents, la mise en œuvre du protocole d'accord entre le gouvernement et la Coordination nationale des Syndicats de l'Education (CNSE), l'éducation en situation d'urgence.

¹ Les programmes : (i) Développement de l'accès à l'éducation de base formelle, (ii) Amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle, (iii) Développement de l'éducation non formelle, (iv) Pilotage de l'éducation de base formelle et de l'éducation non formelle

L'année 2019 a également été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes budgétaires (*planification du budget du MENAPLN par programme budgétaire, élaboration des contrats de performances des responsables conformément au canevas du Budget programme, l'application du manuel de procédures du CAST/FSDEB avec comme actions phares le cadrage du plan d'action et le début de l'expérimentation de la déconcentration du CAST/FSDEB, etc.*).

Le bilan annuel permet de faire périodiquement le point de l'atteinte des objectifs poursuivis dans le sous-secteur de l'éducation de base et du secondaire, et ce jusqu'à l'échéance 2021. Il porte spécifiquement sur : **(i)** les réalisations des structures centrales, déconcentrées et rattachées du MENAPLN, des collectivités territoriales, des PTF, ONG et Associations avec une couverture sur le préscolaire, le primaire, l'éducation non formelle, le post-primaire, le secondaire général, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, et **(ii)** la performance réalisée au cours de l'année 2019 sur la base des indicateurs de résultats définis dans le cadre de performance du ministère.

PROCESSUS D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PDSEB

Le processus de rédaction du rapport de suivi annuel est un processus participatif comprenant (i) un regroupement de représentants des structures centrales du MENAPLN et du MINEFID pour l'écriture du projet de rapport, et (ii) un partage du projet de document avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'éducation pour amendement.

En prélude au regroupement, l'équipe d'organisation collecte par programme les données nécessaires pour aider, pendant l'atelier de rédaction, à l'analyse des produits d'activités et des résultats atteints au cours de l'année 2019.

Pendant l'atelier d'écriture, les contributions des représentants des structures centrales de mise en œuvre sont fusionnées par les rapporteurs de programmes. Les informations sont ensuite traitées et analysées par programme pour aboutir à un document unifié.

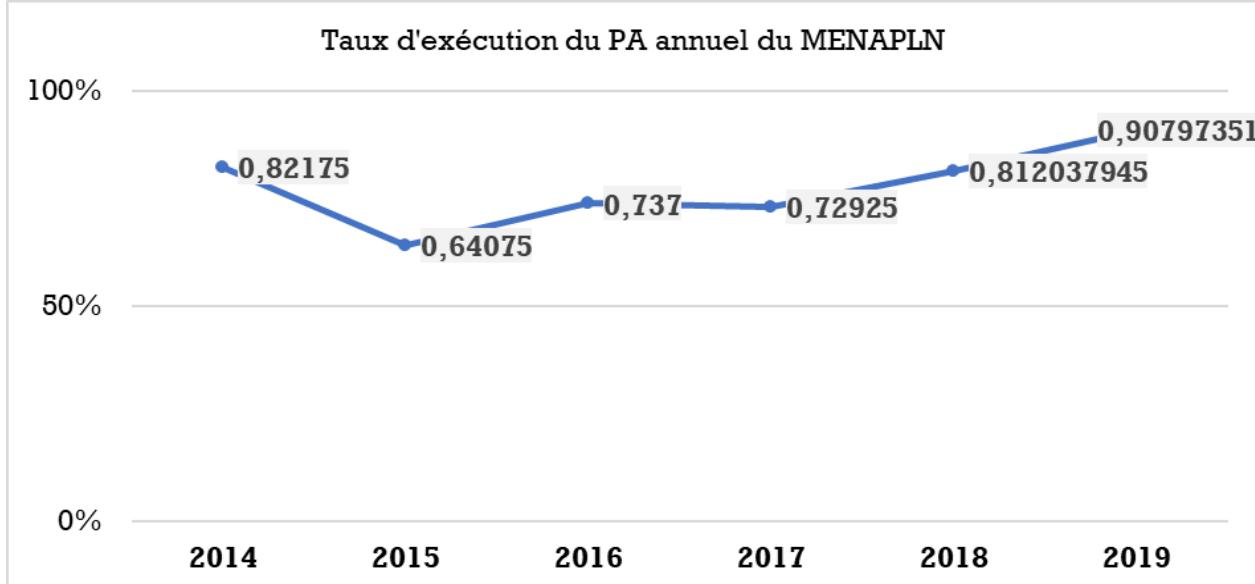
Les structures centrales et déconcentrées ainsi que les partenaires du MENAPLN sont mis à contribution dès qu'un rapport provisoire est disponible à la fin de l'atelier d'écriture. En effet, le projet de rapport provisoire est transmis aux structures centrales et déconcentrées du MENAPLN, aux groupes thématiques, aux PTF et autres acteurs pour amendements et commentaires.

Les observations et commentaires des structures du MENAPLN sont pris en compte dans le rapport qui est reproduit pour les travaux de l'atelier technique de la mission conjointe. Un rapport définitif intégrant les observations et commentaires des PTF et des travaux de la mission conjointe est ensuite mis à disposition après la mission conjointe.

I. RESUME DU RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE 2019 DU PDSEB

I.1 EXECUTION PHYSIQUE DU PLAN D'ACTION DU MENAPLN

Graphique 1 : Taux d'exécution des plans d'actions annuels du MENAPLN



Source : Rapports d'activités 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 du MENAPLN

Au cours des années, les taux de réalisation des plans d'actions du MENAPLN sont supérieurs à 50%. Le plus faible taux (64,08%) a été enregistré en 2015 et le taux le plus fort taux (90,80%) en 2019.

Sur la période 2017-2019, le taux moyen global d'exécution du PDSEB est situé à 81,64%, avec des taux moyens de 79,9%, 82,7%, 80,1%, et 83,9% respectivement pour les programmes (i) Développement de l'accès à l'éducation de base formelle, (ii) Amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle, (iii) Développement de l'éducation non formelle, (iv) Pilotage et soutien aux services de l'éducation de base.

En 2019, le taux global d'exécution physique du PDSEB est établi à 90,80% contre 81,20% en 2018, soit un accroissement de 9,59 points de pourcentage.

Le programme "*Développement de l'éducation non formelle*" est celui qui a le plus contribué à cet accroissement de 2018 à 2019, suivi respectivement des programmes "*Développement de l'accès à l'éducation de base formelle*", "*Amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle*", et en dernier le programme "*Pilotage et soutien aux services de l'éducation de base*".

La situation d'exécution par sous-programme est présentée en annexe (**Voir annexe 1 pour plus de détail**).

I.2 EXECUTION FINANCIERE DU BUDGET ETAT ET DU CAST/FSDEB

I.2.1 Exécution du Budget de l'Etat selon la nomenclature du PDSEB

Les prévisions du budget général du MENAPLN, Exercice 2019 (hors salaires et financements extérieurs) s'élèvent à 62,685 milliards de francs CFA de crédits de paiement (CP) et à 5,059 milliards de francs CFA de crédits d'autorisation d'engagement (AE).

Au 31 décembre 2019, les dépenses, toutes natures confondues, ont été liquidées à hauteur de **59,661** milliards de F CFA sur un total/CP de **62,685** milliards, correspondant ainsi à un taux d'exécution de **95,18%**.

Comparé au taux repère de 100% attendu au terme de la période, ce taux reste en dessous de la cible ; toutefois, il est supérieur au taux d'exécution de 2018 (93,33% et de 2017 (87,88%).

Ce niveau atteint en 2019 est en partie dû à la liquidation des CP des investissements des exercices antérieurs.

Tableau n° 1: Exécution financière du budget Etat par programme (hors dépenses de personnel)

PROGRAMME	MT_CRED_AE	MT_CRED_CP	MT_ENG_CF		Montant_LIQ	%Eng visé		Taux Liquidé
			AE	CP		AE	CP	
58 ACCES A L'EDUCATION FORMELLE	5 059 313 000	23 984 907 274	2 395 876 553	18 349 235 643	23 095 007 952	47,36%	76,50%	96,29%
59 QUALITE DE L'EDUCATION FORMELLE	0	31 101 556 838	0	30 396 985 623	29 838 376 810		97,73%	95,94%
60 ACCES ET QUALITE DE L'EDUCATION NON FORMELLE	0	2 029 767 608	0	2 004 383 300	2 019 078 565		98,75%	99,47%
61 PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DE L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE	0	5 568 912 280	0	4 675 112 018	4 708 751 674		83,95%	84,55%
Total	5 059 313 000	62 685 144 000	2 395 876 553	55 425 716 584	59 661 215 001	47,36%	97,78%	95,18%

Source : CID au 31 décembre 2019

I.2.1 Exécution du CAST/FSDEB selon la nomenclature du PDSEB

Le taux global d'exécution du budget CAST/FSDEB base « engagé visé » est de 26,45% contre 28,97% en 2018 à la même période. Par programme, ils se déclinent ainsi qu'il suit : 10,20% pour le programme Accès, 16,85% pour le programme Qualité ; 4,42% pour le programme ENF et 38,91% pour le programme pilotage et gestion. Le très faible niveau d'exécution du programme Accès aux conventions de 2019 avec les Agences en Maitrise d'ouvrage délégué pour la réalisation des infrastructures éducatives qui sont en cours de finalisation pour engagement.

Tableau n° 2: Exécution financière du CAST-FSDEB par programme

PROGRAMME	MT_CRED_AE	MT_CRED_CP	MT_ENG_CF		MT_LIQ	Taux Eng visé		Taux Liquidé
			AE	CP		AE	CP	
58 ACCES A L'EDUCATION FORMELLE	5 495 498	6 861 784	4 085 130	1 713 428	5 212 870	74,34%	24,97%	75,97%
59 QUALITE DE L'EDUCATION FORMELLE	-	7 090 992	-	6 034 646	5 524 886		85,10%	77,91%
60 ACCES ET QUALITE DE L'EDUCATION NON FORMELLE	-	1 162 957	-	1 094 292	1 094 292		94,10%	94,10%
61 PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DE L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE	-	3 258 646	105 311	2 849 581	1 975 818		87,45%	60,63%
Total	5 495 498	18 374 379	4 190 441	11 691 947	13 807 866	76,25%	63,63%	75,15%

Source : CID au 31 décembre 2019

I.2.2 Exécution du CAST/Cantine scolaire du secondaire selon la nomenclature PSDEB

Tableau n° 3: Exécution du CAST/Cantine scolaire du secondaire

PROGRAMME	MT_CRED_AE	MT_CRED_CP	MT_ENG_CF		MT_LIQ	%Eng visé		Taux Liquidé
			AE	CP		AE	CP	
58 ACCES A L'EDUCATION FORMELLE	101 880 000	183 431 000	0	66 306 662	167 931 662	0,00%	36,15%	91,55%
61 PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DE L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE	169 854 000	308 618 000	0	40 107 000	53 347 000	0,00%	13,00%	17,29%
Total	271 734 000	492 049 000	0	106 413 662	221 278 662	0,00%	74,71%	44,97%

Source : CID au 31 décembre 2019

I.3 RESULTATS OBTENUS

I.3.1 ACCES A L'EDUCATION DE BASE FORMELLE

I.3.1.1 Infrastructures

Le tableau n°4 présente la situation de l'offre éducative en 2018/19 en termes d'infrastructures. Sur un total de 20 764 établissements pour l'éducation nationale, le primaire occupe plus de 73,9% suivi du post-primaire et secondaire (19,6%). Quant aux établissements du préscolaire, ils ne représentent que 6,5% du nombre total d'établissements.

Selon le statut de l'établissement, le niveau de l'offre est fonction de l'ordre d'enseignement considéré. L'offre d'éducation préscolaire relève presque exclusivement du privé (le public n'occupe que moins de 12,6% du nombre d'établissement). Par contre, au niveau du primaire l'offre émane plus du public qui représente près de 73,4%. Au niveau du post-primaire et secondaire, on relève une offre assez proche entre le public et le privé qui représentent respectivement 49,8% et 50,2% du nombre d'établissements.

Le volet EFTP reste encore embryonnaire avec moins de 3,6% du nombre d'établissements du post-primaire et secondaire et le privé représente plus de 77,4%.

Ce constat est aussi fait au niveau des salles de classe. C'est, ainsi, que le primaire enregistre 70,6% du nombre de salles de classe contre 26,0 pour le post-primaire et secondaire, et 3,4% pour le préscolaire.

Tableau n° 4: Nombre d'établissements et de salles de classe en 2018/19

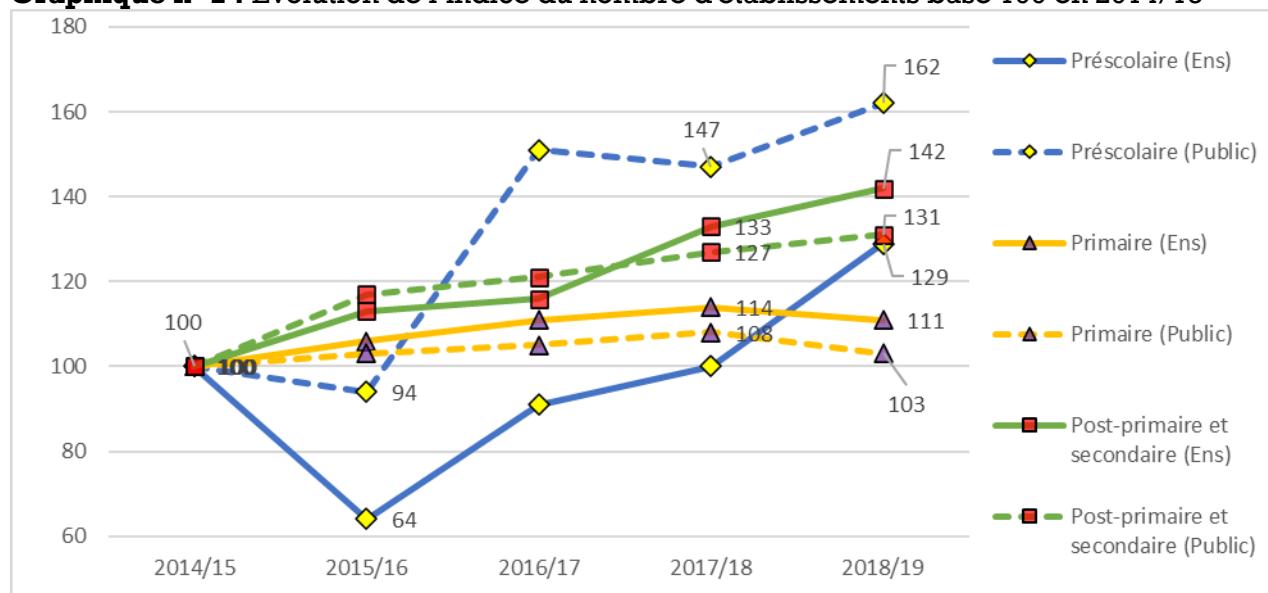
Ordre d'enseignement	Infrastructure	Statut			
		Public	Privé	Communautaire	Ensemble
PRESCOLAIRE	Etablissements	170	918	260	1 348
	Salles d'activités	502	2 369	400	3 271
PRIMAIRE	Etablissements	11 266	4 053	26	15 345
	Salles de classe	51 200	15 973	65	67 238
POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE	Total	Etablissements	2 028	2 043	-
		Salles de classe	13 502	11 275	-
	Dont EFTP	Etablissements	33	113	-
		Salles de classe	358	665	-
					1 023

Source : Annuaires statistiques 2018/19 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire

Le graphique n°2 décrit l'évolution du nombre d'établissements par ordre d'enseignement pour l'ensemble des établissements et ceux du public. Cette évolution mesurée par l'indice du nombre d'établissements base 100 en 2014/15 traduit une variation relative c'est-à-dire une variation (en %) par rapport au nombre d'établissements en 2014/15 considérée comme année de référence.

L'évolution de l'indice du public (courbe en tirets discontinus) indique une hausse continue du nombre d'établissements du public au post-primaire et secondaire. Au primaire, nous avons la même tendance sauf entre 2017/18 et 2018/19 où l'indice baisse. Cette situation au primaire peut s'expliquer en grande partie par le défi sécuritaire qui a entraîné la fermeture d'écoles dans certaines régions. Au préscolaire, l'évolution du nombre d'établissements est marquée par des périodes de répit (légère baisse entre 2014/15 et 2015/16 et entre 2016/17 et 2017/18). Les taux d'accroissement annuel moyens (TAMA) du nombre d'établissements publics sur la période 2014/15-2018/19 sont respectivement de 12,8%, 0,7%, et 7,0% au préscolaire, au primaire et au post-primaire et secondaire. Pour l'ensemble des établissements (Public et privé), le TAMA est de 2,6% au primaire, de 9,2% au post-primaire et secondaire et de 6,5% au préscolaire. L'évolution de l'indice indique une importante baisse du nombre d'établissements préscolaires entre 2014/15 et 2015/16 (plus de 37%). Cette baisse est beaucoup plus constatée au niveau des structures privées et communautaires.

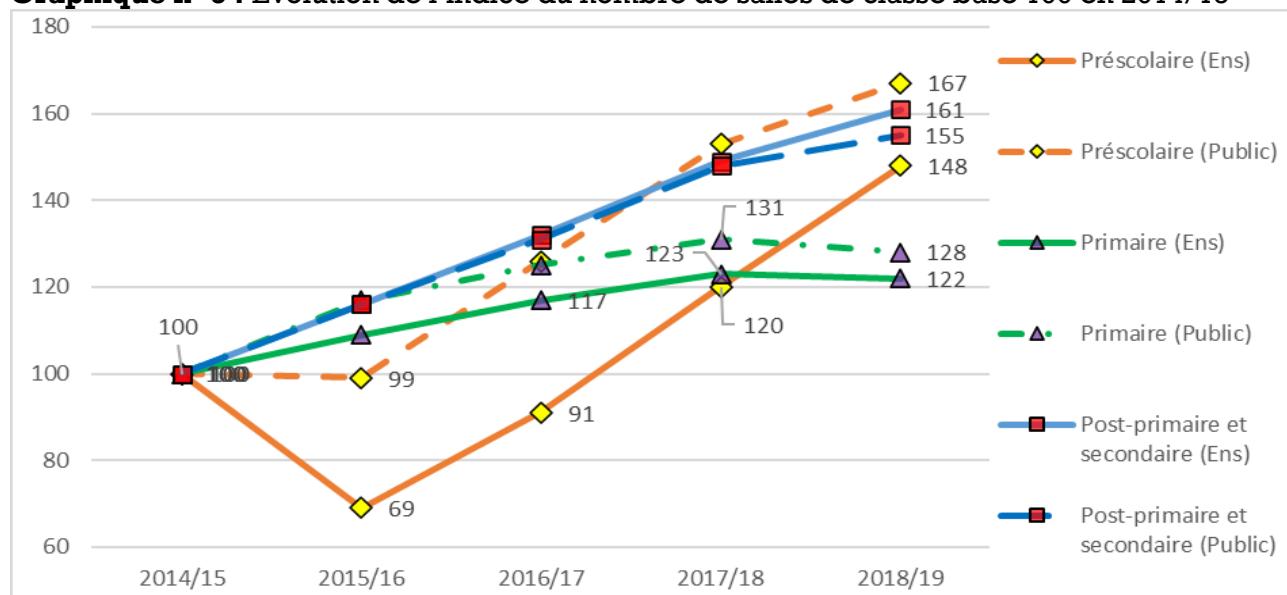
Graphique n°2 : Evolution de l'indice du nombre d'établissements base 100 en 2014/15



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

Le graphiques n°3 illustre l'évolution du nombre de salles de classe à travers l'indice base 100 en 2014/15 (variation relative du nombre de salles par rapport au nombre de 2013/14 considérée comme année de référence). On observe que le nombre de salles d'activités (salles du préscolaire) a connu une baisse de plus de 31% entre 2014/15 et 2015/16. Cette baisse provient de la diminution du nombre de structures privés et communautaires. Par contre, au public, il apparaît une hausse continue du nombre de salles de classe. Au niveau du post-primaire et secondaire, on relève une hausse continue du nombre de salles de classe au public et au privé. Au primaire, nous avons la même tendance sauf entre les deux dernières années. Au post-primaire et secondaire, cette hausse est plus marquée au public (hausse de plus 61% entre 2014/15 et 2017/18) alors qu'au primaire la hausse est plus soutenue au privé.

Graphique n°3 : Evolution de l'indice du nombre de salles de classe base 100 en 2014/15

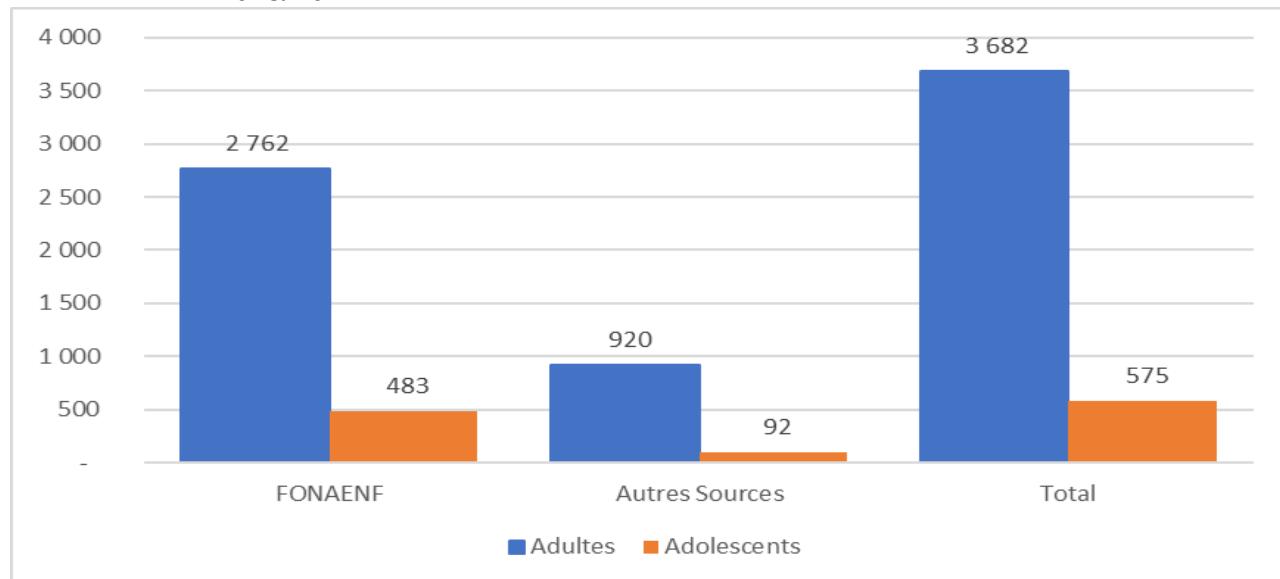


Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

Le graphique n°4 présente la répartition du nombre de centres d'éducation non formelle par type selon la principale source de financement en 2018/19. Les centres d'éducation des adultes sont les plus nombreux avec 86% du nombre total de centres, et 75,0% de ces centres ont pour

principale source de financement le FONAENF. Par contre, 84,0% des centres d'éducation non formelle des adolescents ont pour principale source de financement le FONAENF.

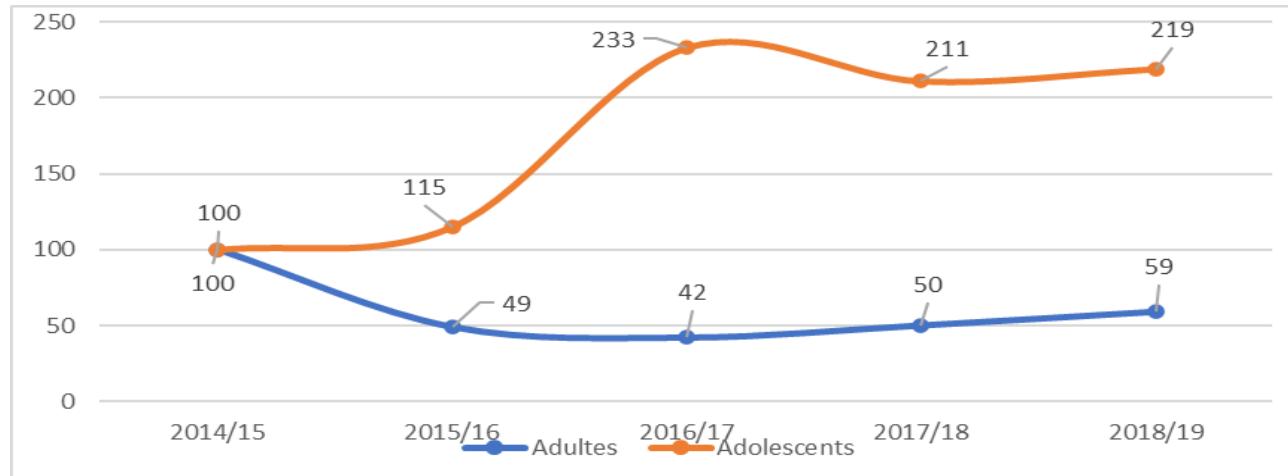
Graphique n° 4 : Nombre de centres d'éducation non formelle par source de financement en 2018/19



Source annuaire statistique 2018/19 de l'éducation non formelle

Comme l'indique le graphique n°5, le nombre de centre d'éducation non formelle pour adultes a continuellement baissé en passant de 6 215 en 2015 à 3 682 en 2019, soit une baisse de 40,8%. Par contre, le nombre de centre d'éducation des adolescents a connu une fluctuation durant la même période, soit un TAMA de 21,6%.

Graphique n° 5 : Evolution de l'indice du nombre de centres d'éducation non formelle base 100 en 2014/15



Source : Annuaires statistiques de l'éducation non formelle (2015 à 2019)

I.3.1.2 Effectifs scolaires

Le tableau n°5 présente la répartition des effectifs scolaires par ordre d'enseignement selon le sexe et le statut de l'établissement en 2018/19. La structure des effectifs est le reflet de celle de l'offre (nombre d'infrastructures). Le primaire représente la plus grande part des effectifs avec 69,1% suivi du post-primaire (22,4%) et du secondaire (6,3%). Les effectifs du préscolaire représentent moins de 2,3% des effectifs scolaires du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENAPLN). Les filles représentent 49,2% du total des effectifs. Elles

représentent 49,0% au préscolaire, 49,0% au primaire, 51,7% au post-primaire et 43,3% au secondaire.

Selon le statut de l'établissement, on note un nombre élevé des élèves du public qui représentent 71,5% des effectifs scolaires. Ce constat est beaucoup plus marqué au primaire (78,5%) suivi du post-primaire (61,0%). Au secondaire les effectifs du public et ceux du privé s'équivalent (49,9% pour le public). Par contre au niveau du préscolaire, le privé occupe la plus grande part (plus de 59,9% des effectifs).

L'EFTP occupent une part marginale de l'ensemble des effectifs du post-primaire et du secondaire (0,7% au post-primaire et 8,5% au secondaire).

Tableau n° 5: Effectifs des auditeurs et des élèves par ordre d'enseignement, par sexe selon le statut en 2018/19

Ordre d'enseignement	Sexe	Statut			
		Public	Privé	Communautaire	Ensemble
PRÉSCOLAIRE	Garçons	11 442	32 319	9 995	53 756
	Filles	10 858	30 814	10 057	51 729
	Ensemble	22 300	63 133	20 052	105 485
PRIMAIRE	Garçons	1 288 382	359 631	1 316	1 649 329
	Filles	1 250 566	332 779	1 110	1 584 455
	Ensemble	2 538 948	692 410	2 426	3 233 784
POST-PRIMAIRE	Total	314 966	190 475	-	505 441
		Filles	323 495	217 489	540 984
		Ensemble	638 461	407 964	1 046 425
	Dont EFTP	2 654	2 735	-	5 389
		Filles	1 160	656	1 816
SECONDAIRE		Ensemble	3 814	3 391	7 205
	Total	88 010	79 579	-	167 589
		Filles	59 409	68 720	128 129
		Ensemble	147 419	148 299	295 718
	Dont EFTP	6 127	8 787	-	14 914
		Filles	3 283	7 073	10 356
		Ensemble	9 410	15 860	25 270

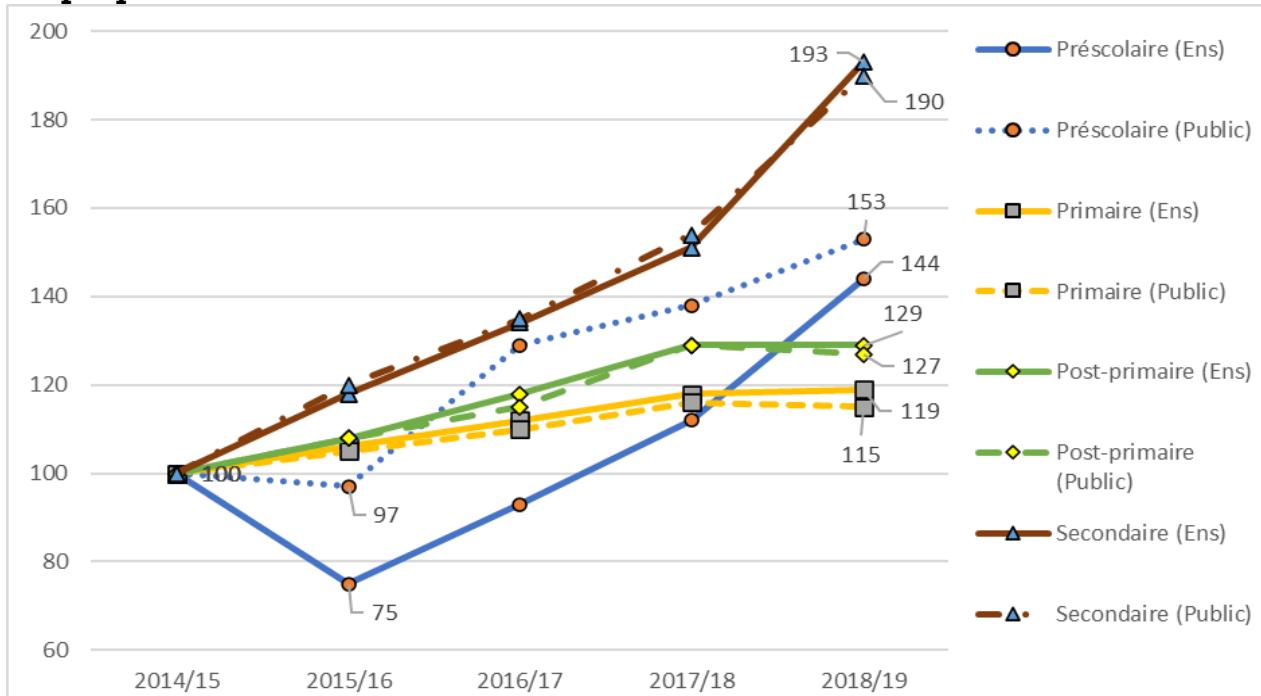
Source : Annuaires statistiques 2018/19 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire

Le graphique n°6 présente l'évolution de l'indice des effectifs scolaires base 100 en 2014/15 par ordre d'enseignement au niveau du public et au niveau global.

Au niveau global, on observe une hausse continue des effectifs par ordre d'enseignement sur la période 2014/15-2018/19 à l'exception du préscolaire où une baisse est intervenue entre 2014/15 et 2015/16. La hausse des effectifs est beaucoup plus marquée au niveau du secondaire. Le TAMA est respectivement de 9,6% au préscolaire, de 4,5% au primaire, de 6,5% au post-primaire et de 17,9% au secondaire.

Au niveau du public, on observe la même tendance qu'au niveau global

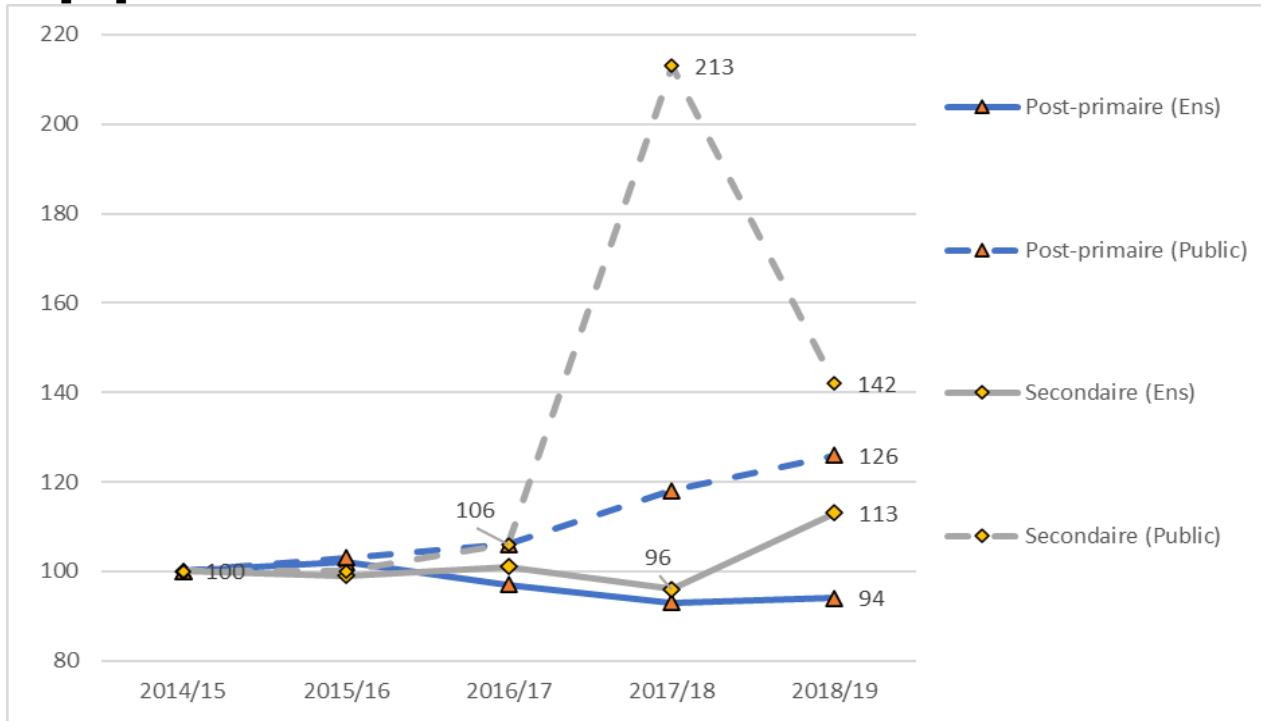
Graphique n° 6 : Evolution de l'indice des effectifs scolaire base 100 en 2014/15



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

Le graphique n°7 présente l'évolution de l'indice des effectifs scolaires de l'EFTP base 100 en 2014/15. Comme on peut le constater, les effectifs de l'EFTP n'ont pas connu une variation importante entre 2014/15 et 2018/19. Au niveau de Post-primaire, l'ensemble des effectifs (public et privé) a connu une baisse de l'ordre de 5,7%. Par contre, au secondaire, l'ensemble des effectifs de l'EFTP a connu une hausse de 13,1% sur la même période. Cette hausse est due à l'apport du public où les effectifs ont augmenté (la valeur de l'indice est passée de 100 à 142 entre 2014/15 et 2018/19). Le TAMA des effectifs de l'EFTP sur la période 2014/15-2018/19 est de - 1,4% au post-primaire et de 3,1% au secondaire.

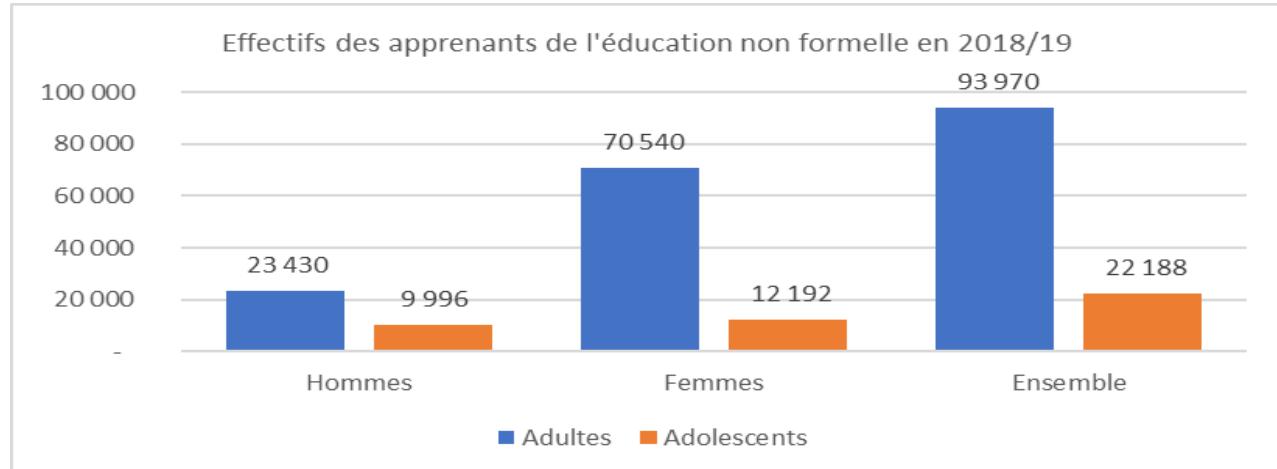
Graphique n° 7 : Evolution de l'indice des effectifs scolaires de l'EFTP base 100 en 2014/15



Source : Annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

Le graphique n°8 présente la répartition des apprenants de l'éducation non formelle par type de centre selon le sexe. Sur un total de 116 158 apprenants, les adultes sont au nombre de 93 970 soit 80,9%. Les femmes représentent pour les deux types de centre la part majoritaire, soit 75,1% au niveau des adultes et 54,9% au niveau des adolescents.

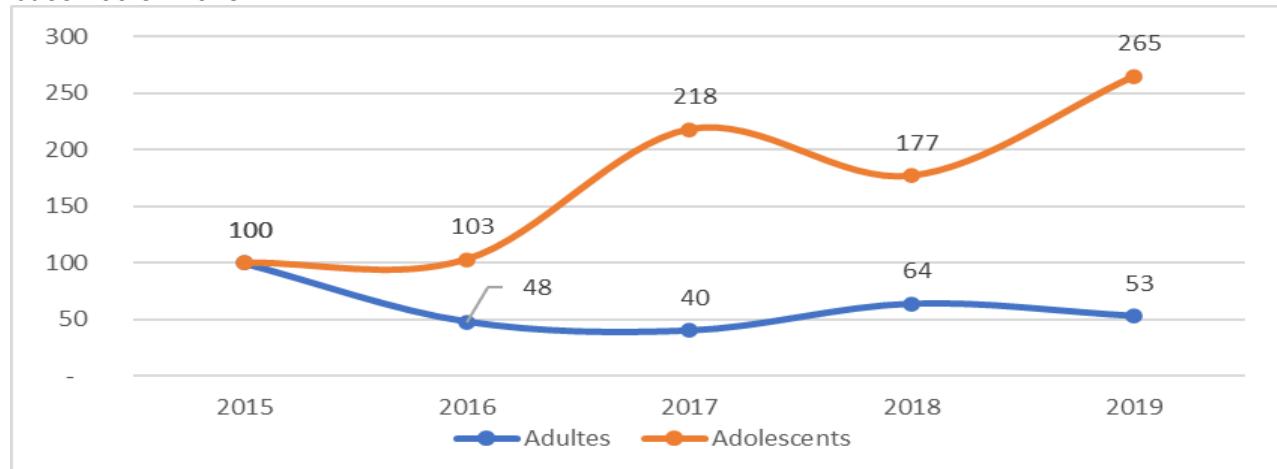
Graphique n° 8 : Répartition des effectifs des apprenants de l'éducation non formelle par type de centre selon le sexe en 2019.



Source : Rapport bilan de la campagne 2019 / DGENF

D'après le graphique n°9, les effectifs des apprenants des centres d'éducation non formelle des adolescents ont connu une évolution lente entre 2015 et 2016, avant de croître de manière importante entre 2016 et 2017. Par contre, les effectifs des adultes ont connu une baisse sur la période 2015 à 2019.

Graphique n° 9 : Evolution de l'indice des effectifs des apprenants de l'éducation non formelle base 100 en 2015



Source : Annuaires statistiques de l'éducation non formelle (2014/15 à 2018/19)

I.3.1.3 Taux Brut d'Admission

D'après le tableau n°6, le niveau d'accès à l'éducation en 2018/19 est fonction de l'ordre d'enseignement. Pendant que le taux brut d'admission est de 98,0%, indiquant une capacité d'accueil élevé au primaire, il n'est que de 25,0% au secondaire. Au post-primaire, le TBA est de 45,7%. Au niveau du primaire et du post-primaire, l'équité en termes d'accès est établie entre les filles et les garçons avec un léger avantage des filles au post-primaire. Par contre, au secondaire, elle n'est pas atteinte. L'indice de parité fille/garçon du TBA à cet ordre d'enseignement est de 0,9 indiquant que les filles ont moins accès au secondaire que les garçons.

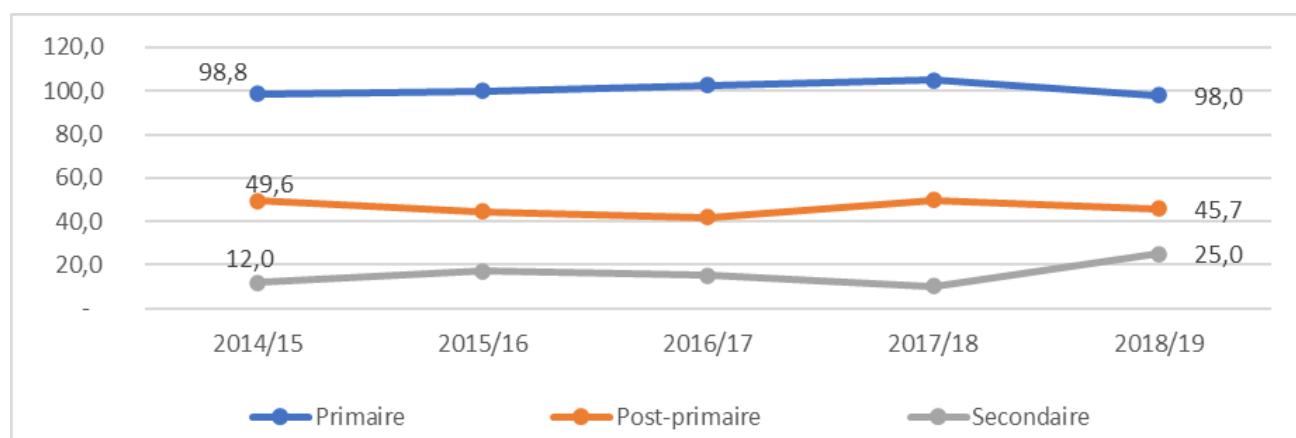
Tableau n° 6: Taux brut d'admission par ordre d'enseignement en 2018/19

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Filles	Ensemble	
PRIMAIRE	100,2	95,7	98,0	1,0
POST-PRIMAIRE	43,5	48,1	45,7	1,1
SECONDAIRE	26,8	23,2	25,0	0,9

Source: annuaires statistiques 2018/19 du primaire et du post-primaire et secondaire

Le graphique n°10 illustre l'évolution du TBA de 2014/15 à 2018/19. Tout au long de la période, le TBA au primaire est resté largement supérieur aux TBA dans les autres ordres d'enseignement. Il a connu une baisse de 0,8 point sur cette période passant de 98,8% à 98,0%. Au post-primaire, le TBA est passé de 49,6% en 2014/15 à 45,7% en 2018/19 avec des périodes de croissance et de décroissance. Au secondaire, le TBA est resté en dessous de 30% sur toute la période. Il a connu une hausse de 7,9 points en passant de 12,0% à 17,0% entre 2014/15 et 2015/16, pour ensuite connaître une forte augmentation de 14,7 points entre les dernières années.

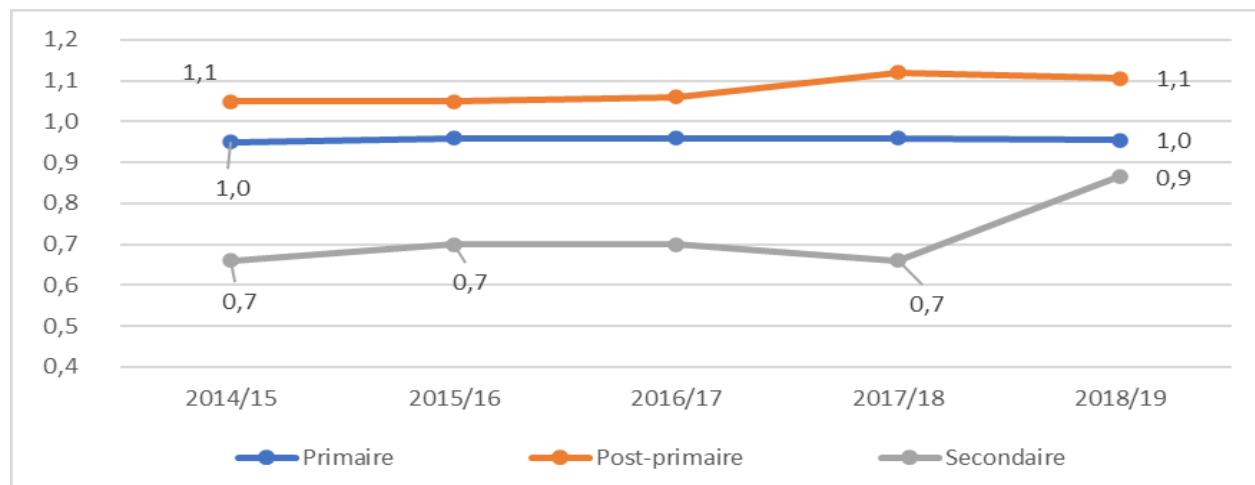
Graphique n° 10 : Evolution du taux brut d'admission par ordre d'enseignement de 2014/15 à 2018/19



Source: annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

Comme le montre le graphique n°11, l'indice de parité entre les filles et les garçons du TBA au primaire est resté autour de 0,96 sur la période 2014/15-2018/19. Ce qui traduit une équité entre les sexes en termes d'accès à l'éducation primaire. Par contre au niveau du post-primaire, l'indice a connu une hausse continue en passant de 1,05 en 2014/15 à 1,11 en 2018/19. Ce qui traduit un changement de tendance en termes d'accès à l'éducation post-primaire au profit des filles. Au niveau du secondaire, l'indice de parité a faiblement évolué sur la période et est resté en dessous de 0,7 sauf en 2018/19 où on a un indice de 0,9. Ce qui traduit un plus grand accès des garçons au secondaire au détriment des filles sur la période.

Graphique n° 11 : Evolution de l'indice de parité Fille/Garçon du TBA par ordre d'enseignement de 2014/15 à 2018/19



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2013/14 à 2017/18)

I.3.1.4 Taux Brut de Scolarisation

Les informations du tableau n°7 indique qu'en matière de participation, le primaire occupe le premier rang avec un TBA de 88,8% contre seulement 5,2% pour le préscolaire. Quant aux ordres post-primaire et secondaire, ils enregistrent respectivement des TBA de 50,5% et de 21,6%. L'équité entre les sexes est garantie au préscolaire et au primaire. Au post-primaire le TBS des filles est légèrement au-dessus de celui des garçons. Par contre, au niveau du secondaire, le défis entre les sexes reste à relever en matière de participation et en mettant plus d'accent sur la scolarisation des filles.

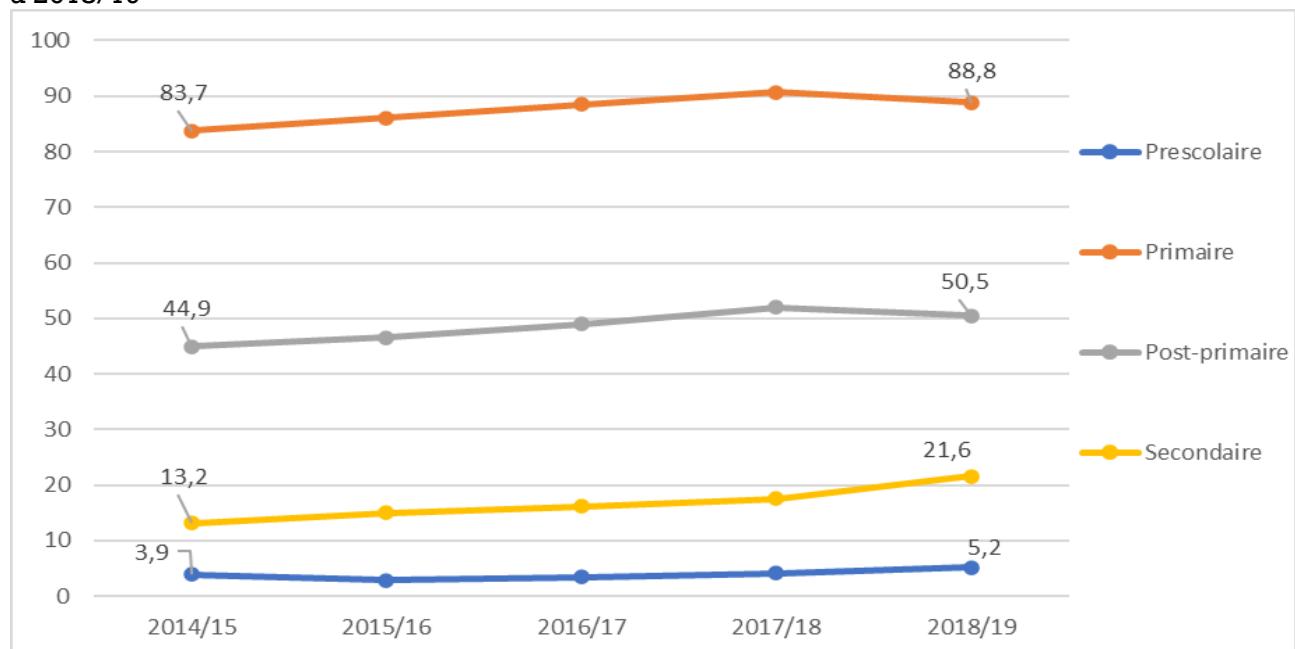
Tableau n° 7: Taux brut de scolarisation par ordre d'enseignement en 2018/19

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Filles	Ensemble	
PRESCOLAIRE	5,2	5,2	5,2	1,0
PRIMAIRE	88,4	89,2	88,8	1,0
POST-PRIMAIRE	47,1	54,1	50,5	1,1
SECONDAIRE	24,2	19,0	21,6	0,8

Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

D'après le graphique n°12, le Taux brut de scolarisation a continuellement augmenté au niveau de trois ordres d'enseignement (le primaire, le post-primaire et le secondaire). Au primaire, le TBS a enregistré un gain de 5,1 points sur la période 2014/15-2018/19 en passant de 83,7% à 88,8%. Au post-primaire le TBS est passé de 44,9% à 50,5%. Quant au TBS du secondaire, il est connu une hausse de 8,4 points, passant de 13,2% à 21,6%. Par contre, au préscolaire, l'évolution du TBS a connu deux périodes. Une période, marquée par une légère baisse passant de 3,9% à 2,9% et suivie d'une période marquée par une hausse en s'établissant à 5,2% en 2018/19.

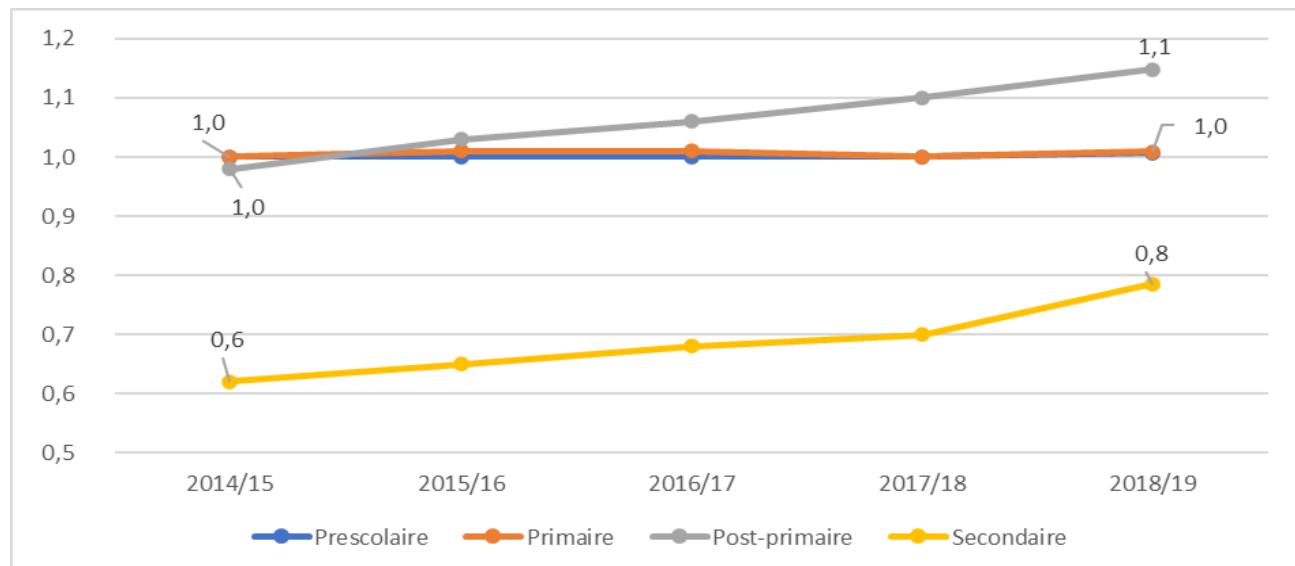
Graphique n° 12 : Evolution du taux brut de scolarisation par ordre d'enseignement de 2014/15 à 2018/19



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2013/14 à 2017/18)

L'évolution de l'indice de parité telle que décrite par le graphique n°13 traduit une situation plus ou moins équitable en matière de participation au préscolaire, au primaire et au post-primaire. Par contre, au secondaire, les disparités entre les filles et les garçons en matière de participation existent toujours même si elles se sont améliorées sur la période.

Graphique n° 13 : Evolution de l'indice de parité Fille/Garçon du TBS par ordre d'enseignement de 2014/15 à 2018/19



Source : annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

I.3.1.5 La scolarisation des élèves des écoles et établissements fermés dans les zones à forts défis sécuritaires est assurée

Le système éducatif de burkinabè connaît de difficultés de fonctionnement. Cette situation s'est accentuée depuis scolaire 2016-2017 du fait des menaces terroristes qui ont occasionné la fermeture de plusieurs structures éducatives. D'une région touchée en 2017, huit (08) régions

sont aujourd’hui concernées par le phénomène. Ce sont les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Nord, du Centre-Sud, de l’Est, du Nord et du Sahel.

L’expansion du phénomène a entraîné en 2019 des déplacements massifs de populations. On dénombre à la date du 27 février 2020, plus de 765 000 personnes déplacées internes, selon le Conseil National de Secours d’Urgence et de Réhabilitation (CONASUR).

D’une dizaine d’écoles primaires fermées en 2017 dans la province du Soum au Sahel, la situation s’est dégradée progressivement avec plus de 400 structures éducatives fermées en 2018 au Nord et au Sahel, pour atteindre en juin 2019, un effectif de 2 012 établissements du primaire, du post-primaire et du secondaire fermé. A la date du 27 février 2020, ce nombre est passé à 2 492 établissements fermés, affectant 337 571 élèves et 11 043 enseignants avec 623 établissements endommagés. Toutefois, grâce aux efforts de sécurisation et à la résilience des acteurs de l’éducation, 866 établissements ont été rouverts à la même date. L’ensemble de ces structures éducatives rouvertes accueillent 176 356 élèves et 4 450 enseignants. En outre, le nombre d’établissements occupés par les PDI est passé de 62 en octobre 2019 à 11 actuellement (09 dans la région du Sahel et 02 dans la région du Centre-Est). A la date du 28 février 2020, 50 522 élèves déplacés du préscolaire, du primaire, du post-primaire et secondaire ont été réinscrits dans des établissements des zones d’accueil contre 17 705, en octobre 2019. Parmi ceux-ci, on relève 23 835 filles, soit 47,17% de l’effectif global.

Pour relever ce défi éducatif majeur, le Burkina Faso a adopté en février 2019, une Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à forts Défis Sécuritaires (SSEZDS 2019-2024) dont l’ambition est de fournir à l’horizon 2024, une éducation équitable, inclusive et de qualité où les activités d’enseignement/apprentissage se déroulent dans un environnement scolaire sain, protégé pour tous les enfants des zones touchées par la crise sécuritaire avec le soutien et l’accompagnement d’une communauté résiliente.

Avec l’appui de l’IIEP/UNESCO, une annexe a été élaborée (novembre 2019) en complément de la SSEZDS en vue de disposer d’une stratégie nationale d’éducation en situation d’urgence considérant de façon holistique l’ensemble des quatre groupes de risques : i) les risques de catastrophes naturelles (intempéries, inondations, vents violents, etc.), ii) les risques de conflits et d’insécurité (attaques terroristes et conflits intercommunautaires, iii) les risques afférents aux conséquences des déplacements de population et enfin iv) des vulnérabilités internes au système éducatif burkinabé.

Livrables atteints :

- **réouverture de 866 établissements accueillant 176 356 élèves et 4 450 enseignants ;**
- **réinscription de 50 522 élèves déplacés dont 23 835 filles ;**
- **regroupements des élèves candidats aux différents examens et concours scolaires des établissements fermés en 2018 et en 2019 ;**
- **dotation en kits scolaires de 32 425 élèves affectés ;**
- **disponibilité des curricula de l’ESU ;**
- **disponibilité d’un module de formation des enseignants à l’appui psycho-social (APS) des élèves affectés ;**
- **existence d’une stratégie de scolarisation des élèves dans les zones à forts défis sécuritaires ;**
- **disponibilité d’un plan de communication de la SSEZDS ;**
- **tenue de réunions du Groupe de travail sur l’ESU/ (Cluster Burkina Faso).**

Encadré 1 : Comment assurer de façon optimale, l’inscription ou la réinscription des enfants et élèves déplacés ?

Par lettre N° 942/MENAPLN/SG du 8 octobre 2019, les responsables des structures déconcentrés (DR, DP) étaient invités par le MENAPLN à prendre des dispositions nécessaires pour faciliter et favoriser l’inscription ou la réinscription des élèves et enfants déplacés dans des établissements d’accueil.

A la date du 28 février 2020, 50 522 élèves (tous ordres confondus) sont réinscrits dans les établissements d'accueil repartis dans les 13 régions du pays. Cette situation affecte négativement les capacités d'accueil de ces structures dont certaines connaissaient déjà des effectifs pléthoriques. Ainsi, la nécessité d'un renforcement accru des capacités d'accueil en salles de classes, tables bancs et équipements didactiques de toutes les structures d'accueil (zones à forts défis sécuritaires et zones « sécurisées » hôtes s'impose.

Aussi, le MENAPLN a-t-il inscrit dans son plan d'action 2020, l'acquisition de 50 classes préfabriquées, l'équipement de 300 salles de classe en mobiliers, l'acquisition de 12 500 kits de fournitures pour élèves.

I.3.2 QUALITÉ DE L'EDUCATION DE BASE FORMELLE

I.3.2.1 Ratio élèves/classe et ratio élèves/maitre (auditeurs/encadreur)

Comme le montre le tableau n°8, le ratio élèves/maitre est en dessous des normes au niveau du préscolaire et du primaire (30 auditeurs par encadreur au préscolaire et 50 élèves par maitre au primaire). Ce qui traduit des efforts en termes de recrutement d'enseignants.

En 2018/19, le ratio élèves/classe montre que les effectifs par groupe pédagogique sont dans l'ensemble acceptables comparés à la norme de 70 élèves par classe au post-primaire et de 60 par classe au secondaire. Au post-primaire, au niveau du public, le ratio élèves/classe (61) est en-dessous de la norme mais il faut noter que ces chiffres cachent d'énormes disparités selon la région, la commune, le milieu de résidence, par établissement, par niveau etc. Par contre au secondaire que ce soit au public ou au privé, le ratio est en deçà de la norme de 60.

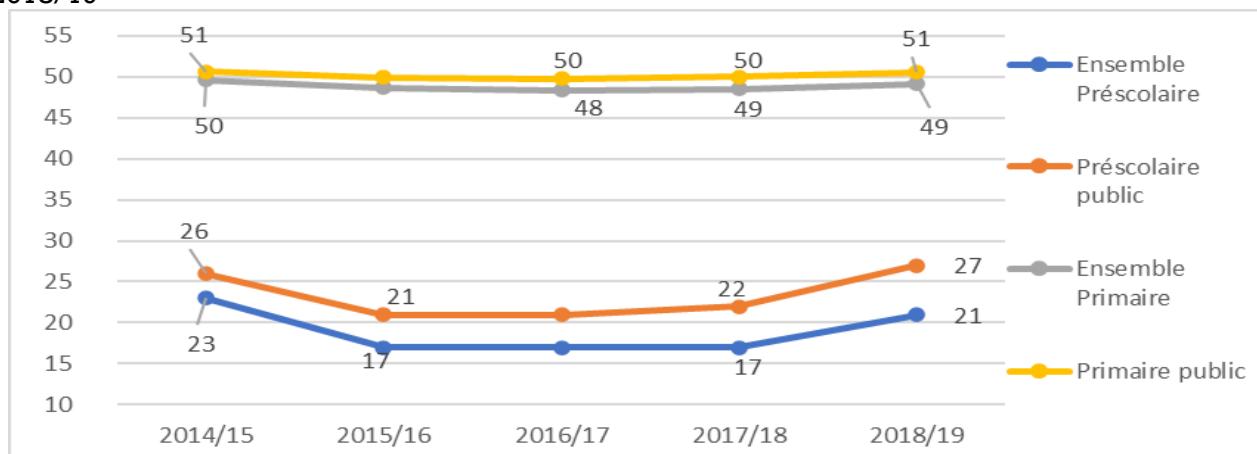
Tableau n° 8: Ratio élèves/classe et ratio élèves/maitre (auditeurs/encadreur) en 2018/19

Ordre d'enseignement	Ratio	Statut			
		Public	Privé	Communautaire	Ensemble
PRESCOLAIRE	Elèves/Classe	45	27	48	32
	Elèves/Maitre	27	18	30	21
PRIMAIRE	Elèves/Classe	50	43	37	48
	Elèves/Maitre	51	44	38	49
POST-PRIMAIRE	Elèves/Classe	61	49	-	55
SECONDAIRE	Elèves/Classe	51	42	-	46

Source : Annuaires statistiques 2018/19 du préscolaire et du primaire

Le graphique n°14 présente l'évolution du ratio élèves/maitre (ou auditeurs/encadreur), ce ratio a faiblement évolué dans les deux ordres d'enseignement. Le ratio du public dans les deux ordres est resté au-dessus de celui du privé. Sur la période 2014/15-2018/19, les normes ont été respectées.

Graphique n° 14 : Evolution des ratios élèves/maitre (auditeurs/encadreurs) de 2014/15 à 2018/19



Source : Annuaires statistiques du préscolaire et du primaire (2014/15 à 2018/19)

I.3.2.2 Taux d'Achèvement (TACH)

Le tableau n°9 décrit le taux d'achèvement au primaire, post-primaire et au secondaire en 2018/19. Au primaire, on enregistre un taux de 61,7% et respectivement 38,9% et 15,4% au post-primaire et au secondaire. Les filles achèvent légèrement mieux le cycle primaire que les garçons. Au post-primaire, on note une situation en faveur des filles en termes d'achèvement. Par contre, au secondaire, les garçons sont mieux lotis que les filles.

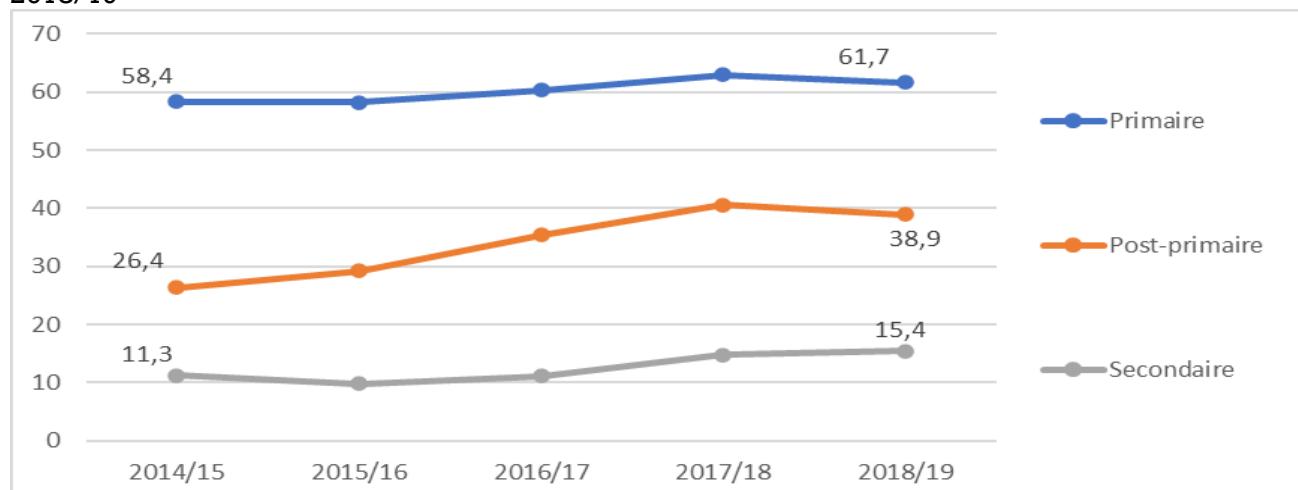
Tableau n° 9: Taux d'achèvement par ordre d'enseignement et indice de parité en 2018/19

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Filles	Ensemble	
PRIMAIRE	57,4	66,3	61,7	1,2
POST-PRIMAIRE	36,3	41,7	38,9	1,1
SECONDAIRE	17,8	12,9	15,4	0,7

Source : annuaires statistiques 2018/19 du primaire et du post-primaire et secondaire

Le graphique n°15 montre l'évolution du taux d'achèvement dans les différents ordres d'enseignement. Sur la période 2014/15-2018/19, on note une tendance à la hausse du taux d'achèvement dans tous les ordres d'enseignement. Au primaire, il est passé de 58,4% à 61,7% entre 2014/15 et 2018/19, soit un gain de 3,3 points. La hausse du taux d'achèvement est plus marquée au post-primaire, où le gain est de 12,5 points sur la même période. Au niveau du secondaire, il apparaît également une hausse en passant de 11,3% à 15,4% soit un gain de 4,1 points.

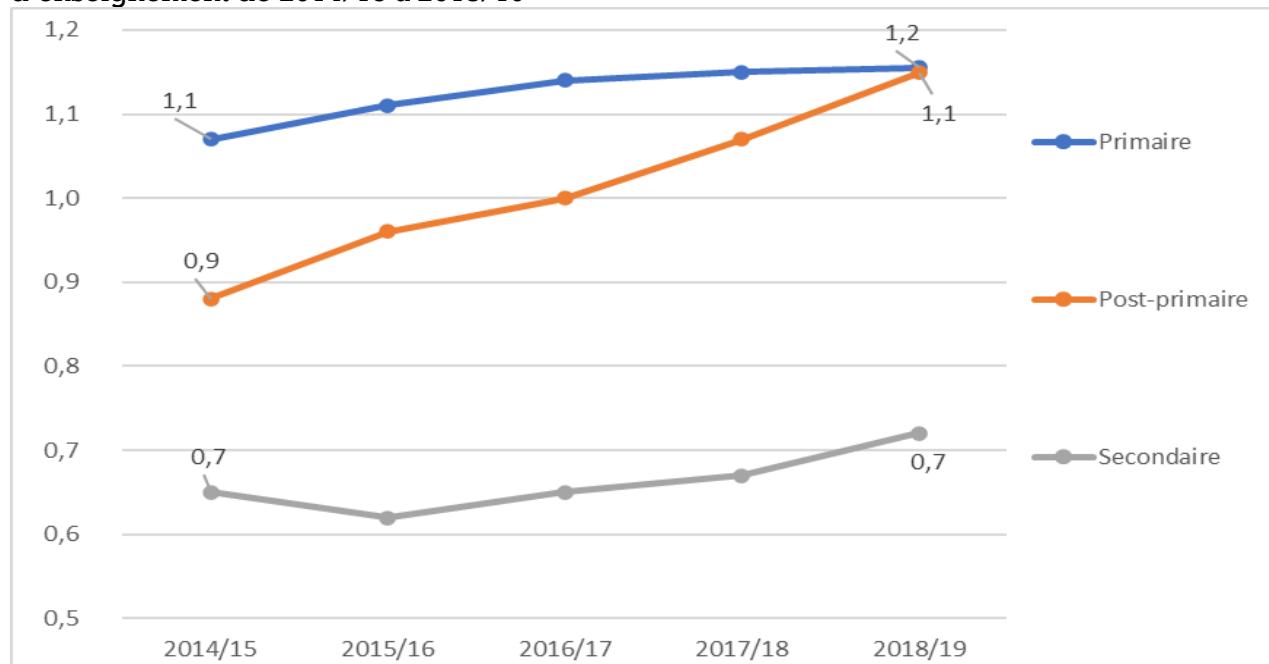
Graphique n° 15 : Evolution du taux d'achèvement par ordre d'enseignement de 2014/15 à 2018/19



Source : Annuaires statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

L'évolution de l'indice de parité fille/garçon du taux d'achèvement telle que décrite par le graphique n°16 montre qu'au post-primaire, les filles qui étaient en dessous des garçons en matière d'achèvement depuis 2014/15 ont atteint un niveau d'achèvement égal à celui des garçons en 2016/17. Par contre au secondaire, le niveau d'achèvement des filles a toujours été au-dessus de celui des garçons. Au niveau du primaire, on relève une tendance à la hausse de l'indice de parité qui traduit une augmentation des écarts en matière de scolarisation au profit des filles.

Graphique n° 16 : Evolution de l'indice de parité fille/garçon du TACH par ordre d'enseignement de 2014/15 à 2018/19



Source : annuaires statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

I.3.2.3 Taux de transition

Selon les informations du tableau n°10, le taux de transition du primaire au post-primaire en 2018/19 est de 61,6% contre une transition de 43,2% du post-primaire au secondaire. La parité entre sexes est relativement atteinte au niveau du primaire au post-primaire, mais reste un défi

à relever au niveau du post-primaire au secondaire car les filles sont en dessous des garçons en matière de transition.

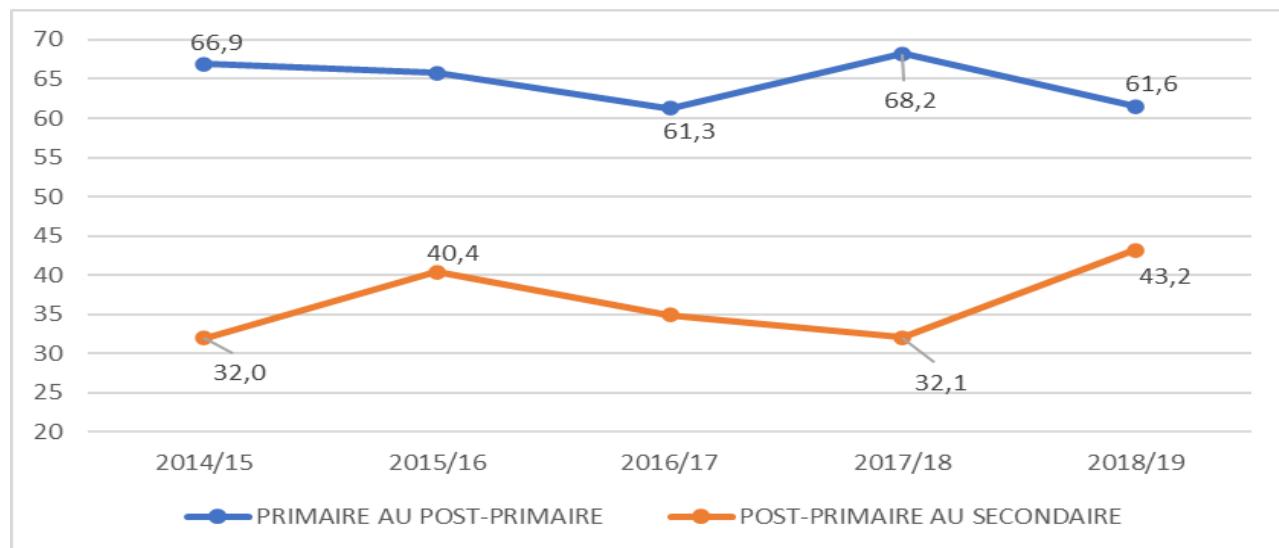
Tableau n° 10: Taux de transition au post-primaire et au secondaire en 2018/19

Ordre d'enseignement	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Filles	Ensemble	
PRIMAIRE AU POST-PRIMAIRE	63,8	59,5	61,6	0,93
POST-PRIMAIRE AU SECONDAIRE	48,1	38,4	43,2	0,80

Source : Annuaires statistiques 2018/19 du primaire et du post-primaire et secondaire

Le graphique n°17 illustre l'évolution des taux de transition du primaire au post-primaire et du post-primaire au secondaire de 2014/15 à 2018/19. Ces taux ont fluctué sur la période. Celui du primaire au post-primaire a varié entre 61,3% et 66,9%. Quant à celui du post-primaire au secondaire il est passé de 32,0% en 2014/15 à 40,4% en 2015/16. En 2017/18, ce taux a chuté à 32,1% et se rehausser pour atteindre 43,2% en 2018/19.

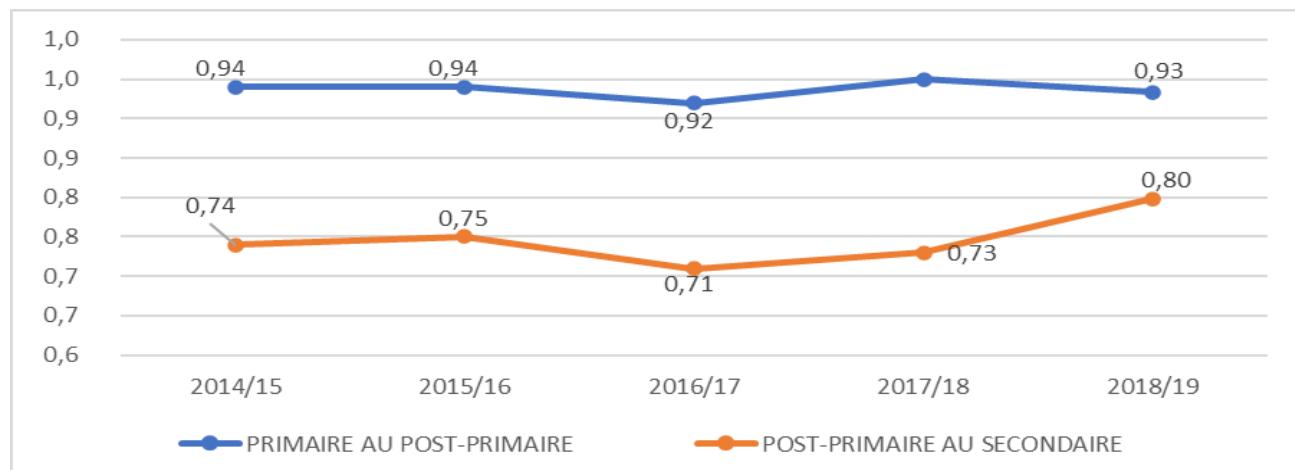
Graphique n° 17 : Evolution du taux de transition au post-primaire et au secondaire



Source : annuaires statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

L'évolution de l'indice de parité fille/garçon du taux de transition (graphique n°18) montre une tendance à la réduction progressive des disparités entre filles et garçons en matière de transition du primaire au post-primaire. Par contre les disparités filles et garçons ont persisté au cours de la période 2014/15-2018/19 en matière de transition du post-primaire au secondaire, et ceux au détriment des filles.

Graphique n° 18 : Evolution de l'indice de parité fille/garçon du taux de transition de 2014/15 à 2018/19

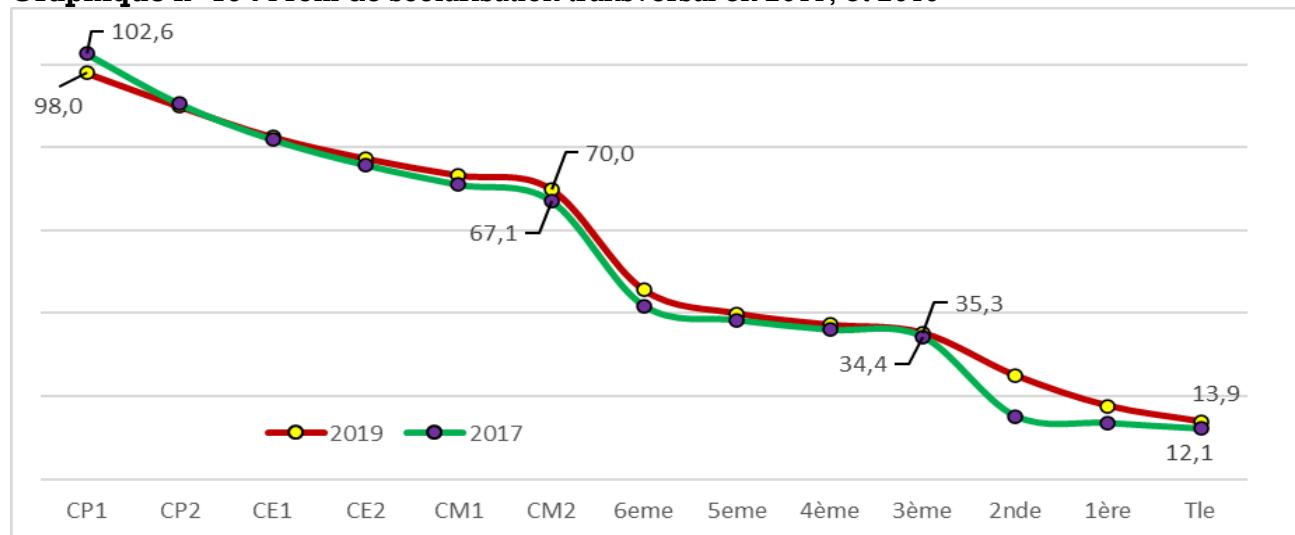


Source : annuaires statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

I.3.2.4 Profils de scolarisation

Le graphique n°19 présente les profils de scolarisation transversaux du primaire à la fin du secondaire des années scolaires 2016/2017 et 2018/19. Comme on peut le constater le taux d'accès aux différents niveaux décroît au fur et à mesure qu'on évolue dans le système. En ce qui concerne le profil de 2019, le taux d'accès qui est de 98,0% au CP1 a connu une régression importante en s'établissant à 70,0% au CM2, à seulement 35,3% en 3^{ème} et à 13,9% en terminale. Cependant, on observe globalement une amélioration des taux d'accès à tous les niveaux entre 2017 et 2019 sauf au CP1.

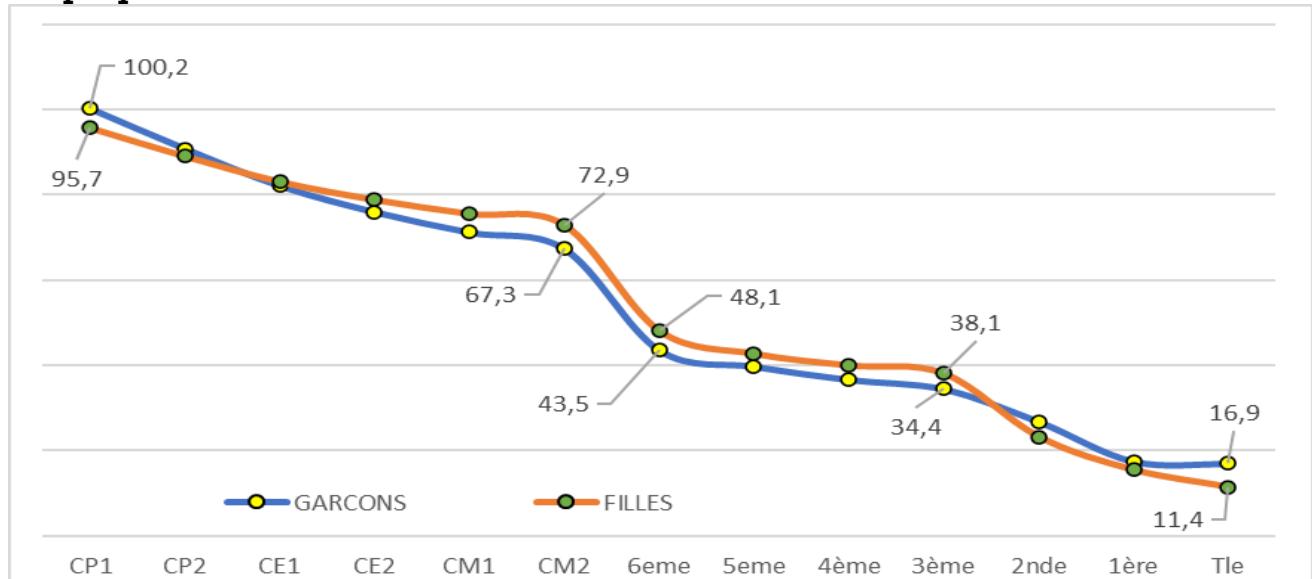
Graphique n° 19 : Profil de scolarisation transversal en 2017, et 2019



Source : annuaires statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

Le graphique n°20 fait une comparaison entre le profil de scolarisation transversal de 2018/19 des filles et celui des garçons. À l'entrée dans le système scolaire (au CP1), les garçons ont plus accès que les filles (leur TBA au CP1 est de 100,2% contre 95,7% pour les filles). Cependant, Cette situation va s'inverser à partir de la classe de CE1 (le TBA des filles à ce niveau est de 83,1% contre 82,1% pour les garçons). Cette situation va se maintenir jusqu'à la fin du post-primaire (en 3^{ème} le TBA des filles est de 38,1% contre 34,4% pour les garçons) pour ensuite se rétablir à partir de la classe de seconde (le TBA des garçons est de 26,8% contre 23,2% pour les filles).

Graphique n° 20 : Profil de scolarisation transversal selon le sexe en 2018/19



Source : annuaires statistiques du primaire et du post-primaire et secondaire (2014/15 à 2018/19)

I.3.2.5 Résultats des examens

Le tableau n°11 présente la situation des taux de réussite aux examens du CEP et du BEPC en 2019. Le taux de succès au CEP est de 55,2% contre un taux de succès de 26,6% au BEPC. Les garçons ont été au cours de cette session plus performants que les filles, et ce constat est plus marqué au niveau du BEPC avec un indice de parité de 0,7.

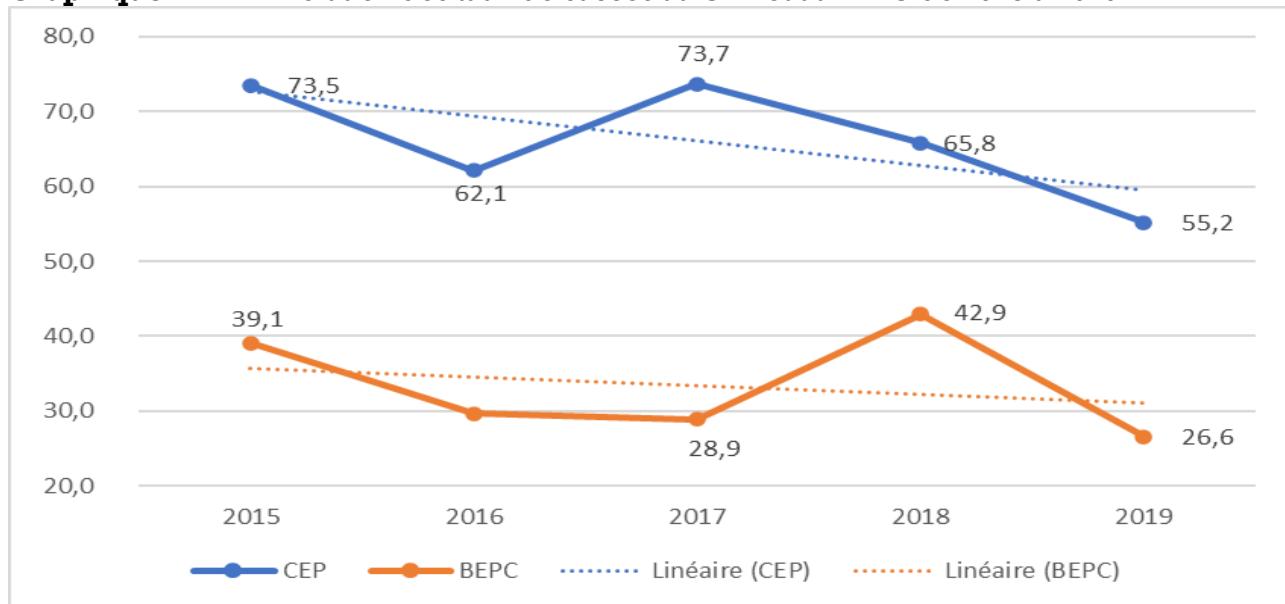
Tableau n° 11: Taux de succès aux examens en 2019

EXAMENS	Sexe			Indice de parité fille/garçon
	Garçon	Filles	Ensemble	
CEP	58,2	52,6	55,2	0,9
BEPC	31,3	22,6	26,6	0,7

Source : Annuaires statistiques des examens 2019 / DGEC

L'analyse de l'évolution des taux de réussite aux examens scolaires (graphique n°21) montre une que le taux a fortement fluctué au cours de la période 2015-2019 pour les deux catégories d'examens avec une tendance à la baisse pour le CEP et pour le BEPC. Ainsi, le taux de succès au CEP est passé de 73,5% en 2015 à 55,2% en 2019. Quant à celui du BEPC, il est passé de 39,1% en 2015 à 26,6% en 2019.

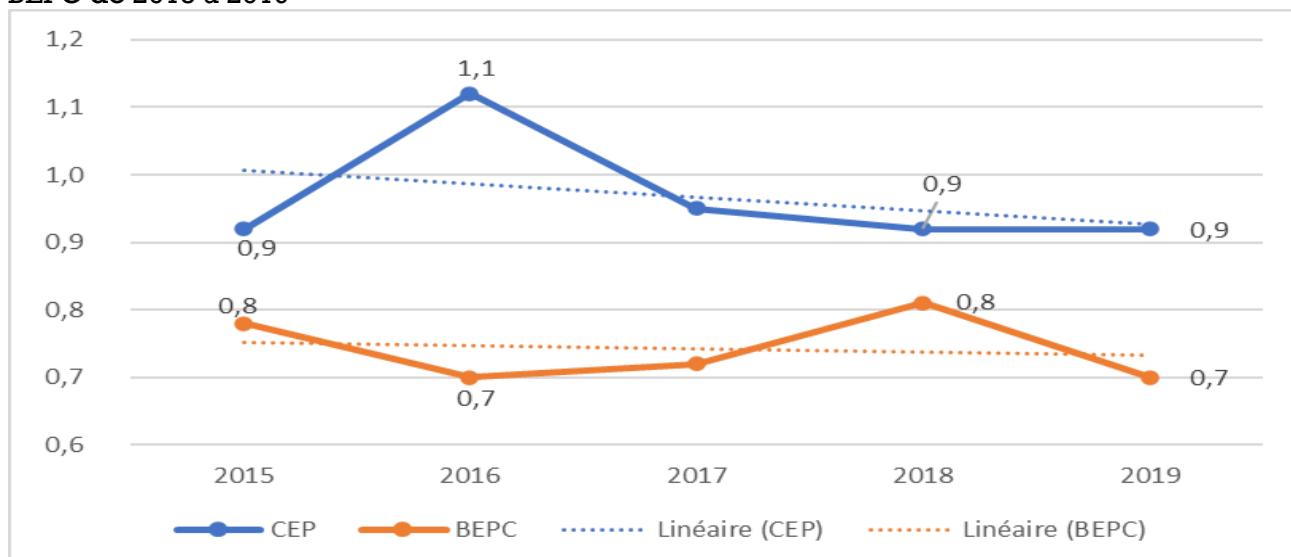
Graphique n° 21 : Evolution des taux de succès au CEP et au BEPC de 2015 à 2019



Source : Annuaires statistiques des examens 2019 / DGEC

L'évolution de l'indice de parité du taux de succès aux examens scolaires (graphique n°22) indique que sur la période 2015-2019, les filles ont été légèrement moins performantes que les garçons au niveau du CEP à l'exception de l'année 2016. Par contre, au niveau du BEPC, la performance des garçons est restée sensiblement supérieure à celle des filles sur tout le long de la période.

Graphique n° 22 : Evolution de l'indice de parité fille/garçon du taux de réussite au CEP et au BEPC de 2015 à 2019



Source : Annuaires statistiques des examens 2019 / DGEC

I.3.2.6 Education en situation d'urgence : réalisations dans le domaine de la qualité

Livrables atteints :

- 1 629 élèves des établissements fermés en 2018-2019 regroupés pour les différents examens et concours scolaires ;
- 13 curricula de l'ESU disponibles (primaire, post primaire et secondaire) ;

- **un (01) module de formation des enseignants à l'appui psycho-social (APS) des élèves affectés disponible ;**
- **32 425 kits scolaires distribués aux élèves affectés sur une prévision de 320 000.**

Sur la base d'initiatives locales pour des cours de rattrapage, 1 047 élèves candidats des établissements du primaire fermés de deux provinces, soit 528 candidats du Yagha et 519 du Sourou ont bénéficié de regroupements pour participer à la session normale du CEP 2019.

En outre, 2 099 élèves des classes de 3^{ème} et terminales des établissements fermés du post-primaire et secondaire des régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun, après regroupement, ont aussi participé à la session normale du BEPC et du BAC de 2019.

Les regroupements des élèves candidats aux différents examens et concours scolaires des établissements fermés en 2018 et 2019 ont permis à 7 157 élèves (5 528 en 2018 et 1 629 en 2019) de participer effectivement aux sessions spéciales des examens et concours scolaires.

Dans l'optique de disposer de curricula adaptés aux contextes d'éducation en situation d'urgence, des curricula allégés ont été élaborés. L'objectif est d'assurer la continuité scolaire et de valider les enseignements/apprentissages dans les zones touchées par la crise sécuritaire. La reproduction et la diffusion de ces curricula ainsi que la formation des enseignants seront exécutés en 2020.

La crise sécuritaire affectant directement et durablement les élèves et leurs enseignants, un module de formation des enseignants à l'Appui Psycho-social (APS) des élèves a été élaboré en collaboration avec le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire (MFSNFAH). Son financement a coûté 8 493 600 F CFA.

Les modules de formation sont disponibles et les sessions de formation des enseignants sont prévues pour cette année 2020.

Des renforcements des capacités des acteurs clés que sont les enseignants ont été aussi opérés avec l'accompagnement des partenaires techniques (UNICEF, SCI, PLAN INTERNATIONAL BURKINA...). A ce titre, 12 282 enseignants ont été formés en 2018 et 2019 en ESU et à l'approche Safe School.

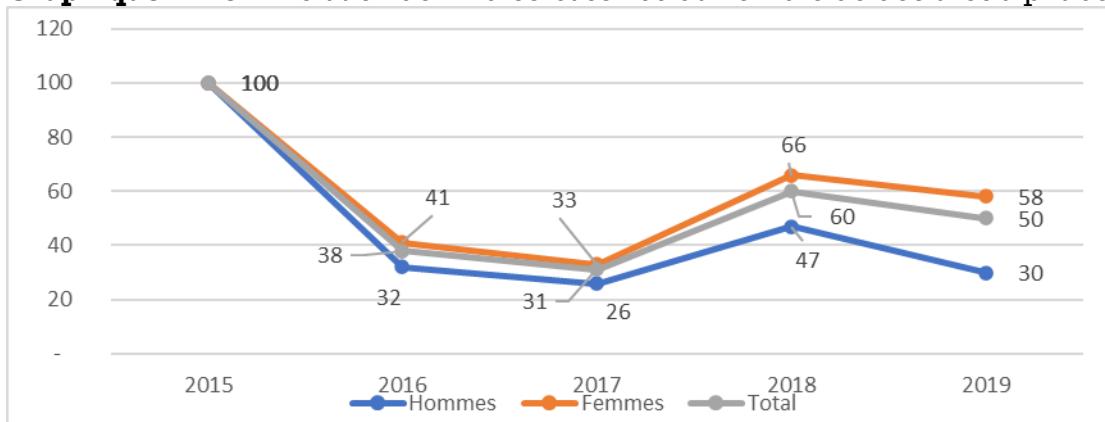
Pour l'accompagnement psycho-social des élèves affectés, 341 341 sur 374 839 élèves affectés, soit (91%) ont bénéficié d'enseignants formés en appui psychosocial en 2018 et 2019.

S'agissant des kits scolaires, 32 425 élèves affectés sur une prévision de 320 000 ont bénéficié de kits scolaires.

I.3.3 ACCES ET QUALITE DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

Comme l'illustre le graphique n°23, En 2017, le nombre total de déclarés alphabétisés est de 56 394 dont 81,0% de femmes. Ce nombre a connu une décroissance importante entre 2015 et 2019. En effet, le TAMA du nombre de déclarés alphabétisés sur cette période est de -16,0%. Cette situation est due à la baisse drastique du nombre de cette enregistrée sur même période.

Graphique n° 23 : Evolution de l'indice base 100 du nombre de déclarés alphabétisés



Source : DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2015 à 2019

I.3.4 PILOTAGE ET COORDINATION DE L'EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE

Le Burkina Faso, avec l'appui de ses partenaires a élaboré et validé la SSEZDS et ses outils d'opérationnalisation, le 21 février 2019.

Cette stratégie qui a été élaborée pour une période de 05 ans et validée avec l'ensemble des partenaires de l'éducation, constitue une réponse à la situation d'urgence de l'éducation et est accompagnée de plan d'action triennal et de plan d'action annuel.

A travers le nouvel organigramme du ministère, le Secrétariat technique de l'Education en situation d'urgence (ST-ESU) a été créé en avril 2019 pour assurer le pilotage et la coordination de la mise en œuvre de la stratégie.

Dans les perspectives de la visibilité de ses actions, le ST-ESU en collaboration avec la DCPM et les structures centrales et déconcentrées impliquées dans la mise en œuvre des activités ESU a élaboré un plan de communication dont les activités seront mises en œuvre en 2020. Son élaboration a coûté 21 097 200 F CFA et a été financé par le Budget de l'Etat.

Dans le cadre de ses missions régaliennes, une mission de supervision des activités ESU a été organisée par le ST-ESU à la rentrée 2019, dans les zones de forts taux d'accueil d'élèves PDI pour une évaluation rapide des besoins. L'activité a été financée par le Budget de l'Etat à hauteur de 2 002 000 F CFA.

Pour une meilleure coordination des actions de l'ESU, il a été mis en place depuis 2018, un Groupe de travail pour l'Education en situations d'urgence (GT-ESU). Ce groupe de travail, redynamisé en 2019 avec la création du ST-ESU, assure le suivi-évaluation et la coordination des actions de mise en œuvre de l'ESU. Il se réunit une fois par mois et en cas de besoin sous la coprésidence du ST-ESU (Représentant le MENAPLN) et de l'UNICEF.

(De 2018 à 2019, 25 rencontres ordinaires et 05 rencontres extraordinaires ont été tenues). En 2020, il prend la forme d'un Cluster et devient Cluster Education Burkina Faso.

I.4 PERFORMANCE GLOBALE DU PDSEB

L'analyse de l'évolution des indicateurs inscrits dans le cadre des objectifs stratégiques (OS) du PDSEB montre des écarts importants entre les cibles visées et les résultats réellement atteints.

I.4.1 Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes

Pour l'atteinte de cet objectif stratégique, le PDSEB s'est fixé un certain nombre de cibles par ordre d'enseignement (préscolaire, primaire, et post-primaire).

Objectif stratégique 1 : Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes										
Niveau	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision		Valeurs réelles					Source de vérification
			2010/11	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	
Préscolaire	Nombre d'inscrits au préscolaire	69 363	216 571	512 146	73 081	55 003	67 733	81 931	105 485	Annuaires statistiques du préscolaire
	Taux de préscolarisation	3%	11,50%	25%	3,5%	2,9%	3,5%	4,1%	5,2%	
Primaire	TBA au primaire	85,7%	100,0%	110%	98,8%	100,1%	102,6%	104,8%	98,0%	Annuaires statistiques du primaire
	TBS au primaire	79,6%	95,80%	106,3%	83,7%	86,1%	88,5%	90,7%	88,8%	
	Taux de transition du primaire au post-primaire	68,7%	93,2%	95%	66,9%	65,8%	61,3%	68,2%	61,6%	
Post-primaire	TBA au post-primaire	37,7%	67,30%	95%	49,6%	44,5%	41,8%	49,9%	45,7%	Annuaires statistiques du post-primaire et secondaire
	TBS au post-primaire	33,4%	47,8%	70,8%	44,9%	46,6%	49,0%	52,0%	50,5%	
	Pourcentage de l'EFTP dans les effectifs du Post-primaire	9%	24,0%	-	0,9%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	

Au niveau du préscolaire, il est question de porter le nombre d'inscrits de 69 363 en 2011 à 216 571 en 2015 puis à 512 146 en 2021 et le taux de préscolarisation de 3% en 2011 à 11,5% en 2015 puis 25% en 2021. En 2015, le nombre d'inscrits au préscolaire n'était que de 73 081 soit un écart de 143 490 par rapport à la cible fixée en 2015. En 2018/19, on enregistre un effectif de 105 485. Le rythme annuel de croissance des effectifs au préscolaire sur la période 2014/15-2018/19 est de 9,6%. Au rythme actuel, la cible de 512 146 fixée pour 2021 ne sera pas atteinte car l'effectif projeté est de 126 731 soit un écart de 385 415 par rapport à la cible du PDSEB. Cette situation va se répercuter nécessairement sur le taux de préscolarisation qui ne serait que de 6,7% en 2021 contre une cible de 25%. En 2014/15 le taux de préscolarisation était de 3,5% contre une cible de 11,5% inscrit dans le PDSEB.

Au primaire, le PDSEB s'est fixé pour objectifs en matière d'accès, de faire passer le TBA de 85,7% en 2011 à 100% en 2015 et à 110% en 2021, au niveau de la participation de faire passer de TBS de 79,6% en 2011 à 95,80% en 2015 et à 106,3% en 2021 et au niveau de l'efficacité interne de faire passer le taux de transition du primaire au post-primaire de 68,7% en 2011 à 93,2% en 2015 et à 95% en 2021. Dans cet ordre d'enseignement le résultat qui satisfait est celui de l'accès où on relève un TBA de 98,8% en 2015 pour une cible de 100,0% et de 98,0% en 2018/19. A ce rythme, la cible de 110% fixé en 2021 ne serait pas atteinte. Par contre au niveau de la participation et de l'efficacité interne, les écarts entre cibles et résultats réels restent assez importants. En effet, en 2015, le TBS était de 83,7% soit un écart de 12,1 points de pourcentage par rapport à la cible fixée. Sur la période 2015-2019 le TBS a connu un gain de 5,1 points en passant à 88,8 en 2019. Ce rythme d'évolution traduit que la cible fixée en 2021 serait difficile à atteindre. Quant au taux de transition, il est de 66,9% en 2015 soit un écart de 26,3% par rapport à la cible du PDSEB et de 61,6% en 2019.

Au post-primaire, les cibles que le PDSEB s'est fixés dans le cadre du présent objectif stratégique porte sur l'accès, la participation et l'amélioration de l'offre au niveau de l'EFTP. Ainsi, au niveau de l'accès, il s'agit de faire passer le TBA en 6^{ème} de 37,7% en 2011 à 67,30% en 2015 et à 95% 2021, au niveau de la participation il est question de faire passer le TBS de 33,4% en 2011 à 47,8% en 2015 et à 70,8% en 2021 et au niveau de l'EFTP de faire passer la part de

l'effectif de l'EFTP dans l'effectif global du post-primaire de 9% en 2011 à 24% en 2015. Par rapport à l'ensemble de ces cibles, l'évolution des résultats dans cet ordre d'enseignement indique que les objectifs du PDSEB restent difficiles à atteindre. En effet, le TBA en 2015 en de 49,6% soit un déficit de 17,7 points par rapport à la cible et son évolution sur la période 2015-2019 s'est traduit par une baisse entre 2015 et 2016 pour ensuite croître et atteindre la valeur de 45,7% en 2019. Le TBS au post-primaire a connu une hausse de 5,6 points de pourcentage entre 2015 et 2019 pour s'établir 50,5%. Ce rythme traduit que la cible ne sera pas atteinte en 2021. Quant à la part de l'effectif de l'EFTP dans l'effectif du post-primaire, il connaît une décroissance au fil du temps en passant de 0,9% en 2015 à 0,7% en 2019.

I.4.2 Améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'éducation de base formelle

Les indicateurs utilisés pour appréhender le niveau d'atteinte de cet objectif stratégique portent essentiellement sur le primaire.

Objectif stratégique 2 : Améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'éducation de base formelle										
Niveau	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision		Valeurs réelles					Source de vérification
			2010/11	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	
Primaire	Taux d'achèvement au primaire	51%	75,10%	100%	58,4%	58,2%	60,3%	63,0%	61,7%	Annuaires statistiques du primaire
	Taux de réussite au CEP	63,9%	76,10%	100%	73,5%	62,1%	73,7%	65,8%	55,2%	

Le PDSEB ambitionne de faire passer le taux d'achèvement (TAP) de 51% en 2011 à 75,1% en 2015 et à 100% en 2021, et de porter le taux de réussite de 63,9% en 2011 à 76,1% en 2015 et à 100% en 2021. De même, il était question d'améliorer le niveau des élèves en matière d'acquis scolaires en portant le score moyen en français des élèves du CM1 de 50/100 en 2006 à 70/100 en 2015, celui en mathématique de 38/100 à 60/100 et celui en Sciences de 46/100 à 65/100 sur la même période. En 2015, on a enregistré un TAP de 58,4% soit un écart de 16,7 points par rapport à la cible. En 2019, le TAP est de 61,7%, ce qui indique que la cible de 100% fixée en 2021 sera difficile à atteindre. Le taux de succès au CEP a connu une évolution en dents de scie sur la période 2015-2019 en passant de 73,5% à 55,2%. Ce qui traduit que la cible de 100% en 2021 est ambitieuse.

I.4.3 Alphabétiser et former prioritairement les jeunes de 15-24 ans arrivant sur le marché du travail, conformément aux orientations de la SCADD afin de contribuer d'une part, à porter le taux d'alphabétisation à 60% en 2015 (PRONAA) dont 60% de femmes et 75% en 2020 dont 60% de femmes et d'autre part, accroître le niveau de qualification des jeunes

Objectif stratégique 3 : Alphabétiser et former prioritairement les jeunes de 15-24 ans arrivant sur le marché du travail, conformément aux orientations de la SCADD afin de contribuer d'une part, à porter le taux d'alphabétisation à 60% en 2015 (PRONAA) dont 60% de femmes et 75% en 2020 dont 60% de femmes et d'autre part, accroître le niveau de qualification des jeunes.										
Education non formelle	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision		Valeurs réelles					Source de vérification
			2010/11	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	
	Nombre d'enfants hors de tout système scolaire	775 450	61889	0						Projections démographiques et annuaires statistiques du MENAPLN
	Taux d'alphabétisation	28%	60%	75%	34,5%	-	-	-		
	Taux promotion AI/FCB	86%	90,0%	96%	91,6%	92,3%	93,5%	-		

L'objectif stratégique 3 « Alphabétiser et former prioritairement les jeunes de 15-24 ans arrivant sur le marché du travail, conformément aux orientations de la SCADD afin de contribuer d'une part, à porter le taux d'alphabétisation à 60% en 2015 (PRONAA) dont 60% chez les femmes et 75% en 2020 dont 60% chez les femmes et d'autre part, accroître le niveau de qualification des jeunes » consiste à faire en sorte qu'en 2021 il n'existe plus d'enfants en dehors du système scolaire en faisant passer leur nombre de 775 450 à 61 889 en 2015 et à 0 en 2021, d'améliorer le taux d'alphabétisation en le portant de 28% en 2011 à 75% en 2021 et d'améliorer le taux de promotion de l'ENF.

I.5 SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES INDICATEURS DE LA PART VARIABLE DE L'ALLOCATION PME

I.5.1 Plan de financement prévisionnel global (allocations initiale & supplémentaire)

Tableau n° 12: Plan de financement prévisionnel des allocations (initiale et supplémentaire)

	Montant total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%
Composante 1 : Appui au PSEF (éducation de base et secondaire) via le CAST	53 270 003	7 476 667	10 518 667	16 419 417	5 960 070	9 059 966	3 835 216	96,85%
Tranche fixe	36 770 001	7 476 667	7 476 667	12 256 667	4 780 000	4 780 000	-	66,85%
Tranche variable	16 500 002		-	3 042 000	4 162 750	1 180 070	4 279 966	3 835 216
Tranche variable « Efficience »	6 345 000		-	1 352 000	2 472 750	593 000	1 186 000	741 250
Tranche variable « Equité »	3 810 000		-	-	-	-	1 905 000	1 905 000
Tranche variable « Acquis scolaires »	6 345 002		-	1 690 000	1 690 000	587 070	1 188 966	1 188 966
Composante 2 : Actions de renforcement des capacités et contrôle externe	450 000	138 000	190 000	122 000				0,82%
Composante 3 : Audits	220 000	66 000	88 000	66 000				0,40%
TOTAL Allocation (Hors frais de gestion)	53 940 003	7 680 667	10 796 667	16 607 417	5 960 070	9 059 966	3 835 216	
Frais de gestion	1 060 000	198 000	224 000	199 000	239 000	150 000	50 000	2%
Montant total de l'allocation	55 000 003	7 878 667	11 020 667	16 806 417	6 199 070	9 209 966	3 885 216	100%

Source : Document complémentaire soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Avril 2019, page 54.

Sur une allocation globale de **55 millions de dollars US** pour la période 2018-2023, les décaissements via le CAST/FSDEB représentent 53,270 millions de dollars US, soit 96,85% dont 66,85% en part fixe (36,770 millions de dollars US) et 30% en part variable (16,5 millions de dollars US). Les décaissements via le CAST se font selon les modalités et conditions convenues entre le MENAPLN et les PTF dans le protocole de financement commun (PFC) et le manuel de procédures du CAST 2017.

Le montant de la part fixe est décaissé sous forme d'un abondement annuel du CAST selon les conditions de décaissements spécifiées dans le PFC et dans la convention de financement signé entre le Burkina Faso et l'AFD.

Les décaissements de la part variable sont subordonnés à l'atteinte des cibles des indicateurs de la tranche variable pour l'année concernée (*mesurés par des indicateurs choisis*) pour l'équité, l'efficience et la qualité des apprentissages, avec démonstration de l'effet de seuil.

Un montant de 1,73 millions de dollars US, déduit de la tranche fixe initiale, et non décaissable via le CAST/FSDEB, représente 3,15% de l'enveloppe globale et comprend les frais de supervision (1,060 millions de dollars US, soit 2% de l'enveloppe globale), les coûts des audits annuels du CAST/FSDEB (220 000 dollars US, soit 0,40% de l'enveloppe globale) et le coût des actions de renforcement des capacités (450 000 dollars US, soit 0,82% de l'enveloppe globale).

Les actions de renforcement de capacités visent à appuyer le MENAPLN dans l'atteinte des résultats visés dans le cadre de la tranche variable, notamment la chaîne du livre scolaire et le renforcement organisationnel de la déconcentration et de la décentralisation par le financement d'expertises. Ce montant **n'est décaissable que si le MENAPLN en fait la demande.** Les

décaissements se feront par paiement direct de l'AFD pour les dépenses donnant lieu à passation de marchés.

I.5.1 Modalités de gestion de la part variable

Le décaissement de la part variable sera conditionné à l'atteinte des résultats visés dans le cadre de réformes stratégiques à mettre en œuvre.

En lien avec l'Allocation initiale (2018-2021), il s'agit des objectifs suivants : **(i) améliorer l'efficience de la gestion du système éducatif par une augmentation des crédits** pour une prise en charge par les structures déconcentrées d'un nombre croissant d'activités : encadrement de proximité, carte éducative, gestion des ressources humaines, constructions scolaires ; **(ii) accélérer l'accroissement des effectifs scolarisés au primaire** dans les communes prioritaires des provinces d'Oudalan et du Soum en vue de réduire les disparités géographiques ; et **(iii) améliorer les apprentissages de base** en dotant les élèves de début de cycle des manuels essentiels de la réforme curriculaire à temps.

En rapport avec l'Allocation supplémentaire (2020-2023), il s'agit des objectifs suivants : **(i) renforcer l'efficience du système par une meilleure allocation des ressources** au service des fonctions clés du système éducatif, en particulier la formation continue des enseignants et le conseil pédagogique dans la salle de classe ; **(ii) réduire les disparités géographiques en renforçant la couverture scolaire dans** les six régions (sur 13) qui se situent toutes en dessous de la moyenne nationale pour les taux bruts d'admission, de scolarisation et de taux d'achèvement au primaire ; et **(iii) améliorer les acquis des élèves par le renforcement des pratiques enseignantes**, en particulier dans le premier cycle du primaire (CP1 et CP2).

La part variable sera décaissée sur la base de l'atteinte des cibles des indicateurs dans les domaines de l'équité, de l'efficience et des apprentissages.

I.5.2 Point de l'atteinte des indicateurs 2019 de la part variable

I.5.2.1 Indicateurs du domaine de l'efficience

Tableau n° 13: Cibles prévues et réalisées des indicateurs du domaine de l'efficience

Domaine Efficience	2017/2018		2018/2019		2019/2020	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Décaissement
Valeurs cibles et décaissements de la tranche variable de l'Allocation initiale du domaine de l'Efficience						
Part des dépenses de fonctionnement du CAST, allouée aux DREPPNF, DPEPPNF et CEB Sous réserve d'une part constante ou en hausse du budget de fonctionnement de l'Etat alloué à ces structures déconcentrées	35,00%	35,63%	40,00%	42,73%	45%	
Décaissement						
			1 352 000		2 028 000	
			40%		60%	
Valeurs cibles et décaissements de la tranche variable de l'Allocation supplémentaire du domaine de l'Efficience						
Part des dépenses de fonctionnement des directions centrales dans le budget général et le CAST hors salaire			12,00%	11,98%	11,50%	
Décaissement						
					444 750	
					30%	
Part des dépenses réalisées au profit de la formation continue dans le budget général et le CAST hors salaire			3,00%	3,86%	4,00%	
Décaissement						

Source : Annexes du document de programme soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Août 2017, page 20 & 21 ; Document complémentaire soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Avril 2019, pages 25.

Tableau n° 14: Moyens de vérification des indicateurs du domaine de l'efficience

ALLOCATION	INDICATEURS	MOYEN DE VERIFICATION	LIVRABLES ATTEINTS	OBSERVATIONS
Initiale	Indicateur principal : Part du budget de fonctionnement des directions régionales et provinciales des enseignements préscolaire, primaire et non formel (DREPPNF et DPEPPNF) et des CEB dans le budget total de fonctionnement du CAST	Programmation budgétaire 2019 et 2020 du CAST disponible début 2019 et début 2020 et Document de décision de déblocage des fonds aux directions provinciales au profit des CEB délivré par le Ministre au 1er trimestre de l'année N		Décaissement effectif au titre de cet indicateur en 2019 d'un montant de 1 352 000 dollars US ; Il reste pour cet indicateur un décaissement en 2020 de 2 028 000 dollars US
	Indicateur secondaire : Part du budget de fonctionnement alloué aux DREPPNF, DPEPPNF et CEB dans le budget de l'Etat	Programmation budgétaire 2019 et 2020 du CAST disponible début 2019 et début 2020		
Supplémentaire	Indicateur final de résultat : Part des dépenses de fonctionnement des directions centrales dans le budget général et le CAST hors salaire	Loi de finance initiale votée		Perspectives 2020-2023 pour des décaissements attendus de : 2020 2021 2022 2023
	Indicateur intermédiaire de processus : Part des dépenses réalisées au profit de la formation continue dans le budget général et le CAST hors salaire	Dans le plan d'action annuel, les activités relevant de la formation et de l'encadrement pédagogique devront être explicites. Les données sur l'exécution des crédits attachés à ces activités seront extraites du système national d'information budgétaire et comptable (circuit intégré de la dépense – CID)	Plan d'action 2019 Les activités à réaliser pour l'atteinte de l'indicateur en 2020 sont budgétisées dans le plan d'action 2020. Il s'agit notamment des activités suivantes : 1) 2) 3) 4)	

Source : Annexes du document de programme soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Août 2017, page 20 & 21 ; Document complémentaire soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Avril 2019, pages 25.

I.5.2.2 Indicateurs du domaine de l'équité

Tableau n° 15: Cibles prévues et réalisées des indicateurs du domaine de l'équité

Domaine équité	2017/2018	2018/2019		2019/2020	
	Prévu	Prévu	Réalisé	Valeur cible	Décaissement
Valeurs cibles de la tranche variable de l'Allocation initiale du domaine de l'Equité					
Taux d'accroissement annuel moyen des effectifs scolarisés au primaire dans les communes prioritaires des provinces de Soum et d'Oudalan, région du Sahel	-	9%		9%	-
Valeurs cibles et décaissements de la tranche variable de l'Allocation supplémentaire du domaine de l'Equité					
Taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés en primaire : * dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest, et Centre-Nord		6%		6%	
Taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés en primaire : * dans les 2 régions Est et Sahel					
Nombre de salles de classe fonctionnelles supplémentaires du public aux rentrées scolaires 2020, 2021 et 2022 (offre d'éducation) dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest et Centre-Nord		198 345		372 717	

Source : Annexes du document de programme soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Août 2017, page 20 & 21 ; Document complémentaire soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Avril 2019, pages 25.

Tableau n° 16: Moyens de vérification des indicateurs du domaine de l'équité

ALLOCATION	INDICATEURS	MOYEN DE VERIFICATION	LIVRABLES ATTEINTS	OBSERVATION
Initiale	<p>Indicateur principal : Taux d'accroissement annuel moyen des effectifs scolarisés en primaire dans les communes prioritaires des provinces de Soum et d'Oudalan, région du Sahel, entre l'année scolaire 2017-2018 et l'année scolaire 2020-2021.</p> <p>Cible : 9%</p>	Annuaire statistique annuel n / n+1 du MENAPLN disponible en septembre de l'année n+1	<p>Les PA des huit communes prioritaires ont été élaborés. Une situation des indicateurs de 2018 est disponible mais pour pas celle des indicateurs de 2019 en raison de la non disponibilité des annuaires 2019 ;</p> <p>Toutefois, le contexte d'insécurité dans ces régions présume d'une évolution des effectifs en deçà des prévisions.</p>	Cet indicateur n'est pas lié à une tranche variable.
	<p>Indicateur secondaire : Disponibilité de plans d'actions communaux annuels pour chacune des communes prioritaires de la cible, en juin 2018, avec l'appui de la direction provinciale du Sahel.</p>	Plans d'actions communaux annuels pour chacune des communes prioritaires de la cible	En 2019, ce sont les PA des communes des régions de l'Est, des Cascades et du Sud-Ouest qui ont été élaborés.	
Supplémentaire	<p>Indicateur de résultat : Taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés en primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> * dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest, et Centre-Nord * dans les 2 régions Est et Sahel 	Rapports de rentrée, Enquête rapide, Annuaires statistiques du MENAPLN.		Perspectives 2021-2023 pour des décaissements attendus de : 2021 2022 2023
	<p>Indicateur de processus :</p> <p>Nombre de salles de classe fonctionnelles supplémentaires du public aux rentrées scolaires 2020, 2021 et 2022 (offre d'éducation) dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest et Centre-Nord</p> <p>Nombre de communes (y inclus ses partenaires) des régions Est et Sahel ayant exécuté des actions concrètes pour l'inscription et le maintien des enfants à l'école primaire, y compris des réponses en situation d'urgence (demande + offre d'éducation).</p>	<p>Rapports de rentrée scolaire et les annuaires statistiques</p> <p>Rapports des communes selon une grille d'analyse et des missions de vérification</p>		

Source : Annexes du document de programme soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Août 2017, page 20 & 21 ; Document complémentaire soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Avril 2019, pages 25.

I.5.2.3 Indicateurs du domaine des acquis scolaires/apprentissages

Tableau n° 17: Cibles prévues et réalisées des indicateurs du domaine des acquis scolaires/apprentissages

Domaine des acquis scolaires	2017/2018		2018/2019		2019/2020	
	Prévu	Prévu	Réalisé	Valeur cible	Décaissement	
Valeurs cibles de la tranche variable de l'Allocation initiale du domaine des acquis scolaires						
Ratio manuels essentiels (lecture et calcul) conformes au nouveau curriculum par élève de CP1 et CP2, à la rentrée scolaire 2019/2020, valeur moyenne de ce ratio pour un échantillon représentatif d'écoles.				1,5 manuels / 2 élèves et aucune école non servie dans l'échantillon		
Attribution du marché d'édition et d'impression des manuels de lecture et d'écriture conformes au nouveau curriculum de CP1 et CP2	Marché attribué au plus tard en décembre 2018			-	-	
Décaissement			1 690 000 50%		1 690 000 50%	
Valeurs cibles de la tranche variable de l'Allocation supplémentaire du domaine des acquis scolaires						
% d'enseignants de CP1-CP2 formés appliquant dans leur classe au moins 75% des recommandations liées aux formations auxquelles ils ont participé.						
% d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 8 jours de formation continue présentielles par an, dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation continue.				90%		
% des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 4 visites d'appui				70%		

Source : Annexes du document de programme soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Août 2017, page 20 & 21 ; Document complémentaire soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Avril 2019, pages 25.

Tableau n° 18: Moyens de vérification des indicateurs du domaine des acquis scolaires/apprentissages

ALLOCATION	INDICATEURS	MOYEN DE VERIFICATION	LIVRABLES ATTEINTS	OBSERVATION
Initiale	<p>Indicateur principal : Ratio manuels essentiels (lecture et calcul) conformes au nouveau curriculum par élève de CP1 et CP2, à la rentrée scolaire 2019/2020, valeur moyenne de ce ratio pour un échantillon représentatif d'écoles.</p> <p>Valeur cible : 1,5 manuels/2 élève et aucune école non servie dans l'échantillon.</p>	Rapport de l'enquête statistique menée par la DGESS	Cet indicateur indexé à la rentrée scolaire 2019/2020 n'a pas été réalisé en 2019.	<p>La tranche variable de 2019, d'un montant de 1 690 000 dollars US lié à cet indicateur a été décaissé par l'AFD conformément à la clause de sauvegarde.</p> <p>Pour la tranche variable de 2020, un report de l'échéance pour la rentrée 2020/2021 soit en octobre 2020 a été sollicité auprès du PME.</p>
	<p>Indicateur secondaire : En décembre 2018, le marché d'édition et d'impression des manuels de lecture et d'écriture conformes au nouveau curriculum de CP1, CP2 est attribué.</p>	<p>Rapport d'analyse des offres techniques et financières et proposition d'attribution du marché</p> <p>Notification de l'attribution du marché</p>	Le marché d'édition et d'impression des manuels scolaires a été attribué le 07 mars 2019 en deux lots ² .	<p>Le PME n'a pas accédé à la demande de report de l'échéance et la tranche variable de 2020, d'un montant de 1 690 000 dollars n'a donc pas été mobilisée.</p>
Supplémentaire	<p>Indicateur final de résultat : % d'enseignants de CP1-CP2 formés appliquant dans leur classe au moins 75% des recommandations liées aux formations auxquelles ils ont participé.</p>	<p>La mesure s'appuiera sur des fiches d'observation conçues spécifiquement sur les thématiques des formations, partagées avec les participants et correspondant à ce qui doit nécessairement être mis en pratique dans les classes en lien avec la formation reçue.</p>	<p>Perspectives 2021-2023 pour des décaissements attendus de :</p> <p>2021</p> <p>2022</p> <p>2023</p> <p>Par anticipation, une lettre circulaire adressée aux CEB relative à l'organisation d'une journée d'animation pédagogique mensuelle au cours des années scolaires 2019/2020</p>	

² Le lot 1, composé des manuels de lecture, d'écriture-copie et leurs guides pour les classes de CP1 et CP2 a été attribué à l'éditeur HARMATTAN du regroupement d'éditeur GIB-CACIB & HARMATTAN BURKINA. Le lot 2 composé des manuels de calcul et leurs guides pédagogiques pour les classes de CP1 et CP2 a été attribué à l'éditeur CEPRODIF, membre du groupement CDC PRINTERS & NIDAP & CEPRODIF

		et 2020/2021 au profit des enseignants en général et plus spécialement de ceux titulaires des cours préparatoires première et deuxième année	
Indicateur intermédiaire de processus : % d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 8 jours de formation continue présentielles par an, dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation continue	<p>Les moyens de vérification sont fournis par les rapports de formation d'une part et les rapports de supervision à travers la chaîne hiérarchique (CEB, DPE, DRE, DGEPFIC).</p> <p>Les résultats seront examinés par une expertise extérieure</p>		
Indicateur secondaire : % des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 4 visites d'appui pédagogique de la part d'un encadreur pédagogique (CPI, IEPD) formés aux nouvelles démarches de renforcement des pratiques pédagogiques et 8 visites d'appui pédagogique de la part du directeur d'école, selon les normes de la SIREP.	<p>Les moyens de vérification s'appuient sur les fiches de suivi des personnels d'encadrement, contresignées par le directeur de l'école, qui sont collectées et analysées au niveau des CEB, et sont consolidées à travers la chaîne hiérarchique (DPE, DRE, DGEPFIC).</p>		

Source : Annexes du document de programme soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Août 2017, page 20 & 21 ; Document complémentaire soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Avril 2019, pages 25.

I.5.3 Bilan des décaissements 2018 et 2019

Tableau n° 19: Situation des décaissements de l'Allocation PME

	Montant total	2018		2019	
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Composante 1 : Appui au PSEF (éducation de base et secondaire) via le CAST	29 190 001	7 476 667	7 476 667	10 518 667	10 518 667
Tranche fixe	22 430 001	7 476 667	7 476 667	7 476 667	7 476 667
Tranche variable (hors tranche variable de l'équité)	6 760 000		-	3 042 000	3 042 000
<i>Tranche variable du domaine de l'efficience</i>	<i>3 380 000</i>		-	<i>1 352 000</i>	<i>1 352 000</i>
<i>Tranche variable du domaine de l'équité</i>	<i>3 380 000</i>		-		
<i>Tranche variable du domaine des acquis scolaires</i>	<i>3 380 000</i>		-	<i>1 690 000</i>	<i>1 690 000</i>
Composante 2 : Actions de renforcement des capacités et contrôle externe	450 000	138 000		190 000	
Appui à la chaîne du livre scolaire	160 000	48 000	-	80 000	-
Appui à la déconcentration et à la décentralisation	200 000	60 000	-	80 000	-
Expertises ponctuelles	90 000	30 000	-	30 000	-
Composante 3 : Audits	220 000	66 000		88 000	
Audit annuel du CAST/FSDEB	220 000	66 000	-	88 000	-
TOTAL Allocation initiale (Hors frais de gestion, Hors la tranche variable initiale de l'Equité)	29 860 001	7 680 667	7 476 667	10 796 667	10 518 667

Source : Document complémentaire soumis au PME pour la mise en œuvre du PSEF, Version finale, Avril 2019, pages 25.

II. DOTATIONS BUDGETAIRES

II.1 Ressources allouées au secteur de l'éducation et de la formation

Tableau n° 20: Evolution des ressources du secteur de l'Education (en millions de FCFA)

Budget en Millions de FCFA	2017	Part Relat.	2018	Part Relat.	2019	Part Relat.
Budget MENAPLN	333 361	72,83%	407 195	78,49%	516 346	83,34%
Budget MESRSI	97 907	21,39%	90 956	17,53%	91 669	14,80%
Budget MJPEJ	26 429	5,77%	20 613	3,97%	11 541	1,86%
Secteur Education	457 697	100,00%	518 764	100,00%	619 556	100,00%

Source : Lois de finances, 2017, 2018 et 2019

Note technique :

Budget MENAPLN = LFR + CAST + Transferts aux communes (section 98) + Fin Ext 2019,
Budgets MESRSI, MJFIP = LFR

Les ressources globales du secteur de l'Education en 2019 s'élèvent à 619, 556 milliards F CFA. Les dotations ont positivement évolué au cours des trois dernières années dû surtout à l'augmentation des charges de personnel.

La part des ressources internes de l'Etat mobilisées en faveur du MENAPLN, y compris l'enseignement secondaire, en 2019 est de 26,29%. La situation sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

Tableau n° 21: Indicateurs de mesure de l'effort National du secteur Education

Années	2017	2018	2019
Taux d'allocation budgétaire au MENAPLN	19,36	19,98	26,29

Source : MINEFID/DGB

De 201 à 2019, la part des ressources internes de l'Etat accordées au MENAPLN a connu une évolution positive notamment un pic en 2019. Cette situation se justifie par les efforts consentis par l'Etat pour la satisfaction des engagements financiers pris avec les partenaires sociaux.

II.2 Evolution des dotations du MENAPLN de 2015 à 2020

II.2.1 Les ressources propres de l'Etat

Tableau n° 22: Evolution des dotations du MENAPLN y/c section 98 (hors financement extérieur, hors CAST)

En millions de FCFA	Dotations définitives					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses ordinaires	158 213	251 448	325 192	339 147	457 142	440 469
<i>Taux d'accroissement</i>	-	58,93%	29,33%	4,29%	34,79%	-3,65%
Dépenses en capital	23 098	48 132	72 849	47 021	39 009	21 733
<i>Taux d'accroissement</i>	-	108,38%	51,35%	-35,45%	-17,04%	-44,29%
Total ressources Etat	181 311	299 580	398 041	386 168	496 151	462 202
<i>Taux d'accroissement</i>	-	65,23%	32,87%	-2,98%	28,48%	-6,84%
Parts relatives						
Dépenses ordinaires	87,26%	83,93%	81,70%	87,82%	92,14%	95,30%

Dépenses en capital	12,74%	16,07%	18,30%	12,18%	7,86%	4,70%
----------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------	--------------

Source : LR 2015 ; PLR 2016 à 2018 ; Cadre de clôture 2019 ; LFI 2020, DGB/MINEFID.

Les dotations du MENAPLN y compris les transferts de ressources aux Collectivités territoriales (hors financements extérieurs, hors CAST) sont passées de 181,311 milliards de FCFA à 462,202 milliards de FCFA sur la période 2015-2020, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 56,380 milliards FCFA (+23,35%). Toutefois, on constate des baisses de 2,98% entre 2017 et 2018 et de 6,84% entre 2019 et 2020.

En effet, les dépenses courantes sont passées de 158,213 milliards de FCFA en 2015 à 440,469 milliards de FCFA en 2020, correspondant à un accroissement annuel moyen de 56,451 milliards de FCFA (+22,73%). Cependant, il est constaté une baisse de 3,65% entre 2019 et 2020. Cette baisse est due à la budgétisation de l'incidence financière du protocole d'accord avec les partenaires sociaux en 2019 avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2018. Cela a impliqué la prise en charge en 2019 des rappels des deux années (2018 et 2019).

En ce qui concerne les dépenses en capital, elles sont passées de 23,098 milliards de FCFA en 2015 à 21,733 milliards de FCFA en 2020 ; ce qui correspond à une régression moyenne de 0,273 milliard FCFA. Les plus fortes baisses sont enregistrées entre 2019 et 2020 (-44,29%) et entre 2017 et 2018 (-35,45%). Cette situation s'explique par la prise en compte des projets dont la maturité est avérée entre 2018 et 2020 comparativement à ceux de 2017.

II.2.2 Les financements extérieurs (projets)

Tableau n° 23: Evolution des financements extérieurs du MENAPLN

En millions de FCFA	Dotations définitives					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions	7 734	11 918	18 234	21 721	17 617	19 975
Prêts	3 274	11 699	2 298	1 021	924	23
Total	11 008	23 617	20 532	22 742	18 541	19 997
Taux d'accroissement	-	114,54%	-13,06%	10,77%	-18,48%	7,86%

Source : LR 2015 ; PLR 2016 à 2018 ; Cadre de clôture 2019 ; LFI 2020, DGB/MINEFID.

Sur la période 2015-2020, les financements extérieurs inscrits dans la Loi de finances, hors CAST, ont enregistré une hausse de 1,798 milliard de FCFA par an, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,68%. Cette hausse est imputable aux subventions qui se sont accrues en moyenne de 2,448 milliards FCFA (20,90%), les prêts ayant baissé en moyenne de 0,650 milliard de FCFA (-63,05%).

II.2.3 Les ressources du CAST/FSDEB

Tableau n° 24: Evolution des dotations du CAST/FSDEB

En millions de FCFA	Dotations définitives					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses ordinaires	17 362	14 983	13 548	14 894	12 879	12 284
<i>Taux d'accroissement</i>	-	-13,70%	-9,58%	9,94%	-13,53%	-4,62%
Dépenses en capital	20 728	20 440	13 142	3 747	5 495	4 141
<i>Taux d'accroissement</i>	-	-1,39%	-35,70%	-71,49%	46,66%	-24,64%
Total CAST/FSDEB	38 089	35 423	26 690	18 641	18 374	16 425
<i>Taux d'accroissement</i>		-7,00%	-24,65%	-30,16%	-1,43%	-10,61%

Source : LR 2015 ; PLR 2016 à 2018 ; Cadre de clôture 2019 ; LFI 2020, DGB/MINEFID.

Sur la période 2015-2020, les ressources du CAST/FSDEB ont enregistré une tendance baissière, avec une baisse de 4,333 milliards de FCFA par an (-15,48%).

II.2.4 Les ressources du CAST/CSS

Tableau n° 25: Evolution des dotations du CAST/CSS

En millions de FCFA	Dotations définitives					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses ordinaires	0	280	190	169	142	289
<i>Taux d'accroissement</i>	-	-	-32,32%	-10,92%	-15,62%	102,77%
Dépenses en capital	0	50	388	392	350	272
<i>Taux d'accroissement</i>	-	-	676,70%	0,87%	-10,75%	-22,28%
Total CAST/CSS	0	330	578	561	492	561
<i>Taux d'accroissement</i>		-	75,11%	-3,00%	-12,22%	13,92%

Source : LR 2015 ; PLR 2016 à 2018 ; Cadre de clôture 2019 ; LFI 2020, DGB/MINEFID.

Entre 2015 et 2020, les ressources du CAST/CSS ont connu un accroissement annuel moyen de 0,058 milliard de FCFA, correspondant à un taux de 14,16%.

II.2.5 Ressources globales 2015-2020 du MENAPLN par source de financement

Tableau n° 26: Evolution des dotations du MENAPLN

En millions de FCFA	Dotations définitives					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources propres	175 435	290 554	348 433	353 819	465 887	430 994
Financements extérieurs (projets)	11 008	23 617	20 532	22 742	18 541	19 997
Transfert des ressources aux CT	5 877	9 026	49 608	32 349	30 264	31 208
CAST/FSDEB	38 089	35 423	26 690	18 641	18 374	16 425
CAST/CSS	0	330	578	561	492	561
Autres financements extérieurs	-	-	-	-	5 798	17 200
Total MENAPLN	230 409	358 950	445 841	428 112	539 356	516 386

Source : LR 2015 ; PLR 2016 à 2018 ; Cadre de clôture 2019 ; LFI 2020, DGB/MINEFID ; DGESS/MENAPLN.

Toutes sources confondues, les dotations du MENAPLN sont passées de 230,409 milliards de FCFA en 2015 à 516,386 milliards de FCFA en 2020, soit un accroissement annuel moyen de 57,195 milliards de FCFA (19,55%) sur la période 2015-2020.

II.3 Etat d'exécution du budget du MENAPLN de 2015 à 2020

II.3.1 Etat d'exécution des ressources propres

Tableau n° 27: Situation d'exécution du budget du MENAPLN y/c section 98 (hors financement extérieur, hors CAST)

En millions de FCFA	Dotations définitives					Exécution				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses ordinaires	158 213	251 448	325 192	339 147	457 142	177 436	251 387	324 596	388 169	454 592
Taux d'exécution						112,15%	99,98%	99,82%	114,45%	99,44%
Dépenses en capital	23 098	48 132	72 849	47 021	39 009	13 298	28 493	56 795	29 296	20 772
Taux d'exécution						57,57%	59,20%	77,96%	62,31%	53,25%
Total ressources Etat	181 311	299 580	398 041	386 168	496 151	190 734	279 880	381 391	417 465	475 364
Taux d'exécution						105,20%	93,42%	95,82%	108,10%	95,81%

Source : LR 2015 ; PLR 2016 à 2018 ; Cadre de clôture 2019, DGB/MINEFID.

Sur la période 2015-2019, le budget du MENAPLN y compris les transferts de ressources aux Collectivités territoriales (hors financement extérieur, hors CAST) a connu un taux d'exécution moyen de 99,67%. Ce taux est principalement imputable à l'exécution des dépenses courantes (105,17% en moyenne), les dépenses en capital ayant été exécutées en moyenne à 62,06% sur la même période. Les taux d'exécution supérieurs à 100% en 2015 et 2018, respectivement de 105,20% et 108,10%, s'expliquent par la prise en charge des dépenses de personnel au-delà des crédits ouverts à cet effet.

II.3.1 Etat d'exécution des financements extérieurs (projets)

Tableau n° 28: Situation d'exécution des financements extérieurs (projets)

En millions de FCFA	Dotations définitives					Exécution				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions	7 734	11 918	18 234	21 721	17 617	0	12	3 671	4 565	174
Prêts	3 274	11 699	2 298	1 021	924	1 495	4 604	1 496	960	664
Financements extérieurs (projets)	11 008	23 617	20 532	22 742	18 541	1 495	4 616	5 168	5 524	838
Taux d'exécution						13,58%	19,55%	25,17%	24,29%	4,52%

Source : LR 2015 ; PLR 2016 à 2018 ; Cadre de clôture 2019, DGB/MINEFID.

Sur la période 2015-2019, les investissements exécutés par l'Etat sur financements extérieurs ont connu un faible taux d'exécution (17,11% en moyenne). Il est important de préciser que ce taux, calculé uniquement sur la base des données issues du Circuit Intégré de la Dépense (CID), ne traduit pas l'exécution exhaustive des projets concernés.

II.3.2 Etat d'exécution des ressources du CAST/FSDEB

Tableau n° 29: Situation d'exécution du CAST/FSDEB

En millions de FCFA	Dotations définitives					Exécution				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses ordinaires	17 362	14 983	13 548	14 894	12 879	11 303	7 776	10 200	13 708	9 683
Dépenses en capital	20 728	20 440	13 142	3 747	5 495	6 883	12 413	8 455	3 415	3 914
Total CAST/FSDEB	38 089	35 423	26 690	18 641	18 374	18 186	20 190	18 654	17 123	13 597
Taux d'exécution						47,74%	57,00%	69,89%	91,85%	74,00%

Source : Circuit intégré de la dépense (CID), DGB/MINEFID.

Sur la période 2015-2019, le Compte d'affectation spéciale du Trésor « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base » (CAST/FSDEB) a enregistré des taux d'exécution compris entre 47,74% (2015) et 91,85% (2018) ; ce qui correspond à un taux d'exécution moyen de 68,10%. Les dépenses courantes et les dépenses en capital ont été exécutées en moyenne respectivement à 71,90% et 64,12%.

II.3.3 Etat d'exécution des ressources du CAST/CSS

Tableau n° 30: Situation d'exécution du CAST/CSS

En millions de FCFA	Dotations définitives					Exécution				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses ordinaires		280	190	169	142		0	60	107	106
Dépenses en capital		50	388	392	350		0	4	9	115
Total CAST/CSS		330	578	561	492		0	63	116	221
Taux d'exécution							0,00%	10,99%	20,64%	44,97%

En rappel, jusqu'en 2015, le Compte d'affectation spéciale du Trésor « Cantine scolaire du secondaire » (CAST/CSS) était exécuté au niveau du Ministère en charge des enseignements secondaire et supérieur avant son transfert au MENAPLN à partir de 2016.

Sur la période 2016-2019, le CAST/CSS a connu un taux d'exécution moyen de 19,15%. Les dépenses courantes et les dépenses en capital ont été exécutées en moyenne respectivement à 42,31% et 09,05%. L'exécution nulle du CAST en 2016 est due à une erreur dans la désignation de l'ordonnateur du Compte qui n'a pas permis d'engager les crédits budgétaires y relatifs.

II.4 Ressources financières transférées aux communes en 2019

Par arrêté interministériel N°2019-071/MINEFID/MATDC/MENAPLN du 28 février 2019, des ressources ont été octroyées aux communes pour les accompagner dans la mise en œuvre des compétences transférées aux collectivités territoriales.

Tableau n° 31: Transfert de ressources financières aux communes 2019 (milliers de FCFA)

Natures de dépenses	Budget Etat			Total 2017-2019
	2017	2018	2019	
Fonctionnement				
Fonctionnement des écoles	1 053 221	1 092 714	1 092 709	3 238 644
Cartable minimum	6 691 467	6 741 712	6 741 710	20 174 889
Acquisition de vivres pour cantines scolaires du primaire	18 882 888	18 882 893	18 882 892	56 648 673
Total Fonctionnement	26 627 576	26 717 319	26 717 311	80 062 206
Investissement				
Constructions nouvelles d'infrastructures scolaires	22 425 797	5 315 092	3 246 300	30 987 188
Réhabilitation d'infrastructures scolaires	554 800	315 443	300 000	1 170 243
Total Investissement	22 980 597	5 630 535	3 546 300	32 157 431
Total des transferts de ressources financières	49 608 172	32 347 853	30 263 611	112 219 637
Evolution annuelle		-53,36%	-6,89%	

Source : Arrêtés conjoints /MINEFID/MATDC/MENAPLN 2017 à 2019

De 2017 à 2019, un montant de 112,219 milliards FCFA a été alloué aux communes en accompagnement des compétences à elles transférées dans le domaine de l'éducation et la formation.

On constate une baisse des montants alloués sur la période surtout pour ce qui concerne les ressources dédiées aux investissements. Le montant affectés aux investissements sont passés de 22,980 milliards en 2017 à 3,546 milliards F CFA en 2019, Cette situation est due au fait que l'enveloppe affectée aux investissements sert en priorité au paiement des arriérés des infrastructures déjà réalisées avant programmation de toute nouvelle construction.

En 2019, un montant de 30 263 610 873 F CFA a été transféré aux communes. L'allocation de la commune de Ouagadougou s'élève à 2 964 778 566 F CFA soit 9,80% du montant total des ressources transférées. Mais seule elle n'a pas pu fournir les données.

Sur ce montant total de 32,347 milliards FCFA transférés, l'information collectée couvre la somme de 30,506 milliards FCFA soit 82,35% des ressources transférées.

La situation synthèse d'exécution de ces fonds se présente comme suit :

Tableau n° 32: Situation d'exécution financière des ressources transférées (en milliers FCFA).

Compétences	Montant alloué	Montant engagé	Disponible	% engagé/visé
Cartable minimum	6 040 123 106	5 501 246 541	538 876 565	91,08%
Fonctionnement	1 056 438 000	957 163 544	99 274 456	90,60%
Cantines	16 695 305 225	14 834 923 784	1 860 381 441	88,86%
Réhabilitations	294 000 000	166 346 145	127 653 855	56,58%
Constructions	3 212 965 976	2 040 674 204	1 172 291 772	63,51%
Total	27 298 832 307	23 500 354 218	3 798 478 089	86,09%

Source : DGESS/MENAPLN collecte des données sur les ressources transférées au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le taux d'exécution des dépenses engagée par les communes enquêtées est de 86% contre 82% en 2018 et 74% en 2017.

Ce taux, bien qu'appréciable, laisse entrevoir des difficultés réelles au niveau des communes quant à la mise en œuvre des compétences transférées notamment la gestion des cantines scolaires.³

³ Confer rapport 2018 du mécanisme de suivi conjoint MENAPLN/Communes

II.5 Projets intervenant au MEPAPLN en 2019

Tableau n° 33: Situation des projets intervenant au MENAPLN (montants en millions de FCFA)

N°	Intitulé du projet	Durée du projet	Coût total du projet	Programmation loi de finances initiale 2019			Programmation révisée 2019			Part Relative
				Contrepartie nationale	Ressources extérieures	Total	Contrepartie nationale	Ressources extérieures	Total	
1	CRS	2018-2022	10 926 828	337 729	1 655 887	1 993 616	86 940	1 655 887	1 742 827	6,13%
2	PCIE/Japon	2016-2020	22 130 447	135 207	9 000 000	9 135 207	135 207	9 000 000	9 135 207	32,16%
3	PAM	2019-2023	23 850 074	64 368	4 680 226	4 744 594	64 368	4 680 226	4 744 594	16,70
4	PREFIA	2015-2021	13 327 500	335 969	2 785 037	3 121 006	311 129	2 785 037	3 096 166	10,90%
5	PAAQE	2015-2020	25 500 000	64 294	5 710 473	5 774 767	64 294	5 910 473	5 974 767	21,03
6	FECOP	2017-2021	5 727 753	68 453	600 000	668 453	1 723 921	747 268	2 471 189	8,70
7	PA/PDSEB	2016-2020	6 056 900	33 038	1 211 515	1 244 553	33 038	1 211 515	1 244 553	4,38
TOTAL MENAPLN			107 519 502	1 039 058	25 643 138	26 682 196	2 418 897	25 990 406	28 409 303	100%

Source : DGEES/MENAPLN

En 2019, sept (07) projets sont inscrits au programme d'investissement prioritaire contre huit (08) en 2018. Le coût total de leur financement s'élève à vingt-huit milliards quatre cent neuf million trois cent trois mille (**28 409 303 00**) FCFA, composé de vingt-cinq milliards neuf cent quatre-vingt-dix millions quatre cent six mille (**25 990 406 000**) FCFA pour l'apport extérieur et deux milliards quatre cent dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille (**2 418 897 000**) FCFA pour la contrepartie nationale.

Les ressources dédiées à ces projets et programmes en 2019 sont en hausse par rapport à celles de 2018 (27,670 milliards de FCFA). Le Projet CIE/Japon occupe la première place (32,16%) suivi du PAAQ (21,03) et du PAM (16,70).

Tableau n° 34: situation d'exécution du PIP

N°	Intitulé du projet	Montant total 2019 du projet	Décaissements au 31/12/2019			Dépenses au 31/12/2019			Taux de dépenses %
			Contrepartie nationale	Ressources extérieures	Total	Contrepartie nationale	Ressources extérieures	Total	
1	CRS	10 926 828	86 940	1 655 887	1 742 827	85 175	1 655 887	1 741 062	99,9%
2	PCIE Japon	22 130 447	66 390	8 397 416	8 463 806	41 220	5 564 389	5 605 609	66,2%
3	PAM	23 850 074	64 368	4 680 226	4 744 594	56 019	882 882	938 901	19,8%
4	PREFIA	13 327 500	33 768	1 649 028	1 682 796	-	1 867 230	1 867 230	111,0%
5	PAAQE	25 500 000	64 294	5 910 473	5 974 767	64 294	5 910 473	5 974 767	100,0%
6	FECOP/EFTP	5 727 753	1 733 164	1 455 957	3 189 121	1 516 400	810 000	2 326 400	72,9%
7	PA/PDSEB	6 056 900	118 033	1 062 910	1 180 943	33 012	1 062 910	1 095 922	92,8%
Total MENAPLN			2 166 957	24 811 897	26 978 854	1 796 120	17 753 771	19 549 891	72,5%

Source : DGEES/MENA

Au 31 décembre 2019, le montant total décaissé par les sept (07) projets et programmes est estimé à la somme vingt-six milliards neuf cent soixante-dix-huit millions huit cinquante-quatre mille (**26 978 854 000**) F CFA. Le cumul des dépenses est de dix-neuf milliards cinq cent quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-onze mille (**19 549 891 000**) F CFA, soit un taux global d'absorption de **72,5%** contre 65,39% en 2018. Le taux de dépenses de **111%** au niveau du PREFIA s'explique par le fait que l'annualité du financement de l'Union européenne ne correspond pas à l'annualité budgétaire nationale.

III. PROGRAMME 01 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCÈS A L'EDUCATION FORMELLE

Le programme « Développement de l'accès à l'éducation formelle » regroupe huit actions dont la mise en œuvre favorise l'accès à l'éducation de base formelle pour un maximum d'enfants.

Le tableau n°35 donne le niveau de réalisation du programme au cours des trois dernières années.

Tableau n° 35: Evolution du taux de réalisation du programme accès de 2017-2019

N°	Actions	Taux de réalisation		
		2017	2018	2019
Action 05801	Développement et gestion des infrastructures d'accueil à tous les niveaux d'enseignement	74,50%	59,98%	81,47%
Action 05802	Offre d'enseignants	87%	79,88%	81,91%
Action 05803	Santé-hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire	100%	83,71%	100,00%
Action 05804	Maintien dans l'éducation formelle	100%	78,46%	93,44%
Action 05805	Promotion de l'égalité et l'équité d'accès pour tous	80%	100%	100,00%
Action 05806	Développement de l'éducation inclusive	80%	100%	70,63%
Action 05807	Mobilisation sociale et implication des parties prenantes dans le développement du secteur	74,60%	62,14%	100,00%
Action 05808	Appui à l'enseignement privé	86,20%	63,75%	78,57%
Programme Accès		72,90%	78,49%	88,25%

Source : Rapports d'activités 2017, 2018 et 2019 du MENAPLN

L'exécution du plan d'action 2019 a permis d'atteindre un taux global de 88,25% pour ce programme. Ce résultat a connu une augmentation de près de 10 points comparativement à celui de l'année 2018 qui était de 78,49%. En dehors de l'action 05806 relative à l'éducation inclusive, les autres actions ont des taux de réalisation supérieurs à ceux de l'année précédente. Mais beaucoup d'actions ont eu des taux plus élevés en 2017.

Il ressort du tableau n°35 que les actions relatives à la « Santé-hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire » ; la « Promotion de l'égalité et l'équité d'accès pour tous » ; et la « Mobilisation sociale et implication des parties prenantes dans le développement du secteur » enregistrent un taux de mise en œuvre de 100% contre des taux allant de 70,63% à 93,44% pour les autres actions.

Par action, les niveaux de réalisation des activités varient d'une action à une autre.

III.1 Résultats et livrables atteints

Résultat 01.1 : La capacité d'accueil du système éducatif de base formelle s'est accrue

Livrables atteints :

- **10 salles de classe du préscolaire achevées**
- **327 salles de classe du primaire achevées**
- **01 lycée scientifique construit**

Dans l'optique d'accroître les capacités d'accueil à tous les niveaux, des infrastructures éducatives sont programmées chaque année suivant plusieurs modalités de construction.

DEVELOPPEMENT ET GESTION DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

Trois modalités ont été mises en œuvre en 2019 : la maîtrise d'ouvrage délégée (MOD), la maîtrise d'ouvrage directe (MO directe) et la maîtrise d'ouvrage communale (MOC) à travers

les ressources transférées. L'état d'exécution des constructions est présenté par modalité de réalisation.

➤ **Etat d'exécution des constructions par la maîtrise d'ouvrage déléguée**

Au titre de l'année 2019, diverses infrastructures éducatives ont été programmées pour être réalisées en maîtrise d'ouvrage déléguée au compte des différents niveaux d'enseignement.

Tableau n° 36: Situation des infrastructures au titre de la MOD

Type d'Infrastructures	Quantité prévue	Coûts (en milliers)	Dépensé	Niveau de réalisation					Taux
				Non démarqué	Fondation	Chainage	Toiture	Livrables fournis	
Construction de complexes équipés (2 SDC) pour préscolaire	13	3 211 345	738 669	5	3	5	0	0	0%
Construction de complexes (3SDC) pour résorption de paillettes	52			25	18	5	4	0	0,0%
Construction de complexes (3SDC) pour normalisation	11			5	2	2	2		0,0%
Construction de CEG	9			2	3	2	2	0	0%
Construction de salles de classe complémentaires pour extension de CEG et lycées	14			11	3	0	0	0	0%
Construction de salles de classe dans les lycées d'enseignement général pour ouvrir des filières EFTP	11			0	3	4	4	0	0%

Source : Rapports de suivi de réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN

A la date du 31 décembre 2019, on note qu'aucune infrastructure n'a été livrée. Au titre du sous-programme de construction « résorption des salles de classe sous paillettes » qui enregistre l'essentiel des infrastructures programmées, on relève que sur environ 50% des sites, les travaux n'ont pas encore démarré. La même situation est observée au niveau des sous programmes préscolaire et normalisation des écoles incomplètes.

Les sous programmes « construction de nouveaux CEG » et « réalisation de salles de classe pour l'ouverture des filières EFTP » connaissent un meilleur sort avec seulement 2 infrastructures non démarquées. La situation est par contre plus préoccupante au niveau de la « construction des salles de classes complémentaires pour extension des CEG et lycée » où on note que 11 sites sur les 14 programmés soit plus de 78% de chantiers n'ont pas démarré.

Une des explications de cette situation est relative à l'approbation tardive des conventions (30 août 2019) en raison du mouvement d'humeur du personnel du MINEFID qui a retardé le processus de contractualisation.

Il convient également de relever la faible capacité d'anticipation de certaines agences dans la mise en œuvre des conventions. A titre illustratif, on note que 5 mois après l'approbation des conventions, l'agence Habitat et Développement est au stade d'installation des entreprises.

En outre, la situation sécuritaire dans certaines zones est l'une des raisons qui expliquent les retards constatés. En effet, au niveau des constructions pour résorption de paillettes, 40% des chantiers non démarrés relèvent des zones à fort défi sécuritaire notamment les régions du sahel et de l'Est.

Au-delà de ces difficultés, il est nécessaire de souligner, au regard des procédures classiques de passation et d'exécution des marchés publics, que le cycle de réalisation des infrastructures est très long, d'où la difficulté de livrer les ouvrages à l'année de programmation.

Face aux difficultés rencontrées, le MENAPLN a procédé à la réduction des montants des conventions par agence MOD pour réduire les risques liés à la faible capacité des entreprises.

Par ailleurs, il est envisagé à court et moyen termes de :

- délocaliser les sites qui sont dans les zones inaccessibles du fait d'insécurité ;
- solliciter auprès du MINEFIED l'autorisation de recourir aux procédures allégées de passation des marchés publics pour raccourcir le processus ;
- recenser les goulets d'étranglement en matière de réalisation des infrastructures éducatives pour en faire un objet de dialogue entre le Gouvernement et les PTF ;
- réfléchir sur un mécanisme de sécurisation des ressources financières du CAST/FSDEB au profit du MENAPLN en vue d'opérationnaliser les contractualisations pluriannuelles.

➤ **Etat d'exécution des constructions par la maîtrise d'ouvrage directe**

Suite à un plaidoyer auprès du MINEFID, le MENAPLN a bénéficié d'une allocation additionnelle de ressources en juin 2019 pour la réalisation de 21 complexes pour la résorption de paillote sur financement du budget général. Le tableau n°37 rend compte de la situation d'exécution de ces infrastructures.

Tableau n° 37: Situation des infrastructures au titre de la MO directe

Type d'Infrastructures	Quantité prévue	Coûts (en milliers)	Dépensé	Niveau de réalisation					Taux
				Non démarré	Fondation	Chainage	Toiture	Livrables fournis (achevés)	
Construction de complexes (3SDC) pour résorption de paillotes	21	1 000 000	991 187	8	6	0	7	0	0%

Source : Rapports de suivi de réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN

A la date du 31 décembre 2019, aucune infrastructure n'est encore achevée pour le compte de la résorption des paillotes. Néanmoins on note que les travaux de constructions ont effectivement démarré sur 13 des 21 sites dont 7 sont à un niveau de toiture et 6 au chainage. Les travaux de 8 chantiers n'ont pas démarré mais les entreprises ont été installées sur les sites.

Ces résultats sont jugés relativement satisfaisants au regard de la période de l'allocation des ressources au MENAPLN (juin 2019) et en comparaison à la situation d'exécution des infrastructures programmées en MOD.

➤ **Etat d'exécution des constructions par la maîtrise d'ouvrage communale (MOC) sur les ressources transférées**

La situation de réalisation des infrastructures sur ressources transférées aux collectivités se présente comme l'indique le tableau n°38.

Tableau n° 38: Situation d'exécution des infrastructures sur transfert aux communes

Type d'Infrastructures	Quantité prévue	Coûts (en milliers)	Dépensé	Niveau de réalisation					Taux
				Non démarré	Fondation	Chainage	Toiture	Livrables fournis (achevés)	
Construction de complexes équipés (2 SDC) pour préscolaire	12	252 120	252 120	1	1	1	4	5	41,67%
Construction de complexes (3SDC) pour résorption de paillotes	60	1 756 440	1 756 440	21	7	5	12	15	25%
Construction de complexes (3SDC) pour normalisation	15	436 485	436 485	5	5	0	2	3	20%
Construction de latrines	24	100 800	100 800	8				6	25%
Réalisation de forages	25	196 875	196 875	13				7	28%
Total		2 742 720	2 742 720						

Source : Rapports de suivi de réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN

A la date du 31 décembre 2019, les niveaux de réalisation des infrastructures éducatives construites par les communes sur les ressources à elles transférées sont différents d'un site à l'autre. En effet, sur les 87 sites de construction programmés au titre du préscolaire et du primaire, 23 sites sont effectivement achevés soit une moyenne de 26,44%. Toutefois, 29% des infrastructures n'ont pas encore connu un début de démarrage (27 sites). Les 37 autres sont en cours de réalisation avec 13 chantiers au niveau fondation, 6 au niveau chaînage et 18 à la toiture.

En plus des difficultés d'ordre général (mouvements d'humeur de certains acteurs, insécurité, procédures de passation des marchés...), les retards dans le démarrage des travaux sont liés à l'insuffisance et la faible qualification des ressources humaines dans plusieurs communes.

➤ Récapitulatif de l'Etat d'exécution des constructions des infrastructures en 2019

Le récapitulatif de l'état d'exécution des constructions des infrastructures éducatives en 2019 prend en compte les trois modalités de constructions que sont la MOD, la MO Directe et la MOC sur ressources transférées. Le tableau n°39 rend compte des constructions des infrastructures en 2019 réalisées par l'Etat.

Tableau n° 39: Récapitulatif des réalisations d'infrastructures en 2019

Type d'Infrastructures	Quantité prévue	Coûts (en milliers)	Dépense	Niveau de réalisation					Taux
				Non démarré	Fondation	Chainage	Toiture	Livrables fournis (achevés)	
Construction de complexes équipés (2 SDC) pour préscolaire	25	6 954 065	4 472 577	6	4	6	4	5	20%
Construction de complexes (3SDC) pour résorption de paillotes	133			53	31	10	23	15	11,28 %
Construction de complexes (3SDC) pour normalisation	26			10	7	2	4	3	11,54 %
Construction de CEG	9			2	3	2	2	0	0%
Construction de salles de classe complémentaires	14			11	3	0	0	0	0%
Construction de salles de classe dans les lycées d'enseignement général pour ouvrir des filières EFTP	11			0	3	4	4	0	0%

Source : Rapports de suivi de réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN

A la date du 31 décembre 2019, le nombre d'infrastructures éducatives réalisées sur budget Etat est faible. En effet, 5 blocs de 2 SDC sur 25 du préscolaire soit 25% et 18 complexes de 3 SDC sur 159 du primaire soit 11,32% pour résorption de paillote et normalisation des écoles incomplètes sont effectivement achevés. Ce résultat est obtenu grâce aux réalisations faites par les communes sur les ressources transférées car la MOD et la MO Directe n'ont achevé aucune infrastructure à cette date.

On constate également un nombre élevé de travaux non démarrés. La plupart de ces cas est due essentiellement au problème d'insécurité dans les zones où les infrastructures sont programmées.

Lorsqu'on compare les livrables des constructions des trois dernières années, le constat général qui se dégage est que les infrastructures n'ont jamais pu être réalisées entièrement au cours de l'année de programmation. Pire, les deux dernières années (2018 et 2019), aucune infrastructure n'a pu être livrée au 31 décembre de l'année par la MOD pour des raisons de retard accusé dans la signature des conventions.

Cette situation interpelle tous les acteurs de la chaîne de constructions des infrastructures éducatives à tous les niveaux pour que des solutions idoines soient envisagées. Outre celles envisagées pour chaque modalité de construction, il convient de dynamiser le comité ministériel de suivi des réalisations des infrastructures qui pourrait mener des réflexions plus approfondies pour chaque cas cité.

Encadré 2 : Engagements traceurs dans le domaine de l'éducation sur la période 2016-2019

En dépit de la situation sécuritaire difficile, la mise en œuvre des engagements en faveur de l'éducation se poursuit.

Au titre de l'augmentation de la capacité d'accueil, et pour le compte de l'enseignement général, plusieurs programmations ont été exécutées ou sont en cours de réalisation. Ainsi, au titre du préscolaire 147 structures ont été construites ou sont en cours de réalisation sur une prévision de 300 établissements soit un taux d'exécution de 49%.

Au primaire, et relativement à la résorption des paillotes, il convient de noter que 2 578 salles de classes sont réalisées ou sont en cours de réalisation sur une prévision de 4 353 à résorber. De même, dans le cadre de la normalisation des écoles incomplètes, 1 979 salles ont été construites ou sont en cours de réalisation sur une projection de 7 250 classes.

Au post primaire, il faut rappeler que l'engagement de réaliser 310 nouveaux CEG a été clôturé depuis 2016. Toutefois, compte tenu de la forte demande à ce niveau, on dénombre aujourd'hui un total de 497 CEG construits soit un taux de réalisation de plus de 160%.

Au secondaire, plus de 24% des prévisions ont été réalisées soit 69 nouveaux lycées construits ou en cours de réalisation sur 286 prévus.

En ce qui concerne la promotion de l'EFTP et des séries scientifiques, les réalisations d'infrastructures sont les suivantes : 5 CEFTP construits ou sont en cours de réalisation sur 45 prévus (11,11%), 5 lycées professionnels réalisés ou sont en cours de réalisation sur 20 prévus (20%) et 8 lycées scientifiques achevés ou sont en cours de réalisation sur 13 prévus (61,54%).

Au titre de la formation des enseignants, un total de 27 391 nouveaux enseignants tous niveaux confondus ont été formés afin de répondre aux besoins d'encadrement des élèves. Le taux de réalisation de cet engagement est de 88,09%.

SITUATION DES REALISATIONS AU TITRE DES PROJETS ET PROGRAMMES

Tableau n° 40: Programmations des infrastructures des projets et Programmes de 2019

Activités	Sous-activités	Qté prévue	Coûts (en milliers)	Dépensé	Niveau de réalisation					Taux fournis
					Non démarré	Fondation	Chainage	Toiture	Livrables	
Construction d'infrastructures éducatives										
PAAQE	<i>Secondaire de l'enseignement général</i>									
	Construction de lycées scientifiques	02	5 960 000	4 770 593			2		0	0
PCIE/Japon (phase 2)	<i>Post-primaire de l'enseignement général</i>									
	Construction de collèges d'enseignement général	32	9 000 000	5 653 370	6	0	0	26		0%
PA/PDSEB	<i>Post-primaire de l'enseignement général</i>									
	Réaliser des complexes scolaires à 3 salles de classe en modalité pilote	04	135 280	0	2	0	0	0	2	50%
	<i>Primaire</i>									
	Achèvement des travaux d'agrandissement de l'Amphithéâtre de l'ENEP de Tenkodogo	01	140 208	140 208	0	0	0	0	01	100%
BID IV	Construction de logements administratifs	03	94 949	94 949	0	0	0	0	03	100%
	Construction d'une école d'application à six classes	01	100 483	100 483	0	0	0	0	01	100%
	Réalisation d'un forage positif à l'ENEP de Tenkodogo	01	6 622	0	0	0	0	0		0%
PREFA	<i>Primaire</i>									
	Réalisation d'infrastructures scolaires	21	994 769	0	21	0	0	0	0	0%
	Construction de salles de classe dans les ENEP	02	24 000	0	02	0	0	0	0	0%
	<i>Post-primaire de l'enseignement général</i>									
	Construction de CEG	09	602 978	0	09	0	0	0	0	0%
	<i>Post-primaire et Secondaire de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)</i>									
	Construction de centres de formation professionnels	02	600 000	0	02	0	0	0	0	0%
Coopération chinoise	Construction de complexes (3SDC) pour résorption de paillotes	113	5 798 000	4 107 340	0	2	4	20	87	77,0%
Fondation Orange	Construction de lycées scientifiques	01	700 000	700 000	0	0	0	0	1	100%

Source : DGESS/MENA, collecte des données sur les Projets et Programmes 2019

Le tableau n°40 indique que toutes les réalisations des infrastructures programmées au titre de 2019 ne sont pas entièrement achevées à la date du 31 décembre 2019.

Au titre du PREFA, on note que la passation des marchés des CEG et des centres de formation professionnelle initiée par le projet a été annulée pour vice de forme. La procédure a été reprise par la DMP et lancée par anticipation pour le compte de 2020. Sur les 4 lots, 3 ont été approuvés. Le quatrième lot a été déclaré infructueux pour absence d'offre conforme relancé.

Au titre du PCIE/Japon, sur les 32 CEG programmés en 2019, on dénombre 06 qui n'ont pas encore démarré et les 26 autres sont en phase de finition. Ces derniers seront livrés au cours du premier trimestre de l'année 2020.

Au titre du projet BID IV, hormis la réalisation d'un forage positif à l'ENEP de Tenkodogo, toutes les autres infrastructures programmées par le projet ont été réalisées.

Dans le cadre de la commémoration du 11 décembre 2019, le MENAPLN a reçu de la « Fondation Orange » un lycée scientifique. Cette infrastructure, d'un coût global de 700 millions de francs CFA a été réalisé à Tenkodogo et est fonctionnelle depuis la rentrée scolaire 2019/2020.

Au titre de la coopération sino-burkinabé, au 31 décembre, 87 complexes sur 113 sont achevés soit un taux de réalisation de 77% et 20 sont au niveau toiture soit 17,7%. Ces résultats sont d'une performance très appréciable rarement atteinte au cours d'une même année dans la réalisation des infrastructures éducatives. Ces bons résultats pourraient s'expliquer par trois raisons principales. La première est la sécurisation des sites avant l'installation des entreprises ; toute chose qui a permis d'éviter les changements de sites. La seconde raison est liée à la modalité de financement (diligence dans le paiement des décomptes, taux élevé de l'avance de démarrage accordée aux entreprises : 50% contre 30% selon la réglementation en vigueur). Enfin, la troisième serait la procédure du gré à gré qui a raccourci les délais de contractualisation et permis la sélection d'entreprises fiables.

Ces éléments montrent que la sécurisation des sites et l'augmentation des avances de démarrages doivent désormais être prises en compte dans le cas des réalisations des infrastructures éducatives.

Au 31 décembre 2018, le constat sur l'exécution physique des infrastructures au titre de ladite année avait révélé un taux global de réalisation relativement faible. Aussi, est-il judicieux de faire l'état des lieux de l'exécution de ces travaux de construction au 31 décembre 2019. Le tableau n°41 présente la situation d'exécution des infrastructures au titre de 2018.

Tableau n°41: Réalisation globale des infrastructures 2018

Type d'Infrastructures	Quantité prévue	Niveau de réalisation					Taux
		Non démarré	Fondation	Chainage	Toiture	Livrables fournis (achevés)	
Construction de complexes équipés (2 SDC) pour préscolaire	30	20	0	0	0	10	33%
Construction de complexes (3SDC) pour résorption de paillotes	116	12	4	13	15	72	62%
Construction de complexes (3SDC) pour normalisation	64	6	0	2	4	52	81%
Construction de CEG	32	8	1	1	3	19	59%
Construction de nouveaux lycées	12	1	0	0	0	11	92%

Source : Rapports de suivi de réalisation des infrastructures éducatives, DGESS/MENAPLN

Les réalisations des infrastructures programmées au titre de 2018 ne sont pas entièrement achevées à la date du 31 décembre 2019. Pour le préscolaire, seulement dix (10) blocs de deux salles de classe sont construits sur une prévision de 30 blocs soit un taux de 33% de réalisation. Pour le primaire, le taux de réalisation est de 62% pour les paillotes et 81% pour la normalisation des écoles. Au titre du post primaire, ce taux est de 59% contre un niveau de 92% pour le secondaire.

On note un nombre relativement important de chantiers non démarrés après deux années de programmation. Deux raisons expliquent cette situation : la première est l'insuffisance de ressources financières qui n'a pas permis d'engager les contrats pour la construction de 20 CEEP et 06 CEG attribués en MOD directe. La deuxième raison est liée au contexte sécuritaire

qui a rendu inaccessibles certains sites programmés pour la résorption des salles sous paillotes dans la région du Sahel et de l'Est.

Au titre de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), les différents livrables atteints sont :

- **1500 sortants et sortis placés en stage d'immersion dans des entreprises ;**
- **01 manuel de procédure de l'EFTP disponible ;**
- **07 filières ouvertes dans des établissements publics d'enseignement général ;**
- **13 référentiels de formation sur de nouvelles spécialités élaborés et validés.**
- **45 établissements privés ont bénéficié d'appui conseil ;**

En ce qui concerne l'accompagnement des sortis et des sortants à placer en stage d'immersion, des accords ont été signés avec certaines entreprises en vue de faciliter le stage pratique de 1 500 élèves.

Afin d'accroître les capacités d'accueil en matière d'EFTP, le MENAPLN a décidé d'explorer d'autres alternatives. Ainsi, il est expérimenté depuis 2017, la formation au brevet d'études professionnelles (BEP) jumelé au cursus du baccalauréat série D par l'ouverture de spécialités techniques dans les établissements d'enseignement général. A cet effet, en 2019 dix nouvelles filières ont été créées dans neuf (09) établissements d'enseignement général répartis dans 5 régions. Il s'agit des filières suivantes : agriculture, électronique, électrotechnique, construction métallique, maintenance de véhicules automobiles, froid et climatisation. Ces filières accueillent un effectif global de 686 élèves dont 213 filles soit 31%.

La mise en œuvre de cette innovation rencontre des difficultés dont on peut retenir : (i) la mutualisation des ressources pour accueillir les nouvelles classes de 2ndC dans les établissements d'accueil. Le MENAPLN envisage la création d'un cadre de concertation avec les ministères partenaires en vue de trouver des solutions ; et (ii) l'insuffisance d'enseignants de spécialité a conduit à faire recours aux vacataires pour dispenser certaines spécialités.

Par ailleurs, treize (13) nouvelles filières de formation ont été créées en 2019. Les filières concernées sont : l'agriculture, la production animale (zootechnie), l'hydraulique et équipement rural, le génie civil-finition, la décoration et design intérieur, le réseau et maintenance informatique, la coiffure/esthétique, le transport logistique-agent de transit, l'emballage et conditionnement de produits agroalimentaires, l'hôtellerie restauration-cuisine, l'assistant technique en informatique, les énergies renouvelables et l'audiovisuel et cinéma.

Grâce à la contribution des partenaires techniques et financiers, par l'allocation de ressources additionnelles, cinq (05) activités ont été réalisées : i) Formation des enseignants /enseignantes des établissements d'EFTP partenaires, sur les référentiels produits par les projets GIZ/EFTPA pour la transformation du riz et du manioc ; ii) Formation sur les itinéraires techniques de transformation du manioc ; iii) Formation sur les itinéraires techniques de transformation du riz ; iv) Formation des enseignants /enseignantes des établissements d'EFTP partenaires, sur les référentiels produits par les projets GIZ/EFTPA pour la transformation du riz et du manioc ; v) Elaboration et validation des documents cadre du projet formation d'enseignants et de conseillers pédagogiques de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (FECOP/EFTP).

On note également la transformation de six (06) CEBNF entre collège d'enseignement et de formation techniques et professionnels (CEFTP) avec l'appui financier de l'UNICEF.

Résultat 01.2 : Les besoins en personnels enseignants à tous les niveaux sont pourvus

Activités	Coût (en milliers de FCFA)			Montant dépensé (en milliers de FCFA)		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Offre d'enseignants	243 190 305	32 000	243 222 305	240 504 951	42 351	240 547 302

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

En matière d'offre d'enseignants, les activités inscrites au titre de 2019 ont concerné les salaires des personnels enseignants et des jeunes diplômés, les indemnités CMG, bilingues et des maîtres conseillers, les frais de vacation et de formation. La mise en œuvre de ces activités ont permis d'atteindre les livrables ci-dessous :

Livrables fournis en 2019 :

- 200 éducateurs de jeunes enfants (EJE) recrutés pour être formés pour le préscolaire ;
- 1000 instituteurs adjoints certifiés (IAC) recrutés sur mesures nouvelles et affectés dans les écoles ;
- 1288 professeurs certifiés des lycées et collèges recrutés ;
- 10 professeurs certifiés des lycées et collèges d'enseignement technique recrutés ;
- 188 professeurs certifiés de collèges d'enseignement général (CEG) recrutés ;
- 10 professeurs certifiés de collèges d'enseignement technique (niveau CAET/DUT-BTS) recrutés ;
- 839 professeurs issus du PEJEN recrutés sur mesures nouvelles et affectés dans les établissements du post-primaire et secondaire.

Recrutement d'enseignants/éducateurs en 2019 pour formation

Il a été prévu le recrutement de 1920 enseignants/éducateurs à former à l'ENS/K, à l'IDS et dans les ENEP (dont 200 pour le préscolaire et 1720 pour le post-primaire et le secondaire).

En termes de bilan, 1696 enseignants/éducateurs ont été recrutés (dont 200 pour le préscolaire et 1496 pour le post-primaire et le secondaire), soit 88,33%. La non-atteinte de la cible au niveau du post-primaire et du secondaire est liée au fait que la plupart des candidats ayant postulé pour les disciplines scientifiques ont eu des notes éliminatoires.

En comparaison avec les recrutements sur concours directs de 2018, il est à noter que le préscolaire connaît une augmentation d'effectifs avec 200 en 2019 contre 30 en 2018. Le post-primaire et secondaire connaissent une baisse (1496 en 2019 contre 1666 en 2018). Quant au primaire, il n'y a pas eu de recrutement d'élèves-maitres, faute de besoins réels sur le terrain.

Globalement, les effectifs d'enseignants/éducateurs recrutés sur concours directs et à former ont diminué de 2 930, soit une baisse de 66, 20%.

Mise à disposition d'enseignants qualifiés dans les établissements en 2019

Les enseignants/éducateurs mis à disposition en 2019 sont de 75 éducateurs pour le préscolaire, 4 150 pour le primaire et 3278 professeurs pour le post-primaire et secondaire, soit un total de 7 503 enseignants/éducateurs contre 7 137 en 2018.

Ces enseignants/éducateurs mis à la disposition en 2019 sont issus soit des sortants des écoles de formation soit des recrutements sur mesures nouvelles. Selon la voie d'allocation, les mises à dispositions en 2019 se répartissent comme suit :

- **Mise à disposition de sortants des écoles de formation**

Tableau n°42 : Enseignants/éducateurs sortants en 2019 après concours directs suivis de formation

EMPLOIS	2018	2019
Préscolaire	100	75
Primaire	2780	3150
Post-primaire et secondaire	2757	2439
Total général	5637	5664

Source : DRH/MENAPLN 2019

Sur les 5 664 enseignants/éducateurs sortants des structures de formation en 2019, le préscolaire reçoit 75 éducateurs (45 MEJE et 30 EJE), le primaire enregistre 3 150 IAC, le post-primaire et le secondaire bénéficient de 2 439 professeurs. Comparativement à l'année 2018, hormis le primaire qui a connu une augmentation, les effectifs des autres niveaux ont connu une régression.

- **Mise à disposition des enseignants recrutés sur mesures nouvelles (IAC, PEJEN)**

EMPLOIS	2018	2019
Primaire	1500	1000
Post-primaire (PEJEN)	0	839
Total général	1500	1839

Source : DRH/MENAPLN 2019

Au titre des mesures nouvelles, 1839 enseignants. Au post-primaire, il a été recruté 839 professeurs de CEG sur un potentiel attendu de 1 520 candidats de la promotion 2016 du PEJEN. Le taux global de succès est de 55,97%. Le faible taux de succès a été enregistré dans les disciplines Math/PC et Math/SVT où la plupart des candidats ont eu des notes éliminatoires. Par ailleurs, le contrat étant flexible, des abstentions ont été enregistrées pour diverses raisons. Il faut noter que les écarts d'un candidat en français/histoire-géo et en Maths/SVT s'expliquent par des erreurs matérielles enregistrées au cours du recensement des candidats potentiels. La répartition des professeurs du post-primaire général et technique recrutés sur mesures nouvelles en 2019 issue du PEJEN est jointe à *l'annexe 2*.

Au primaire, un effectif de 1000 IAC a été recruté. Comparativement à 2018 où 1 500 enseignants du primaire avaient été recrutés, les effectifs recrutés en 2019 ont baissé d'un tiers. Au niveau de l'enseignement primaire, il s'agit du recrutement de 1000 IAC. La baisse à ce niveau s'explique par les affectations pour nécessité de service qui ont permis de réduire les besoins sur le terrain.

Encadré 3 : Effet des affectations pour nécessité de service sur le déficit en enseignants

A la suite des recensements des agents de la fonction publique, des affectations pour nécessités de service à titre exceptionnel ont été effectuées en 2019 par le MENAPLN et ont concerné 10 498 agents du préscolaire et du primaire et 1 259 du post-primaire et du secondaire, soit un total de 11 757 agents en majorité des enseignants.

Ces affectations ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- L'amélioration de la répartition du personnel, notamment celui enseignant sur le terrain ;
- L'identification des enseignants en situation d'abandon de poste de travail ;
- La prise de textes réglementaires pour une meilleure gestion des volumes horaires dus au

post-primaire et au secondaire et de la suppléance au primaire ;

- La réduction des frais des heures supplémentaires et de vacation au post-primaire et au secondaire ;

Ces affectations ont par ailleurs permis de rationaliser davantage les recrutements. Ainsi, le ministère a suspendu certains recrutements et réduit les effectifs pour d'autres. A ce titre, les mesures ci-après ont été prises :

- La suspension du recrutement direct de 2000 élèves- maîtres et de celui de 1350 professeurs en mesures nouvelles prévus en 2019 ;
- La réduction de 1500 à 1000 des effectifs des IAC recrutés sur mesures nouvelles initialement prévu dans le plan de recrutement 2019-2021 ;
- L'abandon de la prévision du recrutement des instituteurs adjoints certifiés dans le plan 2020-2022 ;

Il est à noter qu'indépendamment de ces affectations suite aux recensements, il y a celles qui interviennent en fonction du niveau de sécurité enregistré dans certaines zones. Pour la région du Sahel, au total 1638 enseignants du primaire, 8 Instituteurs principaux et 34 professeurs dont les écoles ont été fermées ont été réaffectés dans d'autres régions.

Pour ce qui est de la région de l'Est, 225 enseignants du primaire et 3 Instituteurs principaux ont été réaffectés dans d'autres régions et 101 en instance d'affectation.

Résultat 01.3 : Les moyens d'accéder à de meilleures conditions d'hygiène et de prévention du VIH et du Sida en milieu scolaire ont été mis en œuvre

Activités	Coûts en milliers de FCFA			Montant dépensé		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Amélioration de l'état d'hygiène, de santé et de nutrition des élèves	75 000	5 650	80 650	59 519	3 498	63 017
Appui à la mise en œuvre des activités dans le cadre du projet "une école un bosquet"	0	15 000	15 000	0	0	0
Prévention contre le VIH/SIDA	15 250	31 639	46 889	15 037	31 165	46 202
Total	90 250	52 289	142 539	74 556	34 663	109 219

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Dans le cadre de la promotion de la santé, de l'hygiène et de la nutrition en milieu scolaire ainsi que de la prévention contre le VIH/SIDA, les activités programmées ont été mises en œuvre avec le concours de certains partenaires.

En ce qui concerne l'amélioration de l'état d'hygiène, de santé et de nutrition des élèves, il a été question de la mise en œuvre du plan d'action de santé nutrition en milieu scolaire, du suivi-supervision de la mise en œuvre des jardins/vergers scolaires et de la promotion de l'éducation nutritionnelle (mise en œuvre du plan d'action santé hygiène et nutrition), de l'appui aux soins de santé des élèves et de l'appui à la mise en œuvre des activités dans le cadre du projet "une école un bosquet" pour un coût de 63 107 000 francs CFA.

Au titre de la prévention contre le VIH/SIDA, il s'est agi d'activités de renforcement de capacités des différents acteurs (parents, élèves et enseignants) en matière de lutte contre le SIDA, ainsi que de l'appui au fonctionnement du CMS pour un coût de 46 202 000 francs CFA.

Livrables atteints en 2019

- 32 501 enfants du préscolaire, bénéficiaires d'une visite médicale dans 9 régions en décembre 2019 ;
- Un atelier d'échanges sur les stratégies d'opérationnalisation du programme national Santé-Hygiène-Nutrition en milieu scolaire organisé ;

- **120 jardins scolaires supervisés ;**
- **50 acteurs de l'éducation (10 CCEB, 10 directeurs d'écoles et 30 enseignants) formés sur le module de la santé sexuelle et reproductive à Kaya ;**
- **50 encadreurs pédagogiques du post primaire et du secondaire formés à l'éducation préventive, en santé, nutrition, VIH/SIDA et autres problèmes de santé à Manga ;**
- **des séances de sensibilisation sur le VIH/SIDA et les IST au profit de 8500 élèves du post primaire et du secondaire organisées dans les treize (13) régions ;**
- **une caravane scolaire de sensibilisation sur le VIH, le Sida, les IST et la santé sexuelle et reproductive réalisée avec au moins 10 000 élèves touchés des régions du Plateau Central et du Centre Est ;**
- **80 cantinières des structures du préscolaire formées en nutrition.**

Au titre du budget 2019, un total de 32 501 enfants du préscolaire de 9 régions ont bénéficié d'une visite médicale sur une prévision de 77 893 enfants soit 41,73% de taux de couverture.

La non-atteinte de la cible visée s'explique par l'insuffisance des ressources allouées à cette visite et l'absence d'un texte encadrant la prise en charge des agents de santé en matière d'organisation de visites médicales. Il est donc nécessaire d'élaborer un texte conjoint portant prise en charge en matière de visite médicale et d'allouer de façon conséquente des ressources pour l'activité.

En outre il y a eu la tenue d'un atelier d'échanges sur les stratégies d'opérationnalisation du Programme national Santé-hygiène-nutrition en milieu scolaire sous l'égide du MENAPLN avec la participation des 13 DREPPNF, des 13 DREPS, des 13 DRS, des 13 SG de région et des partenaires techniques et financiers en vue de susciter leur adhésion et de mobiliser des ressources conséquentes pour la mise en œuvre de ce programme.

Quant aux 120 jardins scolaires implantés depuis 2016, des missions de suivi-supervision ont été organisées au 4^{ème} trimestre 2019. Ces jardins ont produit 31 689 kg de légumes en 2018/2019. Les difficultés rencontrées sont notamment la vétusté du matériel de jardinage et le manque de formation des enseignants chargés de leur gestion.

En ce qui concerne la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA en milieu scolaire, la totalité des activités programmées ont été réalisées. Il s'agit principalement de : i) l'organisation d'une conférence sur la santé sexuelle et reproductive, le VIH/SIDA et les IST au profit des élèves maitres de l'ENEP de Bobo-Dioulasso, ii) l'organisation de missions de suivi de l'enseignement du module sur la santé sexuelle et santé de la reproduction dans les ENEP et les EPFEP, iii) la formation de 50 acteurs de l'éducation (10 CCEB, 10 directeurs d'écoles et 30 enseignants) des régions du Nord et du Centre-Sud sur le module de la santé sexuelle et reproductive à Kaya ; iv) la formation de 50 encadreurs pédagogiques du post primaire et du secondaire à l'éducation préventive, en santé, nutrition, VIH/SIDA et autres problèmes de santé à Manga ; v) l'organisation de séances de sensibilisation sur le VIH/SIDA et les IST au profit de 8500 élèves du post primaire et du secondaire organisées dans les 13 régions et vi) l'organisation d'une caravane scolaire de sensibilisation sur le VIH, le Sida, les IST et la santé sexuelle et reproductive avec au moins 10 000 élèves touchés des régions du Plateau Central et du Centre-Est.

En sus de ces activités, d'autres ont été mises en œuvre grâce à l'accompagnement des partenaires intervenant dans le domaine de la santé-hygiène-nutrition en milieu scolaire :

- le déparasitage à l'albendazole de 125 591 enfants dont 62 098 filles dans 570 écoles du Bam et du Sanmatenga à travers le Projet Béoog-Biiga III de CRS et de 10 026 élèves dont 5 523 filles de 34 établissements du Post-primaire du Gourma et de la Gnagna avec ADOSANTE/HKI.;
- la supplémentation en vitamine A de 124 675 enfants dont 61 549 filles dans 570 écoles du Bam et du Sanmatenga à travers le Projet Béoog-Biiga III

- la mise à disposition de 60 dispositifs de lave-main dans 60 écoles dans les CEB de Boussouma 1 et Boussouma 2 par le CRS ;
- la formation (i) de 195 acteurs de l'éducation sur l'utilisation et l'entretien des dispositifs de lave-main par le CRS, (ii) de 146 enseignants de SVT et d'agents de l'animation de la vie scolaire issus de 59 établissements Post-primaire de la Gnagna et du Gourma à travers le Projet Adosanté de HKI, iii) la formation de 17 formateurs et de 375 acteurs de la communauté scolaire de 28 structures éducatives (primaire et préscolaire) de Banfora avec le Projet SANIYA-SO « Ecole amie de WASH » de CRS ;, et v) la formation de 80 cantinières sur la nutrition.
- la poursuite des activités du programme Healthy Kids MENA-Nestlé avec la mise en place des jardins scolaires dans 3 écoles à Arbollé ;
- Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de la santé sexuelle et reproductive (SSR) et de la Gestion hygiénique des menstrues (GHM), l'Etat et ses partenaires (organismes du SNU, ONG/Associations), ont réalisé des actions notamment :
- la formation (i) de 25 points focaux des CEB du par la DPEPPNF/Kadiogo, (ii) d'enseignants en collaboration avec WATER AID, Plan international dans les régions du Centre-Est, Centre-Nord, Cascades, Hauts Bassins, Sud-Ouest, Sahel, Est, (iii) de 311 acteurs de l'éducation (152 animateurs et animatrices, 147 leaders coutumiers et religieux et 12 mentors identifiés pour le suivi des filles), (iv) de 806 agents de la vie scolaire et enseignants du Centre-Ouest, des Cascades, du Centre-Nord, de l'Est et du Sahel sur différents thèmes dans le cadre des projets soutenus par la Fondation OCCITANE, le PADS/SWEDD), (v) de 360 agents de la vie scolaire et enseignants du post-primaire dans le cadre du projet PEASS (avec Plan international) et vi) de 66 encadreurs sur la gestion des clubs scolaire avec ADOSANTE de HKI..
- la commémoration de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle le 28 mai 2019 avec le soutien de l'UNICEF ;
- la mise en œuvre d'activités de promotion de la GHM dans 65 écoles et établissements de la Tapoa avec l'appui de l'UNICEF ;
- la sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive de 48 229 acteurs de l'éducation (élèves, parents d'élèves, leaders communautaires, animateurs et animatrices) dans 4 régions (Cascades, Centre-Nord, Est, Sahel) en collaboration avec CCEB-BF/SWEDD ;
- la distribution de kits scolaires à 12 500 élèves du primaire, du post-primaire et du secondaire et de 1000 livrets GHM aux adolescentes scolarisées grâce à l'appui de l'UNICEF et du projet SWEDD ;
- la mise à disposition de kits d'urgence GHM et de 42 boîtes à pharmacie aux Clubs Deen kan (CCEB-BF/SWEDD) ;
- le soutien au fonctionnement de 4 centres-jeunes.

Résultat 01-4 : Les moyens d'accéder à de meilleures prestations sociales à tous les niveaux ont été offerts

Au titre des prestations sociales, la mise en œuvre des activités prévues s'élève à 22 181 759 000 francs CFA sur une dotation de 22 513 147 000 francs CFA soit un taux d'exécution financière de 98,53%.

Activités	Coûts prévisionnels			Montants dépenses		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Infrastructures et approvisionnement en vivres	20 560 642	491 020	21 051 662	20 527 034	237 085	20 764 119
Prévention contre les actes d'incivisme en milieu scolaire	50 000	10 000	60 000	0	5 000	5 000

Soutien aux ménages pour la scolarisation	1 310 261	55 874	1 366 135	1 310 104	82 260	1 392 364
Education en situation d'urgence	30 000	5 350	35 350	18 065	2 211	20 276
Total	21 950 903	562 244	22 513 147	21 855 203	326 556	22 181 759

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Les principales activités concernent l'acquisition des vivres au profit des élèves, la prévention contre les actes d'incivismes en milieu scolaire, le soutien aux ménages pour la scolarisation, l'éducation en situation d'urgence.

Acquisition de vivres au profit des structures du préscolaire et écoles primaires.

1-Contributon de l'Etat

En ce qui concerne la dotation des élèves en vivres, les acquisitions faites sur les inscriptions budgétaires annuelles au profit des cantines scolaires assurent la restauration des bénéficiaires sur une année scolaire. Les procédures de passation des marchés ne permettant pas de doter les établissements bénéficiaires dès le début de l'exercice budgétaire, les acquisitions faites en 2018 ont été disponibles pour le dernier trimestre de l'année budgétaire 2018 et le premier semestre de l'exercice budgétaire 2019. Ce qui a permis la prise en charge de la restauration des élèves au cours de l'année scolaire 2018/2019. Ainsi, au titre de l'année scolaire 2018-2019, le montant de 18 882 893 000 F CFA a été transféré à 336 communes de 43 provinces pour l'acquisition de 40 093,92 tonnes de vivres (riz, haricot, mung bean, huile) au profit de 3 321 529 élèves du préscolaire et du primaire.

Ces vivres acquis ont couvert environ trois (03) mois de l'année scolaire. Toutefois, il faut noter que plus de 10% des communes n'ont pu acquérir les vivres pour diverses raisons. Le tableau n°43 donne la situation des communes pour ce qui est de l'exécution des marchés liés aux cantines scolaires.

Tableau n° 43:Situation des acquisitions des vivres par les communes

Communes bénéficiaires	Communes ayant acquis en totalité les vivres	Communes ayant acquis les vivres en partie	Communes n'ayant pas acquis les vivres
336	302	14	20

Source : Bilan de la gestion des cantines scolaires PCS/MENAPLN-CATHWEL, 2019

Au total, **37 581 tonnes** de vivres ont été acquis au profit de **2 741 795 élèves** bénéficiaires sur **40 093,92 tonnes** attendues soit un taux de réalisation physique de **93,73%**. Le montant total de l'acquisition est de **17 912 887 267 FCFA** sur une prévision de **18 882 893 000 F CFA** soit un taux d'exécution financière de **94,81%**. La part des produits locaux dans les achats des vivres au profit des cantines scolaires est de 12 504 709 000 F CFA soit environ 70% du montant global.

Les difficultés d'acquisition des vivres dans les 34 communes sont liées aux situations suivantes : défaillance des fournisseurs, rejet de certains vivres après expertise (vivres impropre à la consommation), contexte sécuritaire et marchés infructueux.

Les quantités de denrées acquises sont :

- **563 380 sacs** de 50 kg de riz soit **28 169 tonnes** dont 17 020 t de riz local ;
- **132 531 sacs** de 50 kg de haricot soit **6 627 tonnes** ;
- **153 045 bidons** d'huile de 20 litres (pesant environ 18,4 kg chacun) soit **2 785 tonnes** dont **2 508 t** d'huile enrichie en vitamine A et fabriquée au Burkina Faso.

Aux fins d'apporter une réponse à la problématique des cantines scolaires au niveau des 34 communes, le conseil des Ministres, en sa séance du 26 juin 2019, a décidé de la suspension de l'expertise des vivres et du retrait des fonds alloués car le MENAPLN estime non pertinentes les dotations des structures éducatives en vivres en fin d'année scolaire.

D'autres mesures ont été prises pour améliorer le processus d'acquisition et de gestion des vivres. Il s'agit entre autres de i) de la relecture du guide des cantines scolaires à l'usage des communes pour préciser le rôle des acteurs et élargir la gamme des denrées à acquérir, ii) d'envisager un ciblage des bénéficiaires, et iii) de participer à la mise en œuvre de l'initiative présidentielle visant à assurer à chaque enfant d'âge scolaire un repas équilibré par jour. L'option doit être résolument tournée vers l'alimentation scolaire basée sur la production locale, iv) l'audit général sur les ressources transférées.

En perspectives, il est prévu des concertations entre MENAPLN, MINEFID, MATDC et AMBF sur la problématique du transfert des ressources aux communes des zones à forts défis sécuritaires.

Pour le compte de l'année scolaire 2019/2020, les procédures d'acquisition des vivres sont toujours en cours dans la plupart des communes.

Le tableau n°44 donne la situation de livraison des vivres avant et après la rentrée.

Tableau n° 44: Acquisitions livrées avant et après la rentrée

Nombre de communes bénéficiaires	Nombre de communes ayant acquis les vivres avant la rentrée	Nombre de communes ayant acquis les vivres au 31 décembre 2019	Non acquis
335 ⁴	16	134	201 ⁵

Source : Collecte des données sur les ressources transférées, (31 /12/ 2019)

A la date du 30 septembre 2019 soit à la veille de la rentrée scolaire, les acquisitions pour les vivres n'étaient pas livrées dans la plupart des communes. Il convient de relever que seulement 16 communes ont effectivement acquis les vivres au plus tard avant la rentrée scolaire. Elles sont au nombre de 134 au 31 décembre 2019, contre 201 communes qui n'ont pas encore acquis les vivres dont 6 du fait du terrorisme.

Il convient de relever que l'une des difficultés auxquelles font face les communes réside dans la qualité des vivres acquis. Il s'agit surtout du taux élevé de brisure (plus de 35%) pour le riz et le taux de graines percées de haricot dépassant la norme de 02%.

Une telle situation a eu pour conséquence le rejet de grandes quantités de vivres (76% de riz et 95% de haricot rejetés) après expertise.

Cette situation a conduit le MENAPLN en collaboration avec le MCIA et le MINEFID à tenir une rencontre de concertation le 10 janvier 2020 entre les acteurs intervenant dans la qualité des vivres destinés aux cantines scolaires. A l'issue de cette rencontre, il a été convenu, à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2019-2020, de la révision de la norme du taux de brisure du riz local à 50%. En ce qui concerne le taux de graines percées du haricot, la norme de 2% reste maintenue.

2- Contributions des partenaires

En vue de soutenir les efforts du gouvernement en matière d'alimentation et de nutrition scolaires, certains partenaires notamment le Programme Alimentaire Mondial (PAM), EDUCO, OXFAM ainsi que les communautés apportent leurs contributions dont les quantités sont contenues dans le tableau n°45.

Tableau n° 45: Répartition de la contribution des partenaires

Partenaires	Dotation				Bénéficiaires
	Vivres (tonnes)	Huile (tonnes)	Poissons (tonnes)	Autres (kg)	

⁴ La commune de Ouagadougou qui fait la 336^{ème} commune n'a pas été comptabilisée dans ce rapport car n'ayant pas fourni les données demandées par le ministère.

⁵ Il faut noter que six (06) communes bénéficiaires de ressources pour l'acquisition des vivres sont dans l'incapacité totale d'exécuter les marchés y relatifs du fait du terrorisme (Foutouri, Kain, Boundore, Mansila, Markoye, Oursy)

PAM	1589,019		-		43 071
Educo	155,061	2,48	2,855	270	
Oxfam	20,35	01	-	-	2 506
Communauté	1337,66	4,68	-	-	

Source : Bilan DAMSSE 2019.

Pour l'année 2019, le PAM dans le contexte d'insécurité qui sévit dans sa zone de couverture n'a pas atteint les résultats attendus. Ainsi, sur un budget prévisionnel global de 4 680 226 500 F CFA, le montant a été révisé et ramené à 2 500 000 000 au titre de la subvention, faute de mobilisation conséquente des ressources. Au titre de la contrepartie nationale sur un montant prévu de 234 011 000 F CFA, le projet a effectivement bénéficié de **64 368 500 F CFA**.

Au regard de cette planification, la réalisation du bailleur s'est réellement chiffrée à **882 882 589 F CFA** et celle de la contrepartie nationale à **61 356 628 F CFA**. Les résultats suivants ont été enregistrés :

- 1589, 019 tonnes de vivres sur une prévision de 1 924,508 tonnes soit 82,56% ;
- 330 structures du préscolaire et du primaire ont été dotées de vivres sur 570 planifiées soit 57,9% ;
- 43 071 bénéficiaires sur 84 700 prévues soit une couverture de 50,85%.

La principale raison de cette faible couverture est la fermeture ou l'inaccessibilité de certaines écoles liée à la situation sécuritaire qui prévaut dans la zone de couverture du PAM (Soum, Séno).

Une autre difficulté liée à la mise en œuvre est la faiblesse du montant alloué au titre de la contrepartie nationale.

L'ONG EDUCA, quant à elle, a soutenu les efforts du gouvernement en matière d'alimentation scolaire à travers la dotation de 155,061 tonnes de riz, 15 506 litres d'huile, 2,855 tonnes de poissons secs et 270 kg de Soumbala dans la province du Yatenga. Sur 70 écoles prévues, 57 écoles ont été dotées en denrées pour une couverture en besoins alimentaires de 3 mois, soit un taux d'exécution physique de 81, 42%. Le montant total des acquisitions s'élève à 68 395 010 FCFA. La principale difficulté rencontrée est relative à la situation d'insécurité dans la zone.

Le volet cantine endogène est également pris en compte par EDUCA à travers l'implantation de jardins et champs scolaires ainsi que la collecte de vivres dans sa zone de couverture.

Par ailleurs, la dotation de OXFAM en vivres est de 20,35 tonnes de céréales et d'une tonne d'huile au profit de 2 506 élèves de 25 écoles des localités de Sebba, Solhan, Tankougounadié et Titabé de la province du Yagha.

Enfin, la collecte de vivres par les APE, AME et les COGES au profit de la cantine endogène est de 1353,61 tonnes sur 10 000 tonnes attendues pour l'année 2019.

La réticence de certains parents à collecter les vivres, l'insuffisance des ressources financières pour les activités de mobilisation sociale constituent les obstacles majeurs à la mise en œuvre de la cantine endogène. Des activités de sensibilisation réunissant les acteurs ont été menées.

Quant à la gestion de la cantine scolaire du secondaire, la situation des acquisitions en 2019 se présentent comme suit :

Tableau n° 46: Situation des acquisitions au titre de la cantine du post primaire et du secondaire

Désignation	Quantité en tonnes	Coût (Milliers de FCFA)	Observations
Viande	37,765	114 000	
Sardine	93,038	294 081	
Huile	187,882	173 587	
Riz	800	290 874	402 tonnes de

			vivres locaux
Haricot	100	42 500	
Tomate	44,854	50 000	
Pâtes alimentaires	395,2	288 545	
Vivres pour les candidats déplacés du BAC, session de 2019	238	199 303	
Total 1	1 896,74	1 452 891	
Prise en charge des centres d'examen pour l'hébergement et la restauration des candidats déplacés		129 567	
Carburant pour le dépôt des vivres BAC		6 000	
Location camion pour transport des vivres BAC		4 410	
Total 2		139 977	
Total général		1 592 868	

Source : Rapport d'activités 2019, DAMSSE/MENAPLN

Les ressources allouées en 2019 (1650 000 000 FCFA) ont servi à l'acquisition de 1 658,74 tonnes de vivres pour le fonctionnement des cantines scolaires du secondaire et de 238 tonnes de vivres pour la restauration des élèves déplacés à l'examen du Baccalauréat, session de 2019, soit un total de 1 896,74 tonnes de vivres acquis pour un montant de 1 452 891 577 FCFA. A ces dépenses, s'ajoutent la prise en charge des centres d'examen de l'ordre de 129 567 289 FCFA ; la location de camion pour le transport des vivres Bac de 4 410 000 FCFA et d'acquisition de carburant de 6 000 000 FCFA pour le dépôt des vivres BAC. La dépense générale s'élève ainsi à 1 592 868 866 FCFA sur une allocation totale de 1 650 000 000 FCFA, soit un taux d'exécution financière de 96,54%.

Cette situation d'acquisition effective des vivres en 2019 a été possible grâce à la dérogation accordée de procéder à des appels d'offres accélérés pour les marchés qui n'avaient pas abouti en 2018.

Aussi, il faut noter que l'acquisition des vivres pour la restauration des élèves déplacés au Baccalauréat et la prise en charge des frais d'organisation au niveau des centres d'examen, qui s'augmentent d'année en année, diminuent considérablement les ressources destinées à l'acquisition des vivres pour le fonctionnement des cantines scolaires du secondaire.

En effet, le fait que cette enveloppe est restée inchangée depuis 2017 (1 650 000 000 FCFA) malgré l'évolution du nombre d'élèves, il est souhaitable pour un meilleur fonctionnement des cantines du secondaire, **de créer une ligne spécifique pour les dépenses liées à l'organisation de l'examen du Baccalauréat**. Enfin, pour une acquisition effective des vivres en année N, **la procédure d'appels d'offres accélérées pourrait être retenue en 2020 et les années ultérieures**.

Pour pallier ces difficultés, les solutions proposées sont les suivantes :

- suivre les fournisseurs pour le respect des délais contractuels ;
- reprendre les appels d'offres en procédure accélérée pour les marchés défaillants ;
- augmenter le budget en vue d'acquisition suffisante de vivres au profit des établissements ;
- créer une ligne pour les dépenses du BAC.

Enfin, le projet SWEDD, à travers la DPEIEFG a subventionné la cantine au profit de 8 400 filles des régions des Cascades, du Centre nord, de l'Est et Sahel pour un montant de 84 millions de F CFA. L'UNICEF a subventionné la restauration de 450 filles de la région du Centre Ouest.

En ce qui concerne la construction du bâtiment devant abriter la DAMSSE, l'étude architecturale qui était envisagée en 2018 a finalement été réalisée en 2019. En effet, en 2018 il y avait eu une inscription budgétaire unique pour la construction de l'infrastructure. A l'exécution, il s'est avéré nécessaire d'éclater cette ligne en trois rubriques : (i) étude architecturale, (ii) réalisation de l'infrastructure, (iii) suivi de la réalisation. Cette situation a été corrigée en fin 2018 à travers

une révision budgétaire, mais le marché de l'étude architecturale a été finalement engagé en 2019. Au 31 décembre 2019, les résultats de l'étude ont été validés et le processus se poursuivra en 2020.

Prévention contre les actes d'incivismes en milieu scolaire

Au titre de 2019, le Conseil National pour la Prévention de la Violence à l'Ecole a pu mener des activités entrant dans le cadre de l'amélioration des conditions d'enseignement/apprentissage. Il s'agit de l'organisation d'une semaine scolaire d'Education à la citoyenneté d'un coût global de 49 436 720 F CFA.

Aussi des ateliers de formation des acteurs de l'éducation pour la mise en place et le suivi des mécanismes de lutte contre la violence en milieu scolaire et des tournées d'évaluation dans certains lycées ont été réalisés.

Les principales difficultés sont liées à l'insuffisance des ressources financières.

Bourses scolaires

En vue de leur assurer de meilleures conditions d'études, des bourses sont octroyées aux élèves méritants et ce, depuis l'année scolaire 2017/2018. Pour le compte de l'année scolaire 2018-2019, le nombre de bourses octroyées aux élèves du post primaire est de 7 572 bourses dont 3 985 pour les filles. Au secondaire, ce sont au total 3 474 bourses qui ont été octroyées en 2018-2019 dont 1 612 pour les filles.

Le nombre total d'élèves boursiers enregistrés en 2019 est de 19 647 soit 12 797 élèves dont 6 702 filles pour le post primaire et 6 860 élèves dont 3 332 pour le secondaire.

Le coût total des bourses attribuées et renouvelées est de 1 287 511 000 francs CFA

Dans le cadre du projet SWEED, il a été octroyé un appui financier de 126 637 000 francs CFA au profit de 2 830 filles vulnérables ou à risque ou victimes de mariage d'enfants.

Résultat 01-5 : L'égalité et l'équité d'accès sont respectés pour tous les enfants de six à seize ans

Activités	Coûts prévisionnels			Montants dépenses		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Maintien des filles dans le système éducatif						
Etat	157 500	66 874	224 374	157 000	66 808	223 808
Partenaires	-	-	-	-	-	106 209
TOTAL						330 017

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Les activités de maintien des filles de 2019 ont concerné la subvention à la scolarisation des filles au primaire, le suivi de la scolarisation des filles, les appuis spécifiques aux filles vulnérables du post primaire, la subvention à la scolarisation des enfants à besoins spécifiques pour un montant global de 223 808 000 FCFA contre une prévision de 224 374 000 FCFA.

En plus des efforts fournis par l'Etat, les partenaires au développement ont apporté une contribution supplémentaire estimée à 106 209 000 FCFA.

Livrables atteints :

- 256 000 filles nouvellement inscrites au CPI bénéficiaires de la Subvention aux APE pour leur scolarisation ;
- 101 filles de la maison communautaire de Manga bénéficiaires d'appui à l'hébergement et à la restauration ;
- 450 filles de la région du Centre-Ouest bénéficiaires de paquets d'interventions (kits scolaires, subvention à l'hébergement, rations alimentaires et fournitures divers) ;
- 16 340 élèves dont 8353 filles bénéficiaires des cours d'appui,

- **8400 filles bénéficiaires de la subvention à la cantine,**
- **1300 filles bénéficiaires de la subvention à l'hébergement,**
- **2000 filles bénéficiaires de l'appui financier ;**
- **1000 filles bénéficiaires de dons divers (vélos, rations alimentaires et fournitures diverses) ;**
- **200 acteurs formés sur les techniques d'animation des clubs deen kan et la GHM ;**
- **200 acteurs de l'éducation formés sur la pédagogie sensible au genre dans 4 régions Cascades, Centre Nord, Est et Sahel ;**
- **84 acteurs de l'éducation formés dans 4 régions Cascades, Centre Nord, Est et Sahel sur la gestion hygiénique des menstrues (GHM) ;**
- **200 acteurs de l'éducation formés sur les violences de genre en milieu scolaire ;**
- **1 555 filles scolarisées, bénéficiaires d'un appui à l'hébergement dans des foyers (maison communautaire de Manga, de Namalgué à Koupéla, de Yorossin à Déougou, dans la commune de Dalpelogo et du Collège saint Bernadette à Kongoussi) ;**
- **50 filles vulnérables du post-primaire et du secondaire dans la région du Centre bénéficiaires d'une subvention ;**
- **260 filles vulnérables du centre municipal de formation artisanal des jeunes filles de Bogodogo, du centre de formation professionnel de la maison de la femme de Ouagadougou bénéficiaires d'une subvention ;**
- **830 filles victimes ou à risque de mariage d'enfants des régions de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, du Sahel, des Hauts bassins, du Centre-Est bénéficiaires d'appuis financiers ;**
- **Plaidoyers en faveur du retour en classe des filles mères et/ou victimes de mariage précoce ;**
- **21 clubs Deen kan fonctionnels mis en place ;**
- **260 filles formées sur les compétences de la vie courante et le développement de l'estime de soi.**
- **147 leaders coutumiers et religieux et 1500 acteurs de l'éducation sensibilisés sur la scolarisation des filles au post-primaire ;**
- **12 mentors identifiés pour le suivi des filles ;**
- **25 000 filles et 20 000 garçons sensibilisés sur la SSR ;**
- **15 établissements et 4 centres de jeunes équipés en boîte de pharmacie ;**
- **Commémoration de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle ;**
- **Commémoration de la journée internationale de la fille.**

Dans le cadre de la promotion de l'égalité et l'équité d'accès, les actions sont mises en œuvre aussi bien par le gouvernement que par les Organisations Non-gouvernementales (ONG) soutenues par les partenaires techniques et financiers. Ces actions peuvent être regroupées en cinq grandes catégories : les activités de renforcement des capacités ; les activités d'appuis pédagogiques ; les appuis spécifiques ; les activités de suivi ; les activités de plaidoyer et de mobilisation sociale. En effet, Les activités de renforcement des capacités ont porté sur la pédagogie sensible au genre, la gestion hygiénique des menstrues, l'approche Safe school, les violences de genre en milieu scolaire et les techniques d'animation des clubs deen kan. Elles ont permis de toucher environ 1166 acteurs de l'éducation.

Au niveau des activités d'appui pédagogique, les cours d'appui se sont déroulés dans cinq (05) régions du Burkina Faso que sont les régions des Cascades, du Centre-Nord, du Centre-Ouest, de l'Est et du Sahel. Ils ont contribué à améliorer le rendement scolaire de 16 340 élèves dont 8 353 filles.

Les appuis spécifiques ont concerné environ 26 000 filles en 2019 et sont constitués des kits scolaires, les appuis financiers, les subventions à la cantine et à l'hébergement, les fournitures diverses, etc. Ces différents appuis ont offert à ces filles des conditions d'apprentissage favorables pour leur maintien dans le système éducatif.

De même, le suivi des activités SCOFI (scolarisation des filles) a été réalisé par les niveaux déconcentré et central. Il a consisté à la collecte des données SCOFI et à l'appui-conseil au

profit des élèves et des acteurs de mise en œuvre des activités. Il a permis d'améliorer les interventions dans les régions.

Enfin, les activités de plaidoyer et de mobilisation sociale à la scolarisation des filles ont concerné les commémorations de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle et de la journée internationale de la fille, la subvention des cotisations APE de 256 000 filles nouvellement inscrites au CP1, les plaidoyers auprès des autorités administratives, religieuses et coutumières pour le retour à l'école des filles victimes de mariage d'enfants et de grossesses et des activités de sensibilisation.

Les activités de sensibilisation à la SCOFI ont été menées par les clubs Deen kan et des ONG sur des thématiques diverses dont les plus importantes sont les compétences de vie courante, le dialogue parent-enfant sur la santé sexuelle et reproductive, la gestion hygiénique des menstruées. Au total, 14 909 élèves dont 12 207 filles et 600 000 personnes de la communauté ont bénéficié de conseils pour un changement de comportement en faveur de SSR et de la GHM.

En somme, l'ensemble des activités réalisées dans le cadre de l'égalité et l'équité pour tous ont contribué à améliorer la scolarisation et le maintien des filles à l'école dans les différentes zones d'intervention.

Résultat 01-6 : Les enfants en situation de handicap sont pris en charge dans le système éducatif

Activités	Coûts prévisionnels			Montants dépenses		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Appui à l'éducation des enfants à besoins spécifiques						
Etat	62 750	60 000	122 750	61 480	50 000	111 480
Partenaires	-	-	-	-	-	161 707
TOTAL						273 187

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

En ce qui concerne l'appui à l'éducation des enfants à besoins spécifiques, les principales activités se rapportent à la subvention à la scolarisation des enfants à besoins spécifiques, la coordination des activités de promotion de l'éducation inclusive, l'organisation d'un symposium pour l'éducation inclusive dans la Kossi et les Balés pour un coût total de 111 480 000 francs CAF sur une prévision de 122 750 000 F CFA.

En plus du budget Etat, l'activité a bénéficié de l'appui de partenaire pour un montant de 161 707 000 F CFA.

Livrables atteints :

- **34 structures éducatives privées soutenues financièrement dans toutes les 13 régions ;**
- **3 417 élèves en situation de handicap bénéficiaires d'appuis financiers ;**
- **96 enfants handicapés candidats à l'examen du CEP dont 39 filles suivis ;**
- **20 encadreurs pédagogiques du secondaire de la région du Centre-Est formés en Education Inclusive ;**
- **33 enseignants des CTIS et des classes inclusives de Garango formés en Langue de Signes ;**
- **1252 stagiaires des ENEP sensibilisés en éducation inclusive ;**
- **Des enseignants et des représentants des structures déconcentrées du MENAPLN formés sur l'éducation inclusive et l'autisme ;**
- **des encadreurs pédagogiques du secondaire de la région du Centre-Est formés en Education Inclusive (EI) ;**
- **des enseignants des Classes Transitoires d'Inclusion Scolaire (CTIS) et des Classes Inclusives (CI) de Garango formés en pratique en Langue de Signes (LS) ;**
- **deux rencontres (Comité National de Pilotage et Comité de Suivi Technique et d'Exécution) du Projet EI Garango tenues ;**

→ **des enseignants du préscolaire, du primaire et du post primaire de onze provinces dans les régions de l'EST et de la Boucle du Mouhoun formés en Education Inclusive,**

La mise en œuvre des activités de promotion de l'éducation inclusive en 2019 a bénéficié de l'accompagnement des partenaires au développement comme l'UNICEF, OCADES, Humanité et Inclusion, UN/ABPAM, light for the world. Les efforts conjugués ont permis de renforcer les capacités de 1650 acteurs de l'éducation pour une meilleure prise en charge des ESH. Il s'agit des enseignants des classes intégratrices (CI), des classes transitoires d'inclusion scolaire (CTIS), des acteurs de la Réadaptation à base communautaire (RBC), des Conseillers villageois de développement (CVD), des leaders d'opinion, des Chefs de circonscription d'éducation de base (C-CEB), des enseignants et Directeurs d'écoles.

De même, 3417 ESH ont bénéficié d'un appui financier. En outre, l'appui aux 34 structures éducatives privées accueillant les ESH a permis d'assurer la prise en charge psychopédagogique de 664 apprenants dont 307 filles. Le suivi des ESH candidats aux examens du CEP et du BEPC a permis d'améliorer les conditions de leur prise en charge dans des jurys de Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Tenkodogo et Garango.

Par ailleurs, des activités de sensibilisation des COGES sur l'ancrage du dispositif d'inclusion scolaire à Koupéla et 2 rencontres du comité national de pilotage et du comité de suivi technique et d'exécution du projet EI Garango ont été réalisées au cours de l'année 2019.

Il faut noter que toutes les activités programmées dans le cadre du développement de l'éducation inclusive ont connu des taux d'exécution de 100%.

Résultat 01.7 : Les responsabilités dans l'expansion, la qualité, la gestion et le pilotage du système éducatif sont assumés par chaque partie prenante

Activités	Coûts prévisionnels			Montants dépenses		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Développement de l'éducation parentale	25 000	535 821	560 821	707 728	1 219 549	3 694 554
Dynamisation de la participation des COGES/APE/AME	0	136 000	136 000	0	126 000	126 000
Promotion de la formation professionnelle	-	-	2 000	-	2 000	2 000
Total	25 000	671 821	698 821	707 728	1 347 549	3 822 554

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Livrables atteints :

- **Manuel de procédure de gestion de la subvention des COGES et CCC disponible ;**
- **Liste de COGES et CCC sélectionnés devant mériter de la subvention disponible ;**
- **Rapport de formation des membres COGES et CCC méritants de cinq régions (5) sur la gestion de la subvention ;**
- **Rapport annuel des activités des COGES**

Dans le cadre de la dynamisation de la participation des APE/AME/COGES, les activités programmées dans le Plan d'Action de la DGEFG au titre de 2019 concernent exclusivement le suivi des COGES/CCC sur le terrain et de la subvention des COGES/CCC méritants.

Suite à un réaménagement budgétaire pour prendre en compte la mise en œuvre de la SNAP/COGES, les activités suivantes ont été réalisées (i) la finalisation et la validation du manuel de procédure de gestion de la subvention des COGES et CCC, (ii) la sélection des COGES et CCC devant mériter de la subvention, (iii) le renforcement des capacités des membres des COGES et CCC méritants en termes de procédure de gestion de la subvention. En outre, l'élaboration du rapport annuel des activités des COGES et sa validation ont reçu l'accompagnement du SP/PDSEB pour leur réalisation.

Par contre les activités telle la poursuite de la généralisation des CCC/ CCA, le suivi des COGES/CCC sur le terrain et de la remise de la subvention des COGES/CCC n'ont pas été réalisées par faute de ressources.

En rappel, le rapport annuel des activités des COGES permet la visibilité des interventions des COGES. En effet, ces structures communautaires élaborent des plans d'actions et dressent des bilans à chaque fin d'année scolaire qui sont transmis à la DGEFG à l'effet de produire un rapport sur leur état de fonctionnement et qui pourrait servir de prises de décisions pour leur meilleure autonomisation.

Selon la base des données de l'enquête annuelle de l'enseignement primaire de la DGEES/MENAPLN, 2018-2019, la couverture nationale des COGES qui est de **67%**. Les **33%** de la couverture restante pourraient résulter de la situation sécuritaire qui a occasionné la fermeture de certaines écoles au moment de l'enquête, et aussi de la présence de certaines écoles privées ne disposant pas de COGES.

Au titre du rapport de l'année scolaire 2018 - 2019, sur **10221 COGES, 5085 soit 50 % des COGES** ont transmis leurs bilans annuels. Leurs analyses et synthèses ont permis de relever des acquis multiformes. Dans un contexte de décentralisation où le développement endogène est de plus en plus prôné les COGES ont fourni des efforts malgré les difficultés constatées sur le terrain.

En effet, le taux global d'exécution des activités programmées par les COGES est de **69% contre 31%** pour les activités non entamées. Le niveau global d'exécution est satisfaisant malgré le contexte sécuritaire préoccupant. On enregistre une mobilisation financière de **648 048 221 FCFA** pour la réalisation de **15 234** activités. De même, le nombre de salles de classes construites est de **879** et le volume horaire supplémentaire est de **167 077 heures**. Tous ces efforts ont contribué à accroître sans doute l'accès et la qualité de l'éducation dans notre pays. Cela traduit le dynamisme et l'engagement des membres de la communauté à trouver des solutions endogènes aux problèmes qui minent l'éducation dans leur localité respective.

Malgré la faiblesse du montant moyen de mobilisation propre par COGES constaté qui est de **122 894 FCFA** sur **235 922 FCFA** prévus, il convient de saluer à juste titre la subvention que l'Etat est en train de mettre en œuvre au profit de certains COGES.

Au titre du suivi/accompagnement, le nombre de sorties est prévu de deux (02) sorties par an. Malheureusement aucun suivi de COGES n'a été effectué par le niveau central.

Le suivi des activités des COGES joue positivement sur leur fonctionnalité, il importe que des mesures soient prises pour permettre des sorties tant par les niveaux déconcentrés que central.

Résultat 1-8 : La capacité d'accueil du système éducatif de base formel s'est accrue grâce à la contribution du privé

Activités	Coûts en milliers de FCFA			Montant dépensé		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Soutien technique et financier	8 986 000	35 000	9 021 000	12 585 900	35 000	12 620 900
Total	8 986 000	35 000	9 021 000	12 585 900	35 000	12 620 900

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Pour le compte de l'année 2019, l'Etat a honoré ses engagements vis-à-vis des structures faîtières de l'enseignement privé à travers un soutien technique et financier d'un montant global de 12 620 900 000 francs CFA pour une prévision de 9 021 000 000 de francs CFA soit un taux d'exécution financière d'environ 140%. Ce fort taux s'explique par le paiement de certains arriérés dû par l'Etat au titre des années antérieures. Ce soutien a permis à Etat de respecter certains engagements pris avec les partenaires du privé notamment la subvention de fonctionnement des cadres statutaires, la subvention aux structures faîtières dans le cadre des conventions, la prise en charge et le suivi des frais de scolarité des élèves affectés au privé, ainsi que le contrôle des cahiers de charge.

Livrables atteints :

- **1 liste des établissements reconnus publiés ;**
- **frais de scolarité de 84 008 élèves affectés au privé payés**
- **appui aux commissions pour l'enseignement privé**
- **suivi des conventions et partenariat avec le secteur privé de l'éducation**
- **02 sessions de la Commission sur l'Enseignement Privé (CEP) et de la Commission d'Attribution des Autorisations de Diriger, d'Enseigner et de Surveiller (CAADES) tenues**
- **22 autorisations d'ouverture d'établissements d'EFTP privés accordées ;**
- **01 nouveau cahier des charges des établissements privés d'EFTP élaboré ;**
- **57 établissements privés d'EFTP bénéficiaires d'appui conseil ;**

Dans le cadre du suivi du respect des cahiers de charge, des établissements privés ont été visités en 2019. Au terme de cette visite, il a été dénombré 1 104 établissements privés avec un effectif estimé à 249840 élèves en situation irrégulière. Le tableau **n°47** donne la situation des établissements visités par ordre d'enseignement.

Tableau n° 47: Situation des établissements visités par ordre d'enseignement

	Etablissements non reconnus à accompagner	Etablissements non reconnus à fermer	Total Etablissements visités
Préscolaire	260	136	396
Primaire	451	128	579
Post primaire et secondaire	78	51	129
Total	789	315	1104

On note un total de 789 établissements non reconnus mais répondant aux normes. Ces établissements ont bénéficié de l'accompagnement de la direction de l'enseignement privé (DEP) en vue de la régularisation de leur situation administrative (attribution d'autorisation d'ouverture). Les 315 autres ne répondant à aucune norme ont été sommés de fermer et des instructions ont été données aux structures déconcentrées pour en assurer le suivi. Ces dernières devront faire le point de la mise en œuvre de cette mesure au mois de mars 2020.

En marge des cours du jour, 105 établissements abritant des cours du soir et 95 EPFEP ont été visités. Parmi les EPFEP visitées, 53 sont fonctionnelles avec un effectif de 4340 élèves maîtres.

Dans le cadre de la prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements conventionnés, un montant de 4 574 940 000 francs CFA a été octroyés aux établissements pour les frais de scolarité de 84 008 élèves affectés dans 561 établissements.

Sur les 561 établissements conventionnés, 182 établissements de 8 régions ont été visités. Ces visites ont permis de déceler 1812 élèves fictifs. Au regard de cette situation, des dispositions sont prises quant au renforcement du contrôle des effectifs affectés au privé.

Au titre de l'appui aux commissions pour l'enseignement privé, on note la tenue effective de deux sessions de la commission d'attribution des autorisations de diriger, d'enseigner et de surveiller (CAADES) pour 5 580 avis favorables sur 5 832 dossiers traités. De même, trois sessions de la Commission de l'Enseignement privé ont été tenues avec 408 dossiers jugés favorables sur 499 traités.

Pour le compte de l'enseignement et la formation techniques et professionnels, deux sessions de la CEP et de la CAADES se sont tenues respectivement le 10 juillet et le 10 décembre 2019 et 22 demandes reçues ont bénéficié d'un accord d'ouverture.

Compte tenu de certaines difficultés rencontrées par la CEP et la CAADES dans le cadre de l'examen des dossiers de demande d'ouverture d'établissements privés, il a été procédé à la relecture des cahiers de charge. Cette relecture a permis essentiellement de prendre en compte le non formel et la définition de superficies exigées en fonction des filières d'enseignement.

Pour ce qui est du suivi et des appui/conseils, 57 établissements ont bénéficié de visites qui ont consisté à la vérification du respect des normes au niveau de l'EFTP privé.

Les commissions régionales de l'enseignement privé (COREP) ont été également tenues et ont donné les résultats suivants :

- 23 sessions tenues
- 357 autorisations d'ouverture accordée sur 462 dossiers traités
- 190 autorisations de création accordées sur 211 dossiers traités

Pour les commissions régionales d'attribution des autorisations de diriger et d'enseigner (CRAADE), 171 autorisations ont été accordées sur 175 dossiers traités

La contribution financière de l'Etat aux associations de l'enseignement privé pour l'année 2019 au titre de la subvention et de la prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés dans les établissements privés se présente comme suit :

- ***Le secrétariat national de l'enseignement catholique (SNEC)***

Au titre de *l'enseignement primaire*, l'Etat a versé la somme de 4 305 000 000 de francs CFA pour le salaire des enseignants dont 2 104 724 216 francs CFA au titre des arriérés de l'année 2018.

Le reliquat à payer par l'Etat sur la subvention des salaires pour 2019 est de 1 586 452 416 francs CFA.

Pour *l'enseignement post-primaire et secondaire*, les frais de scolarité des élèves affectés dus au SNEC en 2019 s'élèvent 1 589 870 000 francs CFA.

Pour ce niveau d'enseignement, au compte des années scolaires 2014 -2015 et 2015-2016, il demeure des arriérés d'un montant de 411 416 200 francs CFA.

En conclusion, l'Etat doit au SNEC au titre de l'année 2019 1 586 452 416 francs CFA pour les salaires des enseignants du primaire et 411 416 200 pour les frais de scolarité des élèves affectés au post-primaire et secondaire sur les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 soit 1 997 868 616 francs CFA.

- ***L'Union Nationale des Établissements d'Enseignement Privés Laïcs (UNEEP-L)***

Une somme de 1 116 605 000 francs CFA a été transférée à l'UNEEP-L par l'Etat pour la prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés dans 163 établissements d'enseignement post-primaire et secondaire privés au titre des frais de scolarité de l'année scolaire 2018-2019.

Outre les frais de scolarité des élèves affectés, l'UNEEP-L a reçu un montant de 250 000 000 de francs CFA au titre de la subvention de fonctionnement des établissements d'enseignement privés pour l'année 2019.

- ***La Fédération des Églises et Missions Évangéliques (FEME)***

Pour cette structure, 400 000 000 de francs CFA a été transférés en 2019 dans le cadre de la convention avec l'Etat pour complément de paiement des salaires de 844 enseignants des établissements primaires de la FEME et pour l'acquisition de matériel pédagogiques et didactiques.

- ***La Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB)***

En 2019, la FAIB a reçu une subvention de 400 000 000 de francs CFA qui a servi au paiement des salaires de 555 enseignants et à l'achat de fournitures scolaires. Cependant, il reste à verser un reliquat de 400 000 000 de francs CFA au titre des arriérés des années scolaires 2014-2015 et 2015-2016.

En plus des subventions accordées aux établissements privés, d'autres activités ont été réalisées. Il s'agit de :

i) l'audit des comptes de l'UNEEP-L par une mission du BDO LLP sur les fonds reçus pour le compte du paiement des frais de scolarité de l'année scolaire 2017-2018, ii) la relecture de 11 projets de textes liés à l'enseignement primaire, post primaire et secondaire ; iii) la relecture des projets d'arrêtés en vue de la facilitation de l'obtention des autorisations d'ouvertures d'établissements scolaires dans la zone de Bagré pôle, iv) la formation des monitrices des centres d'éveil et d'éducation préscolaire du centre par l'UNEEP-L dans le cadre du renforcement des capacités de ses membres, v) l'organisation d'ateliers de relecture des conventions avec les structures faitières de l'enseignement privé.

III.2 Synthèse des discussions sur le thème prioritaire de la MCS-7

Thème prioritaire 2019 est : « **Développer des actions en matière de mobilisation sociale pour l'accroissement de l'accès à l'éducation** ». Pour aborder ce thème le groupe thématique Accès (GTA) a dans un premier temps élaboré et transmis des outils à l'adresse des structures déconcentrées (DREPPNF, DREPS, DPEPPNF, DPEPS). Ensuite des sorties terrains ont été organisées dans les directions régionales et provinciales des régions du plateau central, du centre Est et du centre Sud.

L'objectif visé est de développer des actions en matière de mobilisation sociale pour l'accroissement de l'accès à l'éducation.

L'analyse des données collectées et les sorties terrain ont permis au GTA de produire un rapport. Ce rapport a fait l'objet de présentation au niveau du groupe thématique accès le 22 janvier 2020.

Le rapport fait ressortir d'une part, le répertoire des approches et les messages utilisés et d'autre part, les activités de mobilisation sociale, les expériences vécues et les résultats atteints.

- Des approches et des messages utilisés**

Plusieurs approches sont utilisées par les acteurs dans la mise en œuvre des activités de mobilisation sociale. On peut citer entre autres : le crieur public, le porte à porte, le plaidoyer, la causerie de groupe, la causerie individuelle, les émissions radiophoniques ou jeux radiophoniques, les affiches, le Programme Intégré de Communication (PIC), le symposium, le forum, la conférence, l'animation grand public. Etc...

Des Messages forts sont utilisés pour mieux captiver l'attention des acteurs ; on peut citer entre autres :

- « *aucun enfant ne doit être hors de l'école du fait de son handicap* » ;
- « *non aux grossesses non désirées en milieu scolaire* » ;
- « *une fille éduquée participe mieux au développement du pays* » ;
- « *savoir lire et écrire en langue nationale est important pour la gestion de mes biens* » ;
- « *je dois inscrire mon enfant à l'école avant la rentrée* ».

- Des activités de mobilisation sociale, les expériences vécues et les résultats atteints.**

Les activités réalisées dans le cadre de la mobilisation sociale sont : les journées de l'excellence, les campagnes de mobilisation, les sensibilisations, les plans intégrés de communication, les caravanes de sensibilisation. Cela a permis d'aborder plusieurs thématiques :

- mobilisation communautaire en faveur des Bissongo (éducation préscolaire) ;

- recrutement des enfants dans les zones hostiles à l'école ;
- campagnes communautaires sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes (SSRAJ).
- importance de la cantine endogène;
- réouverture des écoles fermées;
- maintien des filles dans les écoles ;
- scolarisation et le maintien des ESH ;
- gestion hygiénique des menstrues (GHM),
- mariage d'enfants
- grossesses en milieu scolaire ;
- promotion de l'éducation des filles dans les enseignements post-primaire et secondaire dans les régions des Cascades, du Centre-Nord, de l'Est et du Sahel;
- scolarisation massive des filles dans les provinces du Boulgou, du Koulpelpo, de la Gnagna et de la Tapoa.

Les sorties terrain ont permis d'identifier les expériences réussies en matière de mobilisation sociale partagées. Il s'agit de :

- l'initiative de Zorgho sur la mobilisation des communautés à la production des céréales (niébé et le mungbean) et du beurre de karité. Cette initiative a permis aux écoles bénéficiaires de faire fonctionner leur cantine durant toute l'année scolaire. Soutenus par l'association Zinado 2000, les parents d'élèves de Zorgho ont à travers cette initiative, organisé la journée de l'alimentation scolaire 2018 et ont même été lauréats.
- A Ziniaré, la campagne de collecte de vivres pour la cantine scolaire est faite dès le début de la rentrée scolaire, à la période des récoltes. Cette action permet d'avoir assez de céréales pour nourrir les élèves durant les périodes dites de soudure c'est-à-dire à partir du mois de janvier.
- L'expérience de l'ONG Plan International Burkina Faso en matière de mobilisation sociale en faveur de l'accès à l'éducation, met surtout l'accent sur l'entretien des infrastructures éducatives et la bonne gestion des ouvrages d'eau et d'assainissement.

Ainsi en fonction de l'activité ou de la cible, plusieurs approches sont utilisées par cette ONG. Des rencontres régulières sont tenues avec les APE et AME à travers les comités de gestion des infrastructures éducatives pour passer ses messages. Un suivi trimestriel des bâtiments est organisé avec les populations, les entreprises et les bureaux de contrôles.

Les activités de mobilisation sociale ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- alimentation des élèves des écoles ciblées d'octobre à mai avec la cantine endogène à Zorgho ;
- fonctionnement de la cantine pendant la période de soudure grâce aux vivres de la cantine endogène ;
- engagement de 1100 parents d'élèves à envoyer leurs enfants dans les bissongo ;
- identification de 332 enfants dont 36 ont été réintroduits et 75 enfants vulnérables ont été pris en charge ;
- formation de 25 membres des clubs de filles de Guiba sur les compétences de vie courante ;

- sensibilisation à Tenkodogo de 270 hommes et 1 115 femmes sur la scolarisation et le maintien des filles dans les écoles ;
- sensibilisation de 129 parents d'élèves et 119 mères éducatrices sur l'éducation inclusive dans 3 villages à Zorgho ;
- campagne communautaire sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes dans les régions des Cascades, du Centre-Nord, de l'Est et du Sahel. Elle a permis de toucher 982 088 personnes dont 515 470 femmes. Pour ce qui concerne les activités destinées aux jeunes, la campagne a touché 874 812 jeunes dont 532 685 filles.

III.3 Suivi des recommandations de la septième MCS par le groupe Accès

Recommandation	Structure responsable	Echéances	Résultats et produits attendus à l'échéance	Niveau de réalisation
1) Elaborer une stratégie nationale pour une prise en charge des enfants hors école	DGESS	8ème MCS	Stratégie adoptée et disponible	Le document provisoire de la stratégie et son plan d'action sont disponibles et attendent d'être validés par le comité technique et par un atelier national.
2) Elaborer un plan de communication en vue de développer l'accès et la qualité de l'EFTP	DIOSPB	8ème MCS	Plan de communication disponible et diffusé dans les établissements scolaires	Le plan de communication a été élaboré et finalisé par le comité technique d'élaboration courant novembre et décembre 2019. Le rapport provisoire a été présenté en conseil de cabinet élargi aux structures centrales le 17 février 2020. Les observations ont été intégrées et il reste la validation du document par le cadre partenarial.
3) Finaliser la stratégie nationale d'accélération de l'éducation préscolaire	DGEFG	8ème MCS	Stratégie nationale d'accélération de l'éducation préscolaire adoptée	L'étude diagnostique est terminée. TDR pour l'atelier de rédaction soumis à l'UNICEF pour financement de l'atelier prévu en mars 2020 en vue de dresser la première mouture de la stratégie.
Mettre en œuvre les recommandations contenues dans la cartographie des risques concernant la gestion des ouvrages d'eau et d'assainissement dans les établissements d'enseignement scolaires »	DAMSSE	8ème MCS	Rapport d'analyse de la tâche	Les activités contenues dans le document de la cartographie des risques sont en cours de mise en œuvre.

IV. PROGRAMME 02 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION FORMELLE

Le programme 059 vise comme objectif stratégique l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité de l'éducation formelle à travers la mise en œuvre des huit actions ci-après : (i) la formation du personnel enseignant et d'encadrement, (ii) le suivi et l'encadrement pédagogique, (iii) les curricula et programmes d'enseignement et de formation, (iv) les matériels pédagogiques et didactiques, (v) l'introduction des langues nationales, du sport et la culture dans l'enseignement, (vi) l'opérationnalisation des passerelles, (vii) la recherche-action et recherche développement et (viii) l'évaluation des connaissances et des compétences .

Au titre de l'année 2019, le tableau n°48 présente le bilan de l'exécution de ce programme par action :

Tableau n° 48: Niveau de réalisation annuel des activités de la qualité par action de 2018 et 2019

N°	Actions	Taux de réalisation physique		Ecart
		2018	2019	
	Programme 059 : Qualité de l'éducation formelle	78,60	92,23	13,63
	Action 05901 : formation du personnel enseignant et d'encadrement	87,72	87,39	-0,33
	Action 05902 : suivi et encadrement pédagogique	86,77	81,84	-4,93
	Action 05903 : curricula et programmes d'enseignement/formation	100	90,20	-9,80
	Action 05904 : matériels pédagogiques et didactiques	54,87	94,38	39,51
	Action 05905 : introduction des langues nationales, sport et culture dans l'enseignement	99,33	96,15	-3,18
	Action 05906 : opérationnalisation des passerelles	73,33	100	26,67
	Action 05907 : recherche-action et recherche développement	33,33	100	66,67
	Action 05908 : évaluation des connaissances et des compétences	93,48	87,88	-5,6

Source : Rapports annuels des activités 2018 et 2019 du MENAPLN

En 2019 le programme qualité enregistre un taux global de réalisation de 92,23% contre 78,60% au titre de 2018, soit un écart positif de 13,63 points entre les deux années successives. A l'évidence, l'évolution positive du taux d'exécution de ce programme est due aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions 4, 6 et 7 avec des écarts positifs respectifs de 39,51 ; 26,67 et 66,67 points. Comparativement aux performances de 2018, les cinq actions restantes accusent un écart négatif de leur taux de réalisation allant de 0,33 à 9,81 points.

Comparativement à l'année 2018 où le taux de réalisation de l'action 05903 relative à la construction des curricula et programmes d'enseignement/formation était de 100%, celui de l'année 2019 est passé à 90,20%, soit un écart négatif de 9,80%. Celle-ci trouve son explication dans le fait que trois activités sur treize programmées n'ont pu être réalisées. Il s'agit de : (i) l'écriture des curricula articulés préscolaire-primaire (formule 3+5) ; (ii) l'élaboration des curricula en lien avec l'opérationnalisation des passerelles ; et (iii) du bilan à mi-parcours de la réforme curriculaire.

La non-exécution de ces activités s'explique par le fait que les ressources allouées à cet effet ont été réorientées vers d'autres priorités.

Pour l'écart négatif de 5,6% de l'action 05908, elle se justifie aussi par l'insuffisance de ressources ayant entraîné la non réalisation de certaines activités relatives à l'évaluation des connaissances telles que la coordination de l'organisation des secrétariats régionaux du

concours d'entrée en 6^{ème} dans les DREPPNF et l'organisation de l'atelier bilan des examens du post-primaire et secondaire de la session de 2019.

Dans l'ensemble, la performance annuelle du programme qualité avec son taux de 92,23% est satisfaisante. Le progrès de 39,51% réalisé dans l'action 5904 relative à l'acquisition des matériels pédagogiques et didactiques, se justifie par le fait que la plupart des acquisitions livrées résultent des marchés de 2018 qui ont connu un aboutissement en 2019. C'est le cas des acquisitions des matériels ludiques du préscolaire et des mallettes pédagogiques du primaire. Par ailleurs, au post-primaire et secondaire, les résultats atteints dépassent largement les prévisions notamment celle des livres acquis et de la quantité des kits didactiques produite.

Pour l'action 5906 portant sur l'opérationnalisation des passerelles dont le taux d'exécution est de 100%, l'écart positif s'explique entre autres par le suivi rapproché de l'évolution des dossiers dans la chaîne financière et l'anticipation pour déceler à temps les éventuels goulets d'étranglement. Par exemple, pour l'ouverture des centres, un plaidoyer a été mené auprès des ONG et associations pour leur demander de préfinancer l'ouverture des centres en attendant la mise à disposition des ressources de l'Etat. En outre, les acteurs chargés de la mise en œuvre ont vu leurs capacités renforcées et une bonne communication a été instaurée entre les premiers responsables et les acteurs de terrain.

L'écart positif de 66,67 % enregistré dans l'exécution de l'action 5907 destinée à la recherche-action et recherche développement s'explique par le fait qu'en 2019 les ressources initialement allouées à cette action n'ont pas connu de régulation comme en 2018. Toutes les activités programmées ont donc pu être réalisées à 100%.

La section qui suit présente le bilan détaillé par action de mise en œuvre du programme 059.

IV.1 Résultats et livrables atteints

Résultat 02-1 : Le personnel enseignant et d'encadrement de l'éducation de base et du secondaire est disponible

Activités	Montant prévisionnel (milliers de FCFA)					Montant dépensé				
	Etat	CAST	Projets		Total	Etat	CAST	Projets		Total
			Contr.	Subv.				Contr.	Subv.	
Amélioration du contenu des formations initiales	-	846 747	1 568 453	577 344	2 992 544	-	800 000	1 550 106	-	2 350 106
Subventions aux établissements de formation	5 900 000	-	-	-	5 900 000	5 899 966	-	-	-	5 899 966
TOTAL	5 900 000	846 747	1 568 453	577 344	8 892 544	5 899 966	800 000	1 550 106	-	8 250 071

Source : CID exercice 2019

Sur une prévision budgétaire de 8 892 544 000FCFA, un montant de 8 250 071 000FCFA a été dépensé pour la réalisation des activités relatives à la formation initiale des enseignants.

Livrables atteints :

- ☞ 3323 élèves-maîtres formés dans les ENEP ;
- ☞ 999 élèves maîtres formés dans les EPFEP ;
- ☞ 85 MEJE et EJE formés à l'INFTS ;
- ☞ 15 IEJE formés à l'INFTS ;
- ☞ 196 élèves professeurs formés à l'IDS ;
- ☞ 2 286 élèves professeurs formés à l'ENSK ;
- ☞ 590 encadreurs pédagogiques du primaire, du post-primaire et secondaire formés à l'ENSK ;
- ☞ 699 enseignants du préscolaire participant à la conférence pédagogique ;
- ☞ 70530 enseignants du primaire participant à la conférence pédagogique ;

- ☞ **3325 enseignants ayant participé aux journées pédagogiques effectuées au post-primaire et secondaire ;**
- ☞ **83 encadreurs pédagogiques du préscolaire participant à la conférence pédagogique ;**
- ☞ **4531 encadreurs pédagogiques du primaire participant à la conférence pédagogique ;**
- ☞ **726 encadreurs pédagogiques du post-primaire et secondaire participant à la conférence pédagogique ;**
- ☞ **2052 chefs d'établissements participant à la conférence pédagogique.**

Le renforcement continu des capacités du personnel enseignant et d'encadrement pédagogique et leur qualification professionnelle passent nécessairement par les activités de formation initiale et continue organisées à leur intention.

Au titre de l'année scolaire 2018-2019, 3323 élèves-maîtres dont 1191 femmes ont été formés dans les huit (08) Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) en charge de la formation initiale des enseignants du primaire pour le compte du secteur public. Ces effectifs concernent les élèves-maîtres en deuxième année de formation qui étaient en stage pratique dans les écoles d'application au sein des Circonscriptions d'Education de Base. Pour un meilleur encadrement pédagogique de ces stagiaires, 33 maîtres conseillers de onze régions et 16 responsables des ENEP ont bénéficié du renforcement de leurs capacités à l'utilisation des outils du stage pratique. Etant donné que l'efficacité et la qualité de la formation initiale reposent essentiellement sur la capacité des formés à faire le lien entre la théorie et la pratique, cette action de renforcement des capacités d'encadrement doit être étendue progressivement à tous les acteurs en charge de la formation pratique des futurs enseignants.

L'examen de sortie de ces élèves-maîtres en vue de l'obtention du Certificat élémentaire d'Aptitude pédagogique (CEAP) est prévu se tenir courant mars 2020. Compte tenu du processus de réforme de la formation initiale en cours, le recrutement de nouveaux élèves-maîtres dans les ENEP a été suspendu en 2019. Mais dans cette dynamique de réforme, 200 Educateurs des jeunes enfants au titre de l'éducation préscolaire ont été recrutés par voie de concours direct et affectés dans les ENEP de Loumbila et de Gaoua pour y suivre leur formation.

L'amélioration de la performance du système éducatif, par une meilleure formation des acteurs a conduit le Gouvernement du Burkina Faso à travers le MENAPLN, à envisager d'une part le relèvement du niveau de recrutement des élèves-maîtres du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) au baccalauréat, pour en faire des professeurs des écoles ; d'autre part de prévoir l'ouverture d'une filière de formation des éducateurs de jeunes enfants dans les Ecoles nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) et celle des Inspecteurs d'Education de jeunes Enfants (IEJE) à l'Ecole normale supérieure de Koudougou (ENSK). Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation des métiers d'enseignants, certains emplois sont mis en extinction, toute chose qui nécessite une conversion de ceux qui les exercent. Il en est ainsi des Conseillers pédagogiques de l'Enseignement secondaire (CPES) qui seront nommés Inspecteurs de l'Enseignement secondaire (IES) et par voie de concours spécial, suivront neuf (09) mois de formation pour accéder à la catégorie PB pour ceux qui remplissent les conditions d'âge. De même, les Conseillers pédagogiques itinérants (CPI) et les Instituteurs principaux (IP) seront promus Inspecteurs de l'Enseignement primaire et de l'Education non Formelle (IEP/ENF) et par voie de concours spécial, suivront respectivement neuf (09) et dix-huit (18) mois de formation pour accéder à la catégorie A1 de la fonction publique pour ceux qui remplissent les conditions d'âge.

La réforme des ENEP et l'adaptation de la formation à l'ENSK ont pour objectif la prise en compte du nouvel environnement socioprofessionnel créé par la revalorisation de la fonction enseignante.

Dans le cadre de la réforme des ENEP, un certain nombre d'activités a été mené en 2019. Ce sont : **(i)** la mise en place des commissions chargées des réformes administratives et institutionnelles, des réformes pédagogiques et de l'implication financière ; **(ii)** la tenue d'un

atelier de validation par la commission chargée des réformes administratives et institutionnelles ; (iii) l'élaboration et la stabilisation par la commission en charge des questions pédagogiques de cinq (5) projets de curriculum correspondant aux cinq types de formation, à savoir : (a) la formation des Educateurs de la Petite Enfance (EPE), (b) la formation des Professeurs des Ecoles (PE), (c) la formation des Inspecteurs d'Education de la petite Enfance (IEPE), (d) la formation des IEP/ENF, et (e) la formation des IES.

De la mise en œuvre de ces activités trois grandes recommandations ont été formulées en l'occurrence :

- l'écriture du référentiel et des contenus des programmes pour la formation des chefs d'établissement au sein de l'Institut national de la Formation des Personnels de l'Education (INFPE) ;
- la définition des profils des formateurs de l'INFPE et du programme de renforcement des capacités de certains formateurs intervenant actuellement dans les ENEP afin qu'ils répondent au profil requis ;
- l'identification et l'attribution à chaque IRFPE de formations en options relatives aux langues nationales et à l'éducation inclusive.

En termes de perspectives, on retiendra les actions suivantes par commission :

- ❖ **Pour la commission des réformes administratives et institutionnelles**, la prise en compte des amendements et l'introduction des différents documents élaborés dans les circuits pour adoption.
- ❖ **Pour la commission des réformes pédagogiques** : (i) la prise d'une décision allant dans le sens de spécialiser les ENEP nouvelle formule en formation aux métiers en désignant pour chacune d'elle les métiers à apprendre en fonction des réalités du milieu ; (ii) l'harmonisation du suivi-certification des stages pratiques de tous les emplois d'encadrement ; (iii) la sollicitation de l'ENSK à favoriser la pratique de la codirection des mémoires professionnels entre enseignants chercheurs et encadreurs pédagogiques, si nécessaire ; (iv) la mise en place à l'ENSK d'une commission pour réfléchir sur un protocole de rédaction des mémoires.
- ❖ **Pour la commission chargée de l'implication financière**, la transmission d'informations précises par les autres commissions sur les documents et matériels à acquérir pour une meilleure évaluation.

Par ailleurs, sur l'ensemble des activités programmées en 2019 pour le démarrage des travaux de l'ENEP de Kaya, quatre (04) ont été suspendues pour des raisons sécuritaires. En effet, la dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Centre-Nord n'a pas permis le démarrage effectif des travaux de construction de ladite ENEP. Toutefois, les négociations sont toujours en cours avec le Partenaire technique et financier pour permettre la mise en œuvre de cette composante du Projet de Construction des Infrastructures Educatives financé par la République de Japon (PCIE/JAPON). La situation de la composante ENEP de Kaya est présentée à *l'annexe n°3*.

Parallèlement à l'action des ENEP, les Ecoles privées de formation des enseignants du primaire (EPFEP) contribue à la formation initiale des enseignants du primaire. Toutefois, elles ont du mal à recruter de nouveaux élèves-maîtres car les Instituteurs Adjoints Certifiés (IAC) diplômés de ces écoles n'arrivent pas à s'intégrer à la fonction publique dont l'offre de recrutement est en baisse au regard des besoins réels du MENAPLN.

Compte tenu de cette situation, le nombre des EPFEP fonctionnelles a considérablement diminué, passant ainsi de 156 à 53 en l'espace de deux ans. En 2019, au total 53 EPFEP officiellement reconnues ont effectivement fonctionné. Les effectifs des élèves-maîtres inscrits dans ces structures privées de formation initiale en deuxième année sont estimés à 999. Ces

stagiaires du privé devront également subir le même examen de sortie que celui de leurs pairs du public.

Les enseignants et les encadreurs du préscolaire, du post-primaire et secondaire sont formés respectivement à l’Institut national de Formation en Travail social (INFTS) à travers l’Ecole des Cadres moyens en Travail social (ECMTS) et l’Ecole des Cadres supérieurs en Travail social (ECSTS), à l’Institut des Sciences (IDS) et à l’Ecole normale supérieure de Koudougou (ENSK).

L’Ecole des Cadres moyens en Travail Social (ECMTS) a sorti en 2019, 45 Moniteurs d’Education de jeunes Enfants (MEJE) et 40 Educateurs des jeunes Enfants (EJE) pour le compte de l’éducation préscolaire. Quant à l’Ecole des Cadres supérieurs en Travail social (ECSTS), elle a assuré la formation de 15 Inspecteurs d’Education de jeunes Enfants (IEJE). En outre, 2286 professeurs de lycées et de collèges toutes options confondues (CAP-CEG, CAPES, CAET, CAPET, enseignement technique (BAC, DUT/BTS) sont sortis de l’ENSK. Par ailleurs, 445 encadreurs du primaire (IP, CPI, IEPD, options classique et non formelle) et 145 encadreurs (CPES et IES) de l’enseignement post-primaire et secondaire toutes disciplines confondues en sont sorties au terme de leur formation professionnelle par suite de concours professionnels. A l’IDS, ils sont au total 196 stagiaires à avoir achevé leur formation en qualité de professeurs de collèges ou de lycées (Maths/SVT-Maths/PC-CAP-CEG).

Les principales difficultés vécues par les écoles de formation initiale comme l’IDS, l’INFTS et l’ENSK sont relatives aux capacités d’accueil, au manque de moyens logistiques conséquents pour assurer à temps le suivi des stagiaires sur le terrain. En effet, l’insuffisance des salles de classe rend difficile la programmation régulière des cours de sorte à pouvoir gérer rationnellement le temps d’enseignement. Le retard ou l’insuffisance de suivi des stagiaires par les formateurs impacte négativement la qualité de leur formation dans la mesure où cela ne permet pas de prendre connaissance des difficultés auxquelles ils sont confrontés au cours du stage afin d’apporter à point nommé les remédiations nécessaires. Des solutions doivent donc être trouvées par ces écoles en collaboration avec leur ministère de tutelle pour pallier ou juguler ces difficultés dans l’optique d’améliorer la qualité de la formation initiale.

Au-delà de la formation initiale, le renforcement continu des capacités du personnel enseignant et d’encadrement a été essentiellement assuré à travers l’organisation des conférences annuelles pédagogiques au profit des niveaux préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire.

Au niveau du préscolaire, deux conférences pédagogiques ont été organisées en 2019. La première au profit des EJE et MEJE et la seconde à l’intention des IEJE.

Pour le compte de l’enseignement primaire, trois conférences pédagogiques ont été effectivement tenues. La première a regroupé les IEPD et les CPI ; la seconde, les Instituteurs Principaux (IP) et la troisième les enseignants en classe.

Au titre de l’enseignement post-primaire et secondaire, une conférence a été organisée à l’intention des CPES et IES.

Le tableau n°49 présente le récapitulatif des participants à ces différentes conférences :

Tableau n° 49: Récapitulatif des participants aux différentes conférences par niveau

	EJE+MEJE	IEJE	Enseignants (IA+IAC+IC)	IP	CPI et IEPD	IES et CPES	Total
Préscolaire	699	83					782
Primaire			70 530	2 950	1 581		75 061
Post-primaire et secondaire						726	726
Total							76 569

Source : rapports synthèses de tenue des conférences annuelles pédagogiques de la DGEPFIC

On note qu'un total de 76 569 acteurs ont bénéficié de l'organisation des conférences pédagogiques pour le renforcement de leurs compétences professionnelles. Il s'agit notamment de 782, de 75 061 et de 726 enseignants et encadreurs respectivement du préscolaire, du primaire, du post-primaire et secondaire. Les thématiques abordées ont porté sur la réforme curriculaire fondée sur l'Approche pédagogique intégratrice (API) et l'exploitation des guides pédagogiques qui en découlent. Avec des taux globaux de participation et de satisfaction respectifs de 98 % et de 96%, ces rencontres du donner et du recevoir ont permis aux participants de se familiariser entre autres avec les généralités sur la réforme des curricula, ses fondements et principes, le Cadre d'Orientation du Curriculum (COC), les fondements de l'API, les documents d'accompagnement des contenus des curricula, les stratégies d'évaluation-remédiation et intégration des acquis des enseignements /apprentissages.

Au regard du contexte national caractérisé par de forts défis sécuritaires dans certaines régions, l'approche Safe School a été développée comme thème secondaire. Elle a permis aux conférenciers de s'approprier la philosophie de l'approche, la cartographie des risques et l'élaboration de plan de réponses et la mise en œuvre d'activités de prise en charge psychosociale (PSS).

La majorité des participants ont reconnu la pertinence et la richesse des thématiques développées. Toutefois, des difficultés d'ordre organisationnel et matériel ont été relevées. Au regard de cette donne et conscient du fait que la qualification et les compétences professionnelles des ressources humaines intervenant dans l'enseignement et l'encadrement pédagogique constituent l'un des déterminants clés d'une éducation de qualité, le MENAPLN a travaillé à disposer d'une Stratégie intégrée de Formation continue des Enseignants et Encadreurs pédagogiques (SIFCEEP) pour contribuer à améliorer les dispositifs de renforcement de capacités existants.

A partir de 2020 la mise en œuvre de la SIFCEEP (2019-2030) en instance d'adoption, permettra d'aplanir un certain nombre de difficultés liées à l'organisation des conférences et d'améliorer leur plus-value en matière de développement des compétences professionnelles des enseignants et des encadreurs, et partant accroître les performances scolaires des élèves. La nouvelle stratégie de formation continue privilégie la planification de journées pédagogiques mensuelles tout au long de l'année scolaire au niveau des structures déconcentrées pour mieux répondre aux besoins spécifiques des enseignants en impliquant davantage les encadreurs de proximité pour des interventions plus efficaces.

A la suite des conférences des enseignants et encadreurs pédagogiques, 2052 chefs d'établissements du post-primaire et secondaire ont bénéficié de la tenue de conférences pédagogiques dans les chefs-lieux des 13 régions. Ces conférences ont porté sur la gestion administrative et pédagogique des établissements, la conduite de réunion et la gestion des conflits.

En dehors des conférences pédagogiques, des journées pédagogiques ont été organisées dans les 13 chefs-lieux de régions au profit de 3325 enseignants du post-primaire et secondaire. Les travaux des journées pédagogiques ont porté sur les guides pédagogiques conçus dans le cadre de la réforme curriculaire. Pour les disciplines comme la philosophie, l'enseignement technique tertiaire et industriel des thèmes spécifiques répondant à leurs besoins ont été traités.

En outre, la réforme de la formation initiale est engagée et ce, dans une perspective holistique pour prendre en compte les préoccupations du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire. Ces initiatives sont certes louables mais des efforts doivent être poursuivis pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente de toutes les actions de réforme et d'innovation de la formation initiale et continue à travers la transformation effective des ressources en résultats. Pour ce faire, un accent particulier doit être mis sur les plans de communication pour avoir l'adhésion et l'engagement conséquents des acteurs chargés de la mise en œuvre des différentes stratégies de formation s'inscrivant dans le cadre des réformes envisagées. Il en est de même pour le dispositif de pilotage et les mécanismes de suivi-évaluation prévus.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des indicateurs de la part variable du PME relevant du domaine «acquis d'apprentissage» en matière de formation continue et d'encadrement pédagogique, un travail en amont a été effectué pour réussir l'atteinte de cet indicateur.

En rappel, les indicateurs à atteindre en 2020-2021 sont les suivants :

- Indicateur (IFR) : % d'enseignants de CP1-CP2 formés appliquant dans leur classe au moins 75 % des recommandations liées aux formations continues auxquelles ils ont participé.
- Indicateurs (IIP) :
 - a) % d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 15 jours de formation continue présente en 2 ans, dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation continue.
 - b) % des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 4 visites d'appui pédagogique de la part d'un encadreur pédagogique (CPI, IEPD, IP) formé aux nouvelles démarches de renforcement des pratiques pédagogiques et 8 visites d'appui pédagogique de la part du directeur d'école.

Pour l'atteinte desdits indicateurs, une correspondance a été envoyée dès le premier trimestre de l'année scolaire 2019-2020 aux structures déconcentrées de l'enseignement primaire (DREPPNF, DPEPPNF, CEB) à cet effet.

Conformément à la stratégie d'amélioration de la formation continue, chaque CEB devrait organiser une journée pédagogique mensuelle au cours de l'année scolaire 2020-2021 au profit des enseignants en général et plus spécialement de ceux titulaires des cours préparatoires première et deuxième année. Un budget prévisionnel d'un milliard de FCFA est inscrit dans le plan d'action 2020 pour assurer les JAP. Un total de 16 000 enseignants sont ciblés sur le plan national à travers les 13 directions régionales pour bénéficier d'au moins huit (08) journées pédagogiques de formation continue en mode présentiel au titre de l'année scolaire 2019-2020.

A partir de l'analyse des rapports de suivi/encadrement et des recommandations des conférences de l'année passée, les thèmes de ces journées pédagogiques porteront essentiellement sur les difficultés des enseignants dans l'enseignement/ apprentissage de la lecture, du calcul et des disciplines d'éveil au CP1 et au CP2. Les guides pédagogiques qui ont fait l'objet des conférences en 2019 devraient faciliter l'élaboration des documents de formation.

Au niveau de l'encadrement pédagogique, des normes spécifiques sont préconisées en vue de la réalisation de l'indicateur concerné. Il s'agit de faire bénéficier aux enseignants titulaires de CP1 et à ceux titulaires de CP2, d'au moins une visite de classe par mois de la part du directeur d'école et d'au moins une visite de classe tous les deux mois de la part d'un encadreur pédagogique (IP, CPI, IEPD).

Afin de permettre un meilleur suivi du déroulement des activités, les informations seront collectées trimestriellement et transmis au niveau central. Pour ce faire, un outil spécifique de collecte des données sur les cibles du PME sera conçu.

La structure en charge de la formation continue fera la synthèse des données collectées à travers la rédaction d'un rapport annuel général qui permettra de renseigner les indicateurs poursuivis. Elle assurera en outre la supervision de la mise en œuvre des activités au niveau déconcentré afin de s'assurer qu'elles se déroulent normalement. Le cas échéant, les éventuelles difficultés seront décelées à temps et des solutions pourraient être proposées pour lever les obstacles qui entraveraient la bonne exécution des activités concourant à l'atteinte des indicateurs ciblés.

Résultat 02-2 : Les compétences du personnel enseignant et d'encadrement pédagogique sont renforcées

	Montant prévisionnel (Milliers de FCFA)	Montant dépensé
FORMATION CONTINUE	7 422 889	5 947 955
Organiser les conférences pédagogiques du préscolaire	96 480	94 512
Tenir les conférences des IP CPI IEPD	28 400	28 400
	834 063	811 476
Conférences pédagogiques des enseignants du primaire	2 286 941	2 286 724
Journées Pédagogiques du post primaire et du secondaire	194 971	194 026
Conférences du post-primaire et du secondaire	331 548	329 394
Formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques	68 943	39 739
Coordination et suivi des activités de l'EFTP	281 524	135 311
Appui aux activités des CEB	1 220 000	
Coordination des activités d'encadrement au niveau déconcentré	1 260 879	1 222 389
Mise en œuvre des activités de pilotage dans les structures déconcentrées du préscolaire, primaire et non formelle	526 184	515 263
Mise en œuvre des activités de pilotage dans les structures déconcentrées du post primaire et secondaire	292 956	290 721
TOTAL	292 956	290 721

Source : CID exercice 2019

Sur une prévision budgétaire de 292 956 000FCFA, un montant de 290 721 000FCFA a été dépensé pour la réalisation des activités relatives à la formation continue des enseignants.

Livrables atteints :

- ☞ **228 enseignants visités au préscolaire ;**
- ☞ **77 sorties de suivi/supervision des structures d'éducation préscolaire effectuées ;**
- ☞ **56 598 enseignants visités au primaire ;**
- ☞ **6871 enseignants visités au post-primaire et secondaire.**

Le suivi-encadrement pédagogique des enseignants vise à améliorer les performances des enseignants et par effets induits celles des apprenants à travers des visites régulières de classes ou d'écoles. Depuis 2018, il a été adopté par arrêté n° 273/MENA/SG/DGEFPIC/DEPPE du 5 septembre 2018, la Stratégie intégrée de Renforcement de l'Encadrement pédagogique (SIREP) en vue de le dynamiser pour en faire un levier essentiel de la qualité de l'éducation au Burkina Faso. Cette stratégie sert de référentiel en matière de suivi et d'encadrement pédagogiques de tous les ordres d'enseignement du MENAPLN. Prévue pour être progressivement mise en œuvre, elle a vu en 2019 la prise et le début de mise en œuvre de l'arrêté 2019-021/MENAPLN/SG/DGEFPIC du 19 Février portant application des normes de suivi-encadrement pédagogique des enseignants du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales. Ce cadrage réglementaire a orienté ou déterminé sur le terrain, les activités dans les trois niveaux de l'enseignement général, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Dans l'éducation préscolaire qui constitue le premier maillon de la chaîne du système éducatif burkinabè, le suivi-encadrement pédagogique fait référence à deux principales catégories d'activités : les visites de classe et les visites de Centre d'Eveil et d'Education préscolaire (CEEP).

Tableau n° 50: Situation de visite de classe au préscolaire public et des visites de CEEP publics

	Nbre d'éducateurs de la région	Nbre d'éducateurs visités	% d'éducateurs visités
Visites de classe au préscolaire public	570	228	40
Visites de CEEP publics	164	77	46,95

Source : Rapport 2018-2019 de l'encadrement pédagogique

Au cours de l'année 2019, sur un total de 570 éducateurs du préscolaire, 228 ont reçu la visite d'un encadreur pédagogique, soit un taux moyen de 40 %. Cependant des taux supérieurs à 50% dans 4 régions, notamment la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Centre – Ouest et le Centre-Sud (**Voir annexe n°4**). En outre, pour ce qui est des visites de CEEP publics, 77 sur un total de 164 ont fait l'objet de visites avec un taux moyen national de 46, 95%. Toutefois, 6 régions ont réalisé des taux supérieurs à 47%. Ce sont le Centre-ouest, l'Est, les Hauts Bassins, le Plateau central, le Nord et le Sahel (**Voir annexe n°5**).

Les résultats, certes modestes, affichent somme toute un net taux de progression par rapport à l'année 2018 où l'on n'avait enregistré aucune activité de suivi-encadrement pédagogique. Toutefois, ils auraient été meilleurs si les goulots d'étranglement liés à l'insuffisance numérique et à la mauvaise répartition des personnels d'encadrement avaient été levés. En effet, le ratio encadreur/éducateurs est de 1 IEJE pour 90 éducateurs et de 1 IEJE pour 29 CEEP. Ce qui est au-delà des normes prévues dans le cadre de la stratégie d'encadrement qui préconise 1 IEJE pour 40 éducateurs par an et 1 visite de CEEP par IEJE par semaine. Il faut ajouter qu'en 2019, seules 16 provinces sur les 45 étaient couvertes en IEJE. A cette insuffisance d'IEJE, on peut ajouter leur concentration dans les structures centrales. En effet, la plupart des IEJE sont basés dans les chefs-lieux de provinces ou de régions ou encore dans les structures centrales du MENAPLN.

Ces difficultés peuvent cependant être jugulées à court et moyen termes. Le projet de formation des IEJE à l'Ecole normale supérieure de Koudougou (ENSK) en cours de réalisation pourrait résoudre le problème de l'insuffisance d'encadreurs au préscolaire. La prise en compte de l'encadrement du préscolaire dans les CEB par l'organigramme du MENAPLN constitue un gage de renforcement de cet encadrement pédagogique dans la perspective de son efficacité et de son efficience. En outre, le projet de description des postes devrait également permettre une meilleure répartition du personnel.

Conformément aux données de l'**annexe n°6**, il ressort **qu'au niveau de l'enseignement primaire**, le suivi-encadrement pédagogique au bénéfice des enseignants et des écoles s'est effectué à travers les visites de classe dans le cadre du suivi et du soutien à la mise en œuvre des plans d'amélioration individuels et des plans d'amélioration collectifs. Au cours de l'année, toutes les 45 Directions provinciales de l'Education préscolaire, primaire et Non Formelle (DPEPPNF) et 322 CEB sur 488 ont été concernées. Il en est de même pour 10576 écoles, soit 7626 au public et 2950 au privé pour un total de 42193 classes. En outre, 56598 enseignants sur 74886 ont bénéficié du suivi par les encadreurs pédagogiques, soit un taux de couverture de 76,07% avec des disparités au plan national. La plupart des régions affectées par l'insécurité présentent en effet des taux largement inférieurs à la moyenne nationale. Les régions de l'Est, du Nord et du Sahel affichent respectivement 39,8 ; 41,14 et 19,95% de taux de suivi.

Malgré ces résultats intéressants, l'encadrement pédagogique au primaire est confronté à des difficultés qui entravent son efficacité. Les plus importantes sont :

- L'insuffisance de ressources pour l'entretien et le renouvellement des motos. En effet, selon la Direction du Développement de l'Education préscolaire et de l'Enseignement primaire (DDEPEP), en 2017, sur 1261 motos recensées, 532 étaient en bon état, 409 en état passable, 265 en mauvais état et 55 sur cale ;

- L'insuffisance ou le manque de matériels didactiques, d'imprimés d'outils constituant une entrave à la mise en œuvre efficiente et efficace des plans ;
- La prise en charge des agents en déplacement dans les zones reculées (plus de 50 km) ;
- Un cadre de travail souvent inadéquat, insuffisamment équipé, etc. Il s'agit pour l'essentiel de l'insuffisance et/ou de l'absence d'infrastructures de qualité et en nombre suffisant dotées de TIC pour les services d'encadrement pédagogique.

En termes de perspectives, les mesures suivantes pourraient aider à résorber ces difficultés, notamment le projet de réorganisation des CEB en cours qui devrait permettre une plus grande efficacité dans l'action d'encadrement pédagogique en dynamisant le fonctionnement et en renforçant le personnel ; la déconcentration des ressources du CAST/FSDEB vers les CEB devrait créer plus de facilité et de rapidité dans l'exécution des tâches d'encadrement pédagogique.

Au post-primaire et au secondaire, le suivi-encadrement pédagogique s'est traduit par les visites de classe et l'appui aux écoles de formation. Les visites de classe ont été pour l'essentiel réalisées avec le financement du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE) et du Programme « Emplois-Jeunes » pour l'Education nationale (PEJEN).

Ainsi, sur une prévision de 10 465 enseignants à visiter, 3 424 l'ont été, soit un taux de 32,71%. La moyenne des enseignants visités au cours de l'année scolaire 2018-2019 représente 16,69% (**Voir annexe n°7**).

Pour ce qui est de l'appui aux écoles de formation, 535 stagiaires de l'IDS et 1631 de l'ENS ont été visités (**Voir annexe n°8**).

A l'examen des chiffres de **l'annexe n°7**, le taux d'encadrement pédagogique au post-primaire et au secondaire reste encore très faible. Cette faiblesse s'explique par :

- un budget d'encadrement dépendant car très souvent financé par les projets et programmes ; par exemple en 2018-2019, l'essentiel des activités de suivi-encadrement pédagogique a été financé par le Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE) et le Programme Emploi-Jeunes pour l'Education nationale (PEJEN) ;
- la non inscription de lignes spécifiques dans le Plan d' Actions (PA) des Directions Régionales des Enseignements post primaire et secondaire (DREPS) pour assurer le suivi-encadrement pédagogique. En effet dans le PA 2019 on note : « Mise en œuvre des activités de promotion de la qualité de l'éducation dans les structures déconcentrées du post-primaire et secondaire : 1 025 648 000 FCFA » pour assurer toutes les activités liées à la qualité. Cette globalisation ne permet pas une bonne lecture des ressources allouées à l'encadrement pédagogique après la répartition du montant dans les 13 régions ; d'où l'invocation très souvent de l'insuffisance ou du manque de ressources financières ;
- les conditions difficiles de travail des encadreurs pédagogiques : il s'agit entre autres de l'absence ou de l'insuffisance de bureaux. Quand les bureaux existent, ils sont très exigus. C'est le cas par exemple des bureaux dans les DREPS encore appelés « box » qui sont en principe prévus pour au plus 2 personnes et accueillent souvent jusqu'à 10 ou 15 encadreurs pédagogiques. Dans ces conditions, il est souvent difficile d'accueillir des enseignants pour des appuis-conseils conséquents, de réaliser des activités de production, etc. Le cas de la DREPS du Centre est illustratif de ces conditions difficiles de travail des encadreurs pédagogiques.
- l'insuffisance d'encadreurs pédagogiques dans certaines disciplines au niveau de certaines régions (EPS, Maths, PC et EFTP) qui ne permet pas d'assurer une couverture optimale des enseignants. Cette insuffisance d'encadreurs pédagogiques impacte négativement le suivi des enseignants dans ces régions. Par ailleurs, l'encadrement pédagogique au niveau de

l'EFTP, en plus du nombre, souffre davantage du manque d'encadreurs dans beaucoup de spécialités (Génie civil, coupe-couture, etc.).

- l'insuffisance de moyens logistiques et de carburant.

Malgré ces difficultés, on peut espérer une dynamisation de l'encadrement pédagogique au regard des perspectives en matière de transformations structurelles du fonctionnement du MENAPLN.

En termes de perspectives, l'on retiendra essentiellement les mesures suivantes :

- la déconcentration de l'encadrement au niveau province par l'affectation d'encadreurs pédagogiques pour un véritable encadrement pédagogique de proximité ;
- le projet de description des postes devrait permettre une meilleure répartition du personnel ;
- la mise en œuvre de la proposition de découpage des Directions Provinciales des Enseignements post primaire et secondaire (DPEPS) du Kadiogo et du Houet en zones d'encadrement avec une répartition des encadreurs pédagogiques ;
- la mise en œuvre de la stratégie d'encadrement et de toutes les actions en cours au MENAPLN qui devront améliorer l'encadrement pédagogique à tous les niveaux.

A l'origine, les CEB étaient créés pour assurer un encadrement de proximité. Au fil du temps, on a pu observer un certain nombre de difficultés tant dans leur allocation en ressources matérielles et financières que dans la gouvernance. Cet état de fait a conduit le MENAPLN à entreprendre une réforme desdites structures. Ainsi, des actions ont été entreprises courant 2019 à cet effet. Il s'est agi entre autres de l'élaboration et l'adoption de l'arrêté N°2019-0022 /MENAPLN/SG du 19 février 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement des CEB dont l'opérationnalisation nécessitera une réorganisation du dispositif physique, administratif et pédagogique.

Encadré 4 : L'effet de l'encadrement pédagogique sur la réussite scolaire

L'encadrement pédagogique est généralement admis comme l'un des leviers essentiels de la qualité de l'éducation. Il est cependant difficile à court terme de démontrer son impact sur la réussite scolaire. En attendant une étude poussée sur la question, l'on peut, dans une démarche prospective, réfléchir sur la problématique suivante : **comment l'encadrement pédagogique dans le contexte burkinabè peut-il contribuer à l'amélioration des performances scolaires ?**

Plusieurs pistes peuvent être exploitées pour répondre à la préoccupation. Les performances scolaires peuvent être indirectement améliorées par l'amélioration des qualités professionnelles de l'enseignant qui elles résultent des activités d'encadrement pédagogique. En effet, le suivi-encadrement permet d'identifier les difficultés rencontrées par les professionnels dans l'exécution des activités d'enseignement-apprentissage afin de leur apporter le soutien informationnel, psychosocial et surtout l'appui technique et pédagogique nécessaire. Il s'agit d'aider et d'accompagner l'encadré à accroître sa performance et son engagement en vue d'offrir de meilleures prestations. Des études confirment très clairement que le développement professionnel des enseignants a un impact positif sur les résultats des élèves.⁶

Les performances scolaires peuvent être aussi améliorées du fait de l'implication de l'encadrement pédagogique dans les choix des sujets d'examen et dans la supervision de leurs corrections. En effet, les épreuves et les corrections sont de ce fait mieux faites ; toute chose qui accroît les chances de réussite des élèves. En outre, les observations des séances pédagogiques peuvent servir à alimenter la recherche action dont les résultats peuvent aider à résoudre les difficultés d'apprentissage des apprenants et contribuer à la formation initiale et continue des enseignants.

⁶ Le développement de l'éducation en Afrique : enjeux et perspectives

Enfin, l'expérience montre que les enseignants préparent mieux leurs leçons à l'annonce de l'arrivée des encadreurs pédagogiques. Et il ne fait aucun doute qu'une leçon préparée est plus efficace en termes d'enseignement-apprentissage que celle qui ne l'a pas été.

Résultat 02-3 : Le curriculum de l'éducation de base et du secondaire est disponible et opérationnel

Activités	Montant prévisionnel (milliers de FCFA)			Montant dépensé		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Développement de curricula fédérateurs de qualité pour l'éducation	10000	165250	175 250	10 000	224 963	234 963
Développement du curriculum au niveau de l'éducation de base	10 000	111 750	121 750	10 000	182 188	192 188
Actions de rénovation des programmes d'enseignement	-	53 500	53 500	0	42 775	42 775
TOTAL	20 000	330 500	350 500	20 000	449 926	469 926

Source : CID exercice 2019

Sur une prévision budgétaire de 350 500 000FCFA, un montant de 469 926 000FCFA a été dépensé pour le développement des curricula et les actions de rénovation des programmes d'enseignement.

Livrables atteints :

- Cadre d'Orientation du Curriculum (COC) relu pour prendre en compte le nouveau périmètre institutionnel du MENAPLN ;
- Référentiels de 12 nouvelles spécialités en EFTP élaborés ;
- Curricula des 1ères, 2èmes et 3èmes années du préscolaire implantés et le passage à la généralisation prévu pour la rentrée scolaire 2020/2021 ;
- Curricula des 1ères, 2èmes et 3èmes et 4èmes années du primaire, implantés et le passage à la généralisation prévu pour la rentrée scolaire 2020/2021 ;
- Curricula des 1ères, 2èmes et 3èmes et 4èmes années de l'ENF implantés et le passage à la généralisation prévu pour la rentrée scolaire 2020/2021 ;
- Drafts des curricula des classes de 2nd, 1ère et Tle du secondaire construit et attendent d'être finalisés et implantés.
- 56 guides pédagogiques écrits ;
- Nouveaux manuels scolaires et leur guide du sous-cycle CP édités ;
- Nouveaux manuels scolaires du sous-cycle CE édités ;
- Scripts pour le Programme d'Education par la Radio (PER) réalisés ;
- 47 guides pédagogiques scénarisés et hébergés sur le site WEB du MENAPLN ;
- Manuels scolaires de CE1 et CM1 numérisés ;
- Leçons de huit disciplines des classes de CE1 et de CM1 numérisées.

En raison de la nouvelle configuration du MENAPLN qui prend désormais en compte le préscolaire, le primaire, le post-primaire et secondaire général, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, le Cadre d'Orientation du Curriculum (COC) a été relu pour le conformer à la nouvelle donne. Il s'articule autour de quatre parties à savoir : (i) l'état des lieux du système éducatif burkinabè ; (ii) les fondements de la réforme du curriculum ; (iii) les orientations du curriculum ; et (iv) la mise en œuvre et le dispositif d'évaluation du curriculum.

Il s'est essentiellement agi pour cette relecture d'élaguer certaines données jugées obsolètes, d'actualiser certains textes officiels et d'intégrer les données en lien avec l'enseignement secondaire de même que celles relatives à l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

L'innovation majeure réside dans le fait que les curricula du post-primaire, du secondaire général, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels sont construits selon l'Approche par les Compétences (APC), dans la perspective du BAC UEMOA dont le déroulement de la première session est prévu pour 2024.

Au demeurant, le COC a été relu pour actualiser les grandes orientations en matière d'éducation/ formation et assurer l'articulation logique entre les politiques éducatives, le curriculum et les pratiques pédagogiques. Il a également été relu pour permettre au Burkina Faso de renforcer la mise en place du dispositif pédagogique nécessaire au succès de la réforme de l'examen du baccalauréat dans l'espace de l'UEMOA, en préparation dans les différents Etats depuis 2011. A n'en pas douter, l'effectivité de sa mise en œuvre garantira aux nouveaux curricula de l'éducation nationale, la pertinence souhaitée. Elle garantira aussi à notre système éducatif l'efficacité, l'efficience et la qualité nécessaires pour accroître l'employabilité des sortants et de facto, le développement intégral du Burkina Faso.

Conformément aux orientations de la politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels, le périmètre de l'EFTP prend en compte toutes les voies de qualification permettant aux jeunes et aux adultes scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, formés ou non, d'être compétitifs sur le marché du travail dans tous les secteurs d'activités socio-économiques. Cela requiert que le système d'enseignement et de formation techniques et professionnels s'adapte à la nouvelle configuration découlant de la réforme du système éducatif et offre à tout sortant du cycle obligatoire d'enseignement général, des opportunités de formation dans toutes les spécialités et pour tous les niveaux de qualification.

Dans cette dynamique, douze nouveaux référentiels de formation adéquats, modernes, efficents, pragmatiques et opérationnels, qui répondent aux besoins de l'économie nationale et qui prennent en compte les nouvelles spécialités et les groupes cibles pouvant faire l'objet de formation, ont été élaborés. Ce sont l'informatique maintenance réseaux, l'agriculture, la zootechnie, l'hydraulique et l'équipement rural, le bâtiment travaux de finition, la décoration et design intérieur, la coiffure et esthétique, le froid et climatisation, l'emballage, les énergies renouvelables, l'audiovisuel et l'hôtellerie restauration option cuisine.

L'ouverture des spécialités de ces 12 référentiels dans les structures éducatives est prévue pour la rentrée scolaire 2020-2021, selon le schéma de la nouvelle planification de l'implémentation/implantation des curricula du formel et de l'Education Non Formelle (ENF). Elle participe du renforcement du dispositif existant et permettra d'adapter l'enseignement et la formation techniques et professionnels aux nouveaux besoins du tissu économique en vue d'accroître à terme les possibilités d'offre de formation et d'employabilité des jeunes sortants.

Dans le cadre de la réforme curriculaire, des sous-commissions nationales des programmes scolaires ont été mises en place avec l'accompagnement de personnes ressources. Des nouveaux programmes d'enseignement ont été construits et mis en expérimentation depuis la rentrée scolaire 2015-2016. Les nouveaux curricula des premières, deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années de l'éducation de base sont testées et attendent d'être généralisés en 2020/2021. Au cours de cette année 2019-2020, ce sont ceux de la cinquième année du primaire qui sont en implémentation. Les curricula du post-primaire (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) seront construits selon l'APC, dans la perspective du BAC UEMOA.

Dans la même dynamique, les drafts des curricula des classes de 2nd, 1^{ère} et T^{le} du secondaire général et pour toutes les disciplines ont été construits, en octobre 2019, selon l'APC. A cet effet, avec l'accompagnement de personnes ressources, les concepteurs ont travaillé tout en veillant au respect des attentes et exigences du BAC UEMOA en vue de garantir de meilleurs taux de succès aux élèves qui seront concernés.

Au stade actuel, ce sont les référentiels de compétences, les objectifs terminaux d'intégration et les compétences de base qui ont été élaborés. Ces drafts attendent d'être finalisés en 2020 par l'élaboration des paliers qui déclinent la structuration des contenus

d'enseignement/apprentissage, les méthodes et techniques d'enseignement/apprentissage et pour finir, l'ensemble des activités d'intégration et d'évaluation-remédiation. L'implémentation desdits curricula est prévue pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Même si le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) n'a pas encore réalisé un taux de 100% de scolarisation, il n'en demeure pas moins que le taux actuel de 82% soit perçu comme la consécration des nombreux efforts entrepris depuis plusieurs décennies. C'est ainsi qu'après ce taux fort appréciable de scolarisation, l'heure est venue de travailler à le lier à l'amélioration de la qualité de l'éducation. C'est la raison pour laquelle le ministère met en œuvre depuis 2011, des actions allant dans le sens d'accroître la qualité interne et externe du sous-système éducatif de base.

Ainsi, au cours de l'année 2019, le ministère a encore mené des activités entrant dans le cadre de la recherche de la qualité des enseignements/apprentissages au Burkina Faso. Ces activités ont porté sur l'écriture de guides pédagogiques adossés aux anciens manuels et selon l'Approche Pédagogique Intégratrice (API). Elles ont également porté sur l'édition des nouveaux manuels scolaires en lien avec les nouveaux curricula déjà validés, sur l'enregistrement de scripts pour le Programme d'Education par la Radio (PER) et sur la numérisation de manuels scolaires.

La disponibilité des manuels scolaires et la prise en compte des technologies éducatives impactent positivement la qualité des pratiques pédagogiques et partant, les performances des apprenants. Mais comment ces activités ont-elles été organisées et exécutées dans la perspective d'améliorer les rendements scolaires ?

En rappel, la règle générale du processus éditorial recommande les grandes étapes ci-après dans l'édition d'un manuel scolaire : la rédaction, l'édition, l'impression, la distribution et l'utilisation. Il convient de préciser également qu'en rapport avec l'écriture des nouveaux manuels en 2019, il y a eu l'édition interne et celle portée par les éditeurs privés.

Ainsi, cinquante-six (56) guides pédagogiques ont été écrits, à savoir quatre (04) pour le préscolaire, vingt-deux (22) pour le primaire classique et le primaire bilingue et trente (30) guides pour les différentes disciplines du post-primaire. L'objectif de ces guides est d'outiller les enseignants à la mise en œuvre de l'API.

Au niveau de l'édition assurée par le privé, quatre (04) nouveaux manuels de l'apprenant, quatre (04) guides et deux (02) cahiers d'écriture-copie du sous-cycle CP en lien avec les nouveaux curricula ont été confiés à Edition-CEPRODIF et GIB-HARMATTAN. Edition-CEPRODIF a en charge les livres de mathématiques et leur guide. Après avoir intégré les observations issues de l'évaluation-validation, il attend le Bon à Tirer (BAT) pour l'impression et la distribution sous réserve de la prise en compte des dernières observations. GIB-HARMATTAN quant à lui a en charge les livres uniques de français, leur guide et les cahiers d'écriture-copie. Il lui reste les étapes d'évaluation-validation, d'impression et de distribution.

Au plan de l'édition interne, les nouveaux manuels en écriture au nombre de sept (07) sont les livres uniques de français CE1 et CE2, les livres de mathématiques CE1 et CE2 ainsi que trois (03) cahiers d'activités et de prélecture pour chacune des trois divisions du préscolaire.

En somme, cinquante-six (56) guides pédagogiques ont été produits. Quatre (04) manuels du sous-cycle CE et trois (03) du préscolaire sont à l'étape de finition. Dix (10) manuels du sous cycle CP sont presqu'à leurs dernières étapes. Ces manuels mis à la disposition des enseignants et des apprenants contribueront à n'en pas douter à améliorer les performances scolaires.

En rapport avec l'Education en Situation d'Urgence (ESU), le MENAPLN a poursuivi la mise en œuvre du Programme d'Education par la Radio (PER) à travers l'enregistrement de scripts. Ce programme consiste à concevoir des séances de leçons de français et de mathématiques des niveaux de CE2, CM2 pour l'enseignement primaire et de la classe de 6^{ème} pour le post-primaire. Une fois ces leçons conçues et enregistrées, un accord est négocié avec les radios

communautaires pour leur diffusion dont l'objectif recherché est d'offrir aux apprenants en proie à l'insécurité les possibilités de toujours apprendre. Ainsi au titre de l'année 2019, des scripts ont été réalisés dans les langues ci-après au profit des apprenants des zones à forts défis sécuritaires : gourmatchéma : 12 scripts (sur 24 prévus) en français (lecture et écriture) et en mathématiques ; dioula : 12 scripts (sur 24 prévus) en français (lecture et écriture) et en mathématiques ; tamatchèque : 16 scripts ; mooré : 16 scripts ; sonraï : 16 scripts ; fulfuldé : 16 scripts ; koronfé : 16 scripts ; français : 64 scripts.

Les zones ou régions à forts défis sécuritaires concernées par le PER sont le Sahel, le Nord, le Centre-Nord, l'Est et la Boucle du Mouhoun. Au total, cent soixante-huit (168) scripts ont été conçus et enregistrés au cours de l'année 2019.

Par ailleurs, la réforme curriculaire en cours a consacré l'introduction des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme une discipline d'enseignement/apprentissage à part entière. A ce titre, une expérimentation de l'intégration des TIC dans les activités pédagogiques dans les classes du CP1 et du CE1, est en cours dans cinq (05) écoles de cinq régions différentes : les écoles annexes des ENEP de Dori, Fada et Loumbila, les écoles de Déougou Centre "A" et de la Patte d'Oie "A".

Pour opérationnaliser l'expérimentation en cours, il a été procédé à la formation des concepteurs des ressources pédagogiques numériques et à la production desdites. Ainsi, tous les contenus TIC du CP1 et CE1, toutes les leçons de huit disciplines et la moitié des textes des livres de lecture CE1 et CM2 ont été scénarisés au cours de l'année 2019.

De même, le processus d'intégration des TIC dans les enseignements/apprentissages entrepris par le MENAPLN, recommande la numérisation des manuels scolaires. Dans ce sens, après l'écriture de 47 guides pédagogiques, ils ont été scénarisés et hébergés sur le site WEB du MENAPLN.

Dans la même dynamique, le MENAPLN a entrepris de numériser les manuels scolaires. La numérisation de plus de la moitié des textes des actuels livres de lecture des classes de CE1 et de CM2 a ainsi été réalisée. Il était également prévu la scénarisation des nouveaux manuels, mais ceux-ci n'étant pas encore finalisés, le travail n'a pu être fait. En conséquence, ils le seront dès que finalisés. Le processus suivra son cours au fur et à mesure que les autres manuels seront écrits. Toutefois, l'arrivée tardive du matériel informatique n'a pas permis le démarrage effectif de l'expérimentation de l'intégration des TIC dans les activités pédagogiques en octobre 2019.

En résumé, la place des TIC à l'école aujourd'hui est incontestable dans la mesure où elles sont des moyens de renforcement, d'amélioration et/ou de conquête des acquisitions en classe ou de nouvelles connaissances.

En perspective, il est envisagé en 2020 l'édition interne de trente-trois (33) manuels et guides adossés aux nouveaux curricula pour le préscolaire et le primaire.

Quant au Programme d'Education par la Radio, il est prévu l'achèvement des enregistrements des scripts en français et en mathématiques qui n'ont pu être enregistrés en 2019. La prise en compte d'autres disciplines dans ce programme fait partie des perspectives de 2020.

Au sujet de la numérisation, le ministère envisage scénariser les leçons de toutes les disciplines et de toutes les classes en vue d'une expérimentation d'envergure, une numérisation de tous les nouveaux manuels finalisés, une numérisation des ressources (des fiches témoins) d'aide à la préparation de la classe, la mise à disposition de toutes ces ressources numériques sur une plateforme pédagogique développée à cet effet.

En somme, une stratégie d'intégration des TIC dans les enseignements/apprentissages existe et est accompagnée d'une feuille de route pour son opérationnalisation.

Résultat 02-4 : Les apprenants et les enseignants disposent de matériels pédagogiques et didactiques

Activités	Montant prévisionnel (milliers de FCFA)			Montant dépensé		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Manuels scolaires	1 938 980	1 735 470	3 674 450	1 254 812	287 445	1 542 257
Matériels didactiques	909 774	1 846 326	2 756 100	889 576	1 976 149	2 865 725
Fournitures et consommables scolaires	7 834 418	-	7 834 418	7 834 418	-	7 834 418
TOTAL	10 683 172	3 581 796	14 264 968	9 978 806	2 263 594	12 242 400

Source : CID exercice 2019

Sur une prévision budgétaire de **14 264 968 000FCFA**, un montant de **12 242 400 000FCFA** a été dépensé pour l'acquisition de fournitures et consommables scolaires.

Livrables atteints :

- **350 jeux extérieurs, 2430 jeux intérieurs et 1 440 mobiliers et équipements du préscolaire ;**
- **100 000 manuels du préscolaire acquis et livrés dans les DPEPPNF ;**
- **1 865 872 manuels classiques, bilingues et franco-arabes distribués en 2019 au primaire;**
- **755 mallettes pédagogiques distribuées au profit des écoles nouvellement ouvertes ;**
- **471 000 livres acquis pour le post-primaire et le secondaire au profit des établissements ;**
- **3 380 998 élèves bénéficiaires d'un kit pour l'année scolaire 2019/2020 ;**
- **fonctionnement courant de 57 511 salles de classe assuré au cours de 2019 ;**
- **320 kits didactiques ont été produits par le CENAMAFS au profit des établissements ;**
- **fourniture de la matière d'œuvre dans les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels assurée en 2019 ;**
- **81 112 enseignants bénéficiaires du trousseau pédagogique.**

Au 31 décembre 2019, les matériels ludiques et pédagogiques du préscolaire, composés de 350 jeux extérieurs, 2 430 jeux intérieurs, 1 440 mobiliers et équipements ont été acquis et livrés dans les 45 Directions Provinciales de l'Education Préscolaire, Primaire et Non Formelle (DPEPPNF). Ces matériels vont faciliter les apprentissages des auditeurs dans les différents Centres d'Eveil et d'Education Préscolaire (CEEP).

La distribution des manuels du primaire s'est déroulée en deux (2) phases en 2019 : en janvier où 674 844 manuels ont été déposés dans les CEB composés essentiellement de 468 762 livres de lecture, de 18 409 guides du classique, de 5 383 manuels bilingues et de 182 290 manuels arabes et en octobre-décembre où 1 191 028 manuels composés de 1 037 591 manuels classiques, 26 556 manuels bilingues, 116 857 manuels arabes et 10 024 ouvrages spécifiques. Au total, 1 865 872 manuels ont été distribués au profit de trois millions deux cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-quatre (3 233 784) élèves soit un million six cent quarante-neuf mille trois cent vingt-neuf (1 649 329) garçons et un million cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinquante-cinq (1 584 455) filles. La mise à disposition des manuels à temps et en quantité suffisante a un impact positif sur les enseignements/apprentissages.

Pour le compte du budget Etat, exercice 2019, 788 980 000 FCFA ont été alloués pour acquérir 100 000 livrets du préscolaire, 901 650 manuels classiques et 50 000 guides d'Education Morale et Civique (EMC) du primaire. Au total, 1 051 650 livres ont été acquis au titre des anciens manuels scolaires. A la date du 31 décembre 2019, 901 650 manuels classiques et 50 000 guides ont été livrés et réceptionnés. Par contre les 100 000 livrets livrés dans les DPEPPNF ne sont pas encore réceptionnés.

Par ailleurs, le MENAPLN a produit 56 guides. Les quantités produites pour chaque ordre d'enseignement sont les suivantes : 3 200 pour le préscolaire, 122 600 pour le primaire classique, 6 350 pour le primaire bilingue et 44 650 pour le post-primaire, soit au total 176 800 exemplaires qui seront distribués à la rentrée scolaire 2020-2021.

En marge de ces commandes et consécutivement à la généralisation de la réforme curriculaire, 3 795 641 nouveaux manuels de CP1 et CP2 en lecture, écriture-copie et calcul ainsi que leur guide sont en cours d'édition. Ils seront imprimés et distribués dans les provinces, dans le cadre de la part variable du Partenariat Mondial de l'Education (PME). Le montant total de ces marchés est estimé à 3 436 154 500 FCFA. Les marchés allotis en lots n°1 (manuels de lecture, d'écriture-copie et leurs guides) et n°2 (manuels de calcul et leurs guides pédagogiques) ont été attribués à deux groupements de prestataires. Le contrat du lot n°2 a été approuvé le 02 décembre 2019 et l'approbation du lot n°1 est prévue en 2020. L'effectivité de ces commandes va permettre de concrétiser le début de la généralisation des nouveaux manuels à la rentrée scolaire 2020/2021.

La principale difficulté rencontrée dans le cadre du processus d'acquisition et de gestion des intrants pédagogiques reste l'insuffisance de l'enveloppe allouée chaque année. La politique d'une commande pluriannuelle serait souhaitable pour parer à ce problème récurrent.

L'arrêté interministériel N°2019_0071/MINEFID/MATDC/MENAPLN portant répartition des ressources transférées aux communes en accompagnement des compétences transférées dans le domaine de l'éducation nationale, au titre du budget de l'Etat, exercice 2019 a été signé le 28 février 2019. Des montants de six milliards sept cent quarante-un millions sept cent dix mille douze (6 741 710 012) francs CFA représentant les ressources financières destinées à l'achat des fournitures scolaires des écoles primaires et un milliard quatre-vingt-douze millions sept cent neuf mille (1 092 709 000) francs CFA représentant les ressources financières destinées au fonctionnement courant des écoles transférées aux trois cent cinquante-une (351) communes.

En décembre 2019, toutes les communes ont reçu leurs ressources pour l'acquisition du cartable minimum et le fonctionnement des classes. Cette année, le coût unitaire du cartable minimum de 1 994 FCFA est en baisse contrairement à l'année précédente où il était à 2 510 FCFA. Il en est de même pour le fonctionnement courant des 57 511 classes dont le coût est passé de 21 000 FCFA en 2018 à 19 000 FCFA en 2019. La baisse de ces coûts unitaires constatée cette année s'explique par le fait que l'enveloppe transférée pour ces acquisitions n'a pas connu une augmentation. A l'inverse, les effectifs des élèves et le nombre de classes ont nettement évolué par rapport à l'année précédente.

Sur les 351 communes qui ont reçu les ressources, 336 ont pu exécuter convenablement les marchés, 14 n'ont pas pu lancer les commandes du cartable minimum pour des raisons d'insécurité. La commune de Ouagadougou au contraire n'a pas fourni de données y relatives. Il faut noter que sur l'ensemble des communes bénéficiaires des ressources, Ouagadougou occupe à elle seule plus de 10% de l'allocation pour le cartable minimum. Quant à la proportion relative au fonctionnement courant des écoles sa part représente 3,32%.

La principale difficulté est le démarrage tardif des activités. En effet, malgré la signature de l'arrêté portant transfert des crédits aux collectivités qui intervient au début de l'année, les travaux pour l'attribution des marchés pour les acquisitions ne démarrent pas immédiatement.

Pour assurer l'appui aux communes prioritaires dans le développement du préscolaire communautaire, 25 000 000 FCFA ont été inscrits sur le budget Etat, exercice 2019 pour acquérir du matériel et des fournitures scolaires. Malheureusement, le prestataire s'est déclaré incompétent pour exécuter le marché. Dans le même registre, 300 000 000 FCFA sont destinés à acquérir du matériel didactique au profit des sortants des ENEP. L'acquisition de ce matériel est devenue caduque avec l'accord entre le MENAPLN et la Coordination Nationale des Syndicats de l'Education (CNSE) où le kit pédagogique a été remplacé par du numéraire au profit de chaque enseignant en classe.

Sur le CAST FSDEB, exercice 2019, 250 000 000 FCFA avaient été inscrits pour acquérir des matériels didactiques et pédagogiques. Un réaménagement budgétaire a permis de revoir à la hausse le montant à 365 269 000 FCFA. Ce qui a permis d'acquérir au profit des écoles

nouvellement ouvertes, 755 mallettes pédagogiques composées de compendium métriques et de compendium scientifiques.

Au niveau du post-primaire et du secondaire, le Centre national des Manuels et de Fournitures Scolaires (CENAMAFS) a entrepris en 2019 d'éditer et de produire 10 000 livres d'anglais 6ème et 10 000 d'anglais 5ème. En fin 2019, aucun manuel n'a été produit mais le processus suit son cours.

En 2019, le CENAMAFS a mis à la disposition des établissements d'enseignement secondaire publics et privés demandeurs, environ 300 000 manuels scolaires. En marge de cette distribution, 10 000 manuels scolaires ont été réparés et restitués aux établissements concernés. Dans la même dynamique, le centre a acquis 471 000 manuels des enseignements général, technique et de la formation professionnelle d'un montant de 1 505 969 510 FCFA et produit 320 kits didactiques d'un montant de 329 163 000 FCFA.

L'arrêté N°2019-00216/MENAPLN/SC/DGEFTP du 13 août 2019 portant répartition de la subvention « crédits spécifiques » pour la matière d'œuvre des établissements publics d'enseignement et de formation techniques et professionnels formels a permis de transférer les ressources aux Directions régionales de l'Enseignement Post-Primaire et Secondaire (DREPS) pour l'acquisition de matières d'œuvre. Sur le milliard de FCFA alloué en 2019, 405 708 934 FCFA ont servi à payer les arriérés des acquisitions de 2018 des régions du Centre, du Centre Sud, des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun, 100 millions de FCFA ont été affectés pour l'élaboration de 12 référentiels d'EFTP et 244 191 066 FCFA pour les acquisitions de 2019. A la date du 31 décembre, toutes les régions ont acquis la matière d'œuvre au profit des établissements d'EFTP.

Les principales difficultés sont la faible allocation des ressources, la signature tardive de l'arrêté portant répartition de la subvention intervenue en août 2019 et la lourdeur administrative. Ces difficultés influent négativement sur la qualité des enseignements/apprentissages dans les établissements d'EFTP. Il est donc nécessaire de travailler à minimiser ces difficultés les années à venir. (**Voir annexe n°9 et n°10 pour plus de détails.**).

En application du protocole d'accord entre le Gouvernement et la Coordination nationale des Syndicats de l'Education (CNSE) signé le 27 janvier 2018, un trousseau pédagogique est octroyé à chaque enseignant en classe du MENAPLN. La mise en œuvre du trousseau pédagogique octroyé chaque année en début de rentrée scolaire, vient en complément de la formation continue des enseignants sur le terrain. En effet, le trousseau d'un montant annuel de trente mille (30 000) F CFA par enseignant leur permet d'acquérir des ouvrages, des manuels ou outils didactiques ou pédagogiques pour leur auto-formation en vue d'améliorer leurs prestations en classe. En termes d'impact, le trousseau pédagogique est destiné à contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements / apprentissages.

En 2019, sur les 88 259 enseignants prévus pour tous les ordres d'enseignement, 81 112 ont pu bénéficier dudit trousseau. Au compte du budget Etat, 33 473 ont été pris en charge pour un montant de 1 036 890 000 F CFA. Le CAST /FSDEB a pris en charge le trousseau pédagogique de 47 639 enseignants pour un montant de 1 610 880 000 F CFA.

Sur un montant de 2 647 770 000 de FCFA mobilisé à cet effet, pour satisfaire les enseignants, 2 433 350 000 FCFA ont été payé soit 1 004 190 000 FCFA par l'Etat et 1 429 160 000 FCFA par le CAST/FSDEB.

En dépit de cette contribution fort appréciable, il est resté 7147 enseignants qui n'ont pas été dotés. Or, pour l'année scolaire 2020/2021, ces efforts devront être reconduits. Dans cette dynamique, l'accompagnement des PTF apparaît nécessaire à la poursuite cette politique.

Résultat 02-5 : Les langues nationales, l'enseignement franco-arabe, le sport, l'art et la culture sont promus dans les établissements

Activités	Montant prévisionnel (milliers de FCFA)					Montant dépensé				
	Etat	CAST	Projets		Total	Etat	CAST	Projets		Total
			Contr.	Subv.				Subv.	Contr.	
Promotion du multilinguisme	-	175 000	-	-	175 000					-
Promotion du sport, de l'art et de la culture en milieu scolaire et universitaire	61 000	26 874	-	-	87 874	41 335	25 756			67 091
TOTAL	61 000	201 874	-	-	262 874	41 335	25 756	-	-	67 091

Source : CID exercice 2019

Sur une prévision budgétaire de 262 874 000FCFA, un montant de 67 091 000FCFA a été dépensé pour les activités de promotion du multilinguisme, du sport, de l'art et de la culture en milieu scolaire et universitaire.

Livrables atteints :

- diagnostic de la politique linguistique élaboré et disponible ;
- tenue effective des séances de sensibilisation des autorités politiques, administratives, des leaders coutumiers et religieux des 13 régions sur la promotion des langues nationales ;
- 316 écoles primaires multilingues fonctionnelles avec 47 874 élèves dont 23 476 filles ;
- 40 établissements post-primaires bilingues fonctionnels avec 14 731 apprenants dont 7 752 filles ;
- curricula des 4 classes du post-primaire en langue arabe ont été conçus ;
- 4 campagnes de sensibilisation pour l'adhésion à la réforme de l'éducation Franco-Arabe menées ;
- carte éducative du franco-arabe actualisée ;
- 2 287 963 apprenants participant à la SeSECI 2019 organisée dans les 13 régions ;
- 272 enseignants titulaires des classes de 1ère et 2ème années ont été formés à la transcription des langues nationales et à la didactique ;
- Des activités sportives, culturelles et de loisirs réalisés ;

Dans le cadre de la promotion des langues nationales, une analyse diagnostique de l'environnement linguistique national a été effectuée en 2019. Cette analyse du cadre institutionnel pour la promotion et la valorisation des langues nationales a permis de mettre en relief un certain nombre de forces et de faiblesses, ainsi que des opportunités et menaces.

Au titre des forces, on note essentiellement l'existence de structures en charge de la promotion des langues nationales, l'existence d'une structure de coordination des études et des recherches sur lesdites, l'existence de structures d'enseignement et de recherche en langues. Par ailleurs, la disponibilité des langues décrites et transcrits permet leur utilisation dans l'enseignement primaire et dans les programmes d'alphabétisation. La valorisation de la culture et des langues se traduit également par la mise en place d'applications et de site web dans certaines langues nationales (Sonrai, Mooré, ...), la traduction des documents officiels en langues nationales ainsi que l'utilisation des langues nationales dans les médias à travers les émissions télévisées et radiodiffusées en langues nationales. En outre, la mise en place du Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle (FONAENF) a permis le financement de l'alphabétisation en langues nationales à travers la stratégie du faire-faire et celui de la Commission nationale des Langues.

Au niveau des faiblesses, on relève la non reconnaissance des langues nationales dans l'administration avec l'inexistence et/ou l'insuffisance des documents spécifiques en langues nationales dans certains domaines comme la justice. On relève également l'inexistence d'une carte en éducation non formelle, des insuffisances dans la mise en œuvre de la stratégie du faire-faire, la faible intégration des langues nationales dans les politiques de promotion des TIC, la non couverture audio-visuelle de l'ensemble du territoire, l'existence de langues non encore transcrits, l'insuffisance du nombre de langues nationales enseignées dans les universités.

Cette situation est accentuée par la non vulgarisation des textes en langues nationales et aussi la faible capacité des agents de l'administration à traduire le français en langues, ce qui est souvent cause de déformation de l'information.

Les opportunités suivantes sont à saisir, notamment le caractère transfrontalier de certaines langues nationales, l'utilisation des TIC comme canaux d'apprentissage, de vulgarisation et d'information des langues nationales (développement de contenu local), l'existence de structures privées de recherche (Fondation KARANTA, ACALAN, SIL, ANTBA), l'expansion des radios et télévisions privées, la diversité des canaux de diffusion, l'existence de la parenté à plaisanterie, la mise en œuvre du document cadre d'appui à la gouvernance locale de l'ENF.

Toutefois, les menaces suivantes sont à craindre : (i) la non compétitivité des langues nationales (absence de langues dans les concours, langues nationales et environnement international, ...), (ii) la promotion de l'enseignement des langues étrangères, (iii) l'insécurité dans la sous-région, (iv) la résistance et/ou la réticence à l'utilisation des langues nationales, (v) la complexité de la traduction, (vi) la persistance des interférences des radios et télévisions des pays voisins, (vii) la prédominance des chaînes étrangères.

Au niveau des ressources humaines, les forces se résument à la disponibilité de personnels qualifiés (linguistes confirmés ayant de l'expérience en matière de politique linguistique, sociologues, planificateurs, financiers, statisticiens et enseignants des établissements multilingues spécifiques et des écoles bilingues) et au renforcement des capacités à travers des voyages d'études.

L'évaluation des ressources humaines a révélé un certain nombre de faiblesses qui sont entre autres l'insuffisance de formation continue au profit des linguistes, l'intervention de personnes non qualifiées dans la recherche en linguistique, l'insuffisance de bourses au profit des étudiants en linguistique et de formation continue en langues nationales au profit des enseignants des établissements multilingues.

L'analyse des moyens financiers déployés par l'Etat et les partenaires au développement pour réaliser des activités de promotion des langues nationales fait ressortir que de 2015 à 2019, la situation des ressources investies en matière de recherche, d'éducation non formelle et de promotion des langues nationales se présente comme suit :

Tableau n° 51: Ressources budgétaires allouées par l'Etat et les partenaires à la promotion des langues nationales de 2015 à 2019

Budget en FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
MENAPLN	8 453 070 000	3 708 073 639	4 122 408 474	4 432 744 658	3 995 957 000	24 712 253 771
MESRSI	5 298 875	8 003 875	6 332 875	4 858 875	13 028 250	37 522 750
ONG/Association	632 991 991	76 438 459	136 501 906	891 973 192	813 478 736	2 551 384 284
TOTAL	9 091 360 866	3 792 515 973	4 265 243 255	5 329 576 725	4 822 463 986	27 301 160 805

Sources : lois de finances, budget, plan d'action, programmes d'activités des structures

Au MENAPLN, de 2015 à 2019, selon les données collectées, le montant total des ressources est estimé à 27 301 160 805 FCFA, y compris les apports des Partenaires techniques et financiers (CAST/FSDEB), du FONAENF et des ONG et associations intervenant dans le domaine de l'éducation non formelle.

En dépit de l'absence d'un référentiel de politique linguistique, il existe des structures qui travaillent au financement des actions allant dans le sens de la promotion des langues nationales. Ce sont notamment le Fonds national de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID), le Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education non formelle (FONAENF) et le Fonds national pour l'Education et la Recherche (FONER). En outre, des partenaires externes financent également des activités de promotion des langues nationales.

En marge de ces aspects positifs, des insuffisances sont relevées, à savoir l'absence de lignes budgétaires au niveau national dédiées à la promotion des langues nationales, l'insuffisance de

ressources financières et la difficulté de traçabilité des ressources allouées à la promotion des langues nationales et spécifiquement à la recherche via les fonds compétitifs.

Par ailleurs, les ressources scientifiques et didactiques sont essentiellement constituées des langues codifiées, des langues documentées, des guides, des manuels et des documents traduits.

Tableau n° 52: Liste des langues codifiées

1- Bissa	8- Dzoungoo	15- Mooré	22- Sonraï	29-Loron
2- Buamu	9- Fulfulde	16- Ninkare	23-Tamachèque	30-Sénoufo
3- Cerma	10-Gulmancema	17- Nuni	24-Wingnè	31-Siamou
4- Dagara	11-Kasim	18-Pougouli	25-Sémè	32-Toussian
5- Dioula	12-Kurumfé	19- San	26-Yaana	33-Kusaal
6- Djan	13-Lobiri	20- Sicité	27-Kaansa (Gan)	
7- Dogose	14-Lyélé	21- Sissala	28-Kar	

Source : MENAPLN, DRENF, répertoire des langues nationales codifiées, 2017

Le tableau n°52 indique que trente-trois (33) langues sont décrites et codifiées sur cinquante-neuf (59). Des efforts ont été faits car ce chiffre représente plus de la moitié des langues nationales. Parmi ces langues codifiées, douze (12) sont documentées. Il s'agit du : mooré, dioula, fulfuldé, gulimancéma, dagara et lyélé, bwamu, cerma, lobiri, kassim, nuni et bissa.

Par ailleurs, pour établir la situation des langues décrites, il sera exploité les données récentes de la recherche- action et de la recherche-développement. Au niveau des établissements bilingues, des guides à l'usage des enseignants et des manuels scolaires sont disponibles.

En termes de perspectives 2020, il est prévu, entre autres, la réalisation des fora régionaux et du forum national à Ouagadougou sur la valorisation des langues nationales ainsi que l'écriture de la politique linguistique sur les langues nationales.

Pour développer l'éducation à la paix et à la citoyenneté en milieu scolaire, plusieurs activités ont été réalisées. Il s'agit entre autres de la validation du document de la stratégie nationale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence en milieu scolaire et de l'organisation de la 4ème édition de la Semaine scolaire d'Education à la Citoyenneté (SeSECI) 2019 dont le lancement officiel a eu lieu à Dédougou du 14 au 20 octobre 2019 sous le thème « **Promotion du civisme et de la cohésion sociale : comment capitaliser les bonnes pratiques en milieu scolaire** ? Environ 50% des élèves du primaire, du post-primaire et secondaire ont pris part aux activités de la SeSECI soit 2 287 963 élèves sur l'ensemble du territoire.

En effet, la lutte contre la violence, la toxicomanie et l'usage de la drogue en milieu scolaire constitue une préoccupation majeure en matière de formation de ressources humaines compétentes et capables de contribuer au développement socioéconomique du Burkina Faso. Cet axe vise à mettre en place un système de veille en vue de prévenir et de conscientiser les scolaires sur les dangers du phénomène. Pour ce faire, deux objectifs stratégiques sont identifiés, à savoir (i) assurer une mobilisation sociale et (ii) renforcer les capacités des acteurs. De même, des chefs d'établissements et des conseillers et attachés d'éducation ont été formés sur la paix en milieu scolaire et sur la communication non violente.

Pour promouvoir l'éducation bilingue franco-arabe, des activités se sont menées au regard de l'engouement croissant des bénéficiaires et leur engagement grandissant. En effet, trois campagnes annuelles de sensibilisation pour l'adhésion à la réforme de l'éducation franco-arabe et à la promotion de l'éducation de la jeune fille ont été organisées. En outre, 371 enseignants arabophones ont été formés en français dans les matières scientifiques et en Éducation civique, 367 missions de suivi, de supervision et d'encadrement pédagogique ont été réalisées, 13 Associations des Mères Educatrices (AME) ont réalisé des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et 13 Ecoles Franco-arabes (EFA) ont mené des activités agro sylvo-pastorale, de production, de sport et de culture.

En plus, des outils pédagogiques ont été élaborés au profit des acteurs. Le module d'éducation à la paix adaptée aux écoles coraniques a été validé. Le guide de formation sur l'Ecole de Qualité Amie des Enfants (EQAmE) et les écoles franco-arabes et coraniques a été adapté. Le guide des formateurs sur les compétences de vie courante et l'entrepreneuriat à l'intention des écoles franco-arabes et coraniques a été élaboré. Les formateurs à l'EQAmE, aux compétences de vie courante et à l'entrepreneuriat dans les écoles franco-arabes ont été formés. Les curricula des quatre (04) classes du post-primaire en langue arabe ont été conçus. La carte éducative du franco-arabe a été élaborée.

Cependant, des difficultés relatives aux différents appuis apportés aux Association de Parents d'Elèves (APE), aux AME et aux COGES ont été relevées. Ces difficultés sont liées à l'insuffisante organisation de ces structures associatives dans les écoles franco-arabes, d'où la nécessité du renforcement des activités y afférentes pour les années à venir. Une autre difficulté est celle liée aux délais d'obtention des avis de non objection de la Banque Islamique de Développement (BID) qui sont longs et au changement de chargé de projet au niveau de cette institution. Néanmoins, le MENAPLN continue de bénéficier d'une attention particulière et satisfaisante de la BID.

Dans le cadre de l'amélioration des apprentissages, plusieurs activités sportives, culturelles ont été menées. Un projet de stratégie de développement des activités sportives, culturelles et de loisirs dans les structures éducatives est en cours d'élaboration. Des phases finales des compétitions scolaires ont été organisées avec la participation des établissements scolaires.

Par ailleurs, le championnat national du sport à l'école primaire, le cross-country au post-primaire et au secondaire et le FUTSALL au primaire ont été organisés. L'année 2019 a été aussi une année de mise en application de la nouvelle vision de la pratique du sport et de la culture dans les structures du MENAPLN. Cette orientation a permis la réalisation du premier championnat de sport à l'école primaire à Bobo-Dioulasso courant Juillet et celui du championnat national du cross-country en décembre à Ouagadougou.

En lien avec la promotion de l'éducation multilingue, deux principales activités ont été réalisées, à savoir la formation de 272 enseignants titulaires des classes de 1^{ère} et 2^{ème} années à la transcription des langues nationales, la didactique et l'élaboration du rapport trimestriel. Dix (10) groupes linguistiques ont été touchés par cette formation. Ce sont le Kasim, le Lyele, le Moore, le Nuni, le Bisa, le Gulmancema, le Bwamu, le Dagara, le Fulfulde et le Jula.

Tableau n° 53: Evolution du nombre d'écoles bilingues et de leurs effectifs de 2015 à 2019

Ordre d'enseignement	Années scolaires	Nombre d'établissements bilingues	EFFECTIFS		
			Garçons	Filles	Total
PRIMAIRE	2015-2016	228	18 361	17 592	35 953
	2016-2017	269	20 769	19 878	40 647
	2017-2018	272	21 490	20 631	42 121
	2018-2019	316	24 398	23 476	47 874
POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE	2015-2016	26	5 455	4 569	10 024
	2016-2017	41	8 711	7 667	16 378
	2017-2018	41	8 926	7 763	16 689
	2018-2019	40	6 979	7 752	14 731

Source : DGESS/MENAPLN, annuaires statistiques

Les effectifs des apprenants multilingues au primaire se sont accrus. En effet, de 35 953 apprenants multilingues en 2015-2016, ils sont passés à 47 874 en 2018-2019. Au post-primaire et secondaire, ils sont passés de 10 024 en 2015-2016 à 14 731 à 2018-2019. L'évolution de cette innovation éducative est lente malgré l'importance des ressources mobilisées à cet effet. Il est alors indiqué de mener une évaluation externe et indépendante de la stratégie mise en œuvre afin d'en dégager les forces et les faiblesses et de mettre en évidence les défis y relatifs. Les

résultats de cette évaluation permettront de redéfinir une nouvelle stratégie plus adaptée aux besoins socioéconomiques du pays.

Résultat 02-6 : Le nombre d'élèves ayant transité par les passerelles s'est accru

Activités	Montant prévisionnel (milliers de FCFA)			Montant dépensé		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Opérationnalisation des passerelles	100 000	-	100 000			
Transfert aux ONG pour la mise en œuvre des passerelles	100 000	-	100 000	99 814	-	99 814
TOTAL	100 000		100 000	99 814	-	99 814

Source : CID exercice 2019

Sur une prévision budgétaire de 100 000 000FCFA, un montant de 99 814 000FCFA a été transféré aux ONG pour la mise en œuvre des passerelles.

Livrables atteints :

- **572 centres de la SSAP fonctionnels ;**
- 14 875 apprenants inscrits dont 7322 filles ;
- 12728 apprenants dont 6395 filles ont été transférés au primaire.

Pour l'atteinte des Objectifs de l'Education pour Tous (EPT) et des Objectifs du Développement Durable (ODD), le Burkina Faso met en œuvre des alternatives éducatives dont la Stratégie de Scolarisation Accélérée / Passerelle (SSA/P). Cette initiative est entreprise depuis 2006 en partenariat avec le Mali et le Niger et la Fondation Stromme, initiatrice de cette alternative d'éducation de base. La SSA/P est développée pour la prise en charge des enfants en général et principalement ceux hors école. La dynamique partenariale entretenue entre les trois (03) Etats (Burkina Faso, Mali, Niger) et la Fondation Stromme a permis de créer en 2011 un Secrétariat Permanent Sous Régional (SPSR/SSA/P) pour garantir l'assurance qualité de la stratégie à travers le respect des standards et coordonner les actions des parties prenantes de l'initiative.

Au regard de la pertinence de la SSA/P établie par des évaluations externes réalisées en 2008 et en 2018 et suite au transfert des compétences essentielles de cette structure de coordination sous régionale à chacun des trois pays, le Burkina Faso a créé le Secrétariat Permanent de la SSA/P (SP-SSA/P) en avril 2019. Sa mission principale est de coordonner les interventions des différents partenaires techniques et financiers de la SSA/P, d'organiser les interventions des ONG/Associations partenaires de la SSA/P et de superviser la mise en œuvre de la SSA/P et toutes les autres formules d'éducation fondées sur la SSA/P. Son opérationnalisation se fait selon le principe du « Faire-faire ». La stratégie est financée par l'Etat et ses partenaires. Neuf (09) ONG/Associations mettent actuellement en œuvre la stratégie sur le terrain et couvrent dix-neuf (19) provinces dans douze (12) régions.

Ainsi, la synergie d'actions a permis au Burkina Faso d'enrôler de 2006 à 2017, 42 414 enfants dont 20 648 filles. Sur ces effectifs, 31 490 apprenants dont 15 530 filles ont été transférés dans les écoles classiques.

Au titre de l'année scolaire 2018-2019, 572 centres SSA/P ont été ouverts au profit de 14875 enfants dont 7322 filles. Ainsi, 12728 apprenants dont 6395 filles ont été transférés dans les écoles primaires classiques. Tout comme en 2017-2018, cinquante (50) centres ont été ouverts sur les ressources de l'Etat en 2018-2019.

Tableau n° 54: Situation de l'ouverture des centres en 2018-2019.

ONG/ASS	PROVINCES	CENTRES	Apprenants enrôlés			Apprenants transférés		
			Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
ADEFAD	<i>Yatenga</i>	54	762	732	1494	729	712	1441
AFDC	<i>Noumbiel</i>	27	339	300	639	254	247	501
	<i>Poni</i>	35	484	420	904	342	307	649
TOTAL AFDC		62	823	720	1543	596	554	1150
AFDR	<i>Passoré</i>	38	470	455	925	371	402	773
	<i>Sourou</i>	10	138	98	236	114	89	203
	<i>Zondoma</i>	12	156	128	284	128	109	237
TOTAL AFDR		60	764	681	1445	613	600	1213
ANTBA	<i>Ganzourgou</i>	10	122	148	270	98	100	198
	<i>Kénédougou</i>	20	243	252	495	226	235	461
	<i>Komondjari</i>	20	225	352	577	148	265	413
	<i>Namentenga</i>	10	126	130	256	108	116	224
TOTAL ANTBA		60	716	882	1598	580	716	1296
ARCOP	<i>Koulpelogo</i>	32	371	424	795	337	376	713
	<i>Kouritenga</i>	40	638	584	1222	442	471	913
TOTAL ARCOP		72	1009	1008	2017	779	847	1626
CREDO	<i>Kadiogo</i>	4	59	52	111	58	47	105
	<i>Kourwéogo</i>	10	155	116	271	133	91	224
	<i>Sissili</i>	10	150	171	321	144	162	306
TOTAL CREDO		24	364	339	703	335	300	635
FDC/BF	<i>Bam</i>	40	524	429	953	468	385	853
	<i>Bazèga</i>	10	130	122	252	121	118	239
	<i>Bougouriba</i>	30	414	322	736	285	251	536
	<i>Boulgou</i>	20	221	269	490	184	202	386
	<i>Ioba</i>	30	398	377	775	356	316	672
	<i>Sanmatenga</i>	20	277	249	526	250	245	495
	<i>Séno</i>	20	237	256	493	204	250	454
	<i>Yagha</i>	20	265	248	513	226	236	462
TOTAL FDC/BF		190	2466	2272	4738	2094	2003	4097
REPROSO	<i>Loroum</i>	20	245	278	523	243	275	518
SOS Enfants ORODARA	<i>Kénédougou</i>	30	404	410	814	364	388	752
NATIONAL		572	7553	7322	14875	6333	6395	12728

Source : rapport synthèse 2019 SP-SSA/P

Lorsque l'on fait une analyse des livrables du tableau n°54 en considérant le nombre de centres, la couverture géographique et le nombre d'apprenants transférés dans les écoles classiques au bout de 9 mois d'apprentissage, il ressort qu'en moyenne, dans chaque localité d'implantation d'un centre SSA/P, au moins 22 enfants ou adolescents ont été repêchés. Les facteurs qui contribuent fortement à l'atteinte de ces performances sont à priori, le respect des standards de la stratégie qui reposent pour la plupart sur des éléments de qualité : (i) qualité des curricula, (ii) qualité et quantité des manuels, (iii) qualité de la formation de animateurs, superviseurs, coordonnateurs et encadreurs pédagogiques qui suivent les centres au niveau CEB, (iv) des enseignements/apprentissages et (v) qualité du suivi/supervision de l'ouverture et du fonctionnement des centres.

Dans la perspective de la mise à l'échelle de la stratégie et dans le souci de maintenir la ligne en termes de performance et de qualité, un référentiel national de critères sélection des acteurs a été élaboré en novembre 2019, sur la base du référentiel sous régional pour servir de base objective de sélection de nouvelles ONG/Associations de mise œuvre.

Il reste entendu que les défis majeurs du SP-SSA/P dans la dynamique de la mise à l'échelle de la stratégie au regard du nombre croissant d'enfants hors école sont : la capitalisation de l'ensemble des initiatives et alternatives en lien avec la SSA/P ainsi que l'assurance qualité et le plaidoyer pour une mobilisation conséquente de ressources en faveur de l'expansion de la stratégie.

Par ailleurs, l'opérationnalisation de la mise en œuvre des passerelles entre le non formel et le formel n'a pas encore atteint les objectifs escomptés eu égard au dispositif de l'enseignement et la formation techniques et professionnels formels. En effet, les contenus des disciplines, rendent obligatoire le passage par l'année préparatoire pour la préparation au certificat d'aptitude

professionnelle. Toutefois, la stratégie prévoit la possibilité des apprenants titulaires des certificats de qualification professionnelle (CQP) des centres de formation non formels de préparer des CAP et par la suite des BEP dans l'EFTP formel selon la filière.

Dans cette perspective, une expérimentation de la formation au Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) au profit des élèves ayant achevé la classe de 5è, dans la spécialité électrotechnique en deux ans était en cours au CETFP de Manga, Boulsa et au Collège privé Jean Bosco de Bobo-Dioulasso. Cette expérimentation a été suspendue pour ce qui est du CETFP de Boulsa et du collège privé Jean Bosco.

Toujours au titre des initiatives en faveur des jeunes déscolarisés précoce ou non scolarisés, il faut aussi noter la contribution des cours du soir institués en 1995. En 2018/2019, les effectifs des cours du soir dans le post-primaire et secondaire étaient de 31724 ; ce qui représente 5,7% des effectifs du privé et 2,4% de l'ensemble (public et privé) des effectifs. Par rapport à 2017/2018, cet effectif a baissé de 2,7%. Par contre au secondaire, on enregistre une hausse de 42% en seconde et 10% en première et en terminale.

Il faut aussi noter que les inscriptions au cours du soir concernent tous les niveaux, du cycle primaire au secondaire. Durant les trois dernières années, les élèves inscrits en classe de 3ème sont les plus nombreux avec des proportions variant de 36,3% à 38,4%.

Il ressort de l'analyse des statiques disponibles que la tranche d'âge qui s'intéresse le plus au cours du soir se situe autour de 15 ans et plus. Cette tranche représente 94% des effectifs totaux, durant les trois (03) dernières années. Ceux qui ont plus de 22 ans représentent le quart des effectifs.

Les cours du soir voient leurs effectifs en baisse les trois dernières années. Leur effectif représente 5,7% en 2018/2019 contre 6,4% en 2017/2018 et 7,8% en 2016/2017.

Si cette baisse peut a priori s'expliquer en partie par l'amélioration de l'offre éducative à tous les niveaux, elle pourrait également se justifier par la faible capitalisation de la contribution de ce secteur, notamment pour des raisons liées soit au caractère clandestin de nombreuses structures de cours du soir, soit à une faible collaboration entre les promoteurs et les structures formelles de collecte de données.

Qu'à cela ne tienne, les cours du soir demeurent une alternative de longue date pour de nombreux jeunes non scolarisés ou déscolarisés. Parmi les nombreux facteurs qui expliquent le recours à cette alternative, ceux liés à la qualité du système éducatif méritent un regard approfondi.

Malgré les efforts fournis dans le cadre de la promotion des alternatives éducatives en faveur des enfants et adolescents non scolarisés ou déscolarisés précoce, ainsi que l'opérationnalisation des passerelles, l'on relève toujours la présence d'enfants et adolescents hors école. La dégradation continue du contexte sécuritaire marquée par les fermetures d'écoles, amplifie cette situation. L'étude menée sur les enfants et adolescent(e)s en dehors de l'école au Burkina Faso réalisée en 2017 sur la base des données de l'Enquête Multisectoriel Continue (EMC) de 2014 a révélé que deux-millions six cent trente-quatre mille trois cents (2 634 300) enfants et adolescents dont 1 284 683 filles sont en dehors du système éducatif au Burkina Faso. La même étude estimait à 1 725 193 élèves (pour 2 489 758 élèves au total), la population scolaire qui risque d'abandonner l'école avant la fin de la scolarité, ce qui démontre que le phénomène s'accroît de manière inquiétante. Même si l'on peut estimer qu'il existe un écart entre ces chiffres et la réalité actuelle (2019), l'on reste convaincu que la situation des enfants hors de l'école est donc préoccupante au Burkina Faso car l'impact de cette situation est bien connu sur le développement socio-économique et la stabilité du pays.

Dans le souci d'une actualisation des chiffres de cette étude, le MENAPLN a estimé à travers une projection qu'en 2019, un million huit cent quarante-trois mille cinquante (1 843 050) enfants âgés de 6 à 15 ans dont huit cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix-neuf (875979) sont

hors école. De cette projection, il ressort que les 2/3 de ces enfants se trouvent dans les 6 régions que sont : la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, l'Est, le Centre-Est, le Nord et Sahel qui sont également les régions les plus touchées par l'insécurité ces dernières années.

Faisant suite aux recommandations des 4^{ème} et 5^{ème} Missions Conjointes de Suivi (MCS) du PDSEB, une stratégie nationale de prise en charge en éducation et formation de tous les enfants d'âge scolaire en dehors d'un cadre éducatif, ainsi qu'un plan d'actions opérationnel budgétisé est en cours de validation, en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030. Ce document de stratégie qui se veut un référentiel d'orientation et d'évaluation de l'éducation et de la formation des enfants/adolescents en dehors de l'école sur la période 2020-2024 vise à capitaliser les interventions des ONG et Associations du domaine de l'éducation et de la formation et à assurer la cohérence des actions entre elles et l'Etat sous la coordination et le suivi du MENAPLN.

Résultat 02-7 : Les innovations éducatives sont promues

Activités	Structure resp.	Qté	Montant prévisionnel (milliers de FCFA)			Montant dépensé		
			Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Recherche-actions			17 500	-	17 500			
Mise en œuvre des activités de recherche action sur la qualité de l'éducation	DGREIP	1	17 500	-	17 500	17 428		17 428
TOTAL		1	17500	0	17500	17428	0	17428

Source : CID exercice 2019

Sur une prévision budgétaire de 17500 000FCFA, un montant de 17428 000FCFA a été dépensé pour la mise en œuvre des activités de recherche action sur la qualité de l'éducation.

Livrables atteints :

- 2 000 enseignants dont 200 au post-primaire formés en approche IFADEM ;
- 99 encadreurs pédagogiques, formés à l'exercice du tutorat ;
- 1 plate-forme pour la gestion de quatre espaces numériques conçue ;
- 170 directeurs d'écoles et 30 chefs d'établissement formés à la prise en main des livrets ;
- 3 livrets de formation au profit de la Formation initiale des enseignants du primaire et du post-primaire conçus ;
- 5 livrets de formation au profit des acteurs du MENAPLN reproduits ;
- 01 rapport d'étude en lien avec la mise en relation des problèmes de scolarisation avec la santé et l'environnement familial des enfants au profit de la qualité de l'éducation dans un contexte nouveau.

Au Burkina Faso, le dispositif expérimental, mené par IFADEM a été financé par l'Union Européenne à hauteur de quatre (04) milliards de FCFA. Cette innovation éducative a été développée dans le sens d'améliorer la qualité des enseignements/apprentissages. Elle a ciblé en priorité les enseignants en milieu rural. En raison de l'inaccessibilité du réseau internet pour ces derniers, il a été fourni des cours sous forme papier et un accompagnement a été réalisé en maillage tutoriel par des conseillers pédagogiques. Les enseignants vivant en milieu urbain ont bénéficié d'une formation en ligne. Les axes ont été la professionnalisation, la formation, les contenus et les méthodologies d'enseignement. Ce dispositif hybride de formation est destiné au renforcement des capacités professionnelles des enseignants sans formation initiale ou peu qualifiés. Il offre aux apprenants un parcours d'autoformation sous l'assistance rapprochée d'encadreurs pédagogiques appelés tuteurs.

Au titre des activités menées en 2019, l'on peut retenir la formation de 2000 enseignants dont 200 au post-primaire à l'approche IFADEM et 99 encadreurs pédagogiques à l'exercice du tutorat dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-sud. On peut retenir aussi la formation de 170 directeurs d'écoles et 30 chefs d'établissement à la prise en main des livrets

dans une dynamique d'autoformation. Toujours dans le cadre du renforcement des capacités, 119 acteurs du dispositif ainsi que 2000 enseignants ont été formés à l'utilisation des TIC. En outre, 65 acteurs issus de structures centrales et déconcentrées du MENAPLN ont été formés sur la thématique de la prise en compte du genre en éducation.

Pour le compte de l'année 2019, quatre espaces numériques aménagés et équipés en matériel informatique ont été réalisé dans la DREPS du Centre Sud à Manga, les ENEP de Dédougou et de Loumbila, et à la Direction générale de l'Encadrement pédagogique et de la Formation initiale et continue (DGEFPIC). Chaque espace est muni d'un dispositif alternatif d'alimentation en énergie solaire avec une plate-forme pour la gestion numérique. Ces espaces numériques offrent une bonne qualité de connexion à Internet, et servent déjà comme espaces de formation aux différents acteurs de l'éducation.

Des contenus ont été développés et scénarisés en 2019 sous forme de livrets destinés à la Formation initiale des enseignants et au renforcement de capacités des acteurs des structures centrales, des directeurs d'école, des chefs d'établissement scolaire, des éducateurs de jeunes enfants, des enseignants de sciences physiques et d'anglais.

Les niveaux de réalisation de cette phase test et de satisfaction des bénéficiaires ont été très satisfaisants. Les difficultés observées ont été bien notées afin d'en corriger les causes et les effets dans la phase d'extension. Ce devrait être en particulier nécessaire de développer des solutions liées à la meilleure qualité de communication, à la disponibilité effective des outils informatiques et à leurs accessibilités financières pour les enseignants. Il sera en outre nécessaire d'améliorer les circuits d'information à destination de tous les enseignants concernés.

Le succès observé dans la mise en œuvre du dispositif témoigne d'une forte implication des plus hautes autorités du MENAPLN et de l'efficacité de la supervision qui a mobilisé, au niveau central, la direction générale en charge de la formation des enseignants, et au niveau déconcentré, les membres des Comités régionaux relayés par les Chefs de Circonscription d'Education de Base (CCEB).

Par ailleurs, le MENAPLN a signé en 2002 un protocole d'accord avec le Centre de Recherche en Santé de Nouna (CRSN) en vue de la prise en compte de la dimension de l'éducation dans les activités du Système de Surveillance démographique et de Santé (SSDS) de Nouna. Ce partenariat vise une meilleure connaissance de la problématique de l'éducation dans le Système de surveillance démographique et de santé (SSDS) en particulier et au Burkina Faso en général, par la production de données longitudinales qui permettent de mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation du système éducatif.

A ce jour, plusieurs enquêtes ont été menées et les bases de données existent. Deux rapports d'analyse ont été produits. Il ressort de ces analyses que dans la province de la Kossi et particulièrement dans la zone couverte par le projet, les enfants connaissent une scolarisation tardive d'une part et d'autre part, des abandons scolaires très fréquents. A partir de ce constat, deux études dont l'une relative à « l'entrée tardive des enfants à l'école » et l'autre aux « Medersa » ont été commanditée pour essayer d'appréhender les causes et les raisons de ces deux phénomènes dans la région.

Pour l'année 2019, il s'est agi notamment de la relecture de la convention MENAPLN/CRSN-UO Ouagadougou-CNRST, l'actualisation des outils et du manuel de collecte des données, la collecte des données dans le Système de surveillance démographique et de santé (SSDS) de Nouna, le traitement et la mise en cohérence des données de 2006 à 2018.

Cette relecture de la convention datant de 2002 et des outils élaborés depuis 2005, permettra de mieux les adapter aux besoins en vue de capitaliser la mise en relation des problèmes de scolarisation avec la santé et l'environnement familial des enfants au profit de la qualité de l'éducation dans un contexte nouveau.

A la date du 31 décembre 2019, toutes les activités prévues ont été réalisées. Le taux d'exécution physique est de 100% avec un taux d'exécution financière de 99,9%.

En 2020, il est prévu la rédaction du rapport sur la « **Sexualité, consommation de stupéfiants et performances scolaires des élèves dans le Système de surveillance démographique et de santé (SSDS) de Nouna** ».

Résultat 02-8 : Les connaissances apprises sont évaluées

Activités	Montant prévisionnel (milliers de FCFA)			Montant dépensé		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Organisation des examens et concours scolaires						
Organisation du concours d'excellence	188 231	-	188 231	181 064		181 064
Organisation des examens et concours scolaires	15 085 117	176 622	15 261 739			
Organisation des examens et concours scolaires	4 088 123	80 622	4 168 745	4 010 769		4 010 769
Acquisitions de diplômes vierges sécurisés	-	96 000				
Organiser l'évaluation des connaissances et des compétences	10 996 994	-				
TOTAL	30 358 465	353 244	19 618 715	4 191 833	-	4 191 833

Source : CID exercice 2019

Sur une prévision budgétaire de 19 618 715 000FCFA, un montant de 4 191 833 000FCFA a été dépensé pour l'évaluation des connaissances et des compétences.

Livrables atteints :

- **Taux de réussite au CEP y compris les candidats libres : national : 55,16 % dont 52,43 % pour les filles ;**
- **Taux de réussite au BEPC y compris les candidats libres : 26,62 % dont 22,61 % pour les filles ;**
- **Taux de réussite au baccalauréat y compris les candidats libres : 36,9 % dont 35,9% pour les filles ;**
- **Taux de réussite aux examens professionnels : CEAP : 4, 24% ; CAP : 42,75% ; CAPES/CAPET : 94% ; CAP-CEG : 91,4% ;**
- **Evaluations nationales des acquis scolaires (EAS)**

L'évaluation des apprentissages scolaires constitue une activité phare du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN). En effet, elle permet d'une part de fournir des indices pertinents pour apprécier l'efficacité et l'efficience du système éducatif, et d'autre part de certifier les acquis des apprenants en vue de leur décerner des diplômes. Aussi le MENAPLN a, une fois de plus et au titre de l'année 2019, organisé les examens et concours scolaires.

1) Les résultats de l'enseignement primaire

Tableau n° 55: Taux de réussite au CEP avec et sans les candidats libres

DREPPNF	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Avec les candidats libres	213 782	184 283	398 065	112 094	107 495	219 589	52,43	58,33	55,16
Sans les candidats libres	206 448	177 932	384 380	109 918	105 326	215 244	53,24	59,19	56,00

Source : DGEC/ MENAPLN, 2019

Le tableau n°55 fait la situation des candidats présents (candidats régulièrement inscrits et candidats libres) à l'examen du CEP à la session de 2019. Ainsi, l'on a enregistré 398 065 présents, soit 213 782 candidates et 184 283 candidats. 112 094 candidates sont admises, soit 52,43% et 107 495 candidats sont admis soit 52,43%. Au total, le nombre de lauréats s'élève à 219 589 avec un taux national de succès de 55,16% contre 64,82% en 2018. Il ressort un écart négatif de 9,66 points. Sur les 13 régions, 06 ont atteint la performance nationale. Il s'agit du Centre, du Centre-Est, des Hauts-Bassins, du Plateau Central, du Sahel et du Sud-Ouest. La région du Centre est en tête avec 64,70%. La région des Cascades a enregistré la plus faible performance avec 35,53%. (*Voir annexe n°11 pour plus de détails*).

Les candidats régulièrement inscrits présents sont au nombre de 384 380 soit 206 448 candidates et 177 932 candidats. En termes d'admission, on a 109 918 candidates soit 53,24% de taux de succès et 105 326 candidats soit 59,19% ; ce qui fait un total de 215 244 candidats avec un taux national de succès de 56% contre 65,78% en 2018. On note un écart négatif assez sensible de 9,78 points. Quatre régions ont atteint le taux national : le Centre, l'Est, les Hauts Bassins et le Sud-ouest. La région du Centre demeure la plus performante avec 42 343 admis, soit 68,06% de taux de succès et celle des Cascades la moins performante avec 5 872 admis, soit 36,02%. (*Voir annexe n°12 pour plus de détails*)

Il ressort des résultats des CEB dont les synthèses ont permis d'obtenir celles du niveau régional, des données spécifiques. On peut retenir de ces données que :

- 536 écoles ont enregistré un taux de 100% contre 972 en 2018. De ces écoles, 72 ont un effectif compris entre 50 et 125 élèves et 464 ont des effectifs inférieurs à 50 élèves ;
- 5713 écoles sur 9888 ont réalisé un taux supérieur ou égal à 50% contre 7076 écoles sur 9682 en 2018 ;
- 4175 écoles ont réalisé un taux inférieur à 50% ; de ces écoles 247 ont enregistré un taux de 0% ; 245 d'entre celles-ci ont enregistré un taux de 0% avec des effectifs compris entre 1 et 47 élèves et seulement 02 avaient un effectif supérieur ou égal à 48.

Le nombre d'écoles ayant réalisé un taux de 0% connaît une croissance. Cet état de fait interpelle pour que des réflexions soient menées en vue d'une part de remédier aux facteurs à l'origine de ces échecs, et d'autre part d'améliorer les rendements scolaires de façon globale.

Tableau n° 56: Résultats des candidats au CEP des écoles bilingues

DREPPNF	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	135	128	263	71	56	127	52,59	43,75	48,29
Cascades	162	164	326	22	30	52	13,58	18,29	15,95
Centre	147	157	304	84	57	141	57,14	36,31	46,38
Centre-Est	311	329	640	119	140	259	38,26	42,55	40,47
Centre-Nord	211	179	390	69	59	128	32,70	32,96	32,82
Centre-Ouest	529	449	978	185	214	399	34,97	47,66	40,80
Centre-sud	389	347	736	137	134	271	35,21	38,61	36,82
Est	261	201	462	132	122	254	50,57	60,70	54,98
Hauts Bassins	317	370	687	124	130	254	39,12	35,14	36,97
Nord	325	264	589	130	129	259	40,00	48,86	43,97
Plateau Central	575	508	1 083	215	189	404	37,39	37,20	37,30
Sahel	4	15	19	1	1	2	25,00	6,67	10,53
Sud-Ouest	156	159	315	70	107	177	44,87	67,30	56,19
Total	3 522	3 270	6 792	1 359	1 368	2 727	38,59	41,83	40,15

Source : DGEC/ MENAPLN, 2019

A l'analyse du tableau n°56, l'on remarque que sur un effectif de 6 792 candidats présents soit 3 522 candidates et 3 270 candidats, on enregistre un total de 2 727 admis représentant un taux global de succès au CEP de 40,15% des écoles bilingues. Suivant le sexe, ces résultats sont répartis comme suit : 1 359 candidates admises et 1 368 candidats admis soit respectivement un

taux de succès de 38,59% et de 41,83%. A cette session, les écoles bilingues ont réalisé une performance globale de **40,15%** contre 58,33% en 2018, soit un écart négatif important de 18,18 points. Quatre régions n'ont pas atteint le seuil de performance national. Il s'agit des Cascades, du Plateau Central, du Centre-Sud et du Sahel. La région du Sud- Ouest a réalisé le meilleur résultat dans ce type d'écoles avec 177 admis sur 315 présentés, soit 56,19% de taux de succès tandis que la région du Sahel est la moins performante avec 2 admis sur 19 candidats soit 10,53% de taux de succès.

Tableau n° 57: Résultats au CEP des écoles multigrades

DREPPNF	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	266	248	514	134	146	280	50,38	58,87	54,47
Cascades	255	224	479	66	61	127	25,88	27,23	26,51
Centre	106	75	181	15	26	41	14,15	34,67	22,65
Centre-Est	503	585	1 088	191	249	440	37,97	42,56	40,44
Centre-Nord	289	348	637	141	178	319	48,79	51,15	50,08
Centre-Ouest	216	246	462	96	150	246	44,44	60,98	53,25
Centre-sud	164	152	316	95	83	178	57,93	54,61	56,33
Est	404	405	809	184	239	423	45,54	59,01	52,29
Hauts Bassins	210	188	398	90	98	188	42,86	52,13	47,24
Nord	957	795	1 752	358	364	722	37,41	45,79	41,21
Plateau Central	406	363	769	215	208	423	52,96	57,30	55,01
Sahel	264	390	654	83	155	238	31,44	39,74	36,39
Sud-Ouest	260	257	517	106	136	242	40,77	52,92	46,81
Total	4 300	4 276	8 576	1 774	2 093	3 867	41,26	48,95	45,09

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

Au regard du tableau **n°57**, l'effectif des présences des élèves des classes multigrades à cette session s'élève à **8 576** candidats contre 10240 en 2018. En 2019, on a enregistré **4 300** candidates et **4 276** candidats. Le nombre d'admis s'élève à **3 867**, soit **1 774** candidates correspondant à 41,26% et **2 093** candidats équivalant à 48,95%. Le taux global de succès est de **45,09%** contre 58,77% en 2018. Les meilleures performances ont été enregistrées dans six régions que sont la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, le Centre- Ouest, le Centre-Sud, l'Est et le Plateau Central. La région du Centre-Sud a obtenu le meilleur résultat avec 178 admis sur 316 soit un taux de succès de 56,33%. La région des Cascades qui a totalisé 41 admis sur 181 est la moins performante avec **22,65%** de taux de réussite.

Tableau n° 58: Résultats au CEP des écoles publiques et privées

	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Résultats au CEP des écoles privées	31 089	27 047	58 136	20 852	19 625	40 477	67,07	72,56	69,62
Résultats au CEP des écoles publiques	170 830	146 747	317 577	86 262	83 154	169 416	50,50	56,66	53,35

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

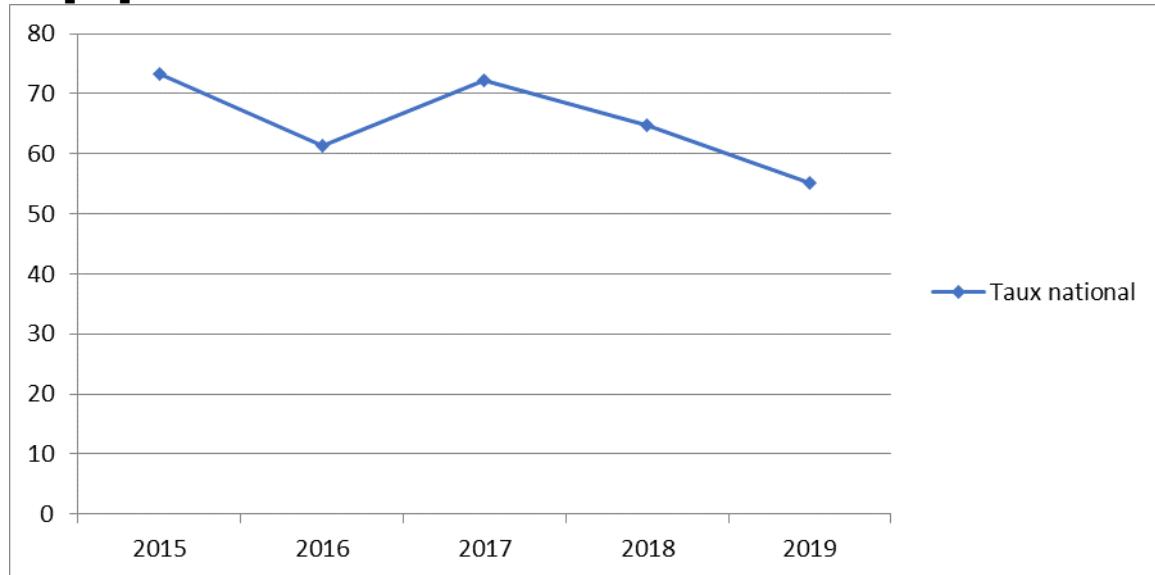
Le tableau **n°58** laisse voir que les écoles privées totalisent **58 136** candidats présents en 2019 contre 50240 en 2018. De cet effectif, on compte **31 089** candidates et **27 047** candidats. Les admis sont au nombre de **40 477** avec **69,62%** de taux de réussite en 2019 contre 79.31 % en 2018. Les admis, sont constitués de 20 852 candidates soit 67,07% de taux de succès et de 19 625 candidats avec un taux de réussite de 72,56%. Deux (02) régions ont réalisé une performance de plus de 80% et les onze (11) autres régions, des taux de succès allant de 57,39% à 79,59%. La région du Sud-Ouest qui enregistre 411 admis sur 475 présents est en tête avec 86,53%. La région des Cascades détient le plus faible taux qui est de 57,39% avec 392 admis sur 683 candidats présents. (**Voir annexe n°13 pour plus de détails**).

On relève de **l'annexe n°14** un effectif total de **317 577** candidats présents issus des écoles publiques à la session de 2019 contre 303 425 en 2018. Selon le sexe, on dénombre **170 830**

candidates et 146 747 candidats. Les résultats présentent 169 416 admis, soit 86 262 candidates correspondant à 50,50% de taux de succès et 83 154 candidats pour 56,66% de taux de réussite. Le taux global de réussite est de 53,35% contre 63.64% en 2018. 02 régions à savoir les Cascades et le Nord ont obtenu des taux de succès en deçà de 50%. Les autres régions ont réalisé des performances de 50,59% à 61,01%. La région de l'Est se hisse en tête du classement des meilleures performances avec 61,01%. Celle des Cascades se révèle être la moins performante avec 35,61%.

Les résultats des différentes régions vont de 35,61% à 61,01%, comparativement à 2018 où les taux de succès étaient compris entre 58.17% et 73.64 %. (**Voir annexe n°14 pour plus de détails**).

Graphique 24 : Evolution des résultats au CEP de 2015 à 2019



Source : DGEC/MENAPLN, 2019

Les résultats de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires sur les cinq dernières années évoluent en dents de scie. Le plus fort taux de succès est de 73,29% et a été enregistré en 2015. Le taux de réussite en 2019 de 55,16%, s'avère le plus faible. En tout état de cause, même si ces résultats évoluent en dents de scie de façon globale, il est à relever qu'ils connaissent une baisse significative sur la période. En vue de trouver des éléments d'explication à cette baisse, des réponses au questionnement suivant pourraient être des pistes de solutions :

- Comment le processus enseignement/apprentissage est-il conduit par chaque enseignant ?
- Y a-t-il un hiatus entre les formats des évaluations des classes et celles du niveau national ?
- L'encadrement pédagogique est-il mené efficacement ?
- Le volume horaire effectif d'enseignement n'a-t-il pas impacté négativement le déroulement des enseignements/apprentissages, au regard des multiples perturbations des cours ces dernières années ?

Tableau n° 59: Résultats statistiques de l'entrée en 6^{ème}, options enseignement général et enseignement technique session de 2019

	PRESENTES			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Entrée en 6 ^{ème} , option enseignement général session de 2019	157 940	139 022	296 962	55 526	54 641	110 167	35,16	39,30	37,10
Entrée en 6 ^{ème} option enseignement technique session de 2019	964	1 566	2 530	186	399	585	19,29	25,48	23,12

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

Le nombre d'admis à l'Enseignement Général (EG) est déterminé en fonction des places disponibles dans les établissements post- primaires et secondaires de chaque région. Les résultats de cette session sont donc compris entre 16,95% et 66,34%. Seulement 03 régions sur les 13 ont un taux d'absorption de plus de 50%, la région de l'Est étant en tête avec 66,34%. On en déduit que 10 régions ont un taux de succès inférieur à 50%. La région du centre a enregistré le plus bas taux d'absorption, soit 16,95%. Ce faible taux pourrait s'expliquer par le nombre élevé d'admis au CEP mis en rapport avec le nombre très réduit de places disponibles en classe de 6^{ème}, dû à l'insuffisance des infrastructures d'accueil. La session a enregistré un taux moyen national d'absorption de 37,10%. (**Voir annexe n°15 pour plus de détails**).

Il ressort de **l'annexe n°16** que huit (08) régions sur les treize (13) ont présenté des candidats à cette option. Les résultats oscillent entre 19,55% et 100%. Deux (02) régions à savoir le Centre-Est et le Plateau Central ont réalisé 100% de taux de succès, avec respectivement 14 et 7 candidats. 05 régions ont réalisé plus de 50% et 02 régions ont une performance inférieure à 50%. Le taux de succès au plan national à l'entrée en classe de 6^{ème}, option enseignement et formation techniques et professionnels s'élève à 23,12%.

Le constat récurrent au niveau de l'option EFTP est la faiblesse du nombre de candidatures. Cela se justifierait par l'insuffisance voire l'absence d'établissements techniques dans certaines régions.

Tableau n° 60: Evolution des effectifs des admis au concours d'entrée en classe de 6^{ème} des 5 dernières années

DREPPNF	EFFECTIFS					TOTAL
	2015	2016	2017	2018	2019	
Boucle du Mouhoun	13 770	18 443	24981	13229	18371	88 794
Cascades	5 670	7 523	8117	7545	4 772	33 627
Centre	6 157	8 945	8848	8722	9 114	41 786
Centre-Est	7 902	17 475	13925	7237	7 814	54 353
Centre-Nord	9 825	12 745	3265	11514	100	37 449
Centre-Ouest	12 124	13 652	21327	17413	12 027	76 543
Centre-Sud	3 916	12 783	9879	10776	9 771	47 125
Est	3 673	15 334	12255	12326	9 160	43 588
Hauts Bassins	12 543	21 397	22437	18299	15 722	90 398
Nord	8 591	16 115	20871	15961	10 779	72 317
Plateau Central	3 800	7 097	9445	8665	4 433	33 440
Sahel	4 594	5 982	5752	4662	2 041	23 031
Sud-Ouest	4 691	8570	8324	8218	6 063	35 866
Total	97 256	166061	169 426	144 567	110167	687 477

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

A l'analyse du tableau n°60, l'on remarque que les effectifs des cinq dernières années évoluent en dents de scie, avec une forte amplitude en 2017. Au cours de cette période, sur un total

1 158 520 lauréats au CEP, ce sont **687 477** qui ont été déclarés admis au concours d'entrée en classe de 6^{ème}. La baisse tendancielle à partir de la session de 2018 pourrait se justifier essentiellement par le contexte sécuritaire qui a entraîné la fermeture d'un nombre important d'écoles dans les régions à forts défis sécuritaires.

Tableau n° 61: Résultats du Certificat élémentaire d'Aptitude pédagogique (CEAP)

Régions	Inscrits	Présents	Admis	Taux de succès
Boucle du Mouhoun	3	2	0	0
Cascades	4	2	0	0
Centre	535	429	21	4,9
Centre-Est	6	2	0	0
Centre-Nord	9	7	0	0
Centre-Ouest	23	20	1	5
Est	22	20	0	0
Hauts Bassins	87	61	1	1,64
Nord	8	6	1	16,67
Plateau Central	12	10	0	0
Sahel	6	4	0	0
Total	718	566	24	4,24

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

Le tableau n°61 révèle un taux global de succès très bas à l'examen du CEAP à la session de 2019 qui s'élève à 4,24%. Ce taux représente 24 admis sur 566 candidats présents. Les taux de réussite des régions vont de 0% à 16,67%. Ces faibles résultats pourraient s'expliquer par le fait qu'à cet examen, les postulants sont jusque-là des enseignants qui n'ont pas bénéficié de formation initiale et exerçant généralement dans les écoles privées. Sur 11 régions qui ont présenté des candidats, seulement 4 ont enregistré des admis.

Tableau n° 62: Résultats du Certificat d'Aptitude pédagogique (CAP)

Régions	Inscrits	Présents	Admis	Taux de succès
Boucle du Mouhoun	1280	1264	552	43,67
Cascades	432	431	192	44,45
Centre	452	362	90	24,86
Centre-Est	964	950	432	45,47
Centre-Nord	868	858	390	45,45
Centre-Ouest	944	930	436	46,88
Centre-sud	451	446	203	45,52
Est	1152	1130	527	46,64
Hauts Bassins	609	595	286	48,07
Nord	783	777	301	38,74
Plateau Central	437	425	184	43,29
Sahel	981	939	264	28,12
Sud-Ouest	802	798	377	47,24
Total	10165	9905	4234	42,75

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

L'on constate des résultats du CAP, session de 2019 que **9905** candidats ont effectivement pris part aux épreuves écrites. De cet effectif, **4234** candidats ont été déclarés admissibles, représentant 42,75% de réussite au plan national. La région des Hauts Bassins a réalisé le meilleur taux soit 48,07% et le plus faible taux revient à la région du Centre qui a réalisé **24,86%**.

Aux épreuves pratiques et orales du CEAP, sur **152** admissibles, **148** ont été déclarés admis. A la même phase de l'examen du CAP, sur **4873** admissibles, **4846** ont été déclarés admis.

2) Les examens du post-primaire

L'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) s'est déroulé du 6 au 20 juin 2019 sauf dans certaines parties des régions du Sahel et de l'Est qui ont bénéficié d'une session spéciale en septembre. La session de 2019 a mobilisé au total 293 473 candidats dont 158 451 filles soit une légère baisse de 4,1% comparativement à celle de 2018.

- **Les résultats du BEPC**

Tableau n° 63:: Résultats globaux du BEPC de la session de 2019

	Présents			Total / Admis			Taux de succès			
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	
Résultats des élèves de la session de 2019, sans les candidats libres	119 781	136639	256420	40338	33684	74022	33,68%	24,65%	28,87%	
Résultats des élèves de la session de 2019, avec les candidats libres	135022	2E+05	293473	42295	35830	78125	31,32%	22,61%	26,62%	

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

Le taux national de succès au BEPC est de 26,62% soit 22,61% de filles et 31,32% de garçons. Ce taux est en baisse de 16,3 points comparativement à celui de la session de 2018 qui était de 42,9%. En termes de performance des régions, celles du centre et du plateau central se partagent la première place avec un taux de 29,58 % et la région du Centre-Nord ferme la marche avec un taux 22,42%. Cette position de la région du Centre-Nord étant inhabituelle, elle pourrait s'expliquer par l'insécurité qui affecte cette région. On constate qu'il y a plus de candidates que de candidats mais en termes de résultats, les filles ont un taux de succès faible par rapport à celui des garçons. (*Voir annexe n°17 pour plus de détails*).

Les élèves régulièrement inscrits dans les établissements publics et privés représentent 87,37% des candidats au BEPC de la session de 2019. Le taux de succès qui est de 28,87% bien que légèrement inférieur au taux global montre que 71,13% des élèves ont échoué au BEPC en 2019. Ce taux est en régression de 17,13 points comparativement à la session de 2018 qui était 46%. Les élèves de la région du centre avec un taux de succès de 34,14% ont été les plus performants tandis que ceux de la région du Centre-Nord ont été les moins performants avec un taux de succès de 23,98%. En termes de performance des établissements un seul établissement public a réalisé un taux de succès de 100% contre cinq établissements privés ; les établissements du public qui ont enregistré une contreperformance de 0% sont au nombre de 12 contre 26 établissements privés. (*Voir annexe n°18 pour plus de détails*).

- **Les résultats des candidats libres au BEPC**

La performance des candidats libres au BEPC de la session 2019 a connu un recul de 13,34 points comparativement à la session de 2018 qui était de 22,2%. Avec un taux d'échec de plus de 90%, les candidats libres tirent le taux de succès global vers le bas. (*Voir annexe n°19 pour plus de détails*).

- **Les résultats des candidats vivant avec un handicap**

L'évaluation des élèves en situation de handicap démontre l'importance accordée à l'éducation inclusive dans notre pays.

Tableau n° 64: Résultats des candidats en situation de handicap

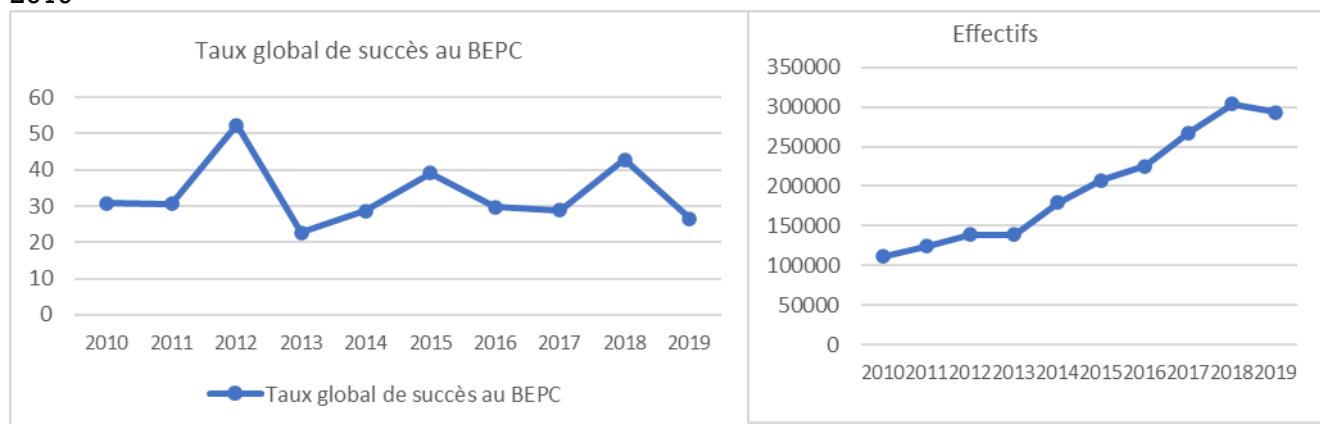
Régions	Présents			Admis			Taux de succès		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Centre	27	33	60	5	5	10	18,52	15,15	16,67
Centre-Est	2	0	2	0	0	0	0	0	0
Centre Sud	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Centre Nord	5	1	6	3	0	3	60	0	50
Centre Ouest	5	0	5	1	0	1	20	0	20
Est	3	3	6	1	2	3	33,33	66,67	50
Hauts bassins	12	12	24	3	8	11	25	66,67	45,83
Nord	0	2	2	0	1	1	0	50	50
Total	55	51	106	13	16	29	23,64	31,37	27,36

Source : DGEC, MENAPLN, 2019

Sur un total de 106 candidats 29 élèves vivant avec un handicap ont réussi au BEPC de la session de 2019 soit un taux de succès de 27, 36%. Le taux de succès des filles de 31,37% est supérieur à celui des garçons qui est 23,64%.

- **Evolution du taux de succès au BEPC de 2010 à 2019**

Graphique 25 : Evolution du taux du BEPC et des effectifs des candidats du BEPC de 2010 à 2019



Les taux de succès au BEPC ont évolué en dents de scie de 2010 à 2019. Cependant, il ressort que les plus forts taux de succès sur la période sont ceux enregistrés en 2012 (52,3) et 2018 (42,9) contre les plus faibles enregistrés en 2013 (22,6) et 2019 (26,62). On constate que l'augmentation significative du taux de succès en 2012 et en 2018 coïncide avec celle des candidats par rapport à 2011 et 2017 et la baisse significative du taux en 2013 et 2019 coïncide avec une baisse significative des candidats comparativement à 2012 et 2018. La baisse du nombre de candidats après une augmentation significative du taux de succès traduit une diminution du nombre de redoublants et les candidats sont en grande majorité des passants venant de la classe de quatrième. L'hypothèse qu'on pourrait formuler à partir de ce constat et qui reste à être vérifiée par une étude est que l'élève moyen qui vient de la classe de quatrième n'a pas le niveau pour réussir au BEPC.

Le faible taux de succès au BEPC doit interroger tous les acteurs du système éducatif national quant aux efforts à fournir pour améliorer l'efficacité interne de notre sous système éducatif post primaire. Il est confronté à plusieurs difficultés parmi lesquelles on peut citer les conflits sociaux et surtout l'insécurité qui affecte plusieurs régions. L'évaluation étant une activité placée en aval, elle ne saurait être réussie que si les activités pédagogiques placées en amont se sont déroulées dans de bonnes conditions.

3) Les examens du secondaire

Les examens du secondaire regroupent ceux de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels et du baccalauréat.

• *Les examens de l'enseignement et la formation techniques et professionnels*

Les examens de l'EFTP organisés par la DGEC sont les Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) et les Brevets d'Etudes Professionnelles (BEP).

Tableau n° 65: Résultats aux examens de l'EFTP de la session de 2019

N°	Examens	Inscrits			Présents			Admis			Taux de succès		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
1	CAP Commerciaux	478	1728	2206	429	1561	1990	204	691	895	47,55%	44,27%	44,97%
2	BEP commerciaux	739	1879	2618	672	1746	2418	23	787	810	3,42%	45,07%	33,50%
TOTAL FILIERES COMMERCIALES		1217	3607	4824	1101	3307	4408	227	1478	1705	20,62%	44,69%	38,68%
3	CAP industriels	2581	521	3102	2411	502	2913	1171	348	1519	48,57%	69,32%	52,15%
4	BEP industriels	3563	561	4124	3430	553	3983	1789	284	2073	52,16%	51,36%	52,05%
TOTAL FILIERES INDUSTRIELLES		6144	1082	7226	5841	1055	6896	2960	632	3592	50,68%	59,91%	52,09%
CAP	Toutes filières	3059	2249	5308	2840	2063	4903	1375	1039	2414	48,42%	50,36%	49,24%
BEP	Toutes filières	4302	2440	6742	4102	2299	6401	1812	1071	2883	44,17%	46,59%	45,04%
TOTAL TOUTES FILIERES		7361	4689	12050	6942	4362	11304	3187	2110	5297	45,91%	48,37%	46,86%

Source : DGEC, MENAPLN, 2019

Le taux de succès au CAP toutes filières a connu une progression passant de 39,70% en 2018 à 49,24 en 2019 soit un gain de 9,54 points. Par contre le taux de succès des BEP toutes filières a baissé de 12,62 points. Globalement les résultats des examens de l'EFTP de la session 2019 ont régressé puisque le taux de l'ensemble des filières est passé de 49,52 en 2018 à 46,86 en 2019.

• *Les résultats du baccalauréat*

Tableau n° 66: Résultats globaux du BAC de la session de 2019 par région

REGIONS	INSCRITS			PRESENTS			ADMIS			TAUX DE REUSSITE (%)		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
BOUCLE DU MOUHOUN	5 513	3 101	8 614	5 412	3 055	8 467	1 974	1 101	3 075	36,5	36,0	36,3
CASCADES	2 382	1 394	3 776	2 310	1 359	3 669	891	492	1 383	38,6	36,2	37,7
CENTRE	18 210	17 056	35 266	17 353	16 438	33 791	6 802	6 147	12 949	39,2	37,4	38,3
CENTRE-EST	4 124	2 721	6 845	4 021	2 666	6 687	1 637	999	2 636	40,7	37,5	39,4
CENTRE-NORD	3 613	2 029	5 642	3 521	1 982	5 503	1 188	581	1 769	33,7	29,3	32,1
CENTRE-OUEST	5 678	3 318	8 996	5 575	3 252	8 827	2 151	1 241	3 392	38,6	38,2	38,4
CENTRE-SUD	2 367	1 564	3 931	2 321	1 526	3 847	872	477	1 349	37,6	31,3	35,1
EST	3 793	1 768	5 561	3 687	1 730	5 417	1 254	505	1 759	34,0	29,2	32,5
HAUTS-BASSINS	9 292	6 219	15 511	8 956	6 079	15 035	2 997	2 058	5 055	33,5	33,9	33,6
NORD	4 886	2 719	7 605	4 745	2 639	7 384	1 781	970	2 751	37,5	36,8	37,3
PLATEAU CENTRAL	2 779	1 784	4 563	2 703	1 739	4 442	1 044	651	1 695	38,6	37,4	38,2
SAHEL	771	418	1 189	711	379	1 090	273	168	441	38,4	44,3	40,5
SUD-OUEST	2 076	934	3 010	2 014	916	2 930	894	334	1 228	44,4	36,5	41,9
NATIONAL	65 484	45 025	110 509	63 329	43 760	107 089	23 758	15 724	39 482	37,5	35,9	36,9

Source : DGEES, MENAPLN, 2019

Le taux du succès au BAC de la session de 2019 est en baisse de 4 points comparativement à celui de 2018 qui était de 40,9%. La performance des filles (35,9%) est légèrement faible comparativement à celle des garçons (37,5%). La région du Sud-ouest enregistre la meilleure performance avec un taux de succès de 41,9% et celle du Centre-nord avec un taux des succès de 32,1 est la moins performante.

• *Les examens spéciaux*

La session spéciale des examens a concerné quatre régions : le Sahel, le Nord, le Centre-Nord et l'Est. Les élèves intéressés étaient ceux qui avaient bénéficié d'au moins quatre mois de cours et ayant été regroupés sur des sites sécurisés pour des activités pédagogiques de renforcement pendant 6 semaines. Au total, **1670** élèves ont été impliqués. Ce nombre est inférieur à celui de l'année dernière (**4605** candidats) quand bien même il y a eu plus d'écoles fermées parce que seulement les élèves qui ont eu au moins quatre mois de cours effectifs pouvaient, avec un minimum de renforcement se présenter à l'examen avec une chance intéressante de réussite.

Les examens concernés, à savoir le Certificat d'Etudes Primaires (CEP), le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et le Baccalauréat se sont déroulés du 03 au 16 septembre 2019.

Pour l'examen spécial du Certificat d'Etudes Primaires, les quatre régions enregistrent un taux global de succès de **72,08%** (correspondant à 963 diplômés). On observe une forte disparité entre les sites : alors qu'au Centre-Nord tous les candidats présentés ont réussi, soit 100%, au Sahel le taux de réussite est de 37,42%. A la session de juin, le taux de succès enregistré au plan national s'élevait à 55,11%.

Tableau n° 67: Résultats de l'examen spécial du CEP session 2019 (avec candidats libres)

RÉGION	PRÉSENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Est	195	210	405	175	195	370	89,74%	92,86%	91,36%
Sahel	124	178	302	43	70	113	34,68%	39,33%	37,42%
Centre-Nord	41	61	102	41	61	102	100,00	100,00%	100%
Nord	294	233	527	204	174	378	69,39	74,68	71,73%
Total	654	682	1 336	463	500	963	70,80	73,31	72,08

Concernant le BEPC qui n'a impliqué que deux régions (Le Sahel et l'Est), on enregistre un taux de réussite de **31,60%** (48% à l'Est et 26,69% au Sahel). En rappel, le taux de succès à la session de juin était de 26,62% au BEPC.

Tableau n° 68: Résultats à la session spéciale du BEPC session 2019

N°	Région	Présents			Total Admis			Taux de succès		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T
1	Est	42	33	75	22	14	36	52,38%	42,42%	48,00%
2	Sahel	157	94	251	51	16	67	32,48%	17,02%	26,69%
	Total	199	127	326	73	30	103	36,68%	23,62%	31,60%

Pour ce qui est du baccalauréat, 08 candidats de la région du Sahel se sont présentés à la session de remplacement en série D mais aucun n'a réussi. Au total ces examens spéciaux ont permis de certifier 1066 élèves.

• *Les examens professionnels*

A l'examen du CAPES et du CAPET, **610** candidats ont été déclarés admis sur **649** inscrits soit un taux de succès de 94%. Quant aux candidats à l'examen du CAP-CEG ils étaient **139** admis sur un total de **152** inscrits soit un taux de succès de 91,4%.

• *Les difficultés rencontrées*

Les principales difficultés rencontrées dans l'organisation des examens sont d'ordre matériel et financier. Il s'agit : **(i)** de l'insuffisance de photocopies de grande performance pour la reproduction des épreuves ; et **(ii)** du manque de groupe électrogène performant à la DGEC afin de pallier les délestages récurrents pendant la période de reprographie des épreuves.

• *Le concours de la Quinzaine de la Francophonie*

Dans le cadre des activités de la Quinzaine de la Francophonie, le MENAPLN à travers le Dispositif National d'Evaluation (DNE) et en partenariat avec la CONFEMEN a organisé du 8 février au 7 mars 2019, la quatorzième édition du concours d'écriture et de création artistique autour des dix mots choisis par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Le concours s'est adressé aux élèves du primaire, du post-primaire et du secondaire avec pour

thème : « Dix mots sur tous les tons ». Les dix mots choisis par les partenaires francophones illustrent cette thématique : arabesque, composer, coquille, cursif/-ve, gribouillis, logogramme, phylactère, rébus, signe, tracé. L'édition 2019 a enregistré la participation de plus de 3000 candidats de 12 régions tous niveaux confondus. Le Burkina Faso a enregistré vingt-quatre (24) lauréats soit douze (12) en expression écrite et douze (12) en illustration.

4) Evaluation des acquis scolaires (EAS)

Le MENAPLN a organisé au cours de l'année 2018 une enquête portant sur les acquis scolaires dans trois disciplines à savoir le Français, les Mathématiques et les Sciences de la Vie et de la Terre (SVT). Elle a concerné près de 4000 élèves des classes de 4^{ème} et de 1^{ère}D répartis dans 6 régions que sont le Centre, le Centre-Est, le Centre- Nord, le Centre-Sud, l'Est et les Hauts bassins. Le tableau n°69 présente la moyenne générale des élèves par discipline et par niveau.

Tableau n° 69: Moyenne/100 par discipline et par niveau

	4 ^{ème} (Moyenne/100)	1 ^{ère} D (moyenne/100)
Français	39,33	38,15
Maths	27,76	28,95
SVT	37,13	37,66

Source : rapport EAS 2018 DGEC/MENAPLN

Ces moyennes sont inférieures au seuil de réussite généralement admis dans notre système éducatif qui est de 50 sur 100. Elles témoignent à première vue d'une non maîtrise des programmes des classe de 4^{ème} et de 1^{ère}D par les élèves.

Parmi les facteurs susceptibles d'expliquer ces résultats, on peut évoquer les multiples perturbations qui affectent le calendrier scolaire ces dernières années. L'année scolaire 2017-2018 a été singulièrement marquée par des longues semaines de ruptures d'enseignement/apprentissage, de suspension d'évaluations des apprentissages couronnée par un report des examens scolaires. Dans ces conditions, les tentatives de rattrapage sont observées dans les classes d'examens, mais les classes intermédiaires n'ont pas été concernées.

La principale recommandation au sortir de cette investigation est d'œuvrer à l'amortissement des déficits d'apprentissage souvent cumulés au cours d'une même année scolaire et/ou d'une année à l'autre. Les ruptures dans l'enseignement/apprentissage qui sont légion doivent être surveillées et les rattrapages ou compensations assurés d'une façon ou d'une autre. Ces faibles résultats enregistrés dans des disciplines fondamentales dans les classes de 4^{ème} et de 1^{ère}D peuvent être des signes annonciateurs de mauvais résultats aux examens scolaires.

IV.2 Synthèse des discussions sur le thème prioritaire de la MCS-7

Thème prioritaire MCS7 : Les approches pédagogiques qui s'appuient sur les langues nationales donnent de meilleurs résultats, attestés par la recherche scientifique. Fort de ce postulat, et de l'engagement affiché du Gouvernement à promouvoir les langues nationales, une réflexion sera menée sur « la promotion de l'éducation bilingue/multilingue pour une éducation de qualité au Burkina Faso ».

Les approches pédagogiques qui s'appuient sur les langues nationales

Le Burkina Faso a entrepris avec succès des expérimentations des formules alternatives au système éducatif hérité de la colonisation. Les caractéristiques essentielles de ces expérimentations sont : (i) l'utilisation des langues nationales comme medium d'enseignement, (ii) un accent mis sur la valorisation des cultures et valeurs autochtones et (iii) du travail productif dans les curricula. L'une de ces innovations est le Continuum de l'Education de base multilingue (CEM), expérimenté en partenariat avec Solidar Suisse depuis 1994.

Sur le plan des structures, le CEM s'articule en trois maillons : une éducation préscolaire de 3 ans organisée dans des Espaces d'Eveil éducatif (3 E), un enseignement primaire organisé dans des écoles primaires bilingues (EPB) d'une durée de 5 ans, et un enseignement post-primaire de 4 ans organisé dans des collèges multilingues spécifiques (CMS).

Le continuum d'éducation multilingue, les autres initiatives de bilinguisme

L'histoire de l'éducation du Burkina Faso est une longue oscillation entre statu quo et ruptures⁷. Dans le champ de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle, à différentes époques, ont fleuri de nombreuses innovations, les unes se présentant comme des solutions ad hoc et ponctuelles répondant à des besoins éducatifs spécifiques, les autres se constituant en de véritables alternatives pour rompre avec le système existant d'origine coloniale. Le Continuum d'éducation multilingue, placée dans cette perspective, aurait pu mettre fin à la recherche erratique d'une éducation de qualité entreprise par les Autorités du Burkina Faso depuis l'aube de l'indépendance du pays.

Un premier objectif de cette partie est de montrer comment le continuum d'éducation multilingue peut assurer la convergence entre différentes initiatives d'éducation bilingue en cours au Burkina Faso. Un deuxième est de mettre en relief la cohérence entre le programme stratégique de généralisation de l'éducation bilingue et la réforme de l'éducation en cours.

La cohérence entre le programme stratégique de généralisation de l'éducation bilingue et les autres initiatives de bilinguisme dont l'éducation trilingue.

Il avait été recommandé par l'évaluation de 2007 « une capitalisation plus efficace des innovations et la promotion de la diversité dans l'offre éducative. Cela implique la reconnaissance des apports des autres innovations et des réponses qu'elles apportent aux problèmes éducatifs de divers groupes cibles. Par conséquent, l'extension du modèle de l'éducation bilingue promu par le MENAPLN et l'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) loin de freiner le développement des autres alternatives, doit se présenter comme le cadre de convergence de toutes celles-ci, sous le leadership du MENAPLN ».

Principales initiatives d'éducation bilingue et analyse comparative

Il a été retenu quatre initiatives en éducation non formelle, à savoir : les Centres d'Éducation de Base Non Formelle (CEBNF), créés en 1995 par le MENAPLN en collaboration avec l'UNICEF, les Écoles communautaires (ECOM) sous l'égide de la Fondation pour le développement communautaire (FDC), les Centres Banma Nuara II de l'ONG TIN TUA, les Centres de scolarisation accélérée expérimentés à partir de 1992 par l'OSEO et ELAN Développement.

Trois initiatives en éducation formelle ont également été retenues à savoir : les Centres Banma Nuara I de TIN TUA devenus écoles bilingues, les Écoles Bilingues promues par le MENAPLN et l'OSEO à partir de 1994, les Ecoles trilingues promues par Solidar Suisse à partir de 2008/2009.

Analyse comparative

La grande préoccupation des responsables de l'éducation au Burkina Faso est de concevoir et mettre en œuvre une éducation pertinente sur quatre plans : (i) la pertinence pédagogique à travers l'utilisation de la langue maîtrisée par l'apprenant notamment la langue maternelle pour faciliter les apprentissages, (ii) la pertinence culturelle assurée à la fois par l'utilisation des langues nationales et par l'intégration dans le curriculum d'éléments de la culture autochtone, (iii) la pertinence sociale par l'intégration de l'école au milieu notamment à travers la participation des parents au projet éducatif, (iv) la pertinence économique par l'intégration dans l'apprentissage d'activités pratiques productrices dans un schéma éducatif

⁷ Burkina Faso Premier Ministère.2011. *L'éducation au Burkina Faso entre statu quo et ruptures*. Ouagadougou, Burkina Faso.

de préprofessionnalisation. Les différentes innovations, se démarquent de l'éducation classique, à l'aune de ces quatre caractéristiques.

Ces initiatives d'éducation bilingue s'adressent soit à des adultes, soit à des adolescents en leur offrant ainsi une seconde chance d'éducation de base. Elles ne visent pas à remplacer le système éducatif en place. Bien au contraire, elles prévoient pour les meilleurs apprenants des passerelles pour rejoindre un niveau donné du système d'éducation classique. Ces initiatives ont en commun l'utilisation de la langue de l'apprenant comme médium (pertinence pédagogique), la prise en compte d'activités productives (pertinence économique) ainsi que la participation des communautés (pertinence sociale).

Pour l'utilisation de la langue de l'apprenant, c'est un modèle de bilinguisme de transition qui est mis en œuvre en ce sens que la langue de l'apprenant est utilisée pendant les premières années pour une alphabétisation complète en langue nationale. Ensuite, la langue nationale est remplacée par la langue française dans les dernières années, selon une méthode d'Apprentissage de la Langue française à partir des Acquis de l'Alphabétisation en langues nationales (méthode ALFAA).

Les modèles d'écoles bilingues formelles, présentent des caractéristiques similaires. Sur le plan de la pertinence pédagogique, elles ont toutes recours aux langues nationales comme médium d'enseignement/apprentissage et couvrent un cycle complet d'éducation primaire de 5 ans conduisant au CEP. Sur le plan de la pertinence culturelle, en plus de l'utilisation de la langue nationale, le modèle d'éducation bilingue a explicitement introduit dans le curriculum des éléments de culture autochtone (histoire et contes du village, chants et danses...).

Sur le plan de la pertinence sociale, toutes ces innovations visent l'intégration de l'école au milieu des enfants et comptent sur la participation des parents. Sur le plan de la pertinence économique, le modèle d'éducation bilingue, plus que les autres, vise explicitement à lier dans l'apprentissage théorie et pratique grâce à l'enseignement et à la pratique des disciplines productrices comme l'agriculture, l'élevage, l'artisanat.

Cependant, les écoles bilingues formelles du Burkina Faso se répartissent en deux modèles distincts du point de vue de l'utilisation des langues nationales : le modèle de bilinguisme de transition, le modèle de bilinguisme additif. Toujours est-il qu'on a recours à l'utilisation de deux langues tout au long du cursus scolaire.

Les écoles bilingues, en pratiquant un bilinguisme de maintien de l'enseignement en langues nationales tout au long du cycle primaire, visent le modèle de bilinguisme additif.

Dans ces écoles, les langues nationales sont maintenues comme langues d'enseignement tout au long du cycle primaire. Le français est aussi utilisé comme matière et comme langue d'enseignement. Ainsi, en première année la langue nationale est utilisée à 90% comme langue d'enseignement et le français à 10%. En deuxième année, la langue nationale est utilisée à 80% comme langue d'enseignement et le français à 20%. En troisième année, la langue nationale est langue enseignement à 50% et le français à 50%. En quatrième année la langue nationale est utilisée comme langue d'enseignement à 20% et le français devient langue d'enseignement à 80%. Enfin en cinquième année la langue nationale est utilisée comme langue d'enseignement à 10% et le français à 90%.

Avec la création des Collèges Multilingues Spécifiques (CMS), les élèves des écoles bilingues peuvent poursuivre leurs études secondaires dans un système permettant de continuer à étudier les langues nationales véhiculaires mais aussi les matières comme l'élevage et la menuiserie, etc.

Le cas spécifique de l'Education trilingue

L'éducation trilingue, l'une des innovations entreprises par Solidar Suisse en collaboration avec le MENAPLN, dans la même veine que l'éducation bilingue, mérite quelques développements pour plus de lisibilité. En effet, l'éducation franco-arabe fait partie intégrante du paysage éducatif du Burkina Faso, mais a peu retenu l'attention des chercheurs comme des politiques et des praticiens.

Tirant leçons des expériences de l'éducation bilingue, Solidar Suisse et le MENAPLN en collaboration avec des promoteurs des médersas, ont mis au point l'expérimentation des écoles trilingues (arabe, français, langues nationales) au cours de l'année scolaire 2008-2009. Des activités pratiques et manuelles ainsi que des activités culturelles sont également introduites dans les écoles trilingues pour améliorer leur efficacité interne et externe.

A la date du 31 décembre 2019, on note qu'il existe sur le plan national six (06) écoles trilingues pour un total de sept (07) classes (06 classes de CM1 et 01 classe de CE2) dans quatre (04) régions (les Hauts-Bassins, le Nord, le Plateau-Central et le Sahel). Soixante-huit (68) apprenants fréquentent ces écoles trilingues. Trois langues nationales (mooré, jula, fulfuldé) sont actuellement utilisées en complémentarité avec l'arabe et le français avec une perspective d'extension linguistique.

Il convient de signaler que trois (03) des neuf (09) écoles trilingues au départ n'ont pas fonctionné en 2018-2019 par manque d'enseignants formés.

IV.3 Suivi des actions à poursuivre pour l'achèvement de certaines recommandations de la sixième MCS

Actions	Etat de mise en œuvre
Amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle et de l'enseignement secondaire	
Soumettre le projet de stratégie intégrée de formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques à la Commission nationale de Planification du Développement (CNPD).	
Faire adopter par arrêté la stratégie.	

IV.4 Suivi des recommandations de la septième MCS

N°	Recommandations	Structures Responsables	Echéances	Résultats attendus à l'échéance	Observations	Mesures/Actions à prendre	Etat de mise en œuvre
2	Amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle et de l'enseignement secondaire						
	2.1. Elaborer un document de promotion de l'éducation bilingue/multilingue pour une éducation de qualité au Burkina Faso	DGEFG	8 ^{eme} MCS	Document disponible	Nouvelle recommandation	<ul style="list-style-type: none"> - faire une analyse diagnostique de la situation de l'EB; - mener une enquête d'opinion ; - élaborer un document de présentation ; - présenter le document au groupe thématique ; - présenter le document aux membres du cadre partenarial 	Non réalisée.

Sur l'ensemble des quatre (04) actions prévues pour la mise en œuvre de la recommandation, l'action portant sur l'élaboration du document de présentation a été entièrement réalisée.

V. PROGRAMME 03 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE

Le développement de l'ENF au Burkina Faso constitue un facteur déterminant dans la construction des compétences nécessaires à la croissance socio-économique. En effet, l'ENF se présente à la fois comme une option d'éducation et de formation, une réponse à l'insuffisance de l'offre d'éducation de base formelle et une alternative pour les déscolarisés précoces. Elle concerne les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elles se subdivisent en deux composantes : (i) l'éducation non formelle des adolescents/tes de 9-15 ans, non scolarisés ou déscolarisés précocement et (ii) l'éducation non formelle des jeunes et des adultes de plus de 15 ans non scolarisés ou précocement déscolarisés.

Ainsi, le programme « **Développement de l'éducation non formelle** » s'articule autour de deux sous programmes à savoir : **l'accroissement de l'offre et la demande** ainsi que **l'amélioration de la qualité**. En 2019, diverses activités ont été programmées à travers les huit (08) résultats immédiats du programme. Dans cette optique, des moyens ont été mis à la disposition des structures concernées pour l'atteinte des objectifs du programme en termes de promotion de l'ENF.

Les activités programmées en 2019 dans le domaine de l'accroissement de l'offre et de la demande en ENF, en termes de coordination des activités et de promotion de l'ENF dans les provinces, ont permis entre autres : l'appui à la Commission nationale des langues, le suivi des structures de l'ENF et la capitalisation des acquis des Formations Techniques Spécifiques (FTS). Celles programmées dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'ENF sont : les activités de rénovation des programmes, la tenue des rencontres provinciales de bilan 2018-2019 et de programmation 2019-2020 des activités de la campagne d'alphabétisation, l'encadrement-suivi andragogique des CPAF et des CEBNF ainsi que le suivi-supervision des activités d'ENF sur le terrain

La mise en œuvre des activités des sous-programmes de l'ENF ont permis d'atteindre les niveaux suivants :

Tableau n° 70: Niveau de réalisation des activités par sous-programme

N°	Actions	Taux de réalisation	
		2018	2019
1	Accroissement de l'offre et la demande en ENF	88,57%	96,49 %
2	Amélioration de la qualité de l'ENF	73,33%	100 %
Total		80,95%	98,24 %

Source : Rapport d'activités du MENAPLN au 4^{ème} trimestre 2019

Au terme de l'année 2019, le sous-programme « **Accroissement de l'offre et la demande** » enregistre un taux de réalisation de 96,49 % tandis que celui de « **Amélioration de la qualité** » est de 100 %. Le taux global de réalisation du programme « **Développement de l'éducation non formelle** » est de 98,24 %.

Ces différents taux connaissent de l'amélioration par rapport à 2018, qui enregistrait respectivement 88,57% pour le sous-programme accroissement de l'offre et de la demande et 73,33% en ce qui concerne le sous-programme amélioration de la qualité soit 80,95% pour le taux global du programme. On note ainsi une augmentation respective de 07,92 point de pourcentage pour le sous-programme « **accroissement de l'offre et de la demande** », 26,67 points de pourcentage pour le sous-programme « **amélioration de la qualité** » soit et 17,29 points de pourcentage pour le taux global du programme.

Cette bonne performance s'explique par l'anticipation dans le montage des dossiers et l'amélioration de l'exécution des activités par les structures.

V.1 Résultats et livrables atteints

Résultat 03-1 : Le nombre de jeunes alphabétisés de 15-24 ans s'est accru notamment les filles et les femmes

Activités	Coûts en milliers de FCFA			Montant dépensé		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Construction des infrastructures d'éducation de l'ENF	503 580		503 580	503 580		503 580
Appui aux activités des programmes d'éducation non formelle		15 000	15 000		15 000	15 000
Sensibilisation à l'éducation non formelle	2 025 000	1 028 748	3 053 748	2 025 000	1 028 748	3 053 748
Maintien des apprenants dans l'éducation non formelle		109 209	109 209		109 209	109 209
Total	2 528 580	1 152 957	3 681 537	2 528 580	1 152 957	3 681 537

Source : CID du 24 /2/2020

Livrables atteints

- **1 CPAF et 1 CST achevés ;**
- **5 CPAF et 2 CST en cours de réalisation ;**
- **13 Rapports de mission de coordination régionale disponibles ;**
- **45 Rapports d'activités de promotion de l'ENF dans les provinces disponibles ;**
- **417 opérateurs en FTS appuyés ;**
- **1 rapport sur la tenue de la semaine nationale de l'alphabétisation et de la JIA disponible ;**
- **45 rencontres de bilan et de programmation tenues ;**
- **Annuaire statistique de l'ENF 2019 disponible ;**
- **Tableau de bord de l'ENF 2019 disponible ;**
- **Guides de règles orthographiques élaborés au profit des cinq (5) langues nationales ;**
- **Activités du FONAENF subventionnées**
 - **383 opérateurs/trices financés**
 - **3271 centres/niveaux ouverts**
- **92 667 apprenant-e-s inscrit(e)s (annuaire statistique du non formel 2019)**

Construction des infrastructures d'éducation de l'ENF

- [Transfert aux communes pour construction de CPAF, CST et CEBNF équipés](#)

En 2019, le MENAPLN a mis à la disposition des communes la somme de 3 246 299 976 F CFA pour la réalisation des infrastructures du formel et du non formel. L'ENF a bénéficié de 15,51% des ressources transférées soit 503 579 976 F CFA pour la construction d'un (01) CEBNF, de seize (16) CPAF et de douze (12) CST. La construction de CEBNF enregistre le plus faible pourcentage (1,85%) des ressources transférées (**Voir annexe n°20 pour plus de détails**).

Le tableau **n°71** fait le point du niveau de réalisation des infrastructures en cours d'exécution.

Tableau n° 71: Niveau de réalisation des chantiers

Niveaux	Nature de l'infrastructure	Nombre de sites	Non démarrés	Fondation	Chaînage	Pente	Toiture	Achevé	% achevé
ENF	CEBNF	1	1	0	0	0	0	0	0,00%
	CPAF	16	10	4	1	0	0	1	3,44
	CST	12	9	1	0	0	1	1	3,44
Total		29	20	5	1	0	1	2	6,88

Source : DGESS, Collecte des données sur les ressources transférées, (31 /12/ 2019)

A la date du 31 décembre 2019, les niveaux de réalisation des infrastructures éducatives de l'ENF sont différents d'un site à l'autre. En effet, sur les 29 sites de construction programmés au titre du non formel, 02 sites sont effectivement achevés soit une moyenne de 6,88 %. Les sites en cours de réalisation sont au nombre de sept (7), composés de 05 chantiers au niveau fondation, 01 au niveau chaînage et 01 au niveau de la toiture. Toutefois, 68,96 % des infrastructures n'ont pas encore connu un début de démarrage (20 sites).

La plupart de ces infrastructures connaît un retard au regard des délais fixés dans l'arrêté de transfert. Cette situation s'explique entre autres par les marchés infructueux et l'insécurité qui prévaut dans certaines zones, ainsi que la lourdeur dans la signature des différents contrats et l'arrivée tardive de l'arrêté de transfert aux communes, le changement de sites (01CST) et l'inaccessibilité de certains sites entraînant des retards d'exécution et la non maîtrise des éléments de maturité (plans, équipements...) par les communes bénéficiaires des CST.

Le mécanisme de suivi conjoint MENAPLN/Communes a permis de relever les difficultés et de formuler des suggestions pour une amélioration du transfert des ressources et des compétences dans le domaine de l'éducation au titre des constructions. Il s'agit entre autres de/d'instaurer un traitement spécial pour les dossiers de marché public de l'éducation, mettre à la disposition des communes l'arrêté de transfert au plus tard le 31janvier, créer un cadre de concertation entre les communes et les structures déconcentrées éviter si possible les changements de site et prolonger les délais d'exécution pour les sites difficiles d'accès.

Encadré 5 : Stratégie de mutualisation des ressources et des structures éducatives

La rareté de ressources financières pour construire et équiper des Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF), des Centres de Culture Scientifique et Technique (CST) et des Centres d'éducation de Base Non Formelle (CEBNF) dans les villes et villages en matériaux définitifs impose la recherche de solutions palliatives. La mutualisation des ressources et des infrastructures destinées à l'éducation s'inscrit dans cette dynamique et participe de la volonté politique de rendre accessible à tous une éducation de qualité.

A ce titre, un projet de document a été élaboré pour encadrer de façon institutionnelle, les actions permettant d'exploiter les ressources des structures éducatives au profit de toutes les activités d'éducation et de formation au Burkina Faso. Ledit document est assorti d'une feuille de route. Pour être en phase avec la stratégie du « faire-faire », les trois grandes composantes identifiées par la feuille de route afin d'opérationnaliser la mutualisation des ressources au profit des structures éducatives sont :

- communication/information/sensibilisation des acteurs sur la stratégie de mutualisation des ressources et des infrastructures éducatives ;
- état des lieux des ressources et des infrastructures susceptibles d'être exploitées au profit de l'éducation aussi bien formelle, non formelle que de l'EFTP ;
- financement et suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de mutualisation des ressources et des infrastructures.

Pour chacune des composantes, la feuille de route a proposé des activités à mener, des cibles à atteindre, des périodes de mise en œuvre, des structures responsables et des structures partenaires. Le projet de document cadre et sa feuille de route attendent d'être validés par les structures habilitées.

Appui aux activités des programmes d'éducation non formelle

- **Appui à la commission nationale des langues**

S'inscrivant dans la dynamique de la promotion des langues nationales dans notre pays, la Direction Générale de l'Education Non Formelle (DGENF) a, au titre de l'appui à la Commission nationale des langues, organisé à Koudougou du 5 au 11 septembre 2019, un atelier d'élaboration d'un guide de règles orthographiques de transcription au profit de cinq langues nationales suivantes : le bisa, le bwamu, le dagara, le lobiri, et le nuni.

Le choix de ces cinq (5) langues est dû au fait qu'elles ne disposent pas de guide de règles orthographiques de transcription fiables alors qu'elles sont retenues dans la formule enchainée dont les manuels sont en finition. Cet atelier a permis d'identifier et de définir les règles orthographiques de chaque langue puis d'élaborer un guide des règles orthographiques au profit des cinq langues

Le budget alloué à cette activité dans le plan d'action 2019 de la Direction Générale de l'Education Non Formelle est de 15 000 000F CFA. L'activité a regroupé une cinquantaine de personnes composées de représentants des services centraux, de facilitateurs des langues retenues, de producteurs de documents issus des cinq sous commissions des langues concernées et d'un représentant de la Commission nationale des langues.

Sensibilisation à l'éducation non formelle

- **Célébration de la semaine nationale ENF/JIA**

La Journée Internationale de l'Alphabétisation (JIA) est célébrée chaque année le 08 septembre. La journée commémorative a été inscrite dans le plan d'action 2019 avec une allocation budgétaire de 15 millions de francs CFA. En raison de certaines contraintes, le Burkina a célébré ce rendez-vous de l'alphabétisation en différé à Ouagadougou province du Kadiogo, le vendredi 06 décembre 2019.

La JIA a été précédée d'une semaine nationale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Au cours de la semaine nationale de l'alphabétisation les activités ci-après ont été menées : la diffusion du message du Professeur Stanislas OUARO, Ministre de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales à la RTB, le plaidoyer en faveur de la promotion de l'ENF fait par monsieur Kirassai ZIO, Directeur Général de l'Education Non Formelle (DGENF) sur les plateaux de télévision de Burkina Info et de Savane TV, le renforcement des capacités de vingt (20) journalistes et communicateurs en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Les activités déroulées au cours de la JIA sont : le discours de Monsieur le MENAPLN, le lancement officiel du PAFAJA, la visite des stands où ont été exposés des produits d'ENF, la remise symbolique aux Maires des consommables au profit des CEBNF, les panels sur les deux thèmes de la JIA, à savoir : « ***Alphabétisation et multilinguisme*** » et « ***Comment faire de l'alphabétisation un facteur de promotion des langues nationales ?*** »

Ces différentes activités ont permis d'interpeller l'opinion nationale, ainsi que les décideurs et de formuler des suggestions et recommandations susceptibles d'améliorer l'efficacité de l'ENF.

- **Organisation des rencontres provinciales de bilan et de programmation des activités de la campagne d'alphabétisation 2018/2019**

Les sessions de bilan 2019 et de programmation 2020 des activités d'éducation non formelle inscrites dans le plan d'action 2019 de la Direction générale de l'éducation non formelle (DGENF) se sont déroulées du 21 juillet au 02 août 2019 dans les 45 provinces. Une somme de 25 millions a été mobilisée pour la mise en œuvre de ces sessions.

Organisées conjointement par la DGENF, la DGESS/MENAPLN et le FONAENF, les sessions ont permis essentiellement d'apprécier les résultats de la campagne 2018-2019, d'envisager des perspectives en vue d'améliorer les pratiques de gestion et de pilotage des campagnes à venir et de collecter des données en vue de l'élaboration de l'annuaire statistique de l'ENF.

Des données collectées, il ressort que les indicateurs d'accès affichent que pour la composante ENF des adultes, 3 521 niveaux ont été enregistrés dont 1 174 FTS pour 93 970 apprenants dont 70 540 femmes concernées par les apprentissages dans l'ensemble des approches/formules enregistrées sur le terrain. L'approche la plus usitée reste la FE avec 44 532 apprenants. Toutefois, l'approche classique qui combine la AI et la FCB est encore présente sur le terrain. Cette dernière a enregistré 28 846 apprenants.

Au niveau des adolescents on compte 669 structures toutes formules confondues avec 22 188 apprenants dont 55% de filles. S'agissant des métiers dans les structures pour adolescents, on a recensé l'agriculture, la coiffure, la coupe-couture, l'aviculture, la maçonnerie, la mécanique deux roues, la menuiserie bois et métallique, le tissage, le tissage métallique, génie civil, plomberie. On note 1 938 inscrits pour les métiers dont 1 116 filles avec plus d'apprenants pour la coupe/couture soit 1 457 apprenants dont 912 filles.

Pour ce qui concerne les indicateurs de qualité, l'ENF des adultes donne 94% de taux de réussite aux évaluations. Le taux de déperdition est de 7%. La composante ENF des adolescents présente un taux de succès de 91,8%. La déperdition à ce niveau est de 10,9%. Une bonne performance des apprenants est notée au niveau des métiers avec un taux de succès de 88,6% pour 1 890 évalués.

La campagne 2018/2019 a enregistré 56 755 déclarés alphabétisés dont 44 667 de femmes soit 78,7%.

Au terme de la campagne, les préoccupations majeures relevées sont en lien avec les ressources logistiques et financières, le pilotage des activités de la campagne sur le terrain, le renforcement des capacités des acteurs d'ENF et surtout ceux œuvrant dans les CEBNF.

Les données collectées au cours de ces sessions ont également permis de produire l'annuaire statistique 2019 de l'ENF.

- Mise en œuvre des activités d'alphabétisation (FONAENF)

Pour la campagne 2018-2019, c'est une subvention de 3 milliards de francs CFA dont a bénéficié le FONAENF. Ce montant provient du Budget Etat pour 2 milliards FCFA et des ressources du Compte d'affectation spéciale du Trésor pour un milliard (1 000 000 000) FCFA. Les trois milliards sont destinés au financement des centres et au fonctionnement courant du Fonds.

A la date du 31 décembre 2019, le FONAENF a reçu la totalité des sommes prévues au titre de la subvention. Le solde de trésorerie à cette date est de 395 846 325 FCFA, soit un taux d'exécution budgétaire de 87%. Les dépenses qui se chiffrent à 2 604 153 675 FCFA ont permis d'assurer le financement des activités planifiées de la campagne 2018-2019, notamment les projets de 383 opérateurs/trices qui ont ouvert en tout 3 271 centres (niveaux) toutes formules confondues au profit de 92 667 apprenant-e-s inscrit(e) soit 77% de l'offre nationale. Le nombre de centres pour adolescents est de 501 soit 24% du nombre total de centres financés. Les centres ont généralement fonctionné de février à juin 2019.

L'analyse de l'évolution des financements toutes sources confondues indique des allocations budgétaires consolidées avec, d'une part, une contribution stable de trois milliards (3 000 000 000) de FCFA par an de 2018 à 2019 au titre du CAST et du Budget Etat, et d'autre part, la poursuite des activités de financement des programmes spécifiques.

En effet, le FONAENF a prévu en 2019 la mobilisation de 1 558 514 656 FCFA dont un apport de la Coopération Suisse qui se chiffre à 1 237 839 156 FCFA et une contribution du FONAENF estimée à 320 702 500FCFA pour financer le programme de renforcement des capacités des

jeunes. Sur ce montant global prévisionnel, 1 452 935 407 FCFA ont été encaissés, soit un taux de réalisation de 93,23%. Ce montant progresse de 57% par rapport à 2018 où il était de 925 911 955 FCFA.

De la comparaison entre les ressources qui se chiffrent à **1 452 935 407 FCFA** et les emplois à **533 329 676 FCFA** se dégage un fonds disponible de **919 605 731 FCFA**. Le taux d'exécution budgétaire au 31 décembre 2019 qui est de 34,22% est faible compte tenu du fait que 63% des activités n'ont pas été réalisées, soit 32 activités réalisées sur les 51 programmées.

Le nombre élevé d'activités non réalisées s'explique pour une part par une programmation ambitieuse du fait de la volonté de rattraper le retard accusé au démarrage du Programme. On peut néanmoins espérer qu'avec l'ouverture des centres PRCJ qui s'annonce pour le mois de mars 2020, le recrutement de l'assistant technique en agriculture, l'appui de l'association pour la promotion de l'éducation non formelle (APENF), une certaine accélération devrait s'observer dans la mise en œuvre des activités.

De plus, dans le cadre du Projet d'Appui à l'Emploi des Jeunes et Développement des Compétences en Milieu Rural (PADEJ-MR) financé par la Banque Africaine de Développement, le FONAENF développe un partenariat spécifique avec le Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (MJPEJ). Ce partenariat a permis la signature au profit du Fonds d'une convention de financement d'un montant total de 120 000 000 de francs CFA répartis sur quatre (4) ans dont 49 000 000 prévus au titre de 2019 pour organiser des sessions d'alphabétisation au profit des jeunes en situation de formation dans les Centres de formation professionnelle (CFP) et les Centres de promotion rurale (CPR). On note toutefois qu'aucune somme n'a été débloquée au 31 décembre 2019 parce que le budget du projet n'est pas encore mis en place.

Les dynamiques partenariales que le FONAENF construit avec les intervenants en ENF se sont également soldées par la signature de la convention PTR-HIMO résultant d'un accord de partenariat conclu en 2018 entre le FONAENF et le Projet Travaux Routiers à Haute Intensité de Main d'Œuvre (PTR-HIMO) du Ministère des Infrastructures. L'objet de cette Convention était d'alphabétiser, à travers l'ouverture de 234 centres de la formule enchaînée, un effectif prévisionnel de 7 000 bénéficiaires dans les communes de Bobo-Dioulasso, Manga, Ouagadougou, et Ouahigouya.

Le montant total de la convention est de 879 249 000 FCFA exécuté selon une clé de répartition affectant 721 880 000 FCFA au PTR-HIMO, soit 82% et 157 369 000 FCFA au FONAENF soit 18%.

Les indicateurs de suivi montrent que la mise en œuvre de la convention a généré des résultats satisfaisants avec un taux d'abandon global de 2%, un taux de déclarés alphabétisés de 87% et une forte participation des brigadières estimée à 93% des inscrits. Le projet a pris fin en 2019.

Maintien des apprenants dans l'éducation non formelle

- *Mise en œuvre des activités de promotion de l'ENF dans les structures déconcentrées*

Tableau n° 72: Situation de la mise en œuvre des activités de promotion de l'ENF

N°	Région	Montant alloué	Taux d'exécution	N°	Région	Montant alloué	Taux d'exécution
01	Boucle du Mouhoun	16 702	100%	08	Est	7 806	100%
02	Cascades	6 826	100%	09	Hauts Bassins	5 866	100%
03	Centre	8 267	100%	10	Nord	7 813	100%
04	Centre Est	14 087	91%	11	Plateau central	4 747	90%
05	Centre Nord	13 428	100%	12	Sahel	6 332	78%
06	Centre Ouest	7 711	100%	13	Sud-Ouest	5 597	60%
07	Centre Sud	4 027	100%				

Afin d'appuyer les provinces dans la promotion de l'ENF, un budget de 109 209 000 FCFA a été mobilisé sur le fonds CAST au titre du plan d'action 2019 pour la mise en œuvre des activités

des structures déconcentrées du MENAPLN. A la fin de l'année 2019, un taux moyen d'exécution de 93,76% desdites activités est atteint. Neuf (09) régions enregistrent des taux d'exécution de 100% et les quatre (04) autres présentent des taux d'exécution variant entre 91% et 60%. Il faut noter que les activités réalisées à partir de ces ressources sont entre autres les suivantes : l'organisation de la sélection des requêtes et du test de recrutement des animateurs et des superviseurs, la sensibilisation des COGES et des collectivités locales, la formation et le recyclage des agents techniques (RAENF, animateurs, superviseurs), le suivi/appui/conseil et supervision des structures d'ENF, l'évaluation des apprenants des centres, l'organisation du séminaire provincial de bilan et de programmation des activités d'ENF. Ces bons taux d'exécution ont permis l'amélioration des services offerts en ENF et ont été rendus possibles grâce à l'anticipation ainsi que la bonne gestion des ressources.

La principale justification des taux inférieurs à 100% est liée au contexte sécuritaire qui n'a pas favorisé les sorties terrain dans ces régions.

Tableau n° 73: Evolution des indicateurs sur l'alphabétisation (Adolescents-Jeunes et adultes)

	Campagne d'alphabétisation	2016/2017		2017/2018		2018/2019		
		Année civile		2017	2018	2019		
		Prévu	Réalisé					
Centres	Nombre de centres adolescents	616	554	ND	575	ND		
	Nombre de centres jeunes et adultes	2 585	3 094	ND	2 407	ND		
	Nombre total de centres (adolescents +adultes)	3 201	3 648	ND	2 982	ND		
Effectif des Apprenants	Effectif d'apprenants adolescents	18 257	14 788	12 255	14 787	2 532		
	▪ Dont Filles	9 768	8 035		7 936			
	Effectif d'apprenants adultes	71 807	113 721	168 825	105 695	-63 130		
	▪ Dont Femmes	53 053	88 491		84 757			
	Effectif total d'apprenants (adolescents + adultes)	90 064	128 509	181 080	120 482	-60 598		
	▪ Dont Filles/Femmes	62 821	96 526	ND	92 693	ND		
	▪ Dont apprenants de 15-24 ans	25 302	40 656	ND	37 402	ND		
	▪ Dont Filles/Femmes	17 904	30 008	ND	28 913	ND		
	Effectif d'apprenants adolescents évalués	17 723	14 300	ND	14 381	ND		
	▪ Dont Filles	9 514	7 787	ND	7 742	ND		
Effectif des évalués	Effectif d'apprenants adultes évalués	71 553	112 869	ND	105 218	ND		
	▪ Dont Femmes	52 899	87 931	ND	84 456	ND		
	Effectif total d'apprenants (adolescents+ adultes) évalués	89 276	127 169	ND	119 629	ND		
	▪ Dont Filles/Femmes	62 413	95 718	ND	92 218	ND		
	• Dont apprenants de 15-24 ans	22 644	37 712	ND	37 247	ND		
	▪ Dont Filles/Femmes	16 507	28 368	ND	28 800	ND		
	Effectif d'apprenants adolescents déclarés alphabétisés	3 362	8 318	ND	744	ND		
Déclarés alphabétisés	▪ Dont Filles	1 771	4 603	ND	403	ND		
	Effectif d'apprenants adultes déclarés alphabétisés	27 514	59 796	ND	55 650	ND		
	▪ Dont Femmes	21 140	47 065	ND	45 297	ND		
	Effectif total d'apprenants alphabétisés (adolescents + adultes)	30 876	68 114	ND	56 394	ND		
	▪ Dont Filles/Femmes	22 911	51 668	ND	45 700	ND		
	• Dont apprenants de 15-24 ans déclarés alphabétisés	11 882	21 056	ND	28 534	ND		
	▪ Dont Filles/Femmes	8 594	15 765	ND	24 174	ND		

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2017, 2018 et 2019

Le nombre de centres d'ENF des adolescents (es) à la fin de la campagne en 2018- 2019 est de 575, alors qu'il était de 554 à la campagne précédente soit une légère hausse de 3,8%. Au niveau des adultes on enregistrait en 2017-2018, 3 094 centres et en 2018-2019, ce nombre est de 2 407 centres. Ce nombre a baissé de 687 centres en 2018-2019 soit de 22,2%.

On dénombre au total 2 982 centres (adolescents +adultes) en 2018-2019, contre 3 648 en 2017-2018 et 3 201 il y a trois ans. On note une baisse de -81,74% par rapport à la campagne 2017-2018 et -93% en 2016-2017.

Les données de la DGESS et celles du FONAENF ne concordent pas toujours. A titre d'exemple, la DGESS dénombre 2 982 centres (adolescents +adultes) en 2018-2019 contre 3 271 centres

(niveaux) toutes formules confondues pour le FONAENF. Ces écarts peuvent être dus à la période de collecte ou à d'autres facteurs qu'il conviendrait d'identifier. Aussi, serait-il judicieux que des rencontres de concertation soient organisées pour trouver des solutions à ce phénomène récurrent. Néanmoins la DGESS étant la structure régionale pour fournir les données, l'analyse s'est basée sur les données de cette structure.

En 2018-2019 on compte 14 787 apprenants adolescents (es) dont 7 936 filles sur 12 255 apprenants prévus pour la campagne. On enregistre un écart positif de 2 532 apprenants. Si par rapport au nombre d'apprenants de la campagne précédente on remarque une augmentation très infime de l'effectif des apprenants adolescents (14 788), on note cependant que cette proportion a diminué en 2017-2018 de -18,9 %.

Par ailleurs, il convient de relever que l'effectif des apprenantes (adolescentes) diminue progressivement depuis la campagne 2017. En effet, de 9 768 en 2017, la proportion des filles a régressé de 1 733 en 2018 et de 99 en 2019 soit une baisse de - 81,24% en 2017 et -98,76% en 2018.

Au niveau des adultes, on enregistre 105 695 apprenants à la fin de la campagne 2018-2019 sur une prévision de 168 825 soit un écart de -63 130. Cet effectif est en baisse par rapport au nombre d'apprenants adultes de 2017-2018. Les femmes sont plus nombreuses en 2018-2019 avec un taux de 80,19% soit 84 757 femmes sur l'effectif total des adultes. Cependant, ce taux est en baisse par rapport à celui de 2017-2018 soit -3 174.

Pour une prévision de 181 080 apprenants (adolescents et adultes), on compte un effectif total de 120 482 apprenants (adolescents et adultes) dont 92 693 femmes soit -60 598 en 2018-2019. Cette proportion est inférieure au nombre d'apprenants adultes de l'année précédente qui est de 128 509 apprenants soit - 8027. L'effectif total des femmes est de 92 693 soit 76,93%. Ce taux est en baisse par rapport à l'année 2017-2018 soit de 3 833 apprenantes.

Les apprenants qui ont un âge compris entre 15 et 24 ans représentent 31,04% de l'effectif total des apprenants adultes dont 23,99% de filles/femmes.

L'effectif des évalués de l'éducation non formelle des adolescents est de 14 381 à la campagne 2018-2019. Ce nombre a augmenté de 0,8% par rapport à la campagne précédente et a baissé de 18,7% par rapport à 2016-2017. Ces variations sont liées à celles du nombre d'inscrits.

La proportion des filles évaluées est de 53,9% en 2018-2019 contre 54,5% en 2017-2018 soit une baisse de 0,6 point de pourcentage.

A la campagne 2018-2019, l'effectif des évalués adultes est de 105 218 contre 112 869, soit une baisse de 6,8%. Cette baisse est consécutive à une décroissance de l'effectif des apprenants. Il faut noter que 99,1% des inscrits ont été évalués contre 90,0% à la campagne précédente.

L'effectif total d'apprenants (adolescents+ adultes) évalués est de 119 629 dont 92 218 filles/femmes à la campagne 2018-2019 contre 127 169 en 2017-2018 dont 95 718 filles/femmes. On note une baisse de 7 640. 31% des apprenants ont un âge compris entre 15-24 ans dont 77% sont de sexe féminin. On constate une baisse de 8,39 points en proportion.

La proportion totale d'apprenantes adultes évaluées est de 77,08% en 2018-2019 contre 75,26 % en 2017-2018 soit une hausse de 1,82%.

Cependant, il faut noter que le taux des évalués par rapport aux effectifs des inscrits est moins élevé pour les apprenants adolescents/es (97,25%) et plus élevé pour les adultes (99,54%) et pour ceux âgés de 15 à 24 ans (99,58%).

A la campagne 2018-2019, les apprenants adolescents déclarés alphabétisés sont au nombre de 744 dont 403 Filles contre 8 318 avec 4 603 Filles en 2017-2018, soit une baisse de 8,9%. Quant aux apprenants adultes déclarés alphabétisés, leur effectif est de 55 650 dont 45 297 Filles/femmes en 2018-2019 contre 59 796 avec 47 065 filles/femmes en 2017-2018.

Le nombre total d'apprenants alphabétisés (adolescents + adultes) est de 56 394 apprenants dont 45 700 filles/femmes. La proportion des apprenants de 15-24 ans déclarés alphabétisés est de 50,59% dont 42,86% de filles/femmes.

- Données par région de l'ENF des jeunes et des adultes

Le nombre total des CPAF ouverts au cours de la campagne est de 2 982 centres /niveaux répartis sur l'ensemble du territoire. (**Voir annexe n°21 pour plus de détails**). La région bénéficiant du nombre le plus élevé de centres est la région du Sahel avec 350 centres comparé à la région des Cascades qui a l'effectif de centres le moins élevé soit 63 centres. En comparant les effectifs des centres affectés par région on constate une régression constante du nombre de centres attribués aux régions depuis 2016. Cette situation s'explique par une tendance à la baisse des ressources allouées au financement des activités des opérateurs.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs des apprenants jeunes et adultes par région, on dénombre en 2018-2019, au total 120 482 apprenants de l'ENF au plan national. (**Voir annexe n°22 pour plus de détails**). Ce nombre a baissé de - 36 324 par rapport 2017-2018 soit un taux d'accroissement de -23,2%. Cependant, il est en hausse de 30 418 par rapport à l'effectif de 2016-2017. Les femmes sont majoritaires dans l'effectif des apprenants. En effet, on note 27 789 hommes contre 92 693 femmes soit 76,93% de femmes sur l'effectif total des apprenants adultes et jeunes.

La région de l'Est vient en tête avec 14 761 apprenants, suivie de celles du Sahel 13 898 apprenants du Centre-Nord avec 13 242 apprenants, des Hauts Bassins avec 11 668, de la Boucle du Mouhoun 11 456 apprenants du Plateau Central avec 11 328 apprenants, du Nord avec 11 059 et du Centre Est avec 10 023 apprenants. Les autres régions comptent moins de dix mille 10 000 apprenants. On constate une baisse des effectifs des apprenants adultes dans pratiquement toutes les régions par rapport à l'année précédente. Seules les régions du Centre et du Nord enregistrent une légère hausse avec respectivement un taux d'accroissement de 29,3% dont 7,5% pour les femmes et 0,8% et 1,4% pour les hommes. Le Centre-Est enregistre le taux le plus faible, soit -1,8%. Les régions du centre nord de l'est et du nord enregistrent le plus grand effectif de femmes soit respectivement 11 239, 11 182 et 10 164 apprenantes.

- Données par région de l'ENF des adolescents

Au cours de la campagne 2018/2019, les structures courantes ayant fonctionnées au niveau de l'ENF des adolescents sont au nombre de 575 (**Voir annexe n°23 pour plus de détails**) contre 554 en 2018 soit un écart de 21 centres.

On dénombre le plus grand nombre de centres pour adolescents dans la région du Sahel avec une proportion de 23,1%. Elle est suivie de l'Est (17,7%), des Hauts-Bassins (15,3%) et du Centre-Nord (11,5%). Les régions où les centres pour adolescents ont moins fonctionné sont le Plateau Central et le Centre-Sud avec respectivement 7,7% et 7,3%. Les autres régions ont un pourcentage compris entre 0,7% et 4,9%.

Au plan national on note un effectif total de 14 787 d'apprenants adolescents (es) dont 7 936 filles/femmes. (**Voir annexe n°24 pour plus de détails**). Cet effectif est en deçà du nombre des apprenants de la campagne 2017-2018 et de celle de 2016-2017. En effet, à la campagne précédente on a enregistré un total de 43 085 dont apprenants (es) 23 416 alors qu'en 2016-2017, l'effectif total des adolescents était de 18 257 apprenants dont 9 768 filles/femmes.

On note que la région du Sahel enregistre le fort taux d'apprenants soit 25,41% suivie de l'est 16,39% des Hauts Bassins 14,07% du Centre Nord 11,56% et du Centre Sud 8,98%. Le plus faible effectif d'apprenants est relevé dans la région du Nord qui enregistre seulement 110 apprenants.

Les régions du centre et du nord enregistrent les effectifs les plus bas de filles/femmes soit respectivement 73 et 74 apprenantes. Cependant, on dénombre les nombres d'apprenants les

plus importants dans les régions du Sahel, de l'Est et des Hauts Bassins soit respectivement 2177, 1382 et 1038 filles/femmes.

Résultat 03-2 : Les activités d'ENF sont assurées par des intervenants qualifiés

Livrables atteints

- **60 animateurs des CEBNF et assimilés formés ou recyclés par la DGENF**
- **10 superviseurs des CEBNF et assimilés formés ou recyclés par la DGENF**
- **10 acteurs du niveau central formés et recyclés**
- **40 élus locaux par la DGENF**
- **80 acteurs dont 10 superviseurs des CEBNF et assimilés ont été formés en transcription orthographique des langues nationales**
- **1 554 animateurs et superviseurs formés par le FONAENF**
- **259 superviseurs des CPAF formés ou recyclés par le FONAENF**

Tableau n° 74: Evolution des indicateurs sur la formation/recyclage du personnel

Campagne d'alphabétisation	2016/2017		2017/2018		2018/2019		
	Année civile		2017		2018		2019
			Prévu	DENFA	FONAENF		
Nombre d'animateurs des CEBNF et assimilés formés ou recyclés		549	356	ND	60	ND	
Nombre d'animateurs des CPAF formés ou recyclés					1295		
Nombre de formateurs des CEBNF et assimilés formés ou recyclés		0	00	ND	00	ND	
Nombre de superviseurs des CEBNF et assimilés formés ou recyclés		ND	27	ND	10	ND	
Nombre de superviseurs des CPAF formés ou recyclés					259		
Nombre de gestionnaires des DPEPPNF et des opérateurs formés et recyclés		45	98	ND	00	ND	
Nombre de RAENF formés ou recyclés (niveau CEB)		ND	170	ND	00	ND	
Autres agents responsables de l'ENF au niveau CEB formés ou recyclés		ND	37	ND	00	ND	
Nombre d'agents du BAENF formés ou recyclés (niveau DPEPPNF et DREPPNF)		ND	129	ND	00	ND	
Nombre de personnes du niveau central formés et recyclés		32	84	ND	10	ND	
Total		626	901	ND	1634	ND	

Source : FONAENF/Rapport technique et financier 2017, 2018 et 2019 ; DGENF/Rapport de suivi/supervision 2019 ; - DGENF (Rapport d'activités 2017 et 2018-2019).

Formation des personnels intervenant dans l'ENF

- Organiser des sessions de formation et de recyclage au profit des acteurs.

La réalisation des activités d'ENF nécessite des acteurs ayant des compétences pour assurer les apprentissages et les activités de coordination de qualité. A cet effet, il est généralement organisé des sessions de formation initiale et de recyclage au profit des acteurs afin de les rendre d'avantage aptes à contribuer à la promotion et au développement de l'éducation non formelle.

Au titre de l'année 2019, des actions de formations et de recyclage ont été menées par différentes structures intervenant dans l'ENF. Certaines ont été réalisées par la DGENF et d'autres par le FONAENF. En effet la DGENF a procédé à la formation de 60 animateurs des CEBNF et assimilés, de 10 superviseurs, et de 10 agents du niveau central. Ces effectifs d'acteurs formés sont loin de satisfaire la demande.

- Activités hors programme

Par ailleurs, la DGENF a procédé au renforcement des capacités de 40 élus locaux et chargés d'éducation sur le cadre juridique et institutionnel de l'ENF en vue de la prise en compte dans les Plans Communaux de Développement (PCD). Lesdites sessions ont surtout permis la prise de résolutions pour une gestion concertée des centres d'ENF.

En outre 80 acteurs dont 10 superviseurs des CEBNF et assimilés ont été formés en transcription orthographique des langues nationales (bwamu/bomu, gulmacema, fulfulde, dioula et mooré) et en formation à la carte. Ces activités ont été réalisées avec l'accompagnement de l'UNICEF et du Secrétariat Permanent des Engagements Nationaux et Programme Urgence (SP/ENPU).

Le FONAENF quant à lui a procédé en 2019 à la formation de 259 superviseurs et 1 295 animateurs, soit un total de 1 554 personnes. Le taux de réalisation est de 100%. La formation a été assurée par les Directions provinciales de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle (DPEPPNF) avec le concours des opérateurs dont les fiches de projet incluent les allocations budgétaires y afférentes. En dépit du nombre important d'acteurs formés, on constate que de manière concrète se sont 3 acteurs sur 5 qui n'ont pas été formés. Cette situation s'explique par l'insuffisance des ressources n'ayant pas permis de satisfaire l'ensemble des besoins en formation exprimés par les opérateurs dans les requêtes de financement. Les formules les plus touchées concernent les alternatives éducatives.

La formation des cadres de l'Etat, notamment les RAENF, les SENF des DPEPPNF et les SENF des DREPPNF est un maillon essentiel de la chaîne des valeurs de l'Assurance Qualité. Pour ce faire, le FONAENF a programmé leur formation sur une période de trois ans à raison de 197 par an. Pour 2019, la formation devait toucher 177 RAENF, 15 SENF des DPEPPNF et 5 SENF des DREPPNF. L'activité n'a pas été menée pour des raisons de contraintes calendaires. Les projets de termes de références sont néanmoins disponibles et la DGENF qui porte le dossier est sur pied pour mettre en place un plan de formation.

En dépit de l'insuffisance des ressources allouées à cette activité, on note que les indicateurs sur la formation/recyclage du personnel en 2019 est en hausse par rapport à 2018 (1634 en 2019 contre 901 en 2019) grâce à une meilleure organisation des sessions de formation.

Encadré 6 : La formation à la carte dans les CEBNF

Depuis quelques années, le cycle de base des CEBNF rencontre des difficultés au niveau des inscriptions des apprenants dont la majorité aspire généralement à accéder rapidement voire immédiatement au cycle des métiers. Face à cette situation, les CEBNF devraient résoudre l'équation suivante : Comment inscrire l'éducation et la formation des adolescents notamment de 14 à 16 ans dans une démarche systémique d'apprentissage et de formation accélérée, efficace et adaptée ?

L'option des formations à la carte est une réponse à cette problématique. Elle vise à donner à une même cohorte de non scolarisés, d'alphabetisés en langues nationales et de déscolarisés des formations adaptées à chaque groupe. Il s'agit d'un second cycle qui offre dès le départ des opportunités de formation conduisant à l'apprentissage d'un métier dans un temps relativement court. Les formations à la carte permettent de réduire la durée de la formation de base, d'adapter la stratégie d'apprentissage aux réalités de la vie socio-économiques, d'intégrer à la fois les problématiques des passerelles et des formations aux métiers et rendre beaucoup plus attrayant l'apprentissage dans ces structures pour adolescents.

Cette option permet donc de : **(i)** satisfaire les besoins d'un public aussi varié en âge et en niveaux ; **(ii)** gérer l'hétérogénéité des niveaux d'entrée ; et **(iii)** susciter le regain d'intérêt des adolescents et jeunes pour les activités d'ENF.

La formation à la carte a fait l'objet d'une expérimentation dans trois CEBNF Dô, Fada secteur 8 et Nioko 2 et dans des centres accompagnés par HELVETAS Swiss Intercooperation. Le défi majeur de nos jours c'est sa mise à l'échelle. Cependant en dépit de l'intérêt que revêt ce choix stratégique, sur 119 animateurs répertoriés, 33,61% seulement ont bénéficié de la formation y afférente en 2019 grâce à l'accompagnement de l'UNICEF. Aussi dans le cadre de la dynamisation des CEBNF n'est-il pas impératif de mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise à l'échelle et la formation des acteurs à son application ?

Résultat 03-3 : Les structures d'ENF sont suivies

Livrables atteints

- **1 rapport de suivis à la DGENF**
- **5 rapports de suivis au FONAENF**
- **2 770 centres de l'ENF des adultes suivis dont 137 par le FONAENF**
- **2 770 animateurs de centres de l'ENF des adultes suivis**
- **501 structures de l'ENF des adolescents, suivies dont 24 par le FONAENF**
- **501 animateurs de structures de l'ENF des adolescents suivies**

Tableau n° 75: Evolution des indicateurs sur l'encadrement pédagogique en ENF

Campagne d'alphabétisation	2016/2017		2017/2018		2018/2019				
	Année civile		2017		2018		Prévu	Réalisé	Ecart
			2017	2018	2018	2019	Prévu	Réalisé	Ecart
Nombre de niveaux de centres de l'ENF des adultes suivis		1 243		2 806			2 770		
Nombre d'animateurs des centres de l'ENF des adultes suivis		1 243		2 806			2 770		
Nombre de CEBNF suivis		-		36			78		
Nombre d'animateurs des CEBNF suivis				36			78		
Nombre de structures pour adolescents suivies					243		501		
Nombre d'animateurs de structures pour adolescents suivis					36		501		

Source : DGEES/MENA -Annuaires statistiques du non formel 2017 ; 2017 ,2018 et 2019 ; DGENF données collectées de la supervision 2019-FONAENF/Rapport technique et financier 2017, 2018 et 2019 –

Supervision de la campagne d'alphabétisation

Les activités de supervision de la campagne d'alphabétisation ont pour objet de permettre à la DGENF d'apprécier la réalisation des activités et d'apporter un appui-conseil pour l'amélioration des pratiques de gestion et de pilotage de l'ENF. Elles s'intéressent aux aspects suivants : infrastructures, équipements, activités pédagogiques, contenus d'enseignement/apprentissage, volume horaire, gestion financière de l'opérateur, COGES, hygiène et sécurité, fréquentation, etc.

Elles se déroulent en trois étapes : **(i)** la supervision des activités préparatoires de la campagne, **(ii)** la supervision des activités de formation et **(iii)** la supervision des activités de fin de campagne. A ce titre, la Direction générale de l'éducation non formelle (DGENF) a inscrit dans son plan d'action 2019, le suivi et l'encadrement des structures d'ENF pour adultes et adolescents. Le suivi et l'encadrement des structures d'ENF se sont déroulés du 23 juin au 03 juillet 2019 dans 36 provinces sur les 45 que compte le Burkina Faso. Le budget alloué à cette activité est de 13 748 000 F CFA.

Les sorties sur le terrain ont permis de visiter des structures d'ENF des jeunes et adultes ainsi que celles des adolescents, d'identifier les difficultés majeures que vivent les acteurs sur le terrain, d'apporter un appui technique pour renforcer la qualité des prestations et d'apprécier globalement la mise en œuvre effective des activités de la campagne d'alphabétisation et d'éducation non formelle 2018/2019.

Comme les années précédentes, le FONAENF a programmé le suivi-contrôle de la mise en œuvre des conventions des opérateurs pour un montant total de 20 000 000 FCFA. Ce suivi s'est déroulé du 08 au 29 avril 2019 et a permis de visiter 24 centres pour adolescents et 137 pour adultes, soit 161 centres touchés dans 22 provinces sur 3 271 ouverts. Le taux de couverture est de 5%. Ce faible taux se justifie en partie par l'effectif réduit du FONAENF, le temps très court des sorties (3 semaines au lieu de 6 à 8 par an aux éditions précédentes) et la situation d'insécurité qui a entraîné la suspension des missions dans les provinces à fort défi sécuritaire des régions du Sahel, du Centre Nord, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun.

Cependant, l'indicateur de suivi global des centres est satisfaisant avec un taux de réalisation de 100% rendu possible grâce à l'implication des SENF et des RAENF que le Fonds a financés pour le suivi et l'évaluation de tous les centres.

Les opérations de suivi ont permis de renseigner des indicateurs tels que le taux de fréquentation des centres, le profil des apprenants/tes, le profil des acteurs pédagogiques, la situation du mobilier, la situation des documents didactiques et administratifs, les normes de suivi interne et externe, la gestion des FTS, des AGR, des idées d'action et des activités socioéducatives (ASE) intégrées aux formules éducatives, la gestion des indemnités dues aux animateurs/trices.

Les résultats du suivi montrent des avancées remarquables. Ces avancées peuvent se résumer à : la bonne gestion des ressources financières pour la plupart des opérateurs, un taux de fréquentation stable (85% en 2018 et 2019), un taux de participation féminine accru de 7% passant de 70% en 2018 à 77% cette campagne, une forte implication du personnel d'encadrement endogène et des services techniques du MENAPLN avec un ratio de suivis conforme aux normes et une meilleure maîtrise des techniques d'implémentation des activités socioéconomiques pouvant générer jusqu'à 3 000 000FCFA de bénéfice par an.

Malgré tout, cinq opérateurs ont été suspendus pour mauvais résultats démontrant leurs incapacités à promouvoir la mobilisation sociale, à gérer efficacement les ressources financières et à développer des programmes cohérents avec les normes d'application prévues.

Activités hors programme

Tableau n° 76: Situation des apprenants des CEBNF en novembre 2019

Eléments	Effectifs			Taux		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Apprenants du cycle de base	842	701	1543	55%	45%	100%
Apprenants du cycle des métiers	472	810	1282	37%	63%	100%

Source: Bilan de la campagne de supervision des CEBNF janvier 2020

À l'analyse du tableau n°76 à la situation des apprenants des CEBNF à la rentrée 2019, nous retenons que les effectifs des filles (842) sont nettement plus élevés que ceux des garçons (701) pour ce qui est du cycle de base. Au niveau du cycle des métiers, on compte beaucoup plus de garçons (810) que de filles (472). Si l'écart entre filles et garçons est inversé de manière importante, cela pourrait s'expliquer par les pesanteurs sociales liées au genre et aux métiers. Etant donné que l'âge des apprenants pour accéder au cycle des métiers est de 14 ans et plus. Le mariage précoce dans certaines localités pourrait également justifier le faible taux des filles par rapport aux garçons dans ce cycle.

Par ailleurs, on constate que depuis la clôture du projet ES/CEBNF les structures des CEBNF sont confrontées à des difficultés diverses et multiformes de fonctionnement qui ont entraîné la quasi-fermeture. Pour dynamiser les activités des Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF), un schéma directeur de relance a été mis en place grâce à l'appui de l'UNICEF et du SPENPU.

Tableau n° 77: Situation des spécialités

Spécialités	Nombre
Coupe-couture	53
Mécanique deux roues	27
Menuiserie bois	5
Menuiserie métallique (soudure)	6
Coiffure	1
Génie civil	1
Plomberie	1
Tissage	1
Tissage de grillage	1
Total spécialités	96

Source: Bilan de la campagne de supervision des CEBNF janvier 2020

La supervision de la rentrée a permis de faire l'état des lieux des filières fonctionnelles au niveau de CEBNF. De ce décompte, on note au total 96 spécialités en place dans les différents CEBNF sur l'étendue du territoire.

On dénombre respectivement 53 centres fonctionnels en coupe-couture et 27 en mécanique deux roues, 5 centres en menuiserie bois 6 centres en menuiserie métallique (soudure). Les autres spécialités comme la coiffure, le génie civil, la plomberie, le tissage, le tissage grillage comptent chacun seulement un (1) seul centre.

La promotion des spécialités connaît des contraintes importantes liées l'insuffisance voire l'absence de formateurs d'une part et de la matière d'œuvre d'autre part.

Au regard du fait que la formation professionnelle est une priorité, il convient de continuer la réflexion sur la question.

Encadrement pédagogique dans l'ENF /Assurer le suivi andragogique des CPAF, des CEBNF et autres structures assimilées sur le terrain

L'atteinte des objectifs assignés à l'ENF nécessite un suivi, une évaluation des programmes et un accompagnement des acteurs sur le terrain dans la mise en œuvre des activités.

Au niveau déconcentré, le suivi des activités d'ENF est assuré par les services déconcentrés et les opérateurs. En concerne l'ENF des adultes et des jeunes, on retient que ce sont 2 762 CPAF et assimilés qui ont été ouverts en cette campagne dans les 36 provinces visitées. Signalons que des centres ont dû fermer pour raison de menace sécuritaire. On dénombre à ce titre, neuf (09) centres dont huit (08) dans la Kossi. Au niveau de l'ENF des adolescents, 437 centres avec 479 niveaux ont été ouverts.

On note 43 CEBNF et assimilés avec 84 niveaux fonctionnels. Sur les 43 CEBNF et assimilés, 33 disposent de métiers. Neuf (09) formations à la carte ont été signalées. L'ENF des adolescents affiche pour l'ensemble, 10 607 inscrits dont 5 600 filles soit 52,2% de l'effectif total. Ces CEBNF et assimilés ont enregistré 1 096 inscrits dont 614 filles (56%). Quant à la formation à la carte, 180 apprenants dont 117 filles y étaient inscrites. En vue d'assurer la qualité des actions, les centres ont fait l'objet de suivi par les DPEPPNF, les CEB et les opérateurs au cours de la campagne. Les taux d'absence et d'abandon au niveau des adultes sont respectivement de 1,85 % et 1,95%. Les adolescents présentent une moyenne de 0,5% pour les absences et 0,45% pour les abandons. Ces taux sont jugés satisfaisants.

Tableau n° 78: Taux de déperdition (%) par sexe

Niveau	SEXÉ	2016	2017	2018	2019
Adolescents	Garçons	10,8	7,8	8,2	10,4
	Filles	10,9	7,6	7,8	9,8
	Ensemble	10,9	7,7	8	10,1
Adultes	Hommes	6,3	5,1	6,1	7,1
	Femmes	5,4	4,9	5,8	5,4
	Ensemble	5,6	5	5,9	5,7

Source : DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016,2017, 2018 et 2019

Le taux de déperdition en ce qui concerne les adolescents en 2019 est nettement élevé (10,1% par rapport aux années antérieures où il était respectivement de 7,7% et 8% en 2017 et 2018 avec un taux plus élevé chez les garçons (10,4%) en 2019.

Quant au taux de déperdition chez les adultes dans le système, il est de 5,45% pour les deux dernières années et en baisse par rapport à l'année 2019 qui enregistre à elle seule 5,7%, avec une nette hausse chez les hommes par rapport aux femmes (7,1% contre 5,4%).

Les résultats détaillés des taux de déperdition par région sont présentés à l'annexe n°25.

Tableau n° 79: Taux d'abandon (%) par sexe

Niveau	SEXÉ	2016	2017	2018	2019
Adolescents	Garçons	4,4	3,3	3,6	3,1
	Filles	3,7	2,6	3,1	2,4
	Ensemble	4	2,9	3,3	2,7
Adultes	Hommes	1,3	1,2	1,5	1,8
	Femmes	0,9	0,7	1,1	1,2
	Ensemble	1	0,8	1,2	1,3

Source : DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016,2017, 2018 et 2019

Le taux d'abandon pour les adolescents passe de 2,9% en 2017, à 3,3% en 2018 et 2,7% en 2019. On note une évolution en dent de scie avec une légère baisse en 2019. Tandis que le taux d'abandon des adultes est de 0,8% en 2017, 1,2% en 2018 et de 1,3% en 2019, soit une légère hausse continue.

Les résultats détaillés des taux d'abandon par région sont présentés à l'annexe n°26.

Ces taux de déperdition et d'abandon pourraient s'expliquer par le manque et ou insuffisance de sensibilisation pour le maintien des apprenants dans le système d'une part et d'autre part par la faiblesse de l'insertion des sortants dans la vie active.

La déperdition est beaucoup plus accentuée en 2019 par rapport aux deux dernières années 2017 et 2018 chez les adolescents que chez les adultes. Elle est beaucoup plus remarquable chez les filles/femmes que chez les hommes. Elle est beaucoup plus prononcée surtout dans les régions de la Boucle du Mouhoun (21,6%), du Nord (20,9%), du Plateau Central (14,9%), Sahel (13,6%), du Centre Ouest (12,4%). Pour ce qui concerne cette déperdition chez les adultes, les régions du Centre Ouest, du Sud-Ouest, du Sahel et du Centre pointent avec des taux élevés respectifs de 18,2%, 11,2%, 10,7%. Ces déperditions pourraient s'expliquer en partie par la crise sécuritaire d'une part, et d'autre part par l'insuffisance des ressources allouées pour l'accompagnement des sortants des structures d'ENF.

Des efforts sont entrepris pour promouvoir les activités de l'ENF et maintenir les bénéficiaires dans le système, cependant l'on constate toujours des abandons d'apprenants. Même si dans l'ensemble nous notons une baisse significative (0,8%, 0,1%, 0,9% en 2017, 2018 et 2019). Cependant, dans certaines régions, le phénomène est récurrent. Ainsi, des taux d'abandon élevés sont enregistrés dans certaines régions en 2019, surtout chez les adolescents. À titre illustratif, les régions des Cascades et du Nord (9,1%), du Centre Ouest (7,6%), du Centre (5,8%), Sud-Ouest (5,1%), de la Boucle du Mouhoun (4,4%). Ces abandons pourraient s'expliquer par le fait que certains adolescents qui espéraient être installés ont été gagnés par le découragement et ont abandonné purement et simplement. La politique de dynamisation des structures d'adolescents en cours devrait de juguler le phénomène.

Résultat 03-4 : Les curricula et programmes de l'ENF sont révisés et/ou vulgarisés

Activités	Sous activités	Coûts en milliers de FCFA			Montant dépensé		
		Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Révision des curricula et programme en ENF			14750	14750		14750	14750

Source : CID du 24/2/2020

Livrables atteints

- **Un (1) référentiel de compétences pour l'alpha/formation des jeunes et adultes disponible ;**
- **Un (1) draft des curricula de l'alpha/formation des jeunes et adultes disponible ;**
- **Un (1) draft des outils de planification des contenus disponible.**

Tableau n° 80: Evolution des indicateurs sur les curricula et programmes de l'ENF

Campagne d'alphabétisation	2016/2017	2017/2018	2018/2019		
	Année civile	2017	2018	2019	
				Prévu	Réalisé
Nombre de curricula vulgarisés	0	0	0	0	0
Nombre de curricula révisés	1	0	1	1	0

Source : DGREIP/DRENF

Rénovation des programmes d'ENF

La relecture du Cadre d'Orientation du Curriculum (COC) a permis d'adopter l'Approche par les Compétences (APC) comme approche de formation de référence. Aussi, l'activité de construction/rénovation des curricula de l'alphabétisation/formation des jeunes et adultes en ENF a été conduite en deux sous activités qui ont abouti à (i) l'élaboration d'un référentiel de compétences selon l'APC, (ii) un draft des contenus de formation et (iii) un draft des outils de planification des contenus.

Le processus de construction/rénovation des curricula de l'ENF des jeunes et des adultes, ainsi entamé, ambitionne d'intégrer ce public cible dans la réforme curriculaire. Il reste à être poursuivi pour permettre au public jeune et adulte de disposer de programmes pertinents et mieux élaborés répondant davantage à leurs besoins.

En perspectives, il reste à finaliser les curricula en cours d'élaboration avant de les soumettre à l'examen de la Commission nationale des Programmes scolaires (CNPS) et avant de procéder à leur expérimentation sur le terrain.

Résultat 03-5 : Les apprenants et animateurs disposent du matériel didactique

Livrables atteints

- **264874 documents reproduits dont 124 200 au compte du FONAENF**
- **2315 centres bénéficiaires dont 1723 au compte du FONAENF**

Acquisition du matériel didactique

Tableau n° 81: Evolution des indicateurs sur la situation des manuels et guides des centres

Campagne d'alphabétisation	2016/2017	2017/2018	2018/2019		
	Année civile	2017	2018	2019	
				Prévu	Réalisé
Nombre de manuels et guides toutes formules et tous niveaux	203 005	269 723		264874	
Nombre de centres bénéficiaires de manuels et guides	2 608	3 221		2315	
Ratio livre/apprenants en lecture	0,93	0,8		0,84	
Ratio livre/apprenants en calcul	0,77	0,74		0,79	
Proportion de centres dotés en matériel didactique	0,82	0,88		0,78	

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2017, 2018 et 2019- *Rapport technique et financier 2017, 2018 et 2019*

Mettre à disposition des manuels et guides

Pour la campagne 2018-2019, le FONAENF a reproduit et distribué 124 200 livres et guides au bénéfice de 1 723 centres ayant accueilli une population cible de 51 690 apprenants et 1 723 animateurs. Cette dotation ne concerne pas les niveaux 2 des formules pour adolescents qui

n'ont pas été financés en 2019, et les niveaux 3 et 4 utilisant d'ordinaire les documents en français édités pour l'enseignement primaire, en particulier les documents des cours moyens. Le ratio livre/apprenant en calcul est de 1. Il en est de même du ratio livre/apprenant en lecture. Cette performance procède des dispositions prises par le Fonds pour planifier le financement de la reproduction des documents au prorata du nombre de centres financés nécessitant une dotation en dehors de la mesure de la gratuité scolaire.

Résultat 03-6 : Les apprenants sont évalués

Livrables atteints

- 105 218 jeunes et adultes évalués
- 14 411 adolescents évalués (CEBNF et assimilés)
- 56 394 apprenants déclarés alphabétisés

Tableau n° 82: Evolution des indicateurs sur l'évaluation et la certification des apprenants

Campagne d'alphabétisation	2016/2017	2017/2018	2018/2019		
	Année civile	2017	2018	Prévu	Réalisé
					Ecart
Nombre d'apprenants de l'ENF des jeunes et adultes évalués	71 553	112 869		105 218	
Nombre d'apprenants de l'ENF des adolescents évalués (CEBNF et assimilés)	17 723	14 300		14411	
Nombre d'apprenants déclarés alphabétisés	30 876	68 114		56394	

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2017, 2018 et 2019

Les données en matière d'évaluation et de certification donnent 105 218 pour les évalués jeunes et adultes, 14 411 pour les évalués adolescents. De ces évalués, l'effectif des déclarés alphabétisés adolescents et adultes confondus est de 56 394. Si l'on dispose de ces valeurs absolues, on constate que seul ce qui a été réalisé est disponible, des prévisions n'ont pas été faites pour ce qui concerne l'évaluation et la certification des apprenants. Les indicateurs collectés ne sont pas désagrégés en femmes et hommes.

Lorsqu'on procède à une analyse comparative, on constate un recul du nombre des jeunes et adultes évalués en 2019 par rapport à ceux évalués en 2018 mais ce nombre reste plus élevé que celui de 2017. Quant aux adolescents, leur nombre évalué en 2019 est légèrement plus élevé que celui de 2018 mais par contre plus bas que le nombre d'évalués adolescents de 2017.

En ce qui concerne les déclarés alphabétisés de 2019, leur nombre est en baisse par rapport à 2018 mais situé au-dessus du nombre d'alphabétisés de 2017.

De manière générale, le total national des effectifs des évalués compte 119 629 contre 127 169 pour 2018. (**Voir annexe n°27 pour plus de détails**). Ces effectifs présentent des disparités entre sexe en faveur des femmes soit 92 218 contre 27 411 pour les hommes et entre les régions allant de 14716 pour la région de l'Est à seulement 2808 pour celle des Cascades. Le nombre des évalués en 2019 est en deçà de celui de 2018 mais supérieur à ceux de 2017 et 2016.

On constate que depuis 2016 le nombre d'évalués au niveau des différentes régions connaît un accroissement progressif mais il apparaît que les différents indicateurs portant sur l'évaluation et la certification évoluent en dent de scie. Certaines régions n'ont toujours pas passé la barre de 5000 évalués c'est le cas du Centre (4564), des Cascades (2808) et du Sud-ouest (4858).

Tableau n° 83: Taux de réussite (%) par sexe

Niveau	SEXÉ	2016	2017	2018	2019
Adolescents	Garçons	93,4	95,4	95,1	92,5
	Filles	92,5	94,8	95,1	92,4
	Ensemble	92,8	95,1	95,1	92,5
Adultes	Hommes	94,9	95,7	95,1	94
	Femmes	95,1	95,5	94,9	95,1
	Ensemble	95	95,5	94,9	94,9

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016,2017, 2018 et 2019

De manière générale, le taux de réussite est très appréciable tant au niveau des adolescents que celui des jeunes et adultes. Il est de 92,5 pour les adolescents et de 94,9 pour les jeunes et adultes.

En effet, le taux de réussite chez les adolescents en 2019 est de 92,5% pour les garçons et 92,4% pour les filles. Si ces taux sont acceptables, il reste qu'ils sont légèrement en deçà des taux de 2016, 2017 et 2018.

Le taux de réussite des adultes en 2019 présente à peu près la même configuration. Il est de 94% pour les hommes et 95,1 % pour les femmes et se situe en dessous des taux de 2016 et 2017.

Les taux de réussite par région et par sexe sont de 92,6% pour les adolescents et de 94,9% pour les adultes (*Voir annexe n°28 pour plus de détails*). Ces taux paraissent appréciables et s'inscrivent dans les tendances générales des taux de réussite depuis 2016. Les taux de réussite des Cascades, du Nord, des Hauts Bassins en sont en recul au niveau des adolescents par rapport à ceux du 2018.

Au niveau des adolescents, on constate que les régions de la Boucle du Mouhoun (88,8), le Nord (85,5), le Sahel (88,4) et le Sud-ouest (88,9) ont un taux de réussite des adolescentes filles inférieures à 90%. En comparaison des taux de réussite des années 2016,2017, 2018 n'ont jamais atteint un niveau aussi bas.

Pour ce qui est du taux de réussite des adolescents garçons, les régions de la Boucle du Mouhoun (86,9%), des Cascades (85,2%), du Plateau central (87,7%) et du Sahel (87,2%) affichent des taux inférieurs à ceux atteints en 2018, 2017 et 2016.

Quant au taux de réussite des adultes seul le Centre ouest (87,3%) a obtenu moins de 90% pour les adultes hommes et indique des taux de réussite inférieurs à ceux des années 2018, 2017 et 2016.

Pour les adultes femmes, le taux de réussite oscille entre 99,1% pour le Centre nord et 90,4 pour le Sahel. Pour les hommes, le taux de réussite est compris entre 99,4 % au Centre nord et 89,3% au Sud-ouest.

Données spécifiques par approches /formules pour l'année 2019

Les déclarés alphabétisés sont présentés en jeunes et adultes en adolescents et par formules. (*Voir annexe n°29 pour plus de détails*)

Au niveau des jeunes et adultes au total 55 361 sont déclarés alphabétisés soit 45 078 pour les femmes et 10283 pour les hommes. Selon les formules le plus fort contingent de déclarés alphabétisés provient de la FCB/FE soit 52 420 sur l'effectif total des déclarés alphabétisés. Sur cet effectif, les apprenantes femmes alphabétisées sont au nombre de 42 761 contre 9 659 hommes.

Sur les 2725 jeunes et adultes en REFLECT, 2529 sont déclarés alphabétisés, en AMT sur 163 apprenants évalués 146 sont déclarés admis, en braille 266 sont déclarés admis.

Quant à l'effectif des déclarés alphabétisés des formules pour adolescents, il regroupe les admis des CEBNF niveau 2, des Ecom niveau 2, des AFID niveau 2 et des EdB niveau 2. Sur un

total d'évalués de 666 apprenants 637 sont déclarés alphabétisés avec 333 filles contre 304 garçons.

Résultat 03-7 : Les innovations en ENF sont promues

Activités	Sous activités	Coûts en milliers de FCFA			Montant dépensé		
		Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Promotion des innovations en ENF		10 000		10 000	10 000		10 000

Source : CID du 24/2/2020

Livrables atteints

- **581 sessions de formations tenues par les opérateurs**
- **8 718 ont bénéficié des FTS**
- **59 réalisations ont été visitées**

Capitaliser et partager les acquis des FTS avec les groupes thématiques et les opérateurs en ENF

Les Formations Techniques Spécifiques (FTS) constituent l'une des activités de la post alphabétisation en ce sens qu'elles contribuent à la valorisation des potentialités économiques et au développement des compétences au plan local. Ainsi, les FTS renforcent les besoins d'éducation et de formation tout en permettant d'assurer une insertion socio-économique des bénéficiaires dans leur milieu.

La capitalisation des acquis des FTS et le suivi des structures d'Education Non Formelle est une activité inscrite dans le plan d'action 2019 de la DGENF avec une allocation budgétaire de dix millions de francs (10 000 000) CFA. Cette activité s'est déroulée dans 27 provinces du 12 au 19 décembre 2019 au travers des missions sur le terrain qui ont mobilisé 39 agents au niveau central, 54 agents des services d'ENF au niveau déconcentré et 80 opérateurs. Elle vise à capitaliser les acquis et partager les expériences réussies. Au cours de ces missions de capitalisation, 59 réalisations ont été visitées pour 581 sessions de formations tenues par les opérateurs. Sur 19 433 apprenants alphabétisés, 8 718 ont bénéficié des FTS pour cette campagne. Ces missions ont permis de collecter les données statistiques désagrégées pour les 3 dernières campagnes par FTS et par opérateur rencontré collectées ; les principaux acquis des FTS de 2019 recensés et la synthèse des préoccupations majeures élaborée.

Encadré 7 : Le continuum Education/Formation en ENF

A sa création en 1990, la stratégie des centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF) prévoyait trois niveaux d'alphabétisation : l'alphabétisation initiale, la formation complémentaire de base et la formation technique spécifique. La réforme des CPAF en 2002 reprend cette disposition tout en établissant deux cycles d'alphabétisation : le cycle d'alphabétisation-formation de base (AFB) ou premier cycle qui génère des alphabétisés au terme de la formation complémentaire de base ou du niveau 2 des nouveaux curricula fusionnés pour donner la formule enchaînée ; et le cycle de post-alphabétisation encore appelé second cycle ou cycle optionnel du fait des trois options retenues : les formations techniques spécifiques (FTS), l'apprentissage du français fondamental et fonctionnel (A3F) et la culture scientifique et technique (CST).

Mais de 1990 à 2015, le schéma méthodologique qui préconisait une chaîne d'apprentissage reliant l'alphabétisation-formation de base à la post-alphabétisation n'a pas atteint ses objectifs, la préoccupation majeure étant d'alphabétiser le maximum de personnes pour relever le taux d'alphabétisation qui compte pour deux tiers contre un à la scolarisation dans le calcul de l'indice du développement humain. L'articulation Education /Formation, qui devrait contribuer au renforcement du dispositif de promotion de l'alphabétisation fonctionnelle n'a jamais pu se mettre en place durablement malgré les interpellations sur le risque de développer une offre

d'alphabétisation peu accommodée aux besoins de lutte contre la pauvreté.

Jusqu'en 2015, les statistiques du FONAENF ont révélé que 65% des déclarés alphabétisés n'avaient pas accès à la formation technique spécifique, encore moins aux deux autres options d'apprentissage (A3F et CST), et par conséquent étaient privés des effets bénéfiques des programmes de qualification préprofessionnelle et professionnelle. Cette situation a entretenu pendant longtemps les phénomènes de l'analphabétisme de retour et du carriérisme.

C'est en 2016, dans le cadre de la réforme globale de l'Education, et des impératifs du Plan national de développement économique et social que le FONAENF a pris une décision inédite commandant dorénavant d'adoindre à chaque centre FE et à chaque centre FCB une FTS, si du moins l'opérateur en a fait la demande avec des thèmes précis. Dès lors le continuum Education/Formation est promu de sorte qu'on observe un regain pour l'alphabétisation dans les CPAF. Une étude d'impacts du Continuum sur le développement local devrait permettre de mesurer l'efficacité de cette démarche.

Hors programme

Dans ce volet de rénovation pédagogique, la DGREIP a élaboré un projet d'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du Comité Technique de Validation (CTV) et des projets d'outils d'analyse ont été proposés par la DGREIP et soumis à l'examen du Groupe Thématique Développement de l'Education Non Formelle (GTDENF) pour amendement. Le projet d'arrêté est introduit et attend d'être adopté.

L'élaboration de la table des coûts de 35 FTS supplémentaires programmées avec le FONAENF a eu lieu. Les projets de table des coûts des 35 FTS identifiés ont été examinés et adoptés. Actuellement ces tables de coûts sont disponibles mais doivent être finalisées et des compléments d'information apportés.

La requête portant sur le maquettage des documents d'alphabétisation en cerma, bwamu, lobiri, nuni, bissa et kassim, soumise au FONAENF, n'a pas connu de réalisation.

La DGREIP a également accompagné courant 2019 certaines structures et ONG dans l'adaptation de leurs curricula selon l'API, l'élaboration de leurs méthodologies didactiques et programmes d'études.

C'est qu'après avoir élaboré les documents didactiques et programmes d'études du programme de renforcement des capacités des jeunes de 14 à 18 ans déscolarisés des classes de CM et des sortants des structures de l'ENF (PRCJ) en 2018, la DGREIP a procédé à leur validation technique en 2019. En rappel ces documents et programmes d'études ont été élaborés en français, en moore, le gulimacema, le fulfulde et le kassim.

Quant à l'ONG Andal & Pinal, elle a bénéficié de l'accompagnement de la DGREIP dans l'adaptation du curriculum de l'Ecole du Berger et de la Bergère (EdB) et celui de l'Ecole de la Seconde Chance (E2C) qui sont en expérimentation et attendent également d'être validés.

V.2 Synthèse des discussions sur le thème prioritaire du GTDENF

Le thème prioritaire « **la dynamisation des CEBNF** » a fait l'objet de discussions au niveau du GTDENF. Ces échanges ont permis d'aboutir à un premier document partagé à tous les membres du groupe pour observations et amendements. Pour poursuivre la réflexion, le GTDENF a mis en place un comité technique de finalisation des travaux sur le thème composé des représentants des structures de l'Etat et des PTF.

En rappel, au nombre des innovations initiées et mises en œuvre par le système éducatif burkinabé au cours de ces deux dernières décennies, figurent les Centres d'Education de Base Non Formel (CEBNF). Ces centres constituent de nos jours, l'une des formules d'éducation et de formation non formelle des adolescents la plus connue. Les formations préprofessionnelles non

formelles qui y sont offertes pour les apprenants de 9 à 16 ans, font de ces centres de véritables creusets de l'entreprenariat rural aussi bien dans le domaine de l'artisanat que dans celui de l'agro-sylvo-pastoral. Cependant, les difficultés que traverse notre système éducatif (réduction des allocations au sous-secteur non formel, la fermeture du projet Es/CEBNF, la faible insertion des sortants, etc.) ont sérieusement impacté le sous-secteur de l'éducation non formelle avec pour corollaire, la fermeture de la plupart des CEBNF qui pourtant contribuaient de manière significative à l'amélioration des indicateurs d'accès, de qualité et à la promotion d'une économie locale.

C'est pour apporter une réponse adéquate à ce nouveau défi, que la 7^{ème} mission conjointe qui s'est tenue à Ouagadougou les 16,17, 18 et 19 avril 2019 a recommandé, une réflexion sur la dynamisation des CEBNF. Le document de stratégie s'articule autour de trois parties :(I) la présentation des CEBNF, (II) le diagnostic des CEBNF et (III) la proposition de stratégie de dynamisation des CEBNF.

La responsabilité du dossier est dévolue à la DENFA et la suite du processus va consister à organiser une rencontre de travail regroupant les membres du comité technique de rédaction pour finaliser le document en vue de sa validation.

V.3 Suivi des actions à poursuivre pour l'achèvement de certaines recommandations de la septième MCS

Au cours des travaux de la 7^e mission conjointe de suivi du PDSEB, le groupe GTDENF a reconduit la recommandation et les tâches de 2018 qui n'ont pu être réalisées. L'état de mise en œuvre des différentes tâches et recommandations est décliné dans les tableaux ci-après :

❖ Des actions

N°	Actions	Structure responsable	Niveau d'exécution	Nouvelles tâches à réaliser	Echéances
01	Valider et diffuser les résultats d'analyse des innovations	DGREIP	-Le projet est réalisé ; -les outils ont été élaborés, finalisés et présentés le 6 février 2020 au GTDENF	La DGREIP doit : -soumettre le projet d'Arrêté à la signature du MENAPLN -partager les outils amendés aux membres du GTDENF	Prochaine rencontre
02	Adoption de la table des coûts	DGREIP	-L'atelier s'est tenu du 25 au 29 novembre 2019 à Koudougou ; -La table des coûts est élaborée ; -Un projet d'arrêté interministériel initié est en cours d'adoption.	-la DGREIP a la responsabilité d'introduire le projet - la DGENF suivra elle, le processus en vue de l'accélérer.	Prochaine rencontre
03	Finaliser le guide et les outils d'évaluation et de certification en ENF	DGEC	-La planification de l'activité est réalisée ; -Des contacts ont été établis avec des régions qui ont déjà organisé des évaluations en ENF (Centre-sud Plateau-central) pour s'inspirer de leur expérience.	-Partager la planification faite avec les autres membres du GTDENF -Poursuivre les échanges avec d'autres régions.	Prochaine rencontre
04	Renforcer la communication et le partage d'informations au sein du groupe	GTDENF	La tâche est reconduite	- Le FONAENF est invité à faire une communication sur la nouvelle forme de gouvernance locale de l'ENF au profit des membres du GTDENF. -Rappeler le FONAENF afin que des dispositions soient prises à cet effet	Prochaine rencontre
05	Elaborer la liste des membres du GTDENF	DGENF	-L'élaboration de la liste des membres du GTDENF est en cours ; -Manque de promptitude des membres du GTDENF à réagir au courriel.	-Poursuivre l'élaboration de la liste en vue de la maîtrise de l'effectif des membres du GTDENF	Prochaine rencontre

V.4 Suivi des recommandations de la sixième MCS par le groupe ENF

❖ De la recommandation

L'unique recommandation sur laquelle le groupe s'est penché concerne l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de développement de l'éducation non formelle.

Recommandations	Structures Responsables	Echéances	Résultats attendus à l'échéance	Observations	Mesures/Actions à prendre	Etat d'exécution
Elaborer et adopter une stratégie nationale de développement de l'ENF assortie d'un plan d'action de mise en œuvre	DGENF	7 ^e MCS	Stratégie adoptée par Arrêté	Néant	<ul style="list-style-type: none"> -Capitaliser les rapports de mise en œuvre des programmes d'ENF -Elaborer une nouvelle stratégie de développement de l'ENF -Partager la nouvelle stratégie avec le GTDENF et le cadre partenarial -Adopter la nouvelle stratégie par Arrêté 	<ul style="list-style-type: none"> -Capitalisation des rapports de mise en œuvre des programmes d'ENF déjà effectuée ; -Rapport diagnostic disponible -Tenue de l'atelier de rédaction du 1^{er} draft du 20 au 25 janvier à Ziniaré ; -Enquête d'opinion en cours pour soutenir l'analyse diagnostique -Deux ateliers prévus -TDR transmis au FONAENF

❖ **État d'avancement de l'élaboration de la stratégie de développement de l'Éducation Non Formelle assortie de son plan d'action**

L'élaboration de la stratégie de développement de l'éducation non formelle assortie d'un plan d'action a été une recommandation de la mission conjointe de suivi du PDSEB. La mise en œuvre de cette recommandation a été possible grâce à un accord conclu entre la DDC qui s'est engagée à financer à hauteur de 80 % du montant global requis de 19 070 432 francs CFA et le MENAPLN les 20 % restant soit 4 767 608 francs CFA. Cet accord couvrait la période du **1^{er} novembre 2019 au 29 février 2020**.

La mise en œuvre de cet accord s'est traduite par l'organisation d'un premier atelier à Ziniaré du 16 au 18 décembre 2019. Cet atelier a permis d'élaborer le rapport diagnostic de l'éducation non formelle. Il s'est agi de faire un état des lieux qui a présenté non seulement les acquis et les insuffisances mais aussi les menaces et les opportunités en lien avec l'alphabétisation et l'éducation non formelle puis de dégager les défis majeurs à relever par la nouvelle stratégie de développement de l'ENF.

Le second atelier organisé également à Ziniaré du 20 au 25 janvier 2020 avait pour ambition de parvenir à la rédaction du premier draft de la stratégie. Toutefois, au cours du deuxième atelier, des préoccupations majeures ont surgi. Il s'est agi de l'impératif d'organiser une enquête d'opinion pour compléter le rapport diagnostic établi uniquement sur la base de l'exploitation de la littérature disponible en matière d'éducation non formelle. A ce titre, le ministère a sollicité et obtenu l'accompagnement du FONAENF pour la réalisation de l'enquête d'opinion. Prévue pour se dérouler du 09 au 14 mars 2020 dans les treize (13) régions du pays, elle a pour objectif de collecter auprès des utilisateurs et bénéficiaires des offres d'ENF, les différentes conceptions et perceptions de l'éducation non formelle, les appréhensions mais aussi les propositions en vue d'améliorer les pratiques d'organisation, de gestion et de pilotage de l'éducation non formelle y compris dans les zones à forts défis sécuritaires. L'enquête d'opinion a nécessité la mobilisation d'une somme de six millions (6 000 000) de francs CFA par le FONAENF.

Cette nouvelle situation rend pratiquement impossible la production du rapport final de l'élaboration de la stratégie dans les **délais convenus par les termes de l'accord entre le MENAPLN et la DDC**. A cet effet, le MENAPLN a sollicité un avenant sur la période initialement convenue afin de permettre l'organisation de l'enquête d'opinion en vue de la prise en compte de ses résultats dans l'élaboration de la stratégie de développement de l'éducation non formelle et de son plan d'action de mise en œuvre.

VI. PROGRAMME 04 : Pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle

Le programme pilotage a pour objectif stratégique l'amélioration du pilotage et le soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle par la mise en œuvre des actions suivantes : (i) le pilotage et coordination du sous-secteur, (ii) la planification et le suivi évaluation des activités, (iii) la gestion des ressources humaines, (iv) la gestion des ressources financières et matérielles, (v) le renforcement des capacités institutionnelles et (vi) la communication et l'information.

Le tableau n°84 présente le bilan de l'exécution physique par action de 2017 à 2019 :

Tableau n° 84: Réalisation physique du programme pilotage par actions de 2017 à 2019

N°	Actions	Taux de réalisation			Ecart
		2017	2018	2019	
06101	Pilotage et coordination du sous-secteur	73,10%	65,71%	88,32%	15,22%
06102	Planification et suivi évaluation des activités	91,00%	98,43%	92,48%	1,48%
06103	Gestion des ressources humaines	95,33%	78,00%	67,44%	-27,89%
06104	Gestion des ressources financières et matérielles	86,29%	94,55%	81,90%	-4,39%
06105	Renforcement des capacités institutionnelles	83,75%	82,22%	87,50%	3,75%
06106	Communication et information	77,14%	84,06%	89,17%	12,03%
Taux global		80,44%	83,33%	84,47%	4,03

Source : Rapports annuels des activités 2017, 2018 et 2019 du MENAPLN

On remarque que le taux global de réalisation physique du programme est passé de 80,44% en 2017 à 84,47% en 2019 soit une progression de 4,03 points de pourcentage. Cela est dû aux progrès enregistrés au niveau des actions 1,2, 5 et 6.

Les actions 3 et 4 ont connu une régression. En effet l'action 3 a connu une régression constante sur les deux dernières années avec un écart de -27,89%. Quant à l'action 4, elle a d'abord connu une hausse en 2018 avant de régresser en 2019. La baisse au niveau de l'action 3 se justifie par l'indisponibilité des ressources financières pour la mise en œuvre du PSRC, la non tenue des sessions du conseil de discipline et de la conférence des enseignants au bureau. Au niveau de l'action 4, l'élaboration d'un canevas type d'outil de suivi-évaluation des activités de la DAF, l'abonnement au péage, la tenue d'une réflexion avec les acteurs du budget programme pour la revue des programmes et la mise en place d'un système de suivi-évaluation et de reporting sur la gestion financière n'ont pas été réalisées.

VI.1 Résultats et livrables atteints

Résultat 04.1 : Le pilotage et la coordination du secteur de l'éducation est assuré

Activités	Montant prévisionnel (En milliers de F CFA)			Montant dépensé (En milliers de F CFA)		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Coordination / gouvernance du sous-secteur de l'éducation	955 666	1 471 599	2 427 265	1 498 463	277 802	1 776 266
Gestion de la décentralisation du sous-secteur de l'éducation de base	70 350	175 000	245 350	40 000	162 790	202 790
Etudes et recherches	-	56 539	56 539	-	14 000	14 000
Contributions aux organisations	65 000	-	65 000	80 000	-	80 000
Total	1 091 016	1 703 138	2 794 154	1 618 463	454 593	2 073 056

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Les activités concourant au pilotage et à la coordination du sous-secteur sont notamment : la tenue des rencontres statutaires, les appuis spécifiques et divers aux questions de l'éducation (regroupement des élèves pour la session spéciale d'examen), la coordination des activités des structures centrales et déconcentrées, la gestion des situations d'urgence, le suivi de la mise en œuvre des recommandations, la mise en œuvre de la feuille de route du CAST et de l'ensemble

des recommandations de la MCS, les missions de contrôle des activités des services du MENAPLN; le renforcement des capacités des collectivités territoriales, la réalisation d'études et de recherche et la contribution financière aux organisations supranationales.

Sur une prévision totale de 2 794 154 000 FCFA allouée au pilotage et à la coordination du sous-secteur, la somme de 1 091 016 000 FCFA relève du budget de l'Etat et 1 703 138 000 FCFA du CAST. Le montant total dépensé est de 2 073 056 000 FCFA soit un taux de 74, 19%. Cela représente un montant de 1 618 463 000 FCFA du budget Etat et 454 593 000 FCFA au titre du CAST soit respectivement des taux de 148,3% et de 26,69%.

Livrables atteints :

- **Deux Conseils d'Administration du Secteur ministériel (CASEM) tenus ;**
- **Six sessions du cadre partenarial tenues ;**
- **Deux sessions de la revue sectorielle du CSD-EF du PNDES tenues ;**
- **Septième mission conjointe de suivi du PDSEB tenue ;**
- **Journée de lancement de la rentrée scolaire 2019/2020 tenue ;**
- **Missions de contrôle/audit réalisées ;**
- **Deux sessions de Conseil de cabinet élargi tenues ;**
- **Protocole d'accord Gouvernement/CNSE mis en œuvre ;**
- **Subventions aux organismes supranationaux (CREAA, KARANTA, CONFEMEN, ADEA, OIF) effectives ;**

Coordination / gouvernance du sous-secteur de l'éducation

Au cours de l'année 2019, on note dans l'ensemble la bonne tenue des rencontres statutaires prévues.

Deux CASEM se sont tenus au cours de l'année 2019. Le premier CASEM de l'année s'est tenu le 29 Janvier 2019. Il a réuni les membres statutaires et a permis d'adopter le rapport d'activités 2018 et de valider le programme d'activités 2019, celui de décembre 2019 en session extraordinaire a été consacré à l'adoption du Plan d'action 2020. La tenue de ces CASEM a été l'occasion de relever un faible taux d'exécution des activités au cours du premier trimestre (20,74%) et une forte concentration des activités pendant le second semestre et plus particulièrement au cours du dernier trimestre. Si pour les autres années cette situation a été liée au déblocage tardif des ressources, pour l'année 2019, elle est en partie due aux mouvements sociaux des syndicats.

Sur six (6) rencontres bimestrielles du cadre partenarial prévues, toutes se sont tenues, soit un taux de 100%. La tenue de ces cadres a permis de jeter les bases pour l'élaboration de la requête du financement additionnel du PME et de la requête accélérée pour le financement de l'ESU. Ces rencontres ont été également le cadre de cautionnement et de validation de ces requêtes.

Pour les groupes thématiques (Accès, Qualité, Éducation non formelle, Finances et Pilotage), douze (12) rencontres mensuelles statutaires étaient prévues pour chacun d'eux. Si les groupes Accès, Qualité et ENF ont effectivement pu tenir chacun sept (7) rencontres, soit un taux de 58%, le groupe pilotage à quant à lui a tenu six (6) rencontres, soit un taux de 50 %. C'est le groupe thématique gestion financière et allocation des ressources qui a tenu huit (8) rencontres dont une extraordinaire soit un taux de 67%. Tous les groupes ont fonctionné et cela a permis de faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations et de réfléchir sur des thèmes prioritaires identifiés lors de la mission conjointe précédente. La situation de suivi des recommandations et la réflexion sur ces thèmes prioritaires sont annexées au présent rapport.

Pour assurer un meilleur fonctionnement du département, des conseils de cabinet hebdomadaires ont été tenus autour de thématiques diverses. Les points abordés sont entre

autres la présentation du manuel de procédures de gestion des établissements post-primaire et secondaire, le bilan de la réalisation des 100 complexes scolaires financés par la République populaire de Chine et la présentation du processus de relecture des textes du MENAPLN, la situation des bourses depuis le début de l'octroi et les perspectives, la situation de la subvention aux CEB, le projet d'introduction de la prévention de l'extrémisme violent et l'harmonisation des approches d'intervention en santé sexuelle et reproduction. Aussi, deux (2) conseils de cabinet élargis aux structures centrales et déconcentrées ont été tenus en 2019 dont un a connu la participation de Son Excellence le Premier Ministre.

Le cadre de concertation entre le MENAPLN et les collectivités territoriales s'est également tenu. Il a été organisé en deux (2) bassins respectivement à Bobo les 25 et 26 novembre 2019 et à Ouagadougou les 28 et 29 novembre 2019. L'intérêt de ces journées est de développer un cadre d'échanges entre les différentes parties prenantes pour plus d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre du transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales.

Au titre du renforcement des capacités des collectivités territoriales, la DGESS a poursuivi la formation sur les cartes communales (monographie communale). En 2019 elle s'est déroulée à Dédougou en décembre et a concerné quarante-six (46) agents.

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord signé le 27 janvier 2018 entre le Gouvernement et la CNSE, un comité bipartite de 18 membres a été mis en place pour le suivi et se réunit mensuellement, soit 12 réunions par an. En 2019, il a été tenu 9 réunions sur 12, soit 75% de réalisation. La non tenue des 3 réunions est due à la non disponibilité des membres statutaires du comité impliqués dans les négociations sur le statut valorisant. Indépendamment du comité bipartite, les responsables des structures du ministère impliquées dans le processus de mise en œuvre tiennent également des réunions de régulation autour du ministre.

Relativement aux engagements, il faut noter que 38 sur 56 ont été réalisés, soit un taux d'exécution de 38%. Le détail de l'état de mise en œuvre des engagements est consigné dans le tableau n°85.

Tableau n° 85: Situation détaillée de l'état de mise en œuvre des engagements issus du protocole d'accord signé le 27 janvier 2018 entre le Gouvernement et la CNSE au 31 décembre 2019

Etat	Engagement avec délai		Engagement sans délai		TOTAL	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
Réalisé	16	89	22	58	38	68
En cours de réalisation	2	11	16	42	18	32
TOTAL	18	100	38	100	56	100

Source : DRH/MENAPLN 2019

Encadré 8 : Dialogue social : réalité au sein du MENAPLN

Avec plus de la moitié des agents de la fonction publique d'Etat, le MENAPLN se doit de cultiver en son sein, l'émulation, la motivation, le sens du travail bien fait, le respect des normes, en un mot la culture de l'excellence gage du professionnalisme. C'est pourquoi il privilégie le dialogue social avec les organisations socioprofessionnelles de l'éducation pour le développement, la paix et la cohésion sociale.

Dès 2017, le MENAPLN a connu, des mouvements sociaux organisés par une vingtaine de syndicats. À travers une structure faîtière dénommée Coordination nationale des Syndications de l'Education (CNSE), 15 syndicats multiplient les manifestations sous diverses formes (sit-in, grèves, boycott des évaluations, marches) pour exiger du Gouvernement la satisfaction de leur plate-forme minimale composée de 23 points. Les points de la plateforme touchent d'une part les conditions de vie et de travail du personnel et d'autre part la gestion du sous-système éducatif.

La situation des manifestations syndicales enclenchées depuis la rentrée scolaire 2017/2018 est

révélatrice de la situation d'ensemble du pays, marquée par la fronde sociale. Ainsi, le MENAPLN a connu à la fin de l'année 2017 et au début de l'année 2018 l'une des plus graves crises de l'histoire du ministère.

En dépit de la multiplicité des rencontres sectorielles dans le cadre du dialogue social, des cessations concertées de travail ont été constatées.

Ainsi, le SYNATEB et le SYNAPAGER de la province du Houet observent conjointement une grève du 07 novembre au 08 décembre 2016 et le SYNAPEP une grève 15 au 16 février 2017. La CNSE entre en scène avec les grèves des 26 et 27 octobre 2017, du 27 au 30 novembre 2017.

Dans le souci d'apaiser le climat social, un protocole d'accord a été signé le 27 janvier 2018 avec la CNSE après les négociations de décembre 2017 à janvier 2018.

La mise en œuvre de ce protocole sera également émaillée de mouvements sociaux, les syndicats estimant entre autres que la gestion administrative et financière des dossiers de carrière ainsi que l'adoption d'un statut valorisant ne suivaient pas le rythme souhaité. On assiste de nouveau à la suspension des évaluations du 3 décembre 2018 et au 2 février 2019, à une grève le 28 avril 2019, à une suspension des évaluations du 28 avril qui sera levée le 22 mai 2019 à la faveur d'un procès-verbal de discussions signé le 3 mai et consacrant une feuille de route pour la rédaction du statut valorisant.

Ces mouvements ont dû impacter les performances du système éducatif. Somme toutes des mesures correctives ont souvent été prises pour minimiser les effets : réaménagement du calendrier scolaire, cours de rattrapage, etc. Tout cela démontre le sursaut patriotique qui a prévalu entre les parties prenantes.

En ce qui concerne la concertation entre le MENAPLN et les Organisations non gouvernementales/Associations de Développement (ONG/AD), il faut noter que la tenue de ces journées remonte à 2016. Au cours de ces journées, il avait été recommandé de mettre en place les cadres de concertation niveau provincial et régional en vue de sa dynamisation. La mise en place des cinquante-huit (58) cadres de concertation au niveau régional et provincial a constitué les activités de 2018 en prélude à la tenue de ces rencontres notamment celle de 2019 tenues les 23 et 24 décembre 2019 à Manga. Il est ressorti que sur cinq (5) recommandations retenues en 2016, trois (3) ont été exécutées, une en cours d'exécution. La cinquième recommandation intitulé « renforcement du suivi des interventions des ONG/AD » n'a pas été mise en œuvre pour faute de ressources financières allouées. Toutefois, la réflexion est en cours pour l'élaboration d'un mécanisme de suivi évaluation des actions des ONG/AD en 2020.

Les journées tenues en 2019 ont permis de formuler de nouvelles recommandations qui se présentent ainsi qu'il suit : **(i)** impliquer les collectivités territoriales dans les financements pour l'opérationnalisation des cadres de concertation ; **(ii)** organiser des sessions de renforcement des capacités sur les méthodes de rapportage au profit des ONG/AD ; **(iii)** allouer des ressources financières aux collectivités territoriales pour le fonctionnement des cadres de concertation ; **(iv)** élaborer et adopter un mécanisme de suivi évaluation des actions des ONG/AD sur le terrain ; **(v)** intégrer les interventions des ONG/AD dans la dynamique de la coopération ; **(vi)** élaborer la cartographie géoréférencée des ONG/AD ; **(vii)** mobiliser les ressources pour le fonctionnement des cadres provinciaux et régionaux.

Dans le cadre du contrôle de l'application de la politique du département et du fonctionnement des services, des structures éducatives, des établissements d'enseignement, des projets et programmes, sur quatorze (14) activités programmées, onze (11) ont été réalisées à 100% par l'ITS.

Outre les missions programmées, l'ITS a effectué du 07 au 12 et du 13 au 19 janvier 2019, des missions de contrôle de la gestion de la subvention allouée aux CEB au titre des exercices 2017 et 2018 et des missions d'élaboration/mise à jour de cartographies des risques.

Les rapports des différentes missions sont transmis à l'autorité. Au regard de leur caractère confidentiel, le champ de diffusion de leur contenu reste restreint. Par ailleurs, des recommandations sont formulées à l'endroit des structures inspectées afin de corriger les insuffisances constatées.

Les activités non réalisées au cours de l'année 2019 sont : (i) une session de formation sur le manuel de procédures de contrôle/ audit et de dénonciations et plaintes ; (ii) l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du dispositif de l'encadrement pédagogique dans les structures déconcentrées du ministère dans les différents ordres d'enseignement du MENAPLN ; et (iii) l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du dispositif de tenue de la comptabilité matières à la DAF et à la DREPPNF du Centre.

Pour apprécier la performance secteur, la validation du projet de rapport sectoriel de performance annuel 2018 du CSD-EF a eu lieu au cours d'une session de la revue sectorielle annuelle 2019 du PNDES qui s'est tenue le 28 février 2019. Quant à la revue à mi-parcours 2019, elle s'est tenue le 25 juillet 2019. Le taux global de réalisation physique des effets est de 75,09% pour un taux d'exécution financière de 79,58%. Ces différents taux se justifient par les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des différents investissements. A mi-parcours 2019, le taux de réalisation physique est de 49,84% avec un taux de réalisation financière de 40,71%.

Le taux de réalisation des activités programmées au titre du pilotage de l'année 2019 est de 84,47%. Les retards observés dans la procédure de déblocage des fonds budget État et budget CAST ont eu un impact négatif sur la réalisation des activités du deuxième trimestre de l'année 2019.

La tenue de ces différents cadres de concertation a permis d'assurer un meilleur suivi des activités du ministère, d'apporter des solutions à certaines difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités, de donner des avis et orientations sur certains dossiers de défis majeurs comme l'éducation en situation d'urgence et la gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles et financières.

Gestion de la décentralisation du sous-secteur de l'éducation

En matière de délégation de la gestion du sous-secteur de l'éducation, des ressources financières sont transférées annuellement aux communes du Burkina Faso pour l'exercice des compétences transférées suivant un arrêté interministériel. Au titre de 2019, l'arrêté⁸ de transfert des ressources financières a été signé le 28 février 2019. Ce texte règlementaire a consacré la répartition de la somme de 30 263 610 873 francs CFA aux communes suivant les cinq (05) compétences transférées à ce jour. Il s'agit des compétences ci-après : cartable minimum ; fonctionnement courant des écoles ; constructions ; vivres pour la cantine et réhabilitation.

Ces différentes compétences sont logées dans trois premiers programmes du PDSEB : accès à l'éducation formelle, qualité de l'éducation formelle, accès et qualité de l'éducation non formelle.

Dans le cadre du suivi, des bilans et des rapports de concertation avec les collectivités sur la mise en œuvre du mécanisme de suivi conjoint MENA/Communes des ressources transférées sont produits et disponibles.

En termes de proportion de financement, la situation est présentée dans le tableau n°86 ci-dessous.

Tableau n° 86: Répartition des ressources par compétence transférée en 2019

Compétences	Montant transféré	Proportion	Nombre de communes
-------------	-------------------	------------	--------------------

⁸ Arrêté interministériel n°2019-071/MINEFID/MATDC/MENAPLN du 28 février 2019

			bénéficiaires
Cantines	18 882 891 885	62%	336
Cartable minimum	6 741 710 012	22%	351
Fonctionnement	1 092 709 000	4%	351
Réhabilitations	300 000 000	1%	97
Constructions	3 246 299 976	11%	143
Total	30 263 610 873	100%	

Source : Arrêté interministériel n°2019-071/MINEFID/MATDC/MENAPLN

Le montant du transfert 2019 a connu une baisse de 2 084 242 537 francs CFA en valeur absolue et de 6,44% en valeur relative par rapport au montant de 32 347 853 410 F CFA alloué aux communes en 2018.

Sur les trois (03) dernières années (2017-2019), les transferts pour le cartable minimum, le fonctionnement courant des écoles et la cantine ont été constants en termes de montants. Ces montants ne tiennent pas toujours compte de l'évolution des effectifs des élèves et du nombre de salles de classe d'une année à l'autre. Toute chose qui entraîne une baisse du coût unitaire par élève et par classe. Mais, il faut admettre que cela est lié à la baisse du montant global des transferts aux communes les deux dernières années (2018 et 2019).

Cette baisse du montant global des transferts aux communes a entraîné également des baisses prononcées des parts allouées aux constructions et aux réhabilitations. De plus de 22 milliards pour les constructions et 500 millions pour les réhabilitations en 2017, on est passé respectivement à 3 milliards 200 millions et à 300 millions en 2019.

Abordant le bilan des transferts aux communes, il ressort un taux d'exécution financière de 86,09% pour l'ensemble des compétences transférées à la date du 31 décembre 2019. Ce taux est en lien avec la somme de 27 298 832 307 F CFA couverte par l'information collectée sur la base des fiches auprès des communes.

Etudes et recherches

En ce qui concerne les études spécifiques programmées, la situation est la suivante :

Etude réalisée	Etat de réalisation
La violence au sein des établissements d'enseignement primaire, post-primaire et secondaire du Burkina-Faso	Rapport disponible
Recherche-Action sur la Mesure des Apprentissages des bénéficiaires des programmes d'Alphabétisation (RAMAA) II	Référentiels harmonisés disponibles Résultats provisoires de l'enquête pilote disponibles

En ce qui concerne le partenariat entre le Centre de recherche en santé de Nouna (CRSN) et le MENAPLN, une relecture de la convention a été faite en août 2019 et muée en protocole d'accord. À ce dernier, un protocole technique entre les différentes parties prenantes que sont la DGESS/MENAPLN, le CRSN, l'INSS et l'ISSP a été annexé. Cette relecture a eu pour objectifs de dynamiser ce partenariat et renforcer la prise en compte de la dimension éducation dans les activités du Système de Surveillance démographique et de Santé (SSDS) de Nouna.

Contributions aux organisations internationales

La Subvention aux organismes (ADEA, OIF, CREAA, KARANTA, CONFEMEN) a été effective à 100 %.

La subvention prévue pour le conseil national de l'éducation (CNE) n'a pas été mise en œuvre parce que depuis sa mise en place par décret N°2007-770/PRES/MESSRS/MEBA/MASSN du 19 novembre 2007, portant création du conseil national de l'éducation, il n'a pas correctement fonctionné. Il en est de même pour ses relais régionaux.

Résultat 04.2 : Les outils de planification et d'évaluation des activités

Activités	Montant prévisionnel (En milliers de F CFA)			Montant dépensé (En milliers de F CFA)		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Planification, programmation et budgétisation	293 000	187 000	480 000			-
Suivi et évaluation des activités	476 292	140 000	616 292	443 118	111 103	554 221
TOTAL	769 292	327 000	1 096 292	443 118	111 103	554 221

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Sur un montant prévisionnel de 1 096 292 000 FCFA alloué à l'élaboration des outils de planification et d'évaluation des activités, la somme de 769 292 000 FCFA relève du budget Etat et 327 000 000 F CFA du CAST soit respectivement 70,17% et 29,83%.

Quant au montant total dépensé, il est de 554 221 000 F CFA soit 443 118 000 F CFA du budget Etat et 111 103 000 F CFA du budget CAST. Le taux global du montant dépensé est de 50,55%.

Au niveau de cette action, la relecture de la loi d'orientation de l'Education n'a pas été effective, conditionnée par la tenue des assises nationales sur l'éducation. Les études spécifiques n'ont également pas été réalisées.

Les activités relatives à la planification, la programmation et la budgétisation sont notamment la production de l'annuaire statistique des ONG et associations, du synopsis de l'éducation. Il s'agit également de l'organisation des journées statistiques et des revues sectorielles de performance du PNDES, l'élaboration d'un rapport statistique sur les ENEP/EPFEP, du rapport annuel de performance, du budget programme 2020-2022, du plan de trésorerie 2019, du plan de déblocage financier, de la stratégie de développement des séries scientifiques, des plans d'action du MENAPLN, du rapport du suivi financier, du contrôle et la récupération des fiches de collecte des données de l'ENF, la tenue des journées provinciales de validation des sites. En outre, on note la mise en place du système d'identification unique des élèves, la formation du personnel sur des thématiques diverses, le suivi semestriel du PDSEB, de la mise en œuvre des plans d'actions des communes prioritaires, du PIP et des travaux préparatoires des projets en étude. Enfin, il s'agit de l'appui aux activités du dispositif national d'évaluation et de la mise en œuvre du mécanisme conjoint MENA-Communes de suivi des compétences transférées.

Planification, programmation et budgétisation

Livrables atteints :

- Une journée statistique tenue pour présenter les productions statistiques du MENAPLN ;
- Des annuaires statistiques (préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire) disponibles ;
- Synopsis de l'éducation disponible ;
- Une stratégie nationale de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires (SSEZDS) 2019-2024, adoptée le 21 février 2019 et son PAT élaboré ;
- Budget programme du MENAPLN disponible ;
- Plan de Passation des Marchés (PPM) 2019 disponible ;
- Projet annuel de performance (PAP) 2020-2022 disponible ;
- Plan d'action 2020 du MENAPLN disponible ;
- 10 plans d'action des communes prioritaires disponibles ;
- Plan de sondage pour la mise en œuvre les activités de recherche action des mesures des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'Alphabétisation (RAMAA) élaboré ;
- Feuille de route pour la mise en place du système d'identification unique des élèves élaborée.

Conformément à la philosophie de la gestion axée sur les résultats du développement, plusieurs outils de planification, de programmation et de budgétisation ont été élaborés, aux fins d'améliorer le pilotage du ministère.

Ainsi, des outils d'aide à la décision ont été élaborés et validés. Il s'agit des annuaires statistiques du formel et du non formel et des annuaires statistiques des ONG/Associations et des ENEP/EPFEP. De même, le synopsis de l'éducation est produit et validé. Tous ces documents statistiques disponibles ont été présentés lors des journées statistiques tenues le 06 décembre 2019. L'enquête rapide 2019/2020 a été également réalisée, mais le traitement et l'analyse des données sont toujours en cours.

En outre, dans le contexte de l'éducation en situation d'urgence, des outils de collecte de données ont été élaborés. Ces outils permettent de rendre compte chaque semaine de la situation de fermeture et/ou de réouverture d'écoles sur le terrain et du nombre d'élèves et d'enseignants affectés.

La stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires (SSEZDS) 2019-2024 a été élaborée et validée le 21 février 2019. Ces outils d'opérationnalisation ont été également élaborés et mis en œuvre. À ce jour, le plan d'action 2019, le PAT 2019-2021, les curricula de l'éducation en situation d'urgence, les modules de formation des acteurs en appui psychosocial (APS) et approche Safe School, le plan de communication, les données sur les fermetures et les réouvertures d'établissements, le rapport de rentrée ESU, etc., sont disponibles.

Sur le plan organisationnel, la mise en place du Secrétariat technique de l'Education en situation d'urgence (ST-ESU) permet d'assurer le pilotage et la coordination de la mise en œuvre de la stratégie. Des actions comme les regroupements et l'organisation des sessions spéciales d'examen ont permis d'assurer la continuité scolaire de 1 629 élèves en 2019. Dans le cadre du G5 Sahel, 510 kits scolaires pour les écoles du primaire et 250 kits pour les établissements du post-primaire dans les provinces du Sourou (région de la Boucle du Mouhoun) et du Loroum (région du Nord), ont été mobilisés et mis à disposition.

Au titre des documents budgétaires, le budget programme 2020-2022 et le PAP 2020-2022 ont été élaborés et transmis au MINEFID. Aussi, le plan de trésorerie et le plan de déblocage financier ont tous été élaborés et exécutés.

Le plan d'action 2020 du MENAPLN est disponible. Il a été validé et adopté en CASEM en décembre 2019. Le PA 2020 est assorti de trois (03) outils majeurs de suivi des indicateurs et de suivi de mise en œuvre des activités programmées que sont : **(i)** la matrice du plan d'action ; **(ii)** la grille des actions prioritaires ; et **(iii)** le cadre logique du plan d'action.

Pour la réduction des disparités géographiques, dix (10) plans d'action ont été élaborés fin mai début juin 2019 au profit de dix communes prioritaires. Cela porte le nombre de communes prioritaires avec plan d'action à vingt-huit (28) sur les 43 communes prioritaires identifiées. La plus-value de ces plans d'action est qu'ils constituent une opportunité d'allocation supplémentaire de ressources aux communes concernées pour la résolution des questions d'offre et de demande d'éducation. Cette allocation supplémentaire est de 8 000 000 de F CFA par commune prioritaire, soit un montant total de 80 000 000 de F CFA.

Concernant la mise en œuvre de la carte éducative, la DGESS a accompagné 21 directions provinciales des Enseignements post-primaire et secondaire à l'élaboration des monographies provinciales. Ces monographies sont disponibles. Aussi, la DGESS a poursuivi le renforcement des capacités des communes à travers l'élaboration des monographies communales. Quarante-six (46) communes de la région de la Boucle du Mouhoun concernées ont élaboré leurs monographies en décembre 2019. Ces monographies ont eu l'avantage de permettre à 67 acteurs de directions provinciales et des communes de définir des indicateurs cibles à atteindre à partir des valeurs de base d'une année à l'autre.

Pour la mise en œuvre des activités de recherche action des mesures des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'Alphabétisation (RAMAA) en 2020, le plan de sondage qui a été élaboré en 2018, a été actualisé en 2019.

Concernant la mise en place du système d'identification unique des élèves, la coopération luxembourgeoise à travers BKF/025 a recruté un cabinet qui accompagne le MENAPLN. Un voyage d'études en Côte-d'Ivoire a été effectué par une équipe du ministère du 4 au 8 novembre 2019 et une feuille de route pour la mise en place du système d'identification unique des élèves a été élaborée par la DGESS en décembre 2019. Les livrables du Cabinet feront l'objet d'analyse afin de préciser les périodes de démarrage des phases pilote et de généralisation.

Suivi et évaluation des activités

Livrables atteints :

- **Rapport semestriel de suivi du PDSEB élaboré ;**
- **Aide-mémoire de la 7^{ème} MCS disponible ;**
- **Revue annuelle 2019 du CSD-EF du PNDES tenue ;**
- **Rapport annuel de performance 2018 du CSD-EF du PNDES élaboré ;**
- **Rapports de suivi du PPM disponibles ;**
- **Mécanisme de suivi conjoint MENA/Communes des compétences transférées relu ;**
- **Convention type MENAPLN/Communes pour la gestion des ressources CAST/FSDEB élaborée et amendée ;**
- **Rapport de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions des communes prioritaires réalisé ;**
- **Rapport provisoire sur la situation éducative dans la zone du Système de Surveillance Démographique et de Santé (SSDS) du Centre de Recherche en Santé de Nouna disponible ;**
- **Rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations des études/évaluations disponible.**
- **Suivi des travaux préparatoires des projets en étude réalisé.**

Dans la dynamique de la gestion axée sur les résultats, le suivi et l'évaluation des activités du ministère sont réalisés. C'est dans ce cadre que le suivi de l'exécution et de la coordination des activités de mise en œuvre du PDSEB a été assuré. Ainsi, le rapport semestriel de suivi du PDSEB a été élaboré du 15 au 27 juillet 2019.

Quant à la septième mission conjointe de suivi du PDSEB, elle s'est tenue du 16 au 19 avril 2019 et a permis de réaliser un suivi de l'évolution du sous-secteur de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire de l'année 2018. L'aide-mémoire a été conjointement signé le 9 mai 2019 par le MENAPLN et le chef de file des Partenaires techniques et financiers du secteur de l'Education et Formation.

Le lancement de la rentrée scolaire 2019-2020 s'est déroulé le mardi 1^{er} octobre 2019 au lycée Wendpouiré dans la commune de Saaba sous l'égide des ministres en charge de l'éducation et de la recherche. La cérémonie a été placée sous le thème « *une meilleure gestion du personnel de l'éducation et de la formation dans un contexte de crise économique, sociale et sécuritaire : gage d'un système éducatif résilient et performant* ».

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PNDES, le rapport annuel de performance 2018 du CSD-EF a été élaboré et adopté le 28 février 2019. Aucune recommandation n'a été formulée au cours de cette session.

Aussi, le rapport de performance à mi-parcours 2019 du CSD-EF du PNDES a été élaboré et adopté le 25 juillet 2019. Les recommandations de l'aide- mémoire conjoint des Partenaires techniques et financiers à l'endroit du MENAPLN sont les suivantes : accélérer les efforts pour assurer l'atteinte des résultats attendus de l'exécution physique et financière des activités programmées annuellement et accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires du Burkina Faso 2019-2024. Toutes ces recommandations sont mises en œuvre et des rapports y relatifs sont produits.

Les rapports du suivi du PPM au titre de 2019 sont disponibles. Sur un total de 520 lignes d'un montant de vingt-cinq milliards huit cent quatre-vingts millions trente-quatre mille trois cent soixante-dix (25 880 034 370) francs CFA, 409 lignes ont été exécutés pour un montant de vingt-trois milliards cent treize millions six cent seize mille cent soixante-dix (23 113 616 170) francs CFA, soit un taux d'exécution de 79% en nombre de lignes et 89% en montant. De ces 79% en nombre de lignes et 89% en montant de taux d'exécution, les proportions sont respectivement de 61% et 22% pour le budget Etat, 38% et 40% pour le budget CAST/FDSEB et 1% et 32% pour autres sources de financement.

Dans la perspective d'améliorer la gestion décentralisée de l'éducation et d'avoir une meilleure traçabilité de l'exécution et le suivi des compétences et des ressources financières transférées aux communes, une convention-type MENAPLN/Communes a été élaborée de manière participative en juin 2019 et amendée par les différents acteurs du MINEFID, du MATDC, du MENAPLN, et des organisations faitières des CT. Cette action a répondu à la 5^e recommandation de la 6^e Mission conjointe de suivi du Programme de Développement stratégique de l'Education de Base (PDSEB) de l'année 2018, à savoir « *signer des protocoles d'accord entre le MENAPLN et les communes en précisant les modalités d'accompagnement nécessaires selon les besoins de chaque commune dans le but de renforcer le mécanisme de rendu de compte et d'évaluer la performance de chaque partie* ».

Pour répondre à la nouvelle configuration du ministère, le mécanisme de suivi conjoint MENAPLN/Communes des compétences transférées a été relu en novembre 2019. Cette relecture a pris en compte les transferts de compétences étendus aux niveaux préscolaire, post-primaire et secondaire.

Au niveau du suivi des plans d'action des **communes prioritaires** au titre de 2019, le rapport fait ressortir une situation de déblocage tardive pour l'ensemble des communes. Le taux d'exécution financière est de 37,89% et celui physique est de 62,30%.

Les difficultés majeures qui sont ressorties du bilan provisoire, sont entre autres (i) l'élaboration tardive des plans d'action des communes prioritaires ; (ii) le déblocage tardif des fonds ; (iii) la défaillance des prestataires locaux ; et (iv) la crise sécuritaire qui prévaut dans certaines communes.

En ce qui concerne le partenariat entre le MENAPLN et le CRSN, plusieurs enquêtes ont été menées et les bases de données existent. Deux rapports d'analyse ont été produits. Il ressort de ces analyses que dans la province de la Kossi et particulièrement dans la zone couverte par le projet, les enfants connaissent une scolarisation tardive, d'une part, et des abandons scolaires très fréquents, d'autre part. Ainsi, deux études dont l'une relative à « l'entrée tardive des enfants à l'école » et l'autre aux « Medersa » ont été commanditée pour essayer d'appréhender les causes et les raisons de ces deux phénomènes dans la région.

D'autres mesures ont été prises par le MENAPLN en 2019 pour minimiser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre activités dans le cadre de ce partenariat. Il s'agit notamment de l'actualisation des outils et du manuel de collecte des données, de la collecte des données dans le Système de surveillance démographique et de santé (SSDS) de Nouna, du traitement et de la mise en cohérence des données de 2006 à 2018. L'actualisation des outils élaborés depuis 2005 a permis de mieux les adapter aux besoins en vue de capitaliser la mise en relation des problèmes de scolarisation avec la santé et l'environnement familial des enfants au profit de la qualité de l'éducation dans un contexte nouveau.

Pour rappel, le MENAPLN, dans un souci de capitalisation et d'un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations, a entrepris depuis 2018 l'élaboration d'une base de données des recommandations et d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations des études/évaluations, des mémoires/thèses portant sur l'éducation au Burkina Faso, réalisées en collaboration avec ses partenaires.

Le plan d'action 2019 de mise en œuvre des recommandations est disponible. Le taux d'exécution physique est de 100% avec un taux d'exécution financière de 99%. C'est une activité qui se tient en amont de l'élaboration du plan d'action du MENA et qui permet aux structures d'avoir des activités pertinentes tirées des recommandations pour nourrir leurs plans d'actions respectifs.

Enfin, le suivi des travaux préparatoires du projet de construction de CEFTP a été assuré à travers la conception de la requête de financement, la rédaction du document, la conduite de deux (2) études de faisabilité et l'organisation de missions de validation des sites.

Résultats 04.3 : Les personnels de l'éducation sont gérés efficacement

Activités	Montant prévisionnel (en milliers de FCFA)				Montant dépensé (en milliers de FCFA)		
	Etat	CAST	CAST Secondaire	Total	Etat	CAST	Total
Gestion du personnel	866 500	309 059	81 199	1 256 758	855 341	301 548	1 156 889

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Sur un montant prévisionnel de 1 256 758 000 FCFA alloué à la gestion efficace des personnels de l'éducation, la somme de 866 500 000 FCFA est du compte du budget Etat et 390 258 000 FCFA du CAST soit respectivement 68,95% et 31,05%. Le montant dépensé est 1 156 889 000 FCFA soit un taux global de 92,05%. Le taux du montant dépensé est de 98,71% au niveau du budget Etat et de 77,27% au niveau du CAST.

Les activités concourant à la gestion efficace des personnels sont notamment l'organisation de missions d'appui aux gestionnaires des ressources humaines des structures centrales et déconcentrées pour l'élaboration de l'avant-projet de budget des dépenses du personnel (exercice 2020), la tenue des sessions d'affectation du personnel pour convenance personnelle, la mise en œuvre du PSRC, l'organisation des concours directs et professionnels à tous les niveaux, de la conférence des PAG et enseignants au bureau, l'acquisition de plaques solaires au profit de la DRH, la formation des responsables de structures centrales et déconcentrées et des agents sur diverses thématiques, le développement d'un cadre institutionnel et l'évaluation des textes juridiques.

Livrables atteints :

- **220 éducateurs de jeunes enfants recrutés soit 200 sur concours direct, 20 EJE sur concours professionnel à former dans les ENEP de Loumbila et de Gaoua ;**
- **30 IJE recrutés sur concours professionnel et à former à l'ENS-K ;**
- **1000 Instituteurs adjoints certifiés recrutés sur mesures nouvelles et affectés directement dans les écoles en 2019 ;**
- **1575 professeurs certifiés des lycées et collèges pour l'enseignement général recrutés, soit 1476 sur concours direct et 99 sur concours professionnel à former à l'ENS-K ;**
- **10 nouveaux enseignants recrutés pour le compte du post-primaire et secondaire technique/CAPET ;**
- **10 nouveaux enseignants recrutés pour le compte de l'enseignement post primaire technique/CAET ;**
- **839 professeurs issus du PEJEN recrutés sur mesures nouvelles et affectés dans les établissements du post-primaire et secondaire ;**
- **20 Attachés d'Administration scolaire et universitaire recrutés sur concours direct et à former à l'ENAM ;**
- **40 Attachés d'Intendance scolaire et universitaire recrutés sur concours direct et à former à l'ENAM ;**
- **30 Conseillers d'Administration scolaire et universitaire recrutés sur concours direct, soit 10 sur concours directs et 20 sur concours professionnels à former à l'ENAM ;**

- **30 Conseillers d'Intendance scolaire et universitaire recrutés sur concours direct, soit 10 sur concours directs et 20 sur concours professionnels à former à l'ENAM ;**
- **230 assistants d'Education recrutés sur concours direct à former à l'ENS-K ;**
- **155 Attachés d'Education recrutés, soit 135 sur concours direct et 30 sur concours professionnels à former à l'ENS-K ;**
- **20 Conseiller d'Orientation scolaire et professionnelle recrutés sur concours direct à former à l'ENS-K ;**
- **02 guides de gestion des ressources humaines (Manuel de Procédures et de processus, guide affectations-mutations) disponibles ;**
- **3 900 PAG dont les capacités sont renforcées.**

Tableau n° 87: Situation des recrutements des personnels du MENAPLN 2019

FAMILLE/EMPLOI	Concours directs 2019		Concours professionnels 2019	
	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes ouverts	Postes pourvus
RECRUTEMENT PERSONNEL DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE	200	200	50	50
RECRUTEMENT PERSONNEL ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1 000	1 000	-	-
RECRUTEMENT ORDINAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE	1 720	1 496	304	99
RECRUTEMENT SPECIAL POUR L'ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE (PEJEN)	1 520	839	-	-
RECRUTEMENT PERSONNEL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	80	80	40	40
RECRUTEMENT PERSONNEL DE LA VIE SCOLAIRE	385	385	30	30
RECRUTEMENT PERSONNEL DE L'ORIENTATION SCOLAIRE	20	20	-	-
TOTAL GENERAL RECRUTEMENT EN 2019	4 925	4 020	424	219

Source : Statistiques de recrutement DRH 2019

Sur 4 925 postes ouverts au titre des concours directs, 4 020 ont été pourvus (**Voir annexe n°30 pour plus de détails par emplois et par option**). Sur les 4 020 postes pourvus, il y a 1000 IAC et 839 professeurs recrutés sur mesures nouvelles et affectés directement dans les établissements. Au titre des concours professionnels, 219 postes ont été pourvus sur 424 postes ouverts. Les 2181 restants en ce qui concerne les concours directs et les 219 en concours professionnels seront formés à l'Institut des Sciences (IDS), à l'Ecole normale supérieure de Koudougou (ENS/K), et dans les ENEP de Loumbila et de Gaoua. Il faut noter qu'il n'y a pas eu de recrutement d'encadreurs du primaire et secondaire en 2019 en attendant l'adoption du statut particulier.

Par ailleurs, un concours direct spécial a été organisé en vue de l'intégration de 1 520 de la promotion 2016 du PEJEN ayant passé trois années effectives dans ledit programme. Parmi les 1520 potentiels attendus, 1499 ont participé au recrutement et 839 admis, soit un taux de succès de 55,97%.

En M/PC et M/SVT, on note un faible taux d'admission avec respectivement 4, 56% et 3,30%. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des candidats ont eu des notes éliminatoires. Par ailleurs, le contrat étant flexible, il y a eu des abstentions pour diverses raisons.

En perspective, il faut noter qu'un concours spécial est également prévu pour l'intégration en 2020 de 1347 issus de la 2ème promotion PEJEN et 681 ajournés de la première promotion, soit 2028 professeurs.

Prévision des mises à disposition d'enseignants/éducateurs et d'encadreurs en 2020

Au niveau de l'encadrement pédagogique, il est prévu en 2020, la sortie de 15 IEJE, de 65 CPI (50 pour l'enseignement primaire classique et 15 pour l'ENF), de 101 IEPD (70 pour l'enseignement primaire classique, 30 pour l'ENF et 01 pour l'enseignement franco-arabe), 104 CPES et 43 IES.

S'agissant des enseignants et éducateurs, il est attendu la sortie de 30 EJE, de 2730 IAC et de 2230 enseignants du post-primaire et du secondaire, soit 1630 recrutés en 2018 et 600 recrutés en 2016 et formés à l'IDS.

Au titre des mesures nouvelles et conformément au plan de recrutement 2020-2022, il est prévu le recrutement de 3188 enseignants du post- primaire. Sur les 3188, les professeurs certifiés des lycées et collèges représentent 1150, les professeurs certifiés des collèges d'enseignement technique et de Formation professionnelle sont au nombre de 10, l'intégration sur concours direct spécial des enseignants PEJEN concerne 2028. Il faut relever que les 2028 enseignants à intégrer par voie de concours direct spécial comprennent 1347 issus de la 2ème promotion PEJEN et 681 ajournés de la première promotion du PEJEN.

Il n'est pas prévu de recruter sur mesures nouvelles des IAC en 2020 car, selon les projections et suite au redéploiement, les besoins sur le terrain se sont réduits.

Tableau n° 88: Prévision des mises à disposition d'enseignants/éducateurs/encadreurs en 2020

EMPLOIS	Sortants en 2020	Mesures nouvelles en 2020
Inspecteurs d'Education de Jeunes Enfants	15	
Educateurs et de moniteurs de jeunes enfants	30	
CPI	65	
IEPD	101	
Instituteurs adjoints certifiés (IAC)	2730	0
Conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire (CPES)	104	
Inspecteurs de l'enseignement secondaire (IES)	43	
Professeurs du post-primaire et du secondaire	2230	3188
IDS	600	
Professeurs CAPES	880	
Professeurs CAP/CEG	724	
PCL/Licence		1150
Professeurs certifiés des lycées et collèges de l'enseignement technique et professionnel (CAPET)	13	
Professeurs certifiés des collèges d'enseignement technique et de Formation professionnelle (CAET)	13	10
PJEN (intégration)		2028

Outils de gestion des ressources humaines : gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEC), guides, manuels, etc.

Le MENAPLN compte 112 957 agents dont 43 388 femmes à la date du 21 février 2020 (SIGASPE), soit plus des 2/3 des effectifs de l'ensemble des agents de la fonction publique burkinabè. Cet important effectif, malgré la forte déconcentration du ministère, pose des difficultés en matière de gestion des ressources humaines et commande que des outils de gestion des ressources humaines plus efficaces soient développés.

Quatre ateliers ont été organisés pour l'élaboration du Manuel des Processus et Procédures de Gestion des Ressources humaines (MPP-GRH) qui comporte 13 processus désagrégés en 61 procédures. Le premier a permis de procéder au recensement des normes d'organisation scolaire, d'échanger avec les autorités du MENAPLN et des représentants des ministères et autres structures partenaires (MINEFID, MFPTPS, DCMEF du MENAPLN). Les trois autres ateliers ont permis l'élaboration du guide de GRH et ont impliqué des représentants des structures centrales et déconcentrées du MENAPLN, du MINEFID, du MFPTPS ainsi que des organisations syndicales.

Pour l'élaboration du Guide sur les critères et normes de mutation et d'affectation, deux ateliers ont été organisés à Koudougou. Ils ont réuni des représentants du MENAPLN, du MINEFID, du MFPTPS ainsi que des organisations syndicales.

A ce jour, le MPP-GRH et le Guide sur les Critères et Normes d’Affectation et de Mutation des agents du MENAPLN ont été numérisés avec trait de coupe pour édition. Il faut noter qu’au-delà de leurs objectifs spécifiques respectifs, les deux outils développés constitueront une base pour l’élaboration de l’application informatisée prévue en 2020.

Initialement, il était prévu l’élaboration des fiches de poste de travail dans le cadre du projet. Le processus ayant été engagé par le MFPTPS à travers la description des postes de travail qui a permis de déterminer 32 postes-métiers et 150 postes-fonctions au sein du MENAPLN, l’activité a été transformée en séance de formation qui a eu lieu à Ouagadougou. Cette formation a porté sur la technique de collecte de données relatives aux charges horaires des principaux postes-métier à l’intention de la quinzaine d’acteurs du MENAPLN chargés de la poursuite des travaux de détermination des effectifs par poste. En effet, la démarche du MFPTPS n’avait pas intégré la détermination des effectifs par poste de travail qui nécessite à son tour une maîtrise de la collecte de données relatives aux charges horaires.

Les étapes restantes dans le cadre du renforcement de l’efficacité dans la gestion des ressources humaines sont les suivantes : (i) la formation des formateurs prévue du 16 au 20 mars 2020 ; (ii) la reproduction des guides, des différents outils de GRH et des supports de formation et de communication en 2020; (iii) le renforcement des capacités des agents en charge de la GRH aux différents niveaux sur trois bassins (Ziniaré, Bobo-Dioulasso et Koudougou) et dont le calendrier reste à préciser et (iv) l’élaboration du cahier des charges et le recrutement du développeur en 2020 pour la conception d’un système de GRH informatisé selon les trois aspects fondamentaux : programmation financière, gestion des carrières, gestion des mouvements.

Mise en œuvre du PSRC

La formation qualifiante des agents du MENAPLN sur les thématiques diverses s'est poursuivie en 2019 avec le processus de contractualisation MENAPLN/Structures de formation sur financement CAST. Au total, 21 contrats sont formulés au profit de 65 agents bénéficiaires (**Voir annexe n°31 pour plus de détails**) pour un coût total de 136 885 194 francs CFA.

Par ailleurs, grâce au concours de l’Agence japonaise de Coopération internationale (JICA), treize (13) agents du ministère ont bénéficié de formation au Japon. Il s’agit de : i) cinq (5) agents dont une femme pour la « Formation des formateurs pour l’amélioration des méthodes pédagogiques dans le domaine des sciences dans les pays d’Afrique francophone », ii) trois (03) agents formés sur « Le développement des capacités afin d’améliorer la consistance entre les programmes scolaires, les leçons et l’évaluation », iii) deux (02) agents formés sur « Les cours de Sciences et Mathématiques dans l’Education de Base », iv) un (01) agent pour « Le renforcement de la gestion de la formation dans les établissements de formation professionnelle », v) deux (02) agents formés sur « Les méthodes d’enseignement des mathématiques au primaire pour l’amélioration de l’apprentissage ».

Dans la perspective de l’année académique 2019/2020, le Centre de Recherche panafricain en Management pour le Développement (CERPAMAD) a apporté une subvention de 30 600 000 CFA au profit de 40 agents à inscrire en master à raison de 10 pour les marchés publics et privés, 10 pour l’audit et le contrôle de gestion, 10 pour la gestion des projets et 10 pour la gestion des ressources humaines humanitaires. A la suite d’un appel à candidature lancé en mai 2019, les candidats ont été sélectionnés et admis par le CERPAMAD pour la rentrée 2019/2020.

Conférence des Personnels d’Administration et de Gestion (PAG)

La conférence annuelle des PAG a été organisée du 26 au 29 décembre 2019 dans les chefs-lieux de régions. Pour ce qui concerne la région du Centre, deux sites ont été retenus pour les travaux en raison des effectifs. Un thème principal intitulé « le transfert des compétences et des ressources éducatives aux collectivités territoriales : état des lieux et perspectives » et un thème

secondaire relatif à « La comptabilité matières dans le contexte de mise en œuvre du budget-programme au MENAPLN » ont été animés au profit de 3 900 participants contre 3 208 en 2018, pour un coût global de 357 000 000 de francs CFA. Comparativement à l'effectif de 2018, on note un accroissement de 692 participants en 2019, dû à la participation des PAG en service dans les communes et des sortants de 2018 de l'ENAM.

Gestion des carrières et des rémunérations

Le processus « gestion des carrières » est l'ensemble des moyens, outils et méthodes mis en œuvre pour suivre l'évolution de la carrière de l'agent public de son entrée dans la Fonction publique jusqu'à sa sortie définitive. Cela nécessite la mise en place de diverses procédures pour traiter avec célérité la carrière des agents. Au regard des difficultés rencontrées dans la gestion des carrières et en dépit des dispositions de l'arrêté n°2011-1200/MFPTSS/CAB du 12 octobre 2011 portant liste des actes de gestion des agents de la Fonction publique dévolus aux Présidents d'Institution et aux Ministres, les réflexions sont en cours pour la déconcentration du traitement de certains dossiers.

La gestion et le suivi des carrières font l'objet d'attention particulière surtout dans le contexte de la mise en œuvre du protocole d'accord entre le Gouvernement et la CNSE. En effet, dans sa plateforme revendicative, la CNSE exigeait entre autres « *La gestion diligente et efficace des dossiers de carrière des personnels de l'éducation et de la recherche* ».

Les dossiers d'intégration, de reclassement, de titularisation, d'avancement/bonification d'échelon, sont traités et numérisés pour faciliter leur conservation et leur diffusion. A la date du 31 décembre 2019 et sur 16 557 dossiers, tous ont été numérisés.

La rémunération est l'ensemble des avantages financiers acquis par le fonctionnaire en contrepartie du travail effectué pour l'Etat. En l'absence d'outils performants pour maîtriser les effectifs et élaborer le budget du personnel, il est difficile de maîtriser les salaires et leurs accessoires. A la date du 30 novembre 2019 et selon une requête tirée du SIGASPE, les soldes indiciaires et accessoires qui ont connu des améliorations dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord entre le Gouvernement et la CNSE se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau n° 89: Traitement physique et financier de la bonification/avancement et de l'amélioration des accessoires de salaire au 31 décembre 2019

	Effectif potentiel	Total bénéficiaires en fin décembre 2019
Indemnité de logement	66 055	89 168
Indemnité spécifique	74 509	102 397
Bonification d'échelon/Avancement	99 152	63314 (actes signés) 54955 (Constations financières)

Source : DRH/MENAPLN 2019

Tableau n° 90: Evolution de l'incidence financière liée à l'amélioration des indemnités et à la bonification à titre exceptionnel de septembre 2018 au 31 décembre 2019

	Situation cumulée Septembre 2018 à août 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	Total général fin décembre 2019
Indemnités spécifiques						
Effectif bénéficiaires	90 668	1 179	1 898	3 653	4 699	102 097
Incidence financière	29 561 565 375	136 217 500	243 922 500	317 597 500	402 345 000	30 661 647 875
Indemnités de logement						
Effectif bénéficiaires	79 890	1 054	1 671	2 872	3 681	89 168
Incidence financière	13 629 855 214	151 949 650	335 765 775	459 757 675	559 619 825	15 136 948 139
Bonification d'échelon						
Effectif bénéficiaires	52 258	297	438	875	1 087	54 955
Incidence financière	13 845 358 255	129 736 014	127 806 891	335 125 016	1 149 889 374	15 587 915 550
Incidence financière totale	57 036 778 844	417 903 164	707 495 166	1 112 480 191	2 111 854 199	61 386 511 564

Source : DRH/MENAPLN 2019

Tableau n° 91: Nouvelles intégrations

Ecole	Nombre total sortants	Période de mandattement		Total dossiers entièrement traités	Reste à mandater
		Novembre	Décembre		
ENS-UNZ	2746	1 908	197	2 105	641
IDS	474	366	14	380	94
ENEP	3200	1 102	162	1 264	1 936
ENAM	194	12	144	156	38
Total	6614	3 388	517	3 905	2709

Source : DRH/MENAPLN 2019

Le retard accusé dans le traitement des dossiers d'intégration est essentiellement dû à la crise que le MFPTPS a connue, suite au mouvement d'humeur des gestionnaires des ressources humaines. Il faut signaler que sur l'effectif restant de 2709 agents non intégrés, 1137 sont dus au manque de relevé d'identité bancaire (RIB), à la non validation de l'acte d'intégration bien que signé ou à des erreurs matérielles constatées dans les actes d'intégration signés. En effet, 401 agents ont leur arrêté d'intégration signé et validé mais le RIB n'est pas disponible et 736 agents ont leur acte d'intégration signé mais non validé ou comportant des erreurs.

Il faut noter que suite à un rapport relatif à l'apurement de la dette sociale du MENAPLN introduit en Conseil des ministres du 5 février 2020, des mesures ont été prises en vue de la poursuite de la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement conformément au protocole d'accord.

Point des grèves et autres mouvements d'humeur

Outre les perturbations dues aux mouvements d'humeur observés par les agents du ministère en charge des finances et de celui de la fonction publique, on retient au MENAPLN la suspension des évaluations décrétée depuis le 3 décembre 2018 et sa levée le 2 février 2019 suite à une lettre du gouvernement qui apportait des réponses aux sollicitations de la CNSE. En effet, ces réponses ont permis la reprise des travaux du comité de rédaction d'un statut valorisant du 4 au 10 février 2019.

Le 13 avril, la CNSE qui se sentait insatisfaite des engagements pris par le gouvernement, annonçait de nouveau une grève de 24 heures à compter du 28 avril, suivie d'une suspension des évaluations à tous les niveaux. Le mot d'ordre de boycott des évaluations à tous les niveaux sera à son tour levé le 22 mai 2019 à la faveur d'un procès-verbal de discussions signé le 3 mai et qui se veut un document de cadrage consensuel pour la rédaction du statut valorisant à partir du 6 mai 2019.

Résultat 04.4 : Les ressources financières et matérielles sont efficacement gérées

Activités	Montant prévisionnel (en milliers de FCFA)			Montant dépensé (en milliers de FCFA)		
	Etat	CAST	Total	Etat	CAST	Total
Gestion des ressources financières	440 580	283 982	724 562	427 469	206 439	633 908
Gestion des ressources matérielles	100 000	15 000	115 000	99 457	15 000	114 457
TOTAL	540 580	298 982	839 562	526 926	221 439	748 365

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Sur une prévision de 839 562 000 FCFA, la somme de 540 580 000 FCFA est du budget Etat et le montant de 298 982 000 FCFA du budget CAST soit respectivement 64, 39% et 35,61%.

Quant à la part allouée à la gestion des ressources financières, elle est de 86,30% contre 13,70% pour les ressources matérielles. Le montant total dépensé est de 748 365 000 FCFA avec un taux de 89,14%. Ce taux est de 97,47% pour le budget Etat contre un taux de 74,06% pour le CAST.

Les activités concourant à la gestion efficace des ressources matérielles et financières sont notamment l'organisation de diverses activités d'élaboration du PPM, de saisie dans le SIMP et de fonctionnement des CAM, de rencontres d'échanges avec les gestionnaires sur l'exécution, la programmation et les conclusions des audits, de missions de contrôle de l'évaluation des

examens. On note également le paiement de la vacation et des frais de scolarité des élèves affectés au privé, l'appui au fonctionnement de la DAF, le suivi de l'exécution budgétaire du plan, de renforcement de capacités des agents de la chaîne de passation des marchés publics. En outre, il s'agit de la coordination des affaires administratives et financières du MENAPLN, de la maintenance préventive et curative et de la mise en œuvre de la comptabilité matières.

Livrable atteints

- **Bilan du suivi de l'exécution budgétaire du PDSEB disponible ;**
- **PPM élaboré et saisi sur SIMP2 ;**
- **Rapport d'activités de la CAM disponible ;**
- **Fournitures, matériels et mobiliers acquis ;**
- **Activités de la feuille de route de mise en œuvre des recommandations des audits et missions conjointes réalisées ;**
- **Rapport de formation des points focaux et des gestionnaires de structures sur la comptabilité matières disponible ;**
- **Inventaire initial des structures déconcentrées réalisé ;**
- **Inventaire réglementaire ou annuel des structures au niveau central réalisé ;**
- **Situation du patrimoine non financier du MENAPLN disponible.**

Plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre du suivi de l'exécution budgétaire du PDSEB, notamment la revue à mi-parcours et le bilan annuel de l'exécution du budget. La revue à mi-parcours a permis à l'autorité d'être située sur le niveau d'exécution des ressources allouées aux structures. Ce suivi a permis de débloquer des dossiers non opérationnalisés au cours des années précédentes et surtout de faire face aux exigences financières des activités de l'éducation en situation d'urgence entre autres.

Les activités de la feuille de route de mise en œuvre des recommandations des audits et missions conjointes ont été réalisées courant 2019 et ont concerné : i) la mission terrain du groupe thématique, ii) l'élaboration du rapport bilan de la feuille de route de 2018 et l'actualisation du plan d'action de la feuille de route de 2019 et iii) la formation des premiers responsables des structures centrales et déconcentrées du MENAPLN sur le manuel de procédures du CAST/FSDEB dans les bassins de Bobo-Dioulasso (19-21/09/2019) et de Koudougou (17-19/10/2019).

Dans le souci de renforcer les capacités des agents de la chaîne de passation des marchés publics, les acteurs ont bénéficié d'une formation de 10 jours, assurée par un consultant individuel sur la gouvernance des marchés publics.

La rencontre d'échanges avec les gestionnaires sur l'exécution, la programmation et les conclusions des audits s'est tenue du 17 au 20/12/ 2019 à Bobo-Dioulasso et a regroupé les gestionnaires des structures centrales, déconcentrées, rattachées et de mission du MENAPLN. Elle a été une occasion d'exhorter les gestionnaires nouvellement promus à être professionnels et proactifs dans les structures qui viennent d'être créées.

L'audit du CAST/FSDEB a été réalisé courant 2019 pour les exercices de 2018 et de 2019. La restitution du pré-rapport a été faite le 05 novembre et celle du rapport provisoire le 23 janvier 2020. Le MENAPLN est dans l'attente du rapport définitif.

Les activités de coordination des affaires administratives et financières du MENAPLN ont été assurées en 2019 par la DAF qui, au-delà des rencontres internes, a organisé des séances de renforcement des capacités des acteurs sur plusieurs thématiques (comptabilité publique, informatique (CID), législation sur le foncier scolaire, manuel de procédures du CAST/FSDEB etc.)

Au titre des missions de contrôle de l'évaluation des examens, de la vacation et des frais de scolarité des élèves affectés au privé, en 2019, une mission a été menée par la Direction de l'Enseignement privé dans 12 régions du pays. La mission a permis de déceler auprès des

établissements privés 4059 élèves affectés fictifs pour lesquels les promoteurs avaient introduit leurs factures pour paiement.

En 2019, le MENAPLN a assuré la gestion financière et matérielle des situations d'urgence dans le secteur de l'éducation. Il s'est agi des dépenses de sécurisation des écoles et de prise en charges des patrouilles par les forces de défense et de sécurité, principalement dans les six régions concernées par le phénomène.

Dans le cadre de l'implémentation de la comptabilité matières au MENAPLN, quatre-vingt-seize (96) points focaux de la comptabilité matières ont été désignés dans toutes les structures du ministère. Des moyens ont été mis à la disposition de ces structures pour leur fonctionnement.

L'ensemble des points focaux désignés, ainsi que les gestionnaires des structures ont été organisés en quatre bassins (Tenkodogo, Bobo-Dioulasso, Kaya et Ziniaré) et formés sur des thèmes variés relatif à la comptabilité matières. La formation s'est déroulée du lundi 09 au vendredi 13 septembre 2019 pour le bassin de Tenkodogo, du lundi 16 au vendredi 20 septembre 2019 pour le bassin de Bobo-Dioulasso, du lundi 23 au vendredi 27 septembre 2019 pour le bassin de Kaya et du mardi 12 au samedi 16 novembre 2019 pour le dernier bassin de Ziniaré. A l'issu de la session, cent quatre-vingt-douze acteurs de la comptabilité matières ont été formés.

Un inventaire initial a été réalisé au niveau des structures déconcentrées par le Bureau Comptable Matières du MENAPLN avec l'accompagnement des points focaux et des gestionnaires de ces structures. Les données de l'inventaire ont été saisies et compilées, et un fichier unique du patrimoine non financier des structures déconcentrées du ministère est disponible.

Un inventaire réglementaire a été réalisé en décembre 2019 pour actualiser la situation issue de l'inventaire initial des structures au niveau central réalisé en 2018.

Il faut noter une performance dans la mise en œuvre des activités de la comptabilité matières qui souffraient les années précédentes. La création d'une structure en charge de la question a été un facteur favorable à la gestion du patrimoine non financier du secteur.

Résultat 04.5 : Les capacités institutionnelles du Ministère sont renforcées

Activités	Montant prévisionnel (En milliers de FCFA)				Montant dépensé (En milliers de FCFA)		
	Etat	CAST	CAST/Sec	Total	Etat	CAST	Total
Construction et réhabilitation d'Infrastructures administratives	221 249	-	286 934	508 183	220 456	24 928	-
Appui au fonctionnement courant des services	1 840 403	546 624	-	2 387 027	1 416 101	292 564	1 708 665
Dépenses de personnel	95 853 150	-	-	95 853 150	191 451 893	-	191 451 893
TOTAL	97 914 802	546 624	286 934	98 748 360	193 088 450	317 492	193 160 558

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Les activités consacrées au renforcement des capacités institutionnelles du MENAPLN sont entre autres la construction et la réhabilitation d'infrastructures administratives, l'appui au fonctionnement courant des services et le paiement des dépenses de personnel.

Livrables atteints :

- **237 projets de textes élaborés ;**
- **63 dossiers contentieux traités ;**
- **25 appuis conseils au titre de ces requêtes ;**
- **Formation des responsables des structures décentralisées du MENAPLN en droit administratif réalisée ;**
- **Le renforcement de capacité des agents de la DAJC en légistique réalisé ;**
- **Formation des agents de la DAJC en législation foncière des établissements d'enseignement ;**
- **Coordination des activités d'informatisation du MENAPLN assurée ;**

• **Formation des agents de structures centrales du MENAPLN à l'outil informatique assurée ;**

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles du MENAPLN, des activités de développement de la légistique ont permis d'améliorer la qualité des projets de textes. Aussi, 237 projets de textes sur 237 soumis ont été élaborés, soit un taux d'exécution de 100%. Ces projets de textes portant entre autres notamment sur l'organisation, le fonctionnement de comités, des ateliers ainsi que sur l'encadrement juridique des établissements publics comme privés ont permis d'établir également des autorisations diverses, des décisions de créations, d'ouvertures, de fermetures d'établissement, etc.

La prise en charge du contentieux administratif contribue à la promotion de la justice et de la promotion d'un climat de travail apaisé. Les dossiers contentieux soumis ont été traités avec diligence. Sur 63 dossiers contentieux soumis, tous ont été instruits et traités, soit un taux d'exécution de 100%. Ces dossiers ont porté entre autre sur des litiges de gestion des domaines scolaires, d'agressions des acteurs et usagers des services éducatifs, de la prise en charge de certains droits des travailleurs, etc. Il faut noter que la non maîtrise de la gestion administrative et de certains textes y relatifs par certains responsables de la chaîne administrative fait que le MENAPLN se trouve confronté voire en irrégularité face à ses propres règles.

Toutes les demandes d'assistance juridique adressées au ministère ont été traitées. Les requêtes formulées au fur et à mesure des besoins ont été toutes examinées et des appuis-conseils ont été réalisés. Au total 25 requêtes ont été reçues et les appuis-conseils réalisés à 100%. Il s'agissait de trouver les termes juridiques qui permettent ou qui empêchent l'exécution de certaines tâches de l'autorité soit par abstention ou par action.

Le renforcement des capacités institutionnelles du MENAPLN a également été assuré par la coordination des activités d'informatisation des structures centrales et rattachées, la maintenance des applications informatiques au niveau de deux structures et l'assistance des utilisateurs de l'outil informatique. À travers cette rubrique de renforcement des capacités institutionnelles, des responsables au nombre de 64 des structures déconcentrées ont été formés en droit administratif ; quatre (4) agents de la DAJC ont reçu une formation en légistique et six agents formés sur la cartographie des risques ; Sept (7) agents de la DAJC et douze (12) agents d'autres structures du MENAPLN ont été formés sur la législation foncière des établissements d'enseignement.

Les autres activités de renforcement des capacités institutionnelles du ministère ont consisté en :

- la relecture du décret n° 2017-039/PRES/PM/MENA du 27 janvier 2017 portant organisation du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation qui a abouti à la signature du nouveau décret n° 2019-0344/PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 et 13 projets d'organigrammes de structures centrales finalisés ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi portant promotion des langues nationales finalisé par la loi n°0033-2019/AN du 23 mai 2019 portant promotion des langues nationales et promulguée ;
- la relecture de 13 textes juridiques soumis en projets à l'autorité ;
- l'élaboration d'outils d'évaluation de textes suivie d'une évaluation test d'un texte juridique ;
- l'encadrement juridique des rapports conventionnels entre le MENAPLN et les partenaires tels que les donations, les mémorandums de collaboration, les négociations et protocoles d'accord, etc.

Des activités juridiques ont également été menées hors programme pour prendre en compte la nouvelle configuration du MENA devenu MENAPLN et de prendre en compte certaines situations d'urgence. Il s'agit également d'élaboration et de relecture de textes notamment :

- l'élaboration et l'adoption du décret n°2019-0157/PRES/PM/MENAPLN du 22 février 2019 portant modalités d'évaluation et de contrôle des évaluations des apprentissages scolaires ;
- l'élaboration et l'adoption du décret n°2019-0307/PRES/PM/MENAPLN du 15 avril 2019 portant adoption du programme d'alphabétisation et de formation en faveur des adolescents, des jeunes et des adultes ;
- l'élaboration et l'adoption du décret n°2019-0685/PRES/PM/MINEFID/MENAPLN du 26 juin 2019 portant autorisation de perception de recettes relatives à certaines prestations des directions techniques et des directions régionales du MENAPLN.
- l'élaboration et l'adoption du décret n°2019-0817/PRES/PM/MFPTPS/MENAPLN/MINEFID du 19 août 2019 portant conditions et modalités d'affectation pour nécessité de service à titre exceptionnel des personnels du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;
- l'élaboration et l'adoption de l'arrêté n°2019-021/MENAPLN/SG/DGEFPIC du 07 février 2019 portant application des normes de suivi encadrement pédagogique des enseignants du Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;
- l'élaboration et l'adoption de l'arrêté n°2019-022/MENAPLN/SG du 19 février 2019 portant attribution, organisation et fonctionnement des CEB ;
- l'élaboration et l'adoption de l'arrêté n°2019-093/MENAPLN/SG/DGEFG du 09 mai 2019 portant conditions de redoublement dans l'enseignement primaire ;
- l'élaboration et l'adoption de l'arrêté n°2019-094/MENAPLN/SG/DGEFG du 09 mai 2019 portant modalités de rachat dans les enseignements post-primaire et secondaire ;
- l'élaboration et l'adoption de l'arrêté n°2019-199/MENAPLN/SG du 25 juillet 2019 portant règlementation de la suppléance au primaire et préscolaire ;
- l'élaboration et l'adoption de l'arrêté n°2019-250/MENAPLN/SG/DGREIP du 13 septembre 2019 portant adoption d'un socle commun des programmes et approches des innovations en éducation non formelle ;
- l'élaboration et l'adoption d'une Convention entre l'Eglise catholique et l'Etat Burkinabè signée le 7 mai 2019 relative au développement de l'éducation au Burkina Faso ;
- l'élaboration et l'adoption d'une Convention entre l'Etat et l'Eglise Catholique signée le 27 avril 2019 relative à la mise en œuvre du projet BB3 dans le secteur de l'éducation de base ;

Résultat 04.6 : La visibilité des actions du Ministère est assurée

Activités	Coûts en milliers				Montant dépensé		
	Etat	CAST	CAST Secondaire	Total	Etat	CAST	Total
Communication et information	65 000	171 248	-	236 248	60 768	161 758	222 526

Source : DAF/MENAPLN, CID à la date du 31/12/2019

Sur un montant prévisionnel de 236 248 000 FCFA alloué aux activités relatives à la visibilité du ministère, la somme de 65 000 000 FCFA est du budget et de l'Etat et le montant de 171 248 000 FCFA du budget CAST soit respectivement 27,51% et 72,49%. Un montant total de 222 526 000 FCFA a été dépensé soit un taux global de 94,19%. Le taux du montant dépensé du budget Etat est de 93,49% contre un taux de 94,46% pour le CAST.

Les activités de promotion de la visibilité du ministère sont entre autres la formation des agents sur diverses thématiques, l'assistance des utilisateurs à l'utilisation de l'outil Informatique,

l'élaboration du tableau de gestion des archives des structures déconcentrées du MENAPLN et l'enlèvement des archives dans les directions centrales.

Livrables atteints :

- **Couverture médiatique assurée en 2019 ;**
- **2 plans de communication disponibles ;**
- **3000 bulletins d'information produits ;**
- **2 prix spéciaux Galian 2019 décernés ;**
- **Le site internet du ministère régulièrement mis à jour ;**
- **La coordination des activités d'informatisation du MENA assurée ;**
- **Les utilisateurs des structures centrales formés à l'outil informatique ;**
- **Acquisition et installation d'une salle serveur effectives ;**
- **250 ml d'archives physiques traitées et conservées ;**
- **Un projet de tableau de gestion élaboré.**

La plupart des activités inscrites au programme 2019 se sont déroulées correctement et sans difficultés majeures. Ainsi, pour améliorer la performance du système d'information et de communication interne et externe du ministère, une stratégie de communication a été élaborée et est actuellement mise en œuvre. Aussi, des actions de promotion et de développement des services informatiques et la poursuite de conservation et de numérisation des archives et de renforcement des capacités ont été réalisées.

Communication et information

Au niveau des couvertures médiatiques, la signature de 14 conventions avec les organes de presse, a permis de relayer l'information sur l'éducation par les hommes et femmes de médias. A cela s'ajoutent les conférences de presse organisées par le ministère, la participation aux points de presse du gouvernement organisés par le Service d'information du gouvernement (SIG), les reportages sur les grandes réalisations du ministère en collaboration avec le SIG et la production d'émissions, de spots et autres supports de communication.

Aussi, les activités menées dans certaines structures centrales et déconcentrées et diffusées dans les pages professionnelles par les points focaux de la DCPM. Par ailleurs, pour accroître la communication interne, des groupes professionnels ont été créés et animés à travers les médias sociaux.

En outre, le nombre d'activités nécessitant la médiatisation s'est accru du fait des multiples sorties terrain, la volonté affichée de rendre visibles les actions du ministère et le maintien d'un climat social apaisé.

Au titre de la communication digitale, le site web du MENAPLN, les réseaux sociaux sont régulièrement mis à jour. Concernant les principaux défis, on note l'improvisation qui ne facilite pas le respect des délais de demande de couverture auprès des organes de presse et le besoin d'étendre le partenariat à un nombre important de médias. En termes de solutions, il est envisagé l'élaboration d'un manuel de procédures pour l'amélioration des relations presse et relations publiques du ministère. Au niveau déconcentré, il sera renforcé en plus des actions déjà menées, le partenariat avec les organes de presse communautaires.

En plus, des plans de communication ont été élaborés sur l'EFTP et l'éducation en situation d'urgence avec pour fondement la stratégie globale de communication du MENAPLN.

Et au cours de la 22ème édition de la nuit des Galian, le 11 avril 2019, deux prix spéciaux du MENAPLN ont été attribués à deux journalistes qui se sont bien illustrés dans le traitement et la publication d'un article sur l'éducation au Burkina Faso.

Coordination des activités d'informatisation du MENAPLN assurée

A ce niveau, une assistance aux utilisateurs de l'outil informatique a été assurée au cours de l'année et des sessions de formation ont été organisées au profit des acteurs de l'éducation. Pour une utilisation optimale des TIC, un Schéma Directeur Informatique (SDI) a été élaboré. C'est un outil de planification et d'arbitrage des investissements liés aux TIC en tenant compte de l'ensemble des processus métiers, des objectifs stratégiques ainsi que des évolutions technologiques du MENAPLN. Ainsi, toutes les dimensions de l'école ont été prises en compte, à savoir la formation, les pratiques éducatives, les contenus pédagogiques et l'action de l'État au sein de l'éducation nationale. Aussi, le renforcement du réseau informatique des structures du MENAPLN a été assuré.

Au titre des acquis, le câblage réseau informatique et l'interconnexion au RESINA de 21 structures centrales et de 400 structures déconcentrées du MENAPLN sont effectifs.

Gestion des archives

Pour la gestion des archives, on note une satisfaction au niveau du taux d'engagement financier qui est de 100%. En effet, la plupart des activités programmées par la Direction des archives et de la documentation (DAD) ont été réalisées et un important volume d'archives a été prélevé afin de garantir leur protection, leur authenticité et leur qualité. Ces archives traitées et conservées visent à assurer au MENAPLN une meilleure gouvernance de l'information.

Ainsi, un tableau de gestion est élaboré au profit de l'ensemble des services producteurs dans la gestion de leurs archives qui seront accompagnés à travers une assistance scientifique et technique sur les conditions de gestion de leurs archives.

VI.2 Synthèse des discussions sur le thème prioritaire du GTP

Thème prioritaire : « Quelles perspectives pour le développement de l'éducation de base et du secondaire à la fin du PDSEB ? ».

Contexte

Le choix de ce thème prioritaire pour une réflexion/action courant 2019 est intervenu dans un contexte où la mise en œuvre du PDSEB doit prendre fin en 2021. En effet, l'analyse des indicateurs fait observer que les cibles visées dans le PDSEB ne seront pas atteintes à l'échéance 2021. C'est pourquoi il est impérieux d'anticiper la réflexion en prenant en compte les défis actuels du sous-secteur de l'éducation de base et du secondaire en élaborant un nouveau programme.

Conformément aux dispositions de la loi 034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement, à son article 19 « le processus de formulation d'un document national d'orientation du développement commence au moins deux (2) ans avant l'échéance du document d'orientation en cours ». A ce titre, la planification du développement de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire ne pourrait se faire qu'à travers une stratégie ou encore plan stratégique.

Il découle de cette prescription deux conséquences majeures dans la hiérarchie des normes des documents de politiques, à savoir : (i) reléguer les stratégies infra-sectorielles à des plans d'actions pluriannuels et (ii) élaborer un cadre de référence sous-sectoriel qui intègre toutes les stratégies existantes ou en cours.

Le nouveau cadre de référence sous-sectoriel fera suite au PDSEB et s'arrimera plus étroitement au PSEF qui est le cadre de référence par excellence du secteur de l'éducation et de la formation sur la période 2017-2030. Il prendra appui sur les acquis et les leçons apprises.

D'ores et déjà, les différentes revues du PDSEB et les travaux des groupes de réflexion offrent des bases pour l'élaboration du nouveau cadre de référence du MENAPLN. Son évaluation globale préalable n'est donc pas indispensable avant l'entame du processus d'élaboration du PDSEBS. Toutefois, cette évaluation pourrait intervenir en 2021.

Enfin, un rapport diagnostic sera élaboré et se fera sur la base du RESEN 2016, des rapports de performance du PNDES, des rapports annuels de suivi de la mise en œuvre du PDSEB et du PSEF ainsi que de tout autre document jugé pertinent. Sur la base des leçons apprises, le nouveau plan devrait être formulé en tenant compte des nouvelles perspectives et défis en matière de développement de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire.

Situation des travaux sur le thème prioritaire courant 2019

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan dénommé « PDSEBS 2021-2025 », un processus a été décrit et validé avec l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur.

Au 31 décembre 2019, l'état de mise en œuvre du processus se traduit par la fin des activités préparatoires qui correspondent à la 1^{ère} étape du processus et l'entame d'une activité phare de la 2^{nde} étape qui est le diagnostic de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire.

A ce niveau, un avant-projet de rapport diagnostic est disponible et est en cours de finalisation.

Compte tenu des contraintes de calendrier liées à l'élaboration de la requête accélérée pour la mobilisation de ressources au profit de l'Education en situation d'urgence (ESU), le déroulement du processus d'élaboration du nouveau plan avait été suspendu et se poursuivra en mai 2020 après la MCS-8.

VI.3 Suivi des actions à poursuivre pour l'aboutissement des recommandations de la sixième MCS

Actions	Structure responsable	Observations
Pilotage de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire		
<ul style="list-style-type: none"> - Adopter le guide de gestion intégrée des RH et assurer sa mise en application ; - Concevoir un système de gestion informatisé des ressources humaines du MENAPLN. 	DRH	<p>Les étapes restantes dans le cadre du Renforcement de l'efficacité dans la gestion des ressources humaines sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation des formateurs prévue du 16 au 20 mars 2020 ; - La reproduction des guides, des différents outils de GRH et des supports de formation et de communication 2020; - Le renforcement des capacités des agents en charge de la GRH aux différents niveaux sur trois bassins (Ziniaré, Bobo-Dioulasso et Koudougou) et dont le calendrier reste à préciser ; - L'élaboration du cahier des charges et le recrutement du développeur en 2020 pour la conception d'un <i>système de GRH informatisé selon les trois aspects fondamentaux : programmation financière, gestion des carrières, gestion des mouvements</i>

VI.4 Suivi des recommandations de la septième MCS par le groupe Pilotage

La situation de la mise en œuvre des recommandations de la **septième (7^{ème}) MCS** dont le suivi incombe au groupe thématique pilotage se présente comme suit :

N°	Recommandations	Structures Responsables	Echéances	Résultats attendus à l'échéance	Observations	Mesures/Actions à prendre	Observations
4	Pilotage du sous-secteur de l'éducation de base						
	Concevoir un système de gestion informatisé des ressources humaines du MENAPLN.	DRH	8 ^{ème} MCS	Un système de gestion informatisé est disponible	Nouvelle recommandation	<ul style="list-style-type: none"> - adopter le guide de gestion intégrée des RH et assurer sa mise en application ; - concevoir un système de gestion informatisé des ressources humaines du MENAPLN. 	<p>À ce jour, le Manuel des Processus et Procédures de Gestion des Ressources humaines (MPP-GRH) et le Guide sur les Critères et Normes d'Affectation et de Mutation des Agents du MENAPLN ont été numérisés sous le format adapté à l'édition (trait de coupe). Il faut noter qu'au-delà de leurs objectifs spécifiques respectifs, les deux outils développés constitueront une base pour l'élaboration de l'application informatisée prévue en 2020</p>

ANNEXES

Annexe 1 : Taux de réalisation du plan d'action du MENAPLN

Programmes	Taux de réalisation					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Amélioration de l'accès à l'éducation de base formelle	82,00%	66,00%	71,90%	72,90%	78,49%	
2. Amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle	82,00%	69,00%	85,00%	77,30%	78,60%	
3. Développement de l'éducation non formelle	76,00%	50,00%	55,80%	61,10%	80,95%	
4. Pilotage et soutien aux services de l'éducation de base	88,70%	71,30%	82,10%	80,40%	86,77%	
Total	82,18%	64,08%	73,70%	72,93%	81,20%	

1. Programme Amélioration de l'accès à l'éducation de base formelle

Sous-programmes	Taux de réalisation					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Développement et gestion des infrastructures d'accueil à tous les niveaux	81,00%	56,00%	74,90%	74,50%	59,98%	
2. Recrutement et déploiement du personnel enseignant				87,00%	79,88%	
3. Fourniture aux élèves, étudiants, apprenants et enseignants des conditions d'hygiène, de santé et de nutrition favorables à l'enseignement-apprentissage				100,00%	83,71%	
4. Renforcement de la fourniture des services sociaux aux élèves et étudiants	92,00%	82,00%	82,80%	65,20%	78,46%	
5. Promotion de l'égalité et l'équité d'accès pour tous	72,00%	60,00%	48,10%	80,00%	100,00%	
6. Mobilisation sociale et implication des parties prenantes dans le développement du secteur	75,00%	73,00%	100,00%	74,60%	62,14%	
7. Promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux	90,00%	59,00%	53,80%	80,00%	100,00%	
8 Accompagnement des promoteurs privés dans le développement de l'offre d'éducation et de formation				86,20%	63,75%	
Total	82,00%	66,00%	71,90%	72,90%	78,49%	

2. Programme Amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle

Sous-programmes	Taux de réalisation					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Formation initiale et continue du personnel	80,00%	75,00%	69,70%	77,20%	87,72%	
2 Encadrement pédagogique de proximité à tous les niveaux du système	-	-	-	70,10%	86,77%	
3. Développement et révision des curricula et programmes d'enseignement / formation	85,00%	76,00%	78,40%	52,80%	100,00%	
4. Réforme du système d'évaluation et de certification	-	-	99,70%	56,20%	93,48%	
5. Promotion du bilinguisme et du multilinguisme	83,00%	70,00%	100,00%	90,80%	99,33%	
6 Mise à disposition des apprenants, des étudiants et des établissements, la matière d'œuvre, les supports didactiques, les ressources documentaires et les supports d'enseignement physiques et virtuels	-	-	-	83,30%		54,87%
7. Mobilisation sociale en faveur de la qualité des enseignements et des			100,00%		33,33%	
8 Développement du système des passerelles entre les différents ordres et/ou niveau d'éducation et de formation	-	-	-	46,70%	73,33%	
6. Amélioration des apprentissages selon une approche centrée sur l'apprenant	80,00%	55,00%	62,50%	-		
TOTAL	82,00%	69,00%	85,00%	77,30%	78,60%	

3. Programme Développement de l'éducation non formelle

Sous-programmes	Taux de réalisation					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Accroissement de l'offre et la demande en ENF	73,00%	68,00%	55,00%	52,20%	88,57%	
2. Amélioration de la qualité de l'ENF	79,00%	32,00%	56,60%	60,00%	73,33%	
TOTAL	76,00%	50,00%	55,80%	61,10%	80,95%	

4. Programme Pilotage et soutien aux services de l'éducation de base

Sous-programmes	Taux de réalisation					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 : Coordination/gouvernance du système éducatif	83,00%	80,00%	68,50%	73,10%	73,08%	
2 Mise en œuvre les outils de planification, de suivi et d'évaluation du secteur de l'éducation et de la formation	-	-	-	91,00%	98,36%	

3 Amélioration de la gestion des ressources humaines	-	-	-	95,30%	78,00%	
4 Gestion de la décentralisation du système éducatif	89,00%	59,00%	95,00%			
5 : Mobilisation des ressources et financement de l'éducation	99,00%	94,00%	78,80%			
6 Gestion des ressources financières du secteur de l'éducation et de la formation	95,00%	72,00%	82,50%	86,30%		94,55%
7 Renforcement des capacités de gestion des acteurs et des structures en charge de l'éducation	76,00%	46,00%	83,50%	83,80%	82,22%	
8 Amélioration de la visibilité et la lisibilité des actions du secteur				77,10%	94,40%	
9 Mise en œuvre et suivi évaluation du Programme	90,00%	77,00%	84,10%			
Total	88,70%	71,30%	82,10%	80,40%	86,77%	

Source : Plan d'action du MENAPLN

Annexe 2 : Enseignants du post-primaire général et technique recrutés sur mesures nouvelles en 2019 (PEJEN)

Discipline	Prévus (potentiel attendu)	Participants	Taux de participation	Admis	Taux de succès
Professeurs de CEG/Français-Anglais	377	365	96,82	295	80,82%
Professeurs de CEG/Français-Histoire et Géographie	582	583	100,17	496	85,08%
Professeurs de CEG/MATHS-PC	252	241	95,63	11	4,56%
Professeurs de CEG/MATHS-SVT	272	273	100,37	9	3,30%
Enseignement Technique /CAET	37	37	100,00	28	75,68%
TOTAL	1520	1499	98,62	839	55,97%

Source : DRH/MENAPLN 2019

Annexe 3 : Situation de la composante ENEP de Kaya du PCIE/JAPON au 31 décembre 2019

Nature de la réalisation	Quantité programmée	Quantité réalisée	Taux de réalisation (%)
1.Mise en œuvre des considérations environnementales et sociales du projet			75
• Paiement des compensations aux PAP	1	1	100
• Obtention de l'acte de cession à l'amiable des droits fonciers	1	1	100
• Organisation d'un atelier sur le choix des espèces à reboiser	1	1	100
• Organisation des séances de sensibilisation sur les IST et SIDA	1	0	00
2 Soumission, évaluation des offres et approbation des contrats pour les travaux de construction et d'équipement des infrastructures de l'ENEP de Kaya	1	1	100
3. organisation de la réunion de démarrage des travaux	1	0	00
4. installation des entreprises pour les travaux de construction et d'équipement des infrastructures	1	0	00
5. organisation de la cérémonie de lancement des travaux	1	0	00
6. suivi des travaux de construction	5	0	00

Source : DGESS/MENAPLN (PIP 2019)

Annexe 4 : Situation des visites de classe au préscolaire public

DREPPNF	Nbre d'éducateurs de la région	Nbre d'éducateurs visités	% d'éducateurs visités
Boucle du Mouhoun	50	32	64
Cascades	34	24	70,58
Centre	41	18	43,90
Centre-Est	36	17	47,22
Centre-Nord	18	0	0
Centre-Ouest	53	39	73,58
Centre-Sud	27	15	55,55
Est	29	8	27,58
Hauts-Bassins	106	26	24,52
Nord	46	12	26,08
Plateau central	23	10	43,47
Sahel	27	12	44,44
Sud-Ouest	80	15	18,75
Total national	570	228	40

Source : Rapport 2018-2019 de l'encadrement pédagogique

Annexe 5 : Situation des visites de CEEP publics

DREPPNF	Nombre de CEEP de la région	Nombre de CEEP visités	(%) de CEEP visités
Boucle du Mouhoun	10	4	40
Cascades	5	2	40
Centre	41	18	43,90
Centre-Est	14	3	21,42
Centre-Nord	4	1	25
Centre-Ouest	17	10	58,82
Centre-Sud	5	2	40
Est	10	5	50
Hauts-Bassins	15	9	60
Nord	15	11	73,33
Plateau central	7	5	71,42
Sahel	10	5	50
Sud-Ouest	11	2	18,18
Total national	164	77	46,95

Source : Rapport 2018-2019 de l'encadrement pédagogique

Annexe 6 : Sorties des acteurs CEB dans le cadre des PAI/PAC au titre de 2018-2019

DREPPNF	Nombre d'enseignants	Nombre d'encadreurs			Nombre de sorties prévues	Nombre de sorties réalisées	% d'enseignants visités par rapport au nombre d'enseignants prévus	% d'enseignants visités par rapport au nombre d'enseignants de la région (%)
		IP	CPI	IEPD				
Boucle du Mouhoun	6490	238	163	57	6356	6307	99,22	97,18
Cascades	2933	120	40	27	2686	3619	134,73	123,38
Centre	10751	359	89	25	5464	4966	90,88	46,19
Centre-Est	5789	245	69	56	5343	5549	103,85	96,68
Centre-Nord	5381	136	61	51	5475	5475	100	101,74
Centre-Ouest	4981	253	101	54	6032	5997	99,41	120,39
Centre-Sud	4030	162	46	45	4176	3314	79,35	82,23
Est	6404	159	52	51	2503	2503	100	39,08
Hauts-Bassins	7805	427	53	42	7579	4206	55,49	53,88
Nord	7111	305	80	60	2926	2926	100	41,14
Plateau central	4275	153	73	58	3759	3388	90,13	79,25
Sahel	4259	91	39	38	3062	850	27,75	19,95
Sud-Ouest	4677	57	11	17	4176	4110	98,41	87,87
TOTAL	78705	2 705	1677	574	59 537	56 598	95,06	76,07

Source : Rapport 2018-2019 de l'encadrement pédagogique

Annexe 7 : Nombre de visites de classe réalisées par région

DREPS	Disciplines	Nombre d'enseignants de la région	Nombre d'enseignants visités sur le nombre prévu	% d'enseignants visités par rapport au nombre prévu	% d'enseignants visités par rapport au nombre d'enseignants de la région
Boucle du Mouhoun	-	2693	00/660	00	00
Cascades	Toutes	998	213/710	30,00%	21,34%
Centre	-	00	00	00	00
Centre- Est	-	1817	124/590	21,01%	06,82%
Centre- Nord	-	1214	209/504	41,46%	17,21%%
Centre-Ouest	Toutes	3768	81/1866	04,34%	02,14%
Centre-Sud	-	1044	229/512	44,72%	21,93%
Est	-	1319	369/474	77,84%	27,97%
Hauts-Bassins	Toutes	1921	825/1921	42,94%	42,94%
Nord	Toutes	2144	420/1680	25,00%	19,58%
Plateau central	4 disciplines	2029	126/650	19,38%	06,20%
Sahel	-	636	142/630	22,53%	22,32%
Sud-Ouest	Sauf ETPI	928	226/928	24,35%	24,35%
Totaux		20511	3424/10465	32,71%	16,69%

Source : Rapport 2018-2019 de l'encadrement pédagogique

Annexe 8 : Nombre de stagiaires de l'ENSK et de l'IDS bénéficiaires de visites pédagogiques

DREPS	Suivis pédagogiques des stagiaires			Certification des stagiaires		
	Stagiaires IDS	Stagiaires ENS		Stagiaires IDS	Stagiaires ENS	Professionnels (DGEC)
		Prof	Encadreurs			
Boucle du Mouhoun	63	169	02	63	169	42
Cascades	41	90	04	41	94	11
Centre	26	97	-	26	97	78
Centre- Est	31	157	11	31	157	28
Centre- Nord	27	140	-	27	140	44
Centre-Ouest	31	115	01	31	115	21
Centre-Sud	59	143	42	59	184	47
Est	30	102	03	24	102	19
Hauts-Bassins	43	110	05	43	115	17
Nord	55	168	08	55	176	29
Plateau central	65	82	09	63	82	11
Sahel	23	64	00	23	64	06
Sud-Ouest	41	107	2	41	109	24
Totaux	535	1544	87	527	1604	299

Source : MENAPLN, rapport 2018-2019 du suivi-encadrement pédagogique

Annexe 9 : Répartition du montant destiné aux trente et un (31) établissements d'EFTP publics fonctionnels à la rentrée scolaire 2019/2020

N°	Etablissement	Localité	Région	Montant FCFA
1	LP Jan VERVOOT	Boulsa	Centre Nord	8 517 247
2	CETFP du Boulgou	Garango	Centre Est	5 823 861
3	LPR Naaba Kango	Ouahigouya	Nord	15 592 028
4	LPR Yendabili	Fada	Est	16 368 937
5	LREP Agricole	Bingo	Centre Ouest	6 763 826
6	LPN Maurice YAMEOGO	Koudougou	Centre Ouest	20 967 703
7	CETFP Mgr Jean Baptiste SOME	Diébougou	Sud-Ouest	6 595 183
8	CETFP Béyon KONE	Banfora	Cascades	10 758 976
9	CETFP Agricole de l'amitié Abraysienne	Boussouma	Centre Nord	6 903 344
10	LPR Doma SOME	Gaoua	Sud-Ouest	11 995 387
11	CETFP Princesse YENNEGA	Tenkodogo	Centre Est	7 379 508
12	CETFP de Yako	Yako	Nord	8 508 649
13	CETFP de Kaya	Kaya	Centre Nord	3 930 282

14	CETFP Naaba Zanré	Koupéla	Centre Est	4 997 833
15	CETFP Charles Bila KABORE	Zorgho	Plateau Central	5 639 500
16	CETFP de Boussé	Boussé	Plateau Central	5 285 250
17	LPR Idrissa YAYA	Dori	Sahel	6 708 454
18	Lycée Provincial de Yako	Yako	Nord	4 335 700
19	CETFP de Pabré	Pabré	Centre	4 025 057
20	CETFP de Komsilga	Komsilga	Centre	4 025 057
21	CETFP de Houndé	Houndé	Hauts Bassins	4 174 473
22	Lycée Provincial de Bassy	Ziniaré	Plateau Central	5 712 400
23	Lycée Mixte de Goughin	Ouagadougou	Centre	3 780 866
24	Lycée Philippe Zinda KABORE	Ouagadougou	Centre	3 780 866
25	Lycée de Kamboinsin	Kamboinsin	Centre	3 780 866
26	Lycée Provincial de Dé dougou	Dé dougou	Boucle du Mouhoun	3 930 282
27	Lycée Yamwaya de Ouahigouya	Ouahigouya	Nord	3 930 282
28	Lycée Provincial de Koudougou	Koudougou	Centre Ouest	4 340 879
29	CFPNF de Koutoura	Koutoura	Cascades	7 807 114
30	CFPNF de Hoggo Sambowel	Dori	Sahel	8 854 136
31	Lycée départemental de Saria	Saria	Centre Ouest	3 930 282
TOTAL				219 144 228

Annexe 10 : Répartition du montant destiné aux six (06) établissements d'EFTP publics ouverts dans l'enseignement général, fonctionnels à la rentrée scolaire 2019/2020

N°	Etablissement	Localité	Région	Montant FCFA
1	CETFP de Gourçy	Gourçy	Nord	4 174 473
2	CETFP de Sapouy	Sapouy	Centre Sud	4 174 473
3	CETFP de Sindou	Sindou	Cascades	4 174 473
4	LPR de Kaya	Kaya	Centre Nord	4 174 473
5	LPR de Manga	Manga	Centre Sud	4 174 473
6	LPR de Tenkodogo	Tenkodogo	Centre Est	4 174 473
TOTAL				25 046 838
TOTAL GLOBAL				244 191 066

Source : Arrêté N°2019-00216/MENAPLN/SG/DGEFTP du 13 août 2019

Annexe 11 : Taux de réussite au CEP avec les candidats libres

DREPPNF	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	21 536	18 895	40 431	11 346	10 745	22 091	52,68	56,87	54,64
Cascades	8 788	7 931	16 719	2 856	3 085	5 941	32,50	38,90	35,53
Centre	36 544	29 772	66 316	22 740	20 168	42 908	62,23	67,74	64,70
Centre-Est	16 709	15 802	32 511	8 912	9 231	18 143	53,34	58,42	55,81
Centre-Nord	15 566	12 654	28 220	7 521	6 940	14 461	48,32	54,84	51,24
Centre-Ouest	22 811	19 062	41 873	11 290	11 032	22 322	49,49	57,87	53,31
Centre-sud	11 815	9 885	21 700	6 175	5 621	11 796	52,26	56,86	54,36
Est	11 475	10 719	22 194	6 903	6 821	13 724	60,16	63,63	61,84
Hauts Bassins	25 684	22 461	48 145	14 194	13 645	27 839	55,26	60,75	57,82
Nord	19 885	15 838	35 723	8 208	7 692	15 900	41,28	48,57	44,51
Plateau Central	11 834	9 948	21 782	5 973	5 478	11 451	50,47	55,07	52,57
Sahel	3 327	3 952	7 279	1 758	2 287	4 045	52,84	57,87	55,57
Sud-Ouest	7 808	7 364	15 172	4 218	4 750	8 968	54,02	64,50	59,11
Total	213 782	184 283	398 065	112 094	107 495	219 589	52,43	58,33	55,16

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

Annexe 12 : Taux de réussite au CEP sans les candidats libres

DREPPNF	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	21 152	18 494	39 646	11 185	10 574	21 759	52,88	57,18	54,88
Cascades	8 562	7 738	16 300	2 820	3 052	5 872	32,94	39,44	36,02
Centre	34 119	28 097	62 216	22 394	19 949	42 343	65,63	71,00	68,06
Centre-Est	16512	15580	32 092	8 834	9 134	17 968	53,50	58,63	55,99
Centre-Nord	15 098	12 314	27 412	7 350	6 785	14 135	48,68	55,10	51,57
Centre-Ouest	22 181	18 598	40 779	11 107	10 882	21 989	50,07	58,51	53,92

Centre-sud	11 585	9 648	21 233	6 100	5 522	11 622	52,65	57,23	54,74
Est	10 921	10 030	20 951	6 573	6 438	13 011	60,19	64,19	62,10
Hauts Bassins	24 772	21 458	46 230	13 978	13 363	27 341	56,43	62,28	59,14
Nord	19 233	15 286	34 519	7 903	7 407	15 310	41,09	48,46	44,35
Plateau Central	11 480	9 779	21 259	5 836	5 417	11 253	50,84	55,39	52,93
Sahel	3 140	3 649	6 789	1 674	2 115	3 789	53,31	57,96	55,81
Sud-Ouest	7 693	7 261	14 954	4 164	4 688	8 852	54,13	64,56	59,19
Total	206 448	177 932	384 380	109 918	105 326	215 244	53,24	59,19	56,00

Source : DGEC/ MENAPLN, 2019

Annexe 13: Résultats au CEP des écoles privées

DREPPNF	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	492	444	936	383	362	745	77,85	81,53	79,59
Cascades	349	334	683	212	180	392	60,74	53,89	57,39
Centre	20 716	17 966	38 682	14 432	13 549	27 981	69,67	75,41	72,34
Centre-Est	366	344	710	301	285	586	82,24	82,85	82,54
Centre-Nord	602	450	1 052	403	328	731	66,94	72,89	69,49
Centre-Ouest	1 005	924	1 929	651	669	1 320	64,78	72,40	68,43
Centre-sud	294	280	574	200	199	399	68,03	71,07	69,51
Est	839	720	1 559	546	530	1 076	65,08	73,61	69,02
Hauts Bassins	5 119	4 475	9 594	2 807	2 723	5 530	54,83	60,85	57,64
Nord	566	465	1 031	383	311	694	67,67	66,88	67,31
Plateau Central	315	267	582	204	182	386	64,76	68,16	66,32
Sahel	176	153	329	121	105	226	68,75	68,63	68,69
Sud-Ouest	250	225	475	209	202	411	83,60	89,78	86,53
Total	31 089	27 047	58 136	20 852	19 625	40 477	67,07	72,56	69,62

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

Annexe 14 : Résultats au CEP des écoles publiques

DREPPNF	PRESENTS			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	20 644	18 038	38 682	10 786	10 196	20 982	52,25	56,53	54,24
Cascades	8 045	7 233	15 278	2 591	2 849	5 440	32,21	39,39	35,61
Centre	12 995	9 798	22 793	7 660	6 078	13 738	58,95	62,03	60,27
Centre-Est	13 354	12 994	26 348	6 835	7 350	14 185	51,18	56,56	53,84
Centre-Nord	13 866	11 368	25 234	6 577	6 190	12 767	47,43	54,45	50,59
Centre-Ouest	21 096	17 618	38 714	10 443	10 244	20 681	49,50	58,15	53,44
Centre-sud	11 223	9 301	20 524	5 873	5 294	11 161	52,33	56,92	54,41
Est	9 859	9 109	18 968	5 815	5 758	11 573	58,98	63,21	61,01
Hauts Bassins	19 831	16 931	36 762	11 167	10 608	21 775	56,31	62,65	59,23
Nord	18 582	14 756	33 338	7 484	7 053	14 537	40,28	47,80	43,60
Plateau Central	11 067	9 277	20 344	5 627	5 170	10 791	50,84	55,73	53,07
Sahel	2 842	3 312	6 154	1 457	1 888	3 345	51,27	57,00	54,35
Sud-Ouest	7 426	7 012	14 438	3 947	4 476	8 423	53,15	63,83	58,34
Total	170 830	146 747	317 577	86 262	83 154	169 416	50,50	56,66	53,35

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

Annexe 15 : Statistiques de l'entrée en 6^{ème}, option enseignement général session de 2019

DREPPNF	PRESENTES			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	20 048	17 376	37 424	9 434	8 937	18 371	47,06	51,43	49,09
Cascades	6 766	6 113	12 879	2 320	2 452	4 772	34,29	40,11	37,05
Centre	29 849	23 932	53 781	4 526	4 588	9 114	15,16	19,17	16,95
Centre-Est	13 702	12 393	26 095	3 811	4 003	7 814	27,81	32,20	29,94
Centre-Nord	166	166	332	46	54	100	27,71	32,53	30,12
Centre-Ouest	15 515	12 848	28 363	5 961	6 066	12 027	38,42	47,21	42,40
Centre-sud	11 305	9 291	20 596	5 124	4 647	9 771	45,33	50,02	47,44
Est	7 471	6 336	13 807	4 835	4 325	9 160	64,72	68,26	66,34
Hauts Bassins	20 571	22 613	43 184	7 936	7 786	15 722	38,58	34,43	36,41
Nord	15 309	12 177	27 486	5 508	5 271	10 779	35,98	43,29	39,22
Plateau Central	10 092	8 575	18 667	2 243	2 190	4 433	22,23	25,54	23,75

Sahel	2 104	2 436	4 540	933	1 108	2 041	44,34	45,48	44,96
Sud-Ouest	5 042	4 766	9 808	2 849	3 214	6 063	56,51	67,44	61,82
Total	152 940	139 022	296 962	55 526	54 641	110 167	35,16	39,30	37,10

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

Annexe 16 : Statistiques de l'entrée en 6^{ème} option enseignement technique session de 2019

Région	PRESENTES			ADMIS			TAUX DE SUCCES		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Boucle du Mouhoun	11	20	31	11	16	27	100	80	87,1
Cascades	10	34	44	5	18	23	50,00	52,94	52,27
Centre	923	1 451	2 374	153	311	464	16,58	21,43	19,55
Centre-Est	3	11	14	3	11	14	100,00	100,00	100,00
Centre-sud	3	12	15	2	10	12	66,67	83,33	80,00
Est	12	33	45	10	28	38	83,33	84,85	84,44
Plateau Central	2	5	7	2	5	7	100,00	100,00	100,00
National	964	1 566	2 530	186	399	585	19,29	25,48	23,12

Source : DGEC/MENAPLN, 2019

Annexe 17 : Résultats globaux du BEPC de la session de 2019 par région

Région	Inscrits			Présents			Total Admis			Taux de succès		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Boucle / Mouhoun	13572	13469	27041	13263	13180	26443	3907	2862	6769	29,46%	21,71%	25,60%
Cascades	6374	6030	12404	6248	5915	12163	1685	1168	2853	26,97%	19,75%	23,46%
Centre	27530	42219	69749	26424	40504	66928	9213	10582	19795	34,87%	26,13%	29,58%
Centre – Est	9379	10868	20247	9007	10631	19638	3146	2581	5727	34,93%	24,28%	29,16%
Centre – Nord	7919	10112	18031	7649	9845	17494	2244	1678	3922	29,34%	17,04%	22,42%
Centre Ouest	15006	15309	30315	14604	14927	29531	4422	3209	7631	30,28%	21,50%	25,84%
Centre – Sud	6317	7194	13511	6173	7030	13203	1797	1469	3266	29,11%	20,90%	24,74%
Est	9871	9903	19774	9453	9447	18900	2845	1921	4766	30,10%	20,33%	25,22%
Hauts – Bassins	19181	21710	40891	18934	21447	40381	5465	4609	10074	28,86%	21,49%	24,95%
Nord	9956	11877	21833	9640	11573	21213	3023	2439	5462	31,36%	21,07%	25,75%
Plateau Central	6558	8092	14650	6433	7937	14370	2238	2012	4250	34,79%	25,35%	29,58%
Sahel	1643	1462	3105	1724	1475	3199	539	341	880	31,26%	23,12%	27,51%
Total National	138923	162900	301823	135022	2,00E+05	293473	42295	35830	78125	31,32%	22,61%	26,62%

Source : DGEC, MENAPLN, 2019

Annexe 18 : Résultats des élèves de la session de 2019, sans les candidats libres

N°	Présents			Total / Admis			Taux de succès		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
BM	11832	12033	23865	3717	2682	6399	31,41%	22,29%	26,81%
Cascades	5550	5009	10559	1611	1102	2713	29,03%	22,00%	25,69%
Centre	22 603	32 521	55 124	8 875	9 943	18 818	39,26%	30,57%	34,14%
Centre-Est	8651	9736	18387	3099	2511	5610	35,82%	25,79%	30,51%
Centre Nord	7161	8888	16049	2216	1633	3849	30,95%	18,37%	23,98%
Centre Ouest	11747	11594	23341	3854	2682	6536	32,81%	23,13%	28,00%
Centre sud	6164	6973	13137	1795	1465	3260	29,12%	21,01%	24,82%
Est	8326	8277	16603	2663	1787	4450	31,98%	21,59%	26,80%
Hauts Bassins	16611	18626	35237	5232	4391	9623	31,50%	23,57%	27,31%
Nord	8844	10721	19565	2937	2338	5275	33,21%	21,81%	26,96%
Plateau central	5926	7085	13011	2151	1930	4081	36,30%	27,24%	31,37%
Sahel	1481	1251	2732	484	314	798	32,68%	25,10%	29,21%
Sud-Ouest	4885	3925	8810	1704	906	2610	34,88%	23,08%	29,63%
Total national	119 781	136 639	256 420	40 338	33 684	74 022	33,68%	24,65%	28,87%

Source : DGEC, MENAPLN, 2019

Annexe 19 : Résultats des candidats libres par région

N°	Inscrits			Présents			Total / Admis			Taux de succès		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
BM	1105	1369	2474	992	1243	2235	93	110	203	9,38%	8,85%	9,08%
Cascades	774	972	1746	710	893	1603	72	64	136	10,14%	7,17%	8,48%
Centre	4 574	9 181	13 755	3 915	8 121	12 036	410	607	1 017	10,47%	7,47%	8,45%

Centre Est	513	963	1476	440	850	1290	46	71	117	10,45%	8,35%	9,07%
Centre Nord	574	1057	1631	499	947	1446	37	36	73	7,41%	3,80%	5,05%
Centre Ouest	1214	1511	2725	1091	1345	2436	106	110	216	9,72%	8,18%	8,87%
Centre sud	50	68	118	41	62	103	3	3	6	7,32%	4,84%	5,83%
Est	1401	1440	2841	1247	1319	2566	150	106	256	12,03%	8,04%	9,98%
Hauts Bassins	524	565	5295	463	518	4708	168	181	349	36,29%	34,94%	7,41%
Nord	679	1180	1859	605	1060	1665	88	98	186	14,55%	9,25%	11,17%
Plateau central	561	913	1474	514	847	1361	89	80	169	17,32%	9,45%	12,42%
Sahel	112	158	270	88	131	219	5	10	15	5,68%	7,63%	6,85%
Sud-Ouest	629	682	1311	582	611	1193	67	53	120	11,51%	8,67%	10,06%
Total	8136	10878	23220	7272	9826	20825	1334	1529	1846	18,34%	15,56%	8,86%

Source : DGEC, MENAPLN, 2019

Annexe 20 : Répartition des ressources par programmes de la compétence « construction »

Compétences	Montant transféré (en F CFA)	% par rapport aux ressources transférées
Construction d'un(01) CEBNF équipé dans une commune	60 000 000	1,85%
Construction de douze (12) CST équipées dans douze (12) communes.	239 519 976	7,38%
Construction de seize (16) CPAF équipées dans seize (16) communes.	204 060 000	6,29%
Total	5 03 579 976	15,51%

Source : Arrêté interministériel n°2019-071/MINEFID/MATDC/MENAPL

Annexe 21 : Nombre de centres par région

REGION	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	240	265	322	257
Cascades	145	72	84	63
Centre	96	97	113	156
Centre-est	316	236	242	263
Centre-nord	392	507	522	322
Centre-ouest	145	218	218	160
Centre-sud	293	210	195	157
Est	540	407	467	346
Hauts-bassins	279	284	334	280
Nord	233	166	333	275
Plateau central	144	212	291	242
Sahel	402	437	384	350
Sud-ouest	184	90	143	111
Total national	3 409	3 201	3 648	2 982

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016,2017, 2018 et 2019

Annexe 22 : Evolution des effectifs des apprenants jeunes et des adultes par région

REGION	SEXE	2016	2017	2018	2019
BOUCLE DU MOUHOUN	Hommes	2469	3008	4025	3897
	Femmes	4528	4956	7700	7559
	Total	6997	7964	11725	11456
CASCADES	Hommes	1091	617	1274	914
	Femmes	2957	1388	2328	1933
	Total	4048	2005	3602	2847
CENTRE	Hommes	495	579	927	750
	Femmes	1682	1557	2736	3987
	Total	2177	2136	3663	4737
CENTRE-EST	Hommes	1588	1274	2023	1393
	Femmes	6718	5033	8186	8630

REGION	SEXE	2016	2017	2018	2019
	Total	8306	6307	10209	10023
CENTRE-NORD	Hommes	2197	4107	4853	2003
	Femmes	8846	10733	16697	11239
	Total	11043	14840	21550	13242
CENTRE-OUEST	Hommes	1108	1353	2177	1040
	Femmes	2870	4598	6485	3959
	Total	3978	5951	8662	4999
CENTRE-SUD	Hommes	3046	2286	4404	1808
	Femmes	5103	3746	6537	4425
	Total	8149	6032	10941	6233
EST	Hommes	5215	4292	7237	3579
	Femmes	9974	7195	15848	11182
	Total	15189	11487	23085	14761
HAUTS-BASSINS	Hommes	2723	2398	5629	3262
	Femmes	5107	5238	11204	8406
	Total	7830	7636	16833	11668
NORD	Hommes	638	803	947	895
	Femmes	6090	4027	10023	10164
	Total	6728	4830	10970	11059
PLATEAU CENTRAL	Hommes	863	1449	2972	2069
	Femmes	3259	4530	9711	9259
	Total	4122	5979	12683	11328
SAHEL	Hommes	4403	4198	6390	4646
	Femmes	7003	8557	11821	9252
	Total	11406	12755	18211	13898
SUD-OUEST	Hommes	1706	879	2041	1533
	Femmes	2932	1263	2631	2698
	Total	4638	2142	4672	4231
TOTAL NATIONAL	Hommes	27542	27243	44899	27789
	Femmes	67069	62821	111907	92693
	Total	94611	90064	156806	120482

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016, 2017, 2018 et 2019

Annexe 23 : Nombre de structures fonctionnelles de l'ENF des Adolescents par région

REGION	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	13	4	14	11	16
Cascades	10	11	12	11	11
Centre	12	10	16	8	11
Centre Est	19	23	30	21	20
Centre Nord	13	10	78	70	66
Centre Ouest	18	14	37	33	28
Centre Sud	74	74	70	59	42
Est	63	86	128	115	102
Hauts Bassins	25	36	74	75	88
Nord	2	3	4	5	4
Plateau Central	3	12	45	41	44
Sahel	5	8	102	97	133
Sud-Ouest	6	11	3	8	10
Burkina Faso	263	302	613	554	575

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016, 2017, 2018 et 2019

Annexe 24 : Evolution des effectifs des apprenants des adolescents par région

REGION	SEXE	2016	2017	2018	2019
BOUCLE DU MOUHOUN	garçons	68	264	357	254
	Filles	60	250	334	197
	Total	128	514	691	451
CASCADES	garçons	179	128	426	169
	Filles	160	159	575	151
	Total	339	287	1 001	320
CENTRE	garçons	89	240	201	118
	Filles	69	168	196	73

	Total	158	408	397	191
CENTRE-EST	garçons	276	364	692	251
	Filles	337	450	806	244
	Total	613	814	1 498	495
CENTRE-NORD	garçons	167	1 222	2 520	754
	Filles	176	1 473	3 152	956
	Total	343	2 695	5 672	1 710
CENTRE-OUEST	garçons	148	437	926	306
	Filles	239	648	1 416	394
	Total	387	1 085	2 342	700
CENTRE-SUD	garçons	1 372	1 205	2 791	681
	Filles	1 267	1 119	2 742	647
	Total	2 639	2 324	5 533	1 328
EST	garçons	1 034	1 553	3 404	1 042
	Filles	1 028	1 848	4 227	1 382
	Total	2 062	3 401	7 631	2 424
HAUTS-BASSINS	garçons	528	995	2 949	1 044
	Filles	499	1 048	2 966	1 038
	Total	1 027	2 043	5 915	2 082
NORD	garçons	11	36	138	36
	Filles	40	136	369	74
	Total	51	172	507	110
PLATEAU CENTRAL	garçons	135	680	1 435	482
	Filles	154	602	1 337	502
	Total	289	1 282	2 772	984
SAHEL	garçons	104	1 320	3 445	1 580
	Filles	145	1 827	5 070	2 177
	Total	249	3 147	8 515	3 757
SUD-OUEST	garçons	175	45	385	134
	Filles	150	40	226	101
	Total	325	85	611	235
TOTAL NATIONAL	garçons	4 286	8 489	19 669	6 851
	Filles	4 324	9 768	23 416	7 936
	Total	8610	18257	43085	14787

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016,2017, 2018 et 2019

Annexe 25 : Taux de déperdition par région

REGION	TYPE	2016			2017			2018			2019		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	Ado	8,82	8,33	8,59	4,55	9,6	7	7,38	7,02	7,2	16,5	15,7	16,2
	Adultes	5,5	5,0	5,2	5,4	4,5	4,8	4,3	4,0	4,1	11,3	9,2	9,9
Cascades	Ado	24	17,5	20,9	0	2,52	1,39	4,17	5,58	4,99	21,9	21,2	21,6
	Adultes	9,4	14,2	13,0	13,3	14,6	14,2	2,8	3,8	3,5	3,5	5,0	4,6
Centre	Ado	12,4	5,8	9,49	2,92	1,79	2,45	1,49	3,03	2,26	11	8,22	9,95
	Adultes	10,8	8,7	9,1	3,8	3,2	3,3	9,2	14,3	13,2	8,5	11,0	10,7
Centre-est	Ado	6,52	6,53	6,53	6,87	7,11	7	6,06	3,37	4,62	8,37	4,51	6,46
	Adultes	2,4	1,8	1,9	5,4	5,7	5,6	6,3	6,9	6,8	4,3	3,6	3,7
Centre-nord	Ado	5,39	5,68	5,54	4,26	4,68	4,49	9,31	12,6	11,1	5,17	5,96	5,61
	Adultes	3,1	4,7	4,4	3,4	4,3	4,1	2,1	2,3	2,3	1,4	1,3	1,3
Centre-ouest	Ado	2,03	3,35	2,84	6,41	4,01	4,98	6,33	6,43	6,39	9,8	14,5	12,4
	Adultes	5,1	8,2	7,4	7,9	9,3	9,1	13,8	18,0	17,2	15,8	18,7	18,2
Centre-sud	Ado	15,5	17,5	16,4	12,9	13,7	13,3	14	11,3	12,7	11,5	11,4	11,4
	Adultes	2,5	4,0	3,5	3,1	4,2	3,9	5,7	4,1	4,5	5,2	4,3	4,5
Est	Ado	7,35	8,07	7,71	10,1	8,01	8,97	11,5	8,54	9,87	4,32	3,98	4,13
	Adultes	5,7	3,4	4,1	3,7	2,4	2,9	6,7	4,2	4,8	2,9	2,8	2,8
Hauts-bassins	Ado	11	11	11	5,43	5,34	5,38	5,37	6,1	5,74	8,24	6,65	7,44
	Adultes	3,1	4,0	3,7	1,6	2,5	2,3	6,2	4,8	5,1	2,3	2,6	2,5
Nord	Ado	0	7,5	5,88	5,56	4,41	4,65	0	0	0	22,2	20,3	20,9
	Adultes	10,2	7,1	7,4	0,8	2,5	2,2	6,3	6,7	7,3	4,4	4,7	
Plateau	Ado	8,15	6,49	7,27	8,24	10,8	9,44	3,11	2,44	2,79	17,2	12,7	14,9

REGION	TYPE	2016			2017			2018			2019		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
central	Adultes	8,0	4,4	5,1	0,4	0,8	0,7	2,1	2,1	2,1	1,8	1,8	1,8
Sahel	Ado	0,96	7,59	8,84	8,11	8,54	8,36	6,17	6,87	6,59	13,7	13,6	13,6
	Adultes	10,7	7,2	8,6	11,3	9,2	9,8	9,6	9,7	9,7	11,3	10,4	10,7
Sud-ouest	Ado	7,43	6,67	7,08	8,89	12,5	10,6	6,87	2,63	5,31	8,96	12,9	10,6
	Adultes	7,8	7,0	7,3	3,0	4,7	4,0	6,9	7,8	7,4	12,4	10,6	11,2
Total national	Ado	10,8	10,9	10,9	7,76	7,65	7,7	8,23	7,79	7,99	10,4	9,82	10,1
	Adultes	6,3	5,4	5,6	5,1	4,9	5,0	6,1	5,8	5,9	7,0	5,4	5,7

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016,2017, 2018 et 2019

Annexe 26 : Taux d'abandon par région

REGION	TYPE	2016			2017			2018			2019		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	Ado	8,8	8,3	8,6	3,0	7,2	5,1	0,0	0,0	0,0	3,9	5,1	4,4
	Adultes	1,3	1,3	1,4	2,0	0,8	1,2	1,7	1,1	1,3	2,6	1,1	1,6
Cascades	Ado	20,7	13,1	17,1	0,0	1,9	1,0	4,2	5,6	5,0	8,3	9,9	9,1
	Adultes	3,7	4,1	4,0	3,7	0,9	1,7	0,0	0,2	0,2	1,1	0,6	0,8
Centre	Ado	5,6	4,3	5,1	2,9	1,8	2,5	0,0	1,5	0,8	5,1	6,8	5,8
	Adultes	0,7	0,9	0,9	1,2	0,4	0,5	1,9	3,3	3,0	4,1	3,5	3,6
Centre-est	Ado	0,0	0,3	0,2	5,2	4,9	5,0	2,2	1,9	2,0	6,0	2,0	4,0
	Adultes	0,8	0,8	0,8	2,6	1,5	1,7	1,0	1,0	1,0	0,5	0,4	0,4
Centre-nord	Ado	5,4	5,7	5,5	3,6	3,9	3,8	6,0	7,4	6,8	2,9	2,0	2,4
	Adultes	0,5	0,3	0,4	0,6	0,5	0,6	0,7	0,4	0,4	0,9	0,4	0,4
Centre-ouest	Ado	1,4	1,3	1,3	5,7	3,1	4,1	2,2	0,6	1,3	9,5	6,1	7,6
	Adultes	2,4	1,7	1,9	1,6	1,3	1,3	5,3	3,3	3,7	3,7	3,4	3,5
Centre-sud	Ado	4,1	3,6	3,8	4,1	2,4	3,3	6,5	4,8	5,6	2,9	3,6	3,2
	Adultes	0,5	0,6	0,5	0,7	1,0	0,9	0,7	0,6	0,7	0,4	0,3	0,4
Est	Ado	3,1	2,6	2,9	4,1	1,7	2,8	5,2	3,4	4,2	0,3	0,9	0,6
	Adultes	2,2	0,8	1,2	1,2	0,9	1,0	1,8	0,6	0,9	0,9	0,6	0,7
Hauts-bassins	Ado	5,9	5,2	5,6	2,3	2,6	2,4	2,4	3,0	2,7	3,3	1,5	2,4
	Adultes	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	1,1	0,6	0,8	0,0	0,5	0,4
Nord	Ado	0,0	2,5	2,0	2,8	0,7	1,2	0,0	0,0	0,0	13,9	6,8	9,1
	Adultes	3,5	0,8	1,1	0,3	0,5	0,4	1,1	0,7	0,7	1,0	0,4	0,4
Plateau central	Ado	3,7	3,9	3,8	3,1	2,8	3,0	0,0	0,7	0,3	5,6	1,8	3,7
	Adultes	3,6	1,2	1,6	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1
Sahel	Ado	1,0	5,5	3,6	1,1	1,3	1,2	1,0	1,0	1,0	1,1	2,3	1,8
	Adultes	0,5	0,5	0,5	1,1	0,5	0,7	0,1	0,1	0,1	1,2	1,1	1,1
Sud-ouest	Ado	2,9	1,3	2,2	8,9	10,0	9,4	6,1	1,3	4,3	7,5	2,0	5,1
	Adultes	1,2	0,5	0,7	0,4	0,2	0,3	2,3	2,0	2,1	1,7	0,8	1,1
Total national	Ado	4,4	3,7	4,0	3,3	2,6	2,9	3,6	3,1	3,3	3,1	2,4	2,7
	Adultes	1,3	0,9	1,0	1,2	0,7	0,8	1,3	0,9	1,0	1,3	0,8	0,9

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016,2017, 2018 et 2019

Annexe 27 : Effectifs des évalués par région

Régions	Sexe	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	Hommes	2432	1653	3732	3805
	Femmes	4588	3578	7437	7507
	Total	7020	5231	11169	11312
Cascades	Hommes	1020	803	986	898
	Femmes	2850	2415	1935	1910

	Total	3870	3218	2921	2808
Centre	Hommes	487	914	784	718
	Femmes	1664	1979	2522	3846
	Total	2151	2893	3306	4564
Centre - Est	Hommes	1577	1946	1546	1376
	Femmes	6666	5094	7569	8626
	Total	8243	7040	9115	10002
Centre Nord.	Hommes	2179	3785	3138	1983
	Femmes	8808	8260	14616	11202
	Total	10987	12045	17754	13185
Centre- Ouest	Hommes	1099	952	1497	1002
	Femmes	2840	2384	5396	3856
	Total	3939	3336	6893	4858
Centre Sud.	Hommes	2988	2811	2529	1783
	Femmes	5135	5708	4684	4393
	Total	8123	8519	7213	6176
Est	Hommes	5113	5025	4885	3580
	Femmes	9881	11794	12953	11136
	Total	14994	16819	17838	14716
Hauts -Bassins	Hommes	2687	2315	3632	3228
	Femmes	5061	5397	9171	8360
	Total	7748	7712	12803	11588
Nord	Hommes	616	1088	850	883
	Femmes	6049	3306	9744	10232
	Total	6665	4394	10594	11115
Plateau central	Hommes	832	1354	2018	2059
	Femmes	3216	2689	8799	9337
	Total	4048	4043	10817	11396
Sahel	Hommes	4386	3022	4096	4588
	Femmes	6964	6892	8447	9132
	Total	11350	9914	12543	13720
Sud-Ouest	Hommes	1694	1195	1758	1508
	Femmes	2919	2917	2445	2681
	Total	4613	4112	4203	4189
Total national	Hommes	27110	26863	31451	27411
	Femmes	66641	62413	95718	92218
	Total	93751	89276	127169	119629

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016,2017, 2018 et 2019

Annexe 28 : Taux de réussite par région

REGION	TYPE	2016			2017			2018			2019		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	Ado	100	100	100	98,4	97,4	98,0	92,6	93,0	92,8	86,9	88,8	87,7
	Adultes	96,1	93,5	94,4	96,2	95,9	96,0	97,3	96,7	96,9	90,8	91,5	91,3
Cascades	Ado	95,8	95,0	95,4	100	99,4	99,6	100	100	100	85,2	87,5	86,3
	Adultes	94,1	88,5	89,9	90,0	86,2	87,3	97,2	96,5	96,7	97,6	95,6	96,2
Centre	Ado	92,9	98,5	95,3	100	100	100	98,5	98,5	98,5	93,8	98,5	95,6
	Adultes	89,8	92,2	91,7	97,3	97,2	97,2	92,6	88,8	89,6	95,4	92,2	92,6
Centre-est	Ado	93,5	93,8	93,6	98,3	97,7	97,9	96,0	98,5	97,3	97,5	97,5	97,5
	Adultes	98,4	99,0	98,9	97,2	95,8	96,0	94,6	94,0	94,1	96,0	96,7	96,7
Centre-nord	Ado	100	100	100	99,3	99,2	99,3	96,5	94,4	95,3	97,7	95,9	96,7
	Adultes	97,5	95,7	96,0	97,2	96,3	96,5	98,4	97,7	97,8	99,4	99,1	99,1

Centre-ouest	Ado	99,3	97,9	98,4	99,3	99,0	99,1	95,8	94,2	94,8	99,6	91,1	94,7
	Adultes	97,3	93,4	94,5	93,7	91,8	92,2	90,8	84,8	85,9	87,3	83,6	84,2
Centre-sud	Ado	88,1	85,5	86,9	90,8	88,5	89,7	91,9	93,2	92,6	91,2	91,8	91,5
	Adultes	97,7	94,6	95,5	97,2	96,9	97,0	95,0	96,6	96,1	95,2	96,1	95,9
Est	Ado	95,6	94,4	95,0	93,8	93,6	93,6	93,4	94,7	94,1	96,0	96,9	96,5
	Adultes	96,0	97,3	96,9	97,5	98,5	98,1	95,0	96,4	96,1	97,6	97,6	97,6
Hauts-bassins	Ado	94,6	93,9	94,2	96,8	97,2	97,0	96,9	96,8	96,8	94,9	94,8	94,8
	Adultes	97,1	96,4	96,7	98,4	97,0	97,3	94,9	95,8	95,6	97,7	97,8	97,8
Nord	Ado	100	94,9	96,0	97,1	96,3	96,5	100	100	100	90,3	85,5	87,0
	Adultes	93,1	93,7	93,7	96,3	96,4	96,4	94,3	93,6	93,6	93,5	95,1	95,0
Plateau central	Ado	95,4	97,3	96,4	94,7	91,8	93,3	96,9	98,2	97,5	87,7	88,8	88,3
	Adultes	95,4	96,7	96,5	99,7	99,3	99,4	98,2	98,2	98,2	97,5	97,3	97,3
Sahel	Ado	100	97,8	94,6	93,0	92,6	92,8	94,8	94,1	94,4	87,2	88,4	87,9
	Adultes	89,7	93,3	91,6	89,4	90,9	90,5	90,5	90,3	90,4	89,8	90,5	90,3
Sud-ouest	Ado	95,3	94,6	95,0	100	97,2	98,7	99,2	98,7	99,0	98,4	88,9	94,2
	Adultes	93,2	93,4	93,3	96,1	94,7	95,3	95,2	94,1	94,5	89,3	90,4	90,0
Total national	Ado	93,4	92,5	92,8	95,4	94,8	95,1	95,1	95,1	95,1	92,5	92,4	92,5
	Adultes	94,9	95,1	95,0	95,7	95,5	95,5	95,1	94,9	94,9	94,0	95,1	94,9

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2016,2017, 2018 et 2019

Annexe 29 : Déclarés alphabétisés par approches /formules

Formules	Jeunes et Adultes			Adolescents			
	Apprenant (e)Déclaré (es) alphabétisé(e)s			Apprenant (e)Déclaré (es) alphabétisé(e)s			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
FCB/FE	9659	42761	52420	CEBNF Niveau 2	95	122	217
REFLECT Niveau 2	429	2100	2529	ECOM Niveau 2	63	85	148
AMT Niveau 2	30	116	146	AFID Niveau 2	106	80	186
Braille Niveau 2	165	101	266	EdB Niveau 2	40	46	86
PDT	0	0	0	FEIPA	0	0	0
ALFAA	0	0	0	CBN2 jeunes	32	68	100
CMD	0	0	0	-			
Total	10283	45078	55361	Total	336	401	737

Source ; DGESS : Annuaires statistiques de l'ENF 2019

Annexe 30 : Situation des recrutements des personnels par emplois et par option en concours professionnels et directs 2019

FAMILLE/EMPLOI	Concours directs 2019		Concours professionnels 2019	
	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes ouverts	Postes pourvus
Inspecteurs de l'Education préscolaire			30	30
Educateurs de Jeunes Enfants	200	200	20	20
SOUS TOTAL EDUCATION PRESCOLAIRE	200	200	50	50
Inspecteurs de l'Enseignement du Premier Degré (IEPD) issus des Conseillers Pédagogiques Itinérants (CPI)				
Inspecteurs de l'Enseignement du Premier Degré (IEPD) issus d'Instituteurs Principaux (IP)				
IAC (mesures nouvelles)	1000	1000		
Elèves IAC/ENEP			0	
SOUS TOTAL ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1000	1000	0	0

Philosophie	70	52		
Maths	130	130		
Français	100	100	25	3
Physique-Chimie	120	26	20	2
Allemand	70	70		
Anglais	100	100	20	15
Histoire-Géographie	100	100	20	3
Sciences de la Vie et de la Terre	110	110	20	2
Prof certifié des lycées et collèges/EPs	300	300	30	30
Enseignement technique/CAET	10	10		
Enseignement technique/CAPET	10	10	14	6
IDS	300	300	155	38
Français/Histoire-Géographie	80	80		
Français/Anglais	80	80		
MATHS/Physique-Chimie	70	23		
MATHS/SVT	70	5		
SOUS TOTAL RECRUTEMENT ORDINAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE	1720	1496	304	99
Français/Anglais	377	295		
Français/Histoire-Géographie	582	496		
Maths/Physique-Chimie	252	11		
Maths/SVT	272	9		
Enseignement technique	37	28		
SOUS TOTAL RECRUTEMENT SPECIAL POUR L'ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE (PEJEN)	1520	839	0	0
AASU	20	20		
AISU	40	40		
CASU	10	10	20	20
CISU	10	10	20	20
SOUS TOTAL PERSONNEL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	80	80	40	40
Assistants d'Education	230	230		
Attachés d'Education	135	135	20	20
Conseillers d'Education	20	20	10	10
SOUS TOTAL PERSONNEL DE LA VIE SCOLAIRE	385	385	30	30
Conseillers d'orientation scolaire et professionnelle	20	20		
PERSONNEL DE L'ORIENTATION SCOLAIRE	20	20	0	0
TOTAL GENERAL RECRUTEMENT EN 2019	4925	4020	424	219

Source : Statistiques de recrutement DRH 2019

Annexe 31 : Répartition des bénéficiaires de bourses par écoles et par objet de formation

N°	Ecole	Objet de la formation	Nombre de bénéficiaires
1	IDEA international	Formation de sept (07) agents du MENA en Gestion du cycle des marchés publics	7
2	IFRISSE	Formation d'agents du MENAPLN en sciences de l'éducation et en planification et management de l'éducation.	16

N°	Ecole	Objet de la formation	Nombre de bénéficiaires
3	CERPAMAD	Formation d'agents du MENAPLN en au programme de Master et certifications professionnels et universitaires en Audit et contrôle de gestion basée sur le risque et master II en passation des marchés publics et privés	5
4	Université Aube Nouvelle (U-AUBEN)	Formation de cinq agents du MENAPLN en Gestion des Ressources Humaines et de projets	5
5	Institut Supérieur Privé Polytechnique (ISPP)	Formation d'un agent du MENAPLN en master en gestion des Ressources Humaines.	1
6	Institut Supérieur Afrique Talents (ISAT)	Formation d'un agent du MENAPLN en éducation en situation d'urgence	1
7	BII	Formation en éducation en situation d'urgence et en planification et gestion de l'Education	2
8	CERF Consult Burkina	Formation de trois (03) agents du MENAPLN en Ingénierie de la formation, en éducation en situation d'urgence et en gestion administrative financière et audit des projets et programme	3
9	ISMK	Formation de quatre (04) agents en spécialiste en gestion documentaire, en spécialiste en éducation en situation d'urgence, en spécialiste en gestion de planification de l'éducation et en spécialiste en mesure et évaluation.	4
10	Université du Faso (UFA)	Formation de trois (03) agents du MENAPLN en sciences de l'Education, en spécialiste en gestion documentaire, en spécialiste en éducation en situation d'urgence, en spécialiste en gestion de planification de l'éducation et en spécialiste en mesure et évaluation.	3
11	E3S. HM	Formation d'agents du MENAPLN en Ingénierie de la formation et en planification et gestion de l'éducation	2
12	ESTA	Formation d'un agent du MENAPLN en système d'information et réseaux	1
13	AUF	Formation en gestion des systèmes éducatifs	1
14	ENAREF	Procédures de passation et d'exécution de la commande publique	2
15	Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO	Formation de trois 03) agents en Master DEDA	3
16	UO2	Formation d'un agent du MENAPLN en master 2 professionnel en protection et droits de l'enfant doctorat en sciences de l'Education	2
17	2ie	Formation en M2 Management des organisations et des entreprises: option Management des Actions Humanitaires et en master en gestion de l'Education	2
18	I.I.M	Formation en master en gestion des projets et management et gestion des entreprises	2
19	Sup Management	Formation en gestion administrative, financière et audit des projets et programmes (master en gestion des projets et management et gestion des entreprises)	1
20	ESMI	Formation en master en gestion des ressources humaines	1
21	IBAM	Formation en Master audit-comptable	1
TOTAL			65

Source : DRH/MENAPLN 2019

Annexe 32 : Evolution des indicateurs du PDSEB

Objectif stratégique 1 : Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes									Source de vérification	
Niveau	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision		Valeurs réelles					
		2010/11	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/2019	
Préscolaire	Nombre d'inscrits au préscolaire	69 363	216 571	512 146	73 081	55 003	67 733	81 931	105 485	Annuaires statistiques du préscolaire
	Taux de préscolarisation	3%	11,50%	25%	3,50%	2,90%	3,50%	4,10%	5,2%	
Primaire	TBA au primaire	85,7%	100,0%	110%	98,8%	100,1%	102,6%	104,8%	98,0%	Annuaires statistiques du primaire
	TBS au primaire	79,6%	95,80%	106,3%	83,7%	86,1%	88,5%	90,7%	88,8%	
	Taux de transition du primaire au post-primaire	68,7%	93,2%	95%	66,9%	65,8%	61,3%	68,2%	61,6%	
Post-primaire	TBA au post-primaire	37,7%	67,30%	95%	49,6%	44,5%	41,8%	49,9%	45,7%	Annuaires statistiques du post-primaire et secondaire
	TBS au post-primaire	33,4%	47,8%	70,8%	44,9%	46,6%	49,0%	52,0%	50,5%	
	Pourcentage de l'EFTP dans les effectifs du Post-primaire	9%	24,0%	-	0,9%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	
Objectif stratégique 2: Améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'éducation de base formelle										
Niveau	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision		Valeurs réelles				Source de vérification	
		2010/11	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/2019	
Primaire	Taux d'achèvement au primaire	51%	75,10%	100%	58,4%	58,2%	60,3%	63,0%	61,7%	Annuaires statistiques du primaire
	Taux de réussite au CEP	63,9%	76,10%	100%	73,5%	62,1%	73,7%	65,8%	55,2%	
Objectif stratégique 3 : Alphabétiser et former prioritairement les jeunes de 15-24 ans arrivant sur le marché du travail, conformément aux orientations de la SCADD afin de contribuer d'une part, à porter le taux d'alphabétisation à 60% en 2015 (PRONAA) dont 60% de femmes et 75% en 2020 dont 60% de femmes et d'autre part, accroître le niveau de qualification des jeunes										
Education non formelle	Indicateurs objectivement vérifiable	Valeur de référence	Prévision		Valeurs réelles				Source de vérification	
		2010/11	2014/2015	2020/21	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/2019	
	Nombre d'enfants hors de tout système scolaire	775 450	61889	0						Projections démographiques et annuaires statistiques du MENAPLN
	Taux d'alphabétisation	28%	60%	75%	34,5%	-	-	-		
	Taux promotion AI/FCB	86%	90,0%	96%	91,6%	92,3%	93,5%	-		

Annexe 33 : Tableau de suivi des indicateurs du PDSEB

Programme	Indicateurs de résultats	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018		2018/2019		
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	
ACCES										
Préscolaire										
	Nombre d'inscrits (Public + privé)	72 210	73 081	55 003	67 733	81931	139 553	105 485	193 677	
	% de filles	49,43	49,6	49,1	49	48,9	50,0	49,0		
Primaire										
A. Formel	1. Nouveaux inscrits au CP1 (Privé+ Public)	541 877	584 047	605 085	634 548	661 531	643 775	632 117	665 069	
	Nombres de filles Inscrites	256 285	278 016	288 775	303 849	316 513		301 518		
	% de filles	47,3%	47,6%	47,7%	47,9%	47,8%		47,7%		
	2. Taux brut d'admission (Privé+ Public)	97,0%	98,8%	100,1%	102,6%	104,8%	102,0%	98,0%	103,1%	
	TBA Filles	94,8%	96,2%	97,8%	100,6%	102,7%		95,7%		
	TBA 48 CP	75,3	78,5	78	72,5	76,6		70,2%		
	TBA 48 CP Filles	67,4%	75,6%	75,4%	70,4%	74,2%		68,0%		
	3. Taux brut de scolarisation	83,0%	83,7%	86,1%	88,5%	90,7%	93,0%	88,8%	93,1%	
	TBS Filles	83,2%	83,9%	86,4%	89,0%	90,9%		89,2%		
	TBS 48 CP	52,2%	53,8%	54,9%	55,0%	57,6%		55,5%		
	TBS 48 CP Filles	48,3%	49,6%	54,1%	54,2%	56,5%		54,7%		
	4. % des effectifs en zone rurale	73,6%	72,0%	73,0%	73,2%	74,1%		73,4%		
	5. Nombre de salles de classe	50 444	55 098	59 938	64 218	67 709		67 238		
	6. Nombre de maîtres chargés de cours	50 582	54 610	59 001	62 761	66 082	56 327	65 824	58 644	
	Post-primaire									
	7. Effectifs totaux	813 654	812 180	876 820	1 162 297	1 050 354	1 152 339	1 046 425	1226098	
	Dont filles	372 654	394 838	434 470	562 097	534 257		540 984		
	8. Nouveaux inscrits en 6ème (Public + privé)	191 639	238 696	222 120	215 571	263 974	285 808	244 393	303 041	
	Nombres de filles Inscrites	90 892	119 286	110 697	107 162	134 374		123 013		
	% de filles	47,3%	49,97	49,8%	49,7%	50,9%		50,3%		
	9. Taux brut d'admission (Public+privé)	39,8%	49,6%	44,6%	41,8%	49,9%	54,0%	45,7%	56,7%	
	TBA Filles	38,7%	50,8%	45,7%	43,1%	52,9%		48,1%		
	10. Taux brut de scolarisation	38,2%	44,9%	46,6%	36,2%	52,0%	57,1%	50,5%	59,2%	
	TBS Filles	36,8%	44,4%	47,2%	35,6%	54,6%		54,1%		
B. Non formel	11. Nombre d'inscrits en AI + autres formules	210 779	112 220	5 223	4 064			63 014		
	% des femmes	69,2	69,6	66,7	73,81			80,5		
	12. Nombre d'inscrits en FCB + autres formules	210 791	115 310	2 952	29964			64 058		
	% des femmes	69,6	68,9	65,51	69,04			80,7		
QUALITE										
Primaire										
A. Formel	13. Taux de redoublement par sous cycle (%)									
	CP	3,5	2,9	3,5	3,8	3,5		3,6		
	Dont filles	3,1	3,3	3,2	3,3	3,1		3,2		

Programme	Indicateurs de résultats	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018		2018/2019	
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu
	CE	5,7	5,76	6	6,2	5,8		5,8	
	Dont filles	5,4	5,6	5,5	5,6	5,2		5,2	
	CM	13,6	4,9	10,5	12,8	10,2		12,1	
	Dont filles	14,6	4,9	11,2	13,7	10,8		13,0	
	16. Taux d'abandon par sous cycle (%)								
	CP	4,7	3,3	4,6	5,5	5,0		8,0	
	Dont filles	4,5	4,9	4,2	5,2	4,8		7,6	
	CE	6,2	5,2	5,5	6,5	4,7		9,3	
	Dont filles	4,3	4,1	3,7	4,4	3,0		5,0	
	17. Taux de promotion par sous cycle (%)								
	CP	91,7	91	91,9	90,7	91,5		88,3	
	Dont filles	92,2	91,8	92,6	91,4	92,1		89,2	
	CE	88	88,1	88,5	87,4	89,6		85,5	
	Dont filles	90,2	90,4	90,9	90	91,8		88,6	
	18. Taux de réussite au CEP (%)	82,2	73,5	62,1	73,7	65,8		55,2	
	Dont filles	80,2	70,7	65,7	72	63,1		52,6	
	19. Taux d'achèvement au primaire	57,6	59,3	58,2	60,3	63,0		61,7	
	Dont filles	59,7	60,4	61,3	64,3	67,6		66,3	
	20. Ratio livres/élève								
	Calcul	0,6	0,61	0,94	0,84	0,267		0,70	
	Lecture	0,9	0,81	0,71	0,64	0,583		0,53	
	Post-primaire								
	21. Taux de redoublement par niveau (%)								
	6ème	21,5	22,6	22,7	22	22,6		21,5	
	Dont filles	21,9	23,1	23,3	22,4	23,1		21,4	
	5ème	21,1	22,7	23	19,6	18,8		18,3	
	Dont filles	21,8	23,5	25,5	20,1	19,1		18,6	
	4ème	22,6	24,2	23,7	22,4	18,2		18,8	
	Dont filles	23,8	25,2	24,5	23,2	18,2		19,6	
	22. Taux d'abandon par niveau								
	6ème	12,5	13,5	13,2	11,7	8,4		13,9	
	Dont filles	11,4	12	12,1	10,8	6,8		11,8	
	5ème	10,7	9,4	8,2	8,9	8,6		11,0	
	Dont filles	10	8,3	7,9	8,6	8,3		9,8	
	23. Taux de promotion par niveau								
	6ème	66	63,8	64,1	66,3	69,0		64,5	
	Dont filles	66,7	64,9	64,7	66,8	70,1		66,8	
	5ème	68,2	67,9	68,8	71,5	72,6		70,6	
	Dont filles	68,2	68,2	68,6	71,3	72,5		71,6	
	4ème	77,4	75,8	76,3	77,6	81,8		81,2	
	Dont filles	76,2	74,8	75,5	76,8	81,8		80,4	
	24. Taux de réussite au BEPC	28,7	39,1	29,7	28,9	42,9		26,6	
	Dont filles	24,40%	34,1	24,6	24,3	38,6		22,6	

Programme	Indicateurs de résultats	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018		2018/2019	
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu
B. Non formel	25. Nombre d'apprenants au 1er cycle	373 371	133 725	53 114	40 508		159 269	66 731	168 825
	26. Nombre d'apprenants 2nd cycle	60 146	44 296	32 887	31 299		58 133	38 964	63 520
	27. Nombre d'apprenants adolescents	9 077	8 370	8 610	18 257		159 269	14 799	168 825
	27. Nombre de déclarés alphabétisés	189 581	113 443	43 033	34 799			737	
	Nombre de femmes	131 434	78 336	31 960	25 815			401	
	% de femmes	69,3	69,1	74,3	74,18			54,4	
	28. Taux d'alphabétisation	ND	34,5	ND	ND			ND	
	NB : La baisse de certaines cibles projetées en 2017 par rapport à 2016, s'explique par le fait que les objectifs du PDSEB arrivés à ceux de l'EPT n'ont pas été atteints à l'échéance de 2015. De ce fait, de nouvelles projections ont été établies en cohérence avec les objectifs du PSEF et l'objectif 4 des ODD pour l'horizon 2030.								

Annexe 34 : Matrice de suivi des indicateurs du PSEF

Domaine	Nature indicateur	Valeur de base 2016	Indicateurs							Origine	Date de production/Périodicité	Moyens de vérification	
			2017		2018		2019		2020				
			Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu				
Indicateurs globaux													
Scolarisation primaire universelle	Taux d'achèvement au Primaire (TAP) ⁹	57,90%	60,30%	64,00%	63,00%	68,50%	61,71%	72,90%	75,60%	DGEES/MENAPLN	avril	Annuaire statistique	
	Pourcentage des ressources intérieures mobilisées pour le secteur de l'éducation ¹⁰	19,53%	22,44%	19,96%		19,50%		19,00%	19,00%	DGEES/MENAPLN	décembre	Budget de l'Etat	
	Part des ressources intérieures pour l'éducation de base ¹¹	73,30%	ND	73,50%		73,70%		74,00%	74,20%	DGEES/MENAPLN	décembre	Budget de l'Etat	
Développement de l' éducation de base	Indicateurs globaux												
	Taux Brut de Scolarisation au primaire (TBS) ¹²	86,10%	88,50%	87,30%	90,7%	90,20%	88,80%	93,10%	95,00%	DGEES/MENAPLN	avril	Annuaire statistique	
	Taux de transition du primaire au post-primaire général ¹³	76,50%	73,00%	80,00%	68,20%	78,80%	61,05%	77,70%	76,50%	DGEES/MENAPLN	avril	Annuaire statistique	
	Effectif des élèves au post primaire technique et professionnel (MENAPLN) ¹⁴	7 596	7 152	67 765	7 099	109 279	7 205	153 212	201 886	DGEES/MENAPLN	avril	Annuaire statistique	
	Nombre de jeunes inscrits dans les filières de formation professionnelle (MFIP) ¹⁵	864	nd	2405		3946		5487	7028	DGEES/MJFIP	annuelle	Annuaire statistique	
	TBS au préscolaire ¹⁶	2,90%	3,50%	6,70%	4,10%	8,10%	5,20%	9,50%	10,90%	DGEES/MENAPLN	avril	Annuaire statistique	
	Ratio élèves/salle de classe au primaire	49,2	48,5	51,9	47,4	52,6	48,1	53,2	53,9	DGEES/MENAPLN	avril	Annuaire statistique	
	Nombre de salles de classe programmées par an au primaire	582	579	1 518		2 472		2 567	2 456	DGEES/MENAPLN	février	Rapport annuel sur les constructions	

⁹ Projections 2017-2020 : ligne 135 du modèle

¹⁰ Il s'agit du total des ressources allouées à l'éducation sur le total des ressources publiques. Projections 2017-2020 : ligne 31 du modèle

¹¹ Il s'agit du montant total des ressources publiques allouées à l'éducation de base sur le montant total des ressources publiques allouées au secteur de l'éducation

¹² Projections 2017-2020 : ligne 136 du modèle

¹³ Projections 2017-2020 : ligne 228 du modèle

¹⁴ Projections 2017-2020 : ligne 340 du modèle (effectifs publics et privés)

¹⁵ Cet indicateur regroupe les apprenants : pour le CQP et le BQP

¹⁶ Projections 2017-2020 : ligne 50 du modèle

Domaine	Nature indicateur	Valeur de base	Indicateurs								Origine	Date de production/Périodicité	Moyens de vérification			
			2017		2018		2019		2020							
			2016	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu						
<i>Indicateurs de processus</i>																
	Expérimentation et généralisation progressive des curricula selon le calendrier prévu ¹⁷	35%	oui	oui		oui	Oui	oui	oui	DGREIP/MENAPLN	annuelle	Rapport d'activités				
	La programmation pluriannuelle des constructions et des transferts aux communes est élaborée et diffusée à temps		oui	oui		oui	Oui	oui	oui	DGEES/MENAPLN	avril	Rapport d'activités				
Résorption des disparités	<i>Indicateurs globaux</i>															
	Indice de parité entre les sexes du taux d'achèvement du primaire	1,11	1,14	1	1,15	1	1,07	1	1	DGEES/MENAPLN	Avril	Annuaire statistique				
	Indice de parité entre les sexes du taux de transition entre le primaire et le post primaire général	0,98	0,95	0,99	0,95	0,99	0,94	1	1	DGEES/MENAPLN	Avril	Annuaire statistique				
	TBS des 43 communes prioritaires - Total	54,90%	55,00%	57,60%	57,60%	60,30%	55,50%	63,00%	65,70%	DGEES/MENAPLN	Avril	Annuaire statistique				
	TBS des 43 communes prioritaires - Filles	54,10%	56,60%	56,60%	56,50%	59,50%	54,70%	62,60%	65,70%	DGEES/MENAPLN	Avril	Annuaire statistique				
	<i>Indicateurs de processus</i>															
	Le pourcentage d'écoles publiques avec un ratio élèves/salle de classe supérieur à 100 ¹⁸	1,60%	1,80%	1,20%	1,90%	0,80%	1,68%	0,40%	0%	DGEES/MENAPLN	Avril	Annuaire statistique				
	<i>Indicateurs locaux (Expérimentation)</i>															
	Nombre de COGES des communes prioritaires	Sans objet	n d	40		50		60	70	DGEES/MENAPLN/CEB	Annuelle	Rapport de suivi des projets expérimentaux dans				

¹⁷ L'expérimentation des nouveaux curricula de l'éducation de base a démarré à la rentrée 2016. Elle se déroule selon un calendrier glissant, chaque année dans les deux niveaux de chaque sous-cycle des cycles de l'éducation de base, en commençant par les premiers sous-cycles. La généralisation progressive suit le même principe : après expérimentation, les curricula sont généralisés progressivement aux effectifs des sous-cycles concernés.

¹⁸ Il s'agit de l'ensemble des écoles primaires publiques dont le rapport entre le nombre total d'élèves et le nombre de salles de classe est supérieur à 100 rapporté au nombre total d'écoles.

Domaine	Nature indicateur	Valeur de base	Indicateurs								Origine	Date de production/Périodicité	Moyens de vérification			
			2017		2018		2019		2020							
			2016	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu						
	bénéficiant d'appui pour la scolarisation ¹⁹												les communes prioritaires			
Amélioration de la qualité	Indicateurs globaux															
	Score moyen des élèves du plus faible quintile en français ²⁰ - classe de CP1	10,2	n.d	n.d	n.d	n.d		n.d	20	DGEES/MENAPLN	Biennale	Rapport d'évaluation des acquis scolaires				
	Score moyen des élèves du plus faible quintile en mathématiques ²¹ - classe de CM2	5,58	n.d	n.d	n.d	12,6		n.d	n.d	DGEES/MENAPLN	Biennale	Rapport d'évaluation des acquis scolaires				
	Taux de réussite au CEP	62,10%	73,70%	64,10%	65,78%	66,10%	55,20%	68,00%	70,00%	DGEB/CEB	Annuel	Rapport spécifique				
	Ratio élèves SDC dans le Post-primaire public général	67	63	71	59	70,6	61	70,1	69,6	DGEES/MENAPLN	Annuelle	Annuaire statistique				
	Taux de réussite au BEPC	22,70%	28,90%	29,50%	42,9%	36,40%	26,60%	43,20%	50%	DGEB/CEB	Annuel	Rapport spécifique				
	Indicateurs de processus															
	Affectation des enseignants vers les régions effective le 15 juillet de chaque année au plus tard (note de service signée avant le 15 juillet)	oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui		SG	Annuelle	Notes de service du MENAPLN				
	Pourcentage des classes de CP1 dont les effectifs des élèves excèdent 100	3,7%	3,16%	2,8%	5,0%	1,9%	4,6%	0,9%	0%	DGEES/MENAPLN	Biennale	Rapport d'évaluation des acquis scolaires				

¹⁹ Cet indicateur se rapporte à l'activité « d'implication des COGES dans le suivi de la scolarisation des élèves dans les zones à faibles taux de scolarisation », programmée dans le PAP 2017-2020

²⁰ Il s'agit du résultat moyen en français obtenu par les 20% des élèves les plus faibles du niveau CP1. L'année de base correspond à l'année 2014.

²¹ Il s'agit du résultat moyen en mathématiques obtenu par les 20% des élèves les plus faibles du niveau CM2. L'année de base correspond à l'année 2012.

Domaine	Nature indicateur	Valeur de base	Indicateurs						Origine	Date de production/Périodicité	Moyens de vérification	
			2017		2018		2019					
			2016	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu		
<i>Indicateurs globaux</i>												
Renforcement de la décentralisation et de la déconcentration	Pourcentage des ressources transférées aux communes sur le budget de l'Etat pour la réalisation des infrastructures de l'éducation de base	35%	68,33	42%		61%		81%	100%	DAF/MENAPLN DGESS/MENAPLN	Annuelle	Arrêté de transfert de document de programmation pluriannuelle
	Pourcentage des ressources (Etat et CAST) destinées aux structures déconcentrées ²²	74,20%	84,20%	75,70%		77,10%		78,60%	80,00%	DAF/MENAPLN DGESS/MENAPLN	Annuelle	Plan d'actions
	<i>Indicateurs de processus</i>											
	Pourcentage de salles de classe programmées et réalisées par les communes avant le 1er octobre	8%	29,31%	35%		50%		80%	100%	DGESS/MENAPLN	Annuelle	Rapport de suivi
	Le rapport annuel de la mise en œuvre du mécanisme de suivi conjoint MENAPLN/Communes des ressources transférées est élaboré et examiné lors de la mission conjointe de suivi	Oui	Oui	Oui			Oui	Oui	Oui	DGESS/MENAPLN	Annuelle	Rapport d'activités

²² Il s'agit du rapport entre l'ensemble des ressources (Etat et CAST) programmées au niveau des structures déconcentrées incluant les ressources budgétisées dans les directions centrales mais destinées aux structures déconcentrées et les ressources totales du MENAPLN.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
TABLEAUX	10
ENCADRES.....	11
GRAPHIQUES	12
LISTE DES ANNEXES	12
INTRODUCTION	14
PROCESSUS D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PDSEB ..	16
I. RESUME DU RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE 2019 DU PDSEB	17
I.1 EXECUTION PHYSIQUE DU PLAN D'ACTION DU MENAPLN	17
I.2 EXECUTION FINANCIERE DU BUDGET ETAT ET DU CAST/FSDEB	17
I.2.1 <i>Exécution du Budget de l'Etat selon la nomenclature du PDSEB</i>	17
I.2.1 <i>Exécution du CAST/FSDEB selon la nomenclature du PDSEB</i>	18
I.2.2 <i>Exécution du CAST/Cantine scolaire du secondaire selon la nomenclature PSDEB</i>	18
I.3 RESULTATS OBTENUS	19
I.3.1 <i>ACCES A L'EDUCATION DE BASE FORMELLE</i>	19
I.3.1.1 Infrastructures.....	19
I.3.1.2 Effectifs scolaires	21
I.3.1.3 Taux Brut d'Admission	24
I.3.1.4 Taux Brut de Scolarisation.....	26
I.3.1.5 La scolarisation des élèves des écoles et établissements fermés dans les zones à forts défis sécuritaires est assurée	27
I.3.2 <i>QUALITÉ DE L'EDUCATION DE BASE FORMELLE</i>	29
I.3.2.1 Ratio élèves/classe et ratio élèves/maitre (auditeurs/encadreur)	29
I.3.2.2 Taux d'Achèvement (TACH)	30
I.3.2.3 Taux de transition.....	31
I.3.2.4 Profils de scolarisation	33
I.3.2.5 Résultats des examens	34
I.3.2.6 Education en situation d'urgence : réalisations dans le domaine de la qualité	35
I.3.3 <i>ACCES ET QUALITE DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE</i>	36
I.3.4 <i>PILOTAGE ET COORDINATION DE L'EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE</i>	37
I.4 PERFORMANCE GLOBALE DU PDSEB	37
I.4.1 <i>Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes</i>	38
I.4.2 <i>Améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'éducation de base formelle ..</i>	39
I.4.3 <i>Alphabétiser et former prioritairement les jeunes de 15-24 ans arrivant sur le marché du travail, conformément aux orientations de la SCADD afin de contribuer d'une part, à porter le taux d'alphabétisation à 60% en 2015 (PRONAA) dont 60% de femmes et 75% en 2020 dont 60% de femmes et d'autre part, accroître le niveau de qualification des jeunes</i>	39
I.5 SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES INDICATEURS DE LA PART VARIABLE DE L'ALLOCATION PME	40
I.5.1 <i>Plan de financement prévisionnel global (allocations initiale & supplémentaire)</i>	40
I.5.1 <i>Modalités de gestion de la part variable</i>	41
I.5.2 <i>Point de l'atteinte des indicateurs 2019 de la part variable</i>	41
I.5.2.1 Indicateurs du domaine de l'efficience	41
I.5.2.2 Indicateurs du domaine de l'équité.....	43
I.5.2.3 Indicateurs du domaine des acquis scolaires/apprentissages	45
I.5.3 <i>Bilan des décaissements 2018 et 2019</i>	48
II. DOTATIONS BUDGETAIRES	49
II.1 RESSOURCES ALLOUEES AU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION.....	49
II.2 EVOLUTION DES DOTATIONS DU MENAPLN DE 2015 A 2020	49
II.2.1 <i>Les ressources propres de l'Etat</i>	49
II.2.2 <i>Les financements extérieurs (projets)</i>	50

II.2.3	<i>Les ressources du CAST/FSDEB</i>	51
II.2.4	<i>Les ressources du CAST/CSS</i>	51
II.2.5	<i>Ressources globales 2015-2020 du MENAPLN par source de financement</i>	51
II.3	ETAT D'EXECUTION DU BUDGET DU MENAPLN DE 2015 A 2020	52
II.3.1	<i>Estat d'exécution des ressources propres</i>	52
II.3.1	<i>Estat d'exécution des financements extérieurs (projets)</i>	52
II.3.2	<i>Estat d'exécution des ressources du CAST/FSDEB</i>	53
II.3.3	<i>Estat d'exécution des ressources du CAST/CSS</i>	53
II.4	RESSOURCES FINANCIERES TRANSFEREES AUX COMMUNES EN 2019	53
II.5	PROJETS INTERVENANT AU MEPAPLN EN 2019	55
III.	PROGRAMME 01 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION FORMELLE	56
III.1	RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	56
	<i>Résultat 01.1 : La capacité d'accueil du système éducatif de base formelle s'est accrue</i>	56
	<i>Résultat 01.2 : Les besoins en personnels enseignants à tous les niveaux sont pourvus</i>	64
	<i>Résultat 01.3 : Les moyens d'accéder à de meilleures conditions d'hygiène et de prévention du VIH et du Sida en milieu scolaire ont été mis en œuvre</i>	66
	<i>Résultat 01.4 : Les moyens d'accéder à de meilleures prestations sociales à tous les niveaux ont été offerts</i>	68
	<i>Résultat 01.5 : L'égalité et l'équité d'accès sont respectés pour tous les enfants de six à seize ans</i>	73
	<i>Résultat 01.6 : Les enfants en situation de handicap sont pris en charge dans le système éducatif</i>	75
	<i>Résultat 01.7 : Les responsabilités dans l'expansion, la qualité, la gestion et le pilotage du système éducatif sont assumés par chaque partie prenante</i>	76
	<i>Résultat 01.8 : La capacité d'accueil du système éducatif de base formelle s'est accrue grâce à la contribution du privé</i>	77
III.2	SYNTHESE DES DISCUSSIONS SUR LE THEME PRIORITAIRE DE LA MCS-7	80
III.3	SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME MCS PAR LE GROUPE ACCES	82
IV.	PROGRAMME 02 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION FORMELLE	83
IV.1	RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	84
	<i>Résultat 02.1 : Le personnel enseignant et d'encadrement de l'éducation de base et du secondaire est disponible</i>	84
	<i>Résultat 02.2 : Les compétences du personnel enseignant et d'encadrement pédagogique sont renforcées</i>	90
	<i>Résultat 02.3 : Le curriculum de l'éducation de base et du secondaire est disponible et opérationnel</i>	94
	<i>Résultat 02.4 : Les apprenants et les enseignants disposent de matériels pédagogiques et didactiques</i>	98
	<i>Résultat 02.5 : Les langues nationales, l'enseignement franco-arabe, le sport, l'art et la culture sont promus dans les établissements</i>	101
	<i>Résultat 02.6 : Le nombre d'élèves ayant transité par les passerelles s'est accru</i>	105
	<i>Résultat 02.7 : Les innovations éducatives sont promues</i>	108
	<i>Résultat 02.8 : Les connaissances apprises sont évaluées</i>	110
IV.2	SYNTHESE DES DISCUSSIONS SUR LE THEME PRIORITAIRE DE LA MCS-7	120
IV.3	SUIVI DES ACTIONS A POURSUIVRE POUR L'ACHEVEMENT DE CERTAINES RECOMMANDATIONS DE LA SIXIEME MCS	123
IV.4	SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME MCS	124
V.	PROGRAMME 03 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE	125
V.1	RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	126
	<i>Résultat 03.1 : Le nombre de jeunes alphabétisés de 15-24 ans s'est accru notamment les filles et les femmes</i>	126
	<i>Résultat 03.2 : Les activités d'ENF sont assurées par des intervenants qualifiés</i>	134
	<i>Résultat 03.3 : Les structures d'ENF sont suivies</i>	136
	<i>Résultat 03.4 : Les curricula et programmes de l'ENF sont révisés et/ou vulgarisés</i>	139
	<i>Résultat 03.5 : Les apprenants et animateurs disposent du matériel didactique</i>	140
	<i>Résultat 03.6 : Les apprenants sont évalués</i>	141
	<i>Résultat 03.7 : Les innovations en ENF sont promues</i>	143
V.2	SYNTHESE DES DISCUSSIONS SUR LE THEME PRIORITAIRE DU GTDENF	144

V.3	SUIVI DES ACTIONS A POURSUIVRE POUR L'ACHEVEMENT DE CERTAINES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME MCS	146
V.4	SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA SIXIEME MCS PAR LE GROUPE ENF.....	147
VI.	PROGRAMME 04 : PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DE L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE.....	149
VI.1	RESULTATS ET LIVRABLES ATTEINTS	149
	<i>Résultat 04.1 : Le pilotage et la coordination du secteur de l'éducation est assuré</i>	<i>149</i>
	<i>Résultat 04.2 : Les outils de planification et d'évaluation des activités.....</i>	<i>155</i>
	<i>Résultats 04.3 : Les personnels de l'éducation sont gérés efficacement</i>	<i>159</i>
	<i>Résultat 04.4 : Les ressources financières et matérielles sont efficacement gérées.....</i>	<i>164</i>
	<i>Résultat 04.5 : Les capacités institutionnelles du Ministère sont renforcées.....</i>	<i>166</i>
	<i>Résultat 04.6 : La visibilité des actions du Ministère est assurée</i>	<i>168</i>
VI.2	SYNTHESE DES DISCUSSIONS SUR LE THEME PRIORITAIRE DU GTP	170
VI.3	SUIVI DES ACTIONS A POURSUIVRE POUR L'ABOUTISSEMENT DES RECOMMANDATIONS DE LA SIXIEME MCS ..	172
VI.4	SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME MCS PAR LE GROUPE PILOTAGE	173
ANNEXES.....		174